ADSEA 17

Rapport d'Activité 2020

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

Une association à l'écoute des autres,
Porteuse de valeurs,
Dans une dynamique créative et innovante.

ADSEA 17

Siège Social et Administratif :
Direction Générale
5, place Françoise Dorléac
17300 ROCHEFORT SUR MER
Téléphone : 05 46 88 89 89
Mail : direction-generale@adsea17lp.fr
Site internet : www.adsea17lp.fr

Sommaire

1. Le cadre d'intervention : Page 4

2. La vie associative **:** Page 5

2.1 - Les Assemblées Générales Page 5

2.2 - Les Conseils d'Administration Page 5

2.3 - Les Réunions du Bureau Page 6

2.4 - Les Commissions de Travail Page 6

3. Le Projet Associatif : Page 8

3.1 - La place des Administrateurs Page 8

3.2 - Les représentations sur le département ou en région Page 8

3.3 - Les relations sociales Page 8

3.4 - Le travail en interne Page 8

3.5 - L'activité du siège de l'Association Page 9

3.5.1- Activité générale Page 9

3.5.2- Données comptables et financières Page 9

3.5.3- Ressources Humaines Page 14

3.5.4- Organigramme de la Direction Générale Page 19

4. L'activité des services :

Des services à vocation départementale :

L'A.E.M. O (Action Éducative en Milieu Ouvert) Page 20

Pôle Hébergement Diversifié MECS Page 59

- Les axes d'évolution du Pôle hébergement Diversifié Page 60
- Organigramme du Pôle Hébergement Diversifié Page 64
- La M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social)
  À La Vergne Page 65
- L'Hébergement Éducatif pour Adolescents
  À Saintes Page 120
- Institut d'Éducation Professionnel « Paule Maraux » Page 154
  À Rochefort :
  - Le Foyer
  - Le SAS « Le Transbordeur »
  - Les services RELAI 17 et MINA 17

1. LE CADRE D'INTERVENTION :

L'Association ADSEA 17 reconnue d'utilité publique, parution au J.O du 21 novembre 1997 a pour but :

- D'intéresser le plus grand nombre à l'enfance, à l'adolescence et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- De promouvoir, créer ou gérer tous les établissements, services ou organismes visant à la prévention et au traitement, à la rééducation et à la réinsertion sociale des enfants, des adolescents et de leur famille et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- De participer directement ou en collaboration avec toutes institutions publiques ou privées à la formation et au perfectionnement des personnels, des services et établissements d'enfants, d'adolescents ou plus généralement de toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral
- D'apporter son concours à la négociation des conflits des personnes pour lesquelles elle agit, notamment en entreprenant des actions de médiation.
- D'entreprendre ou favoriser toutes recherches aux problèmes de l'inadaptation juvénile et à la réinsertion sociale et professionnelle des adultes en difficulté et de l'aide aux victimes et aux justiciables.

L'Association gère sur le Département de la Charente Maritime les établissements et les services suivants :

Établissements / Services	Adresses	Autorisations
AEMO	9, rue de l'Ormeau de Pied 17100 SAINTES	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°16-2218 du 21/12/2016 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil pour des mineurs et jeunes majeurs, à partir du 03/01/2017 pour 15 ans.
MECS **HEA (Hébergement Éducatif pour Adolescents)**	1, cours Lemercier 17100 SAINTES	Modification d'autorisation : Arrêté n°17-851 du 04/10/2017 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 04/10/2017 pour 15 ans. *Internat : pour des jeunes de 14 à 21 ans* *APMN : pour des jeunes de 17 à 21 ans* *PEAD : pour des jeunes de 03 à 18 ans*
MECS **CHANCELÉE**	1 Chemin de La Fayolle 17 400 LA VERGNE	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°17-849 du 04/10/2017 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 03/01/2017 pour 15 ans. *Internat : pour des jeunes de 06 à 14 ans* *PEAD : pour des jeunes de 03 à 18 ans*
MECS **FOYER PAULE MARAUX**	29, rue du Port 17300 ROCHEFORT	Modification d'autorisation : Arrêté n°17-850 du 04/10/2017 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs

SAS TRANSBORDEUR	27 avenue Gambetta 17 300 ROCHEFORT	à l'assistance Educative, à partir du 04/10/2017 pour 15 ans. *Internat IPM : pour des jeunes de 14 à 21 ans* *Internat SAS : pour des jeunes de 16 à 18 ans* *APMN : pour des jeunes de 17 à 21 ans* *PEAD : pour des jeunes de 03 à 18 ans*
Lieu de vie **RELAI 17**	3 rue Cavelier de la Salle 17300 ROCHEFORT	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°19-989 du 26/11/2019 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 15/12/2019 pour 2 ans. *Lieu de vie : pour des jeunes de 15 à 21 ans*
Lieu de vie **MINA 17**	35 bis rue Cochon Duvivier 17300 ROCHEFORT	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°18-981 du 18-05-2018 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 01/05/2018 pour 2 ans. *Lieu de vie : pour des jeunes de 15 à 21 ans*

Le siège social de l'ADSEA 17 a été autorisé par décision du Conseil Départemental du 27 avril 2012 et son autorisation de frais de siège est en cours de renouvellement.

2. LA VIE ASSOCIATIVE :

L'année 2020 s'est déroulée de manière atypique compte tenu de la pandémie installée et des périodes de confinement ; les réunions de travail se sont espacées dans un premier temps, puis il a été mis en place une partie de télétravail et de travail en visio (Assemblée Générale en huit clos, Conseils d'Administration consultés par internet…). Le fonctionnement des établissements et services a été bien davantage impacté par ces contraintes.

-2.1 - Les Assemblées Générales :

- L'Assemblée s'est réunie le 20 janvier et le 29 juin sous forme de questionnaire Forms. Les ordres du jour portaient sur l'approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 24 juin 2019 et du 20 janvier 2020, l'activité des services, l'admission éventuelle de nouveaux membres, le renouvellement des membres du Conseil d'Administration, le rapport moral, le rapport d'activité de 2019, le rapport financier sur les comptes 2019, l'affectation des résultats des comptes 2019 et les questions diverses.

- 2.2 - les Conseils d'Administration :

- Au nombre de deux pour 2020 : les 20 janvier et 27 avril sous forme de questionnaire Forms. Leurs objets ont porté sur différents thèmes : l'approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administrations précédents, l'élection des membres du Bureau, la présentation et l'arrêté des comptes 2019, les questions d'actualités et les questions diverses.

- 2.3 - les réunions de Bureau :

- Ont eu lieu quatre réunions des membres du Bureau : les 17 février, 28 septembre, 19 octobre et 7 décembre dont les thèmes principaux portaient sur l'approbation des procès-verbaux des Bureaux précédents, l'information sur les Appels à Projets 2x10 places en Aunis et Haute Saintonge, la validation du Projet Associatif, la validation du nouvel en-tête, la démission d'un administrateur, le budget prévisionnel 2021, les questions d'actualité et les questions diverses.

-2.4 - les commissions de Travail :

Patrimoine et Immobilier :

Membres :	*Messieurs BERGERAULT, CHAMBET, TESSIER*
Périmètre :	*Ensemble de l'actif associatif*
Missions :	*Gestion des achats, relations avec les occupants, contrats locatifs, placements, gestion du mobilier « meublant » (inventaires, achats), analyse des contrats sécurité et entretien.*
Calendrier des rencontres :	*Deux fois par an (une rencontre vers juin et une vers décembre).* *Cette commission se réunie aussi en cas de besoin ponctuel.*

Entretien et Travaux :

Membres :	*Messieurs ABOS, CHAMBET, PINEAU, TESSIER*
Périmètre :	*Tout ce qui concerne l'entretien et les travaux dans les services.*
Missions :	*Gestion des contrats d'entretien et de sécurité, suivi des projets de travaux.*
Calendrier des rencontres :	*En priorité, des rencontres sont organisées concernant l'Institut Paule Maraux, la Maison d'Enfants de Chancelée.*

Action Sociale :

Membres :	*Messieurs ABOS, TORRENT*
Périmètre :	*Montant de l'enveloppe*
Missions :	*Aider de façon subsidiaire les projets individuels des jeunes suivis par l'ADSEA.*
Calendrier des rencontres :	*Des rencontres sont organisées avec les Directeurs selon les demandes des jeunes.*

Santé et Éducation :

Membres :	*Messieurs ABOS, COURANT, FRANCAUD, LE BOZEC, PINEAU*
Périmètre :	*La santé et la prise en charge éducative.*
Missions :	*Réactualiser l'étude (questionnaire santé).* *Organiser l'évaluation externe et suivre l'évaluation interne.*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Contrôle interne de gestion/Activité :

Membres :	*Madame Diane GERMAIN, Monsieur TESSIER*
Périmètre :	*Le contrôle de gestion interne de l'activité des établissements.*
Missions :	*Feuille de route annuelle.* *B.P. et C.A.* *Tableaux mensuel d'indicateurs (usagers, personnel, investissement).* *Mise en place du CPOM associatif*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Ressources Humaines :

Membres :	*Messieurs ANDRAULT, MASSICOT*
Périmètre :	*Administrer, mobiliser et développer les ressources humaines impliquées dans l'activité de l'Association. Participer aux problématiques RH.*
Missions :	*Conseil Economique et Social* *Recrutements*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par mois.*

Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes :

Membres :	*Messieurs ABOS, LAFON, MARTIN*
Périmètre :	*Participer aux décisions du Conseil d'Administration.*
Membre	*Membres Actifs de l'Association de gestion au titre du partenariat (Messieurs MARTIN et PINEAU)*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Prospection et développement :

Membres :	*Messieurs DORÉ, LE BOZEC, MASSICOT, MARTIN, PINEAU*
Périmètre :	*Développer l'Association.*
Missions :	*Cibler de nouveaux partenaires, améliorer les supports actuels de communication*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

3. LE PROJET ASSOCIATIF :

3.1- La place des Administrateurs.

Le Président et les Administrateurs copilotent la réalisation et le suivi du projet associatif.

Les Administrateurs référents des établissements et services participent régulièrement aux Conseils de Vie Sociale et à des rencontres avec les équipes.

3.2 - Les représentations sur le département ou en région :

En qualité de représentant de l'Association, le Président DORÉ a été désigné comme Personne Qualifiée pour siéger au sein de l'**Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger**.

La vie inter associative et les réseaux, ce sont aussi les rencontres régulières organisées par notre mouvement national la **CNAPE**, qui se font autour du délégué régional soit à LIMOGES, soit à POITIERS à raison d'environ trois réunions par an.

Le Directeur des achats et Messieurs ABOS, MARTIN, LAFON représentent l'Association aux rencontres du directoire de gestion du réseau MDAJA ainsi qu'à toutes les diverses rencontres avec les partenaires du dispositif.

Enfin, le Directeur Général représente l'Association aux diverses rencontres avec les partenaires.

3.3 - Les relations sociales :

Les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel :

Instance	Nombre de réunions
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	5
CSE (à partir du 1er décembre 2019)	13

3.4 - Le travail en interne :

L'équipe de la Direction Générale se réunit au minima deux fois par mois afin de faire un tour de table sur les agendas et le suivi des dossiers. Ces réunions sont pilotées par les cadres salariés de la Direction Générale.

Un Conseil de Direction (CODIR) se tient tous les mois pour organiser et structurer la fonction managériale.

3.5 - L'activité du siège de l'Association :

3.5.1 - Activité Générale :

Courriers reçus	1432 + factures
Courriers expédiés	924
Réunions au siège	42
Réunions extérieures	6
Visiteurs du site internet	30621

Suivis centralisés :

- Comptabilité - salaires – gestion
- GRH
- Baux locations
- Location des véhicules (flotte)
- Téléphonie fixe et mobile
- Assurances
- Normes d'accessibilité
- Gestion du portefeuille des placements
- Travaux de construction
- Appels à projets
- Incendie sécurité
- Trésorerie et emprunts
- Évaluation interne et externe
- Autorisations et habilitations
- Outils de la loi 2002-2
- Informatique
- RGPD

3.5.2 - Données comptables et financières :

Les factures saisies en 2020 :

Répartition des factures 2020

Dossiers	Factures	Caisses
Association	73	-
DG	251	-
Chancelée	1 003	318
HEA	1 156	576
Transbordeur	167	133
Relai 17	241	427
Mina 17	245	
PM	685	363
AEMO	868	-
Total 2020	**4 689**	**1 817**

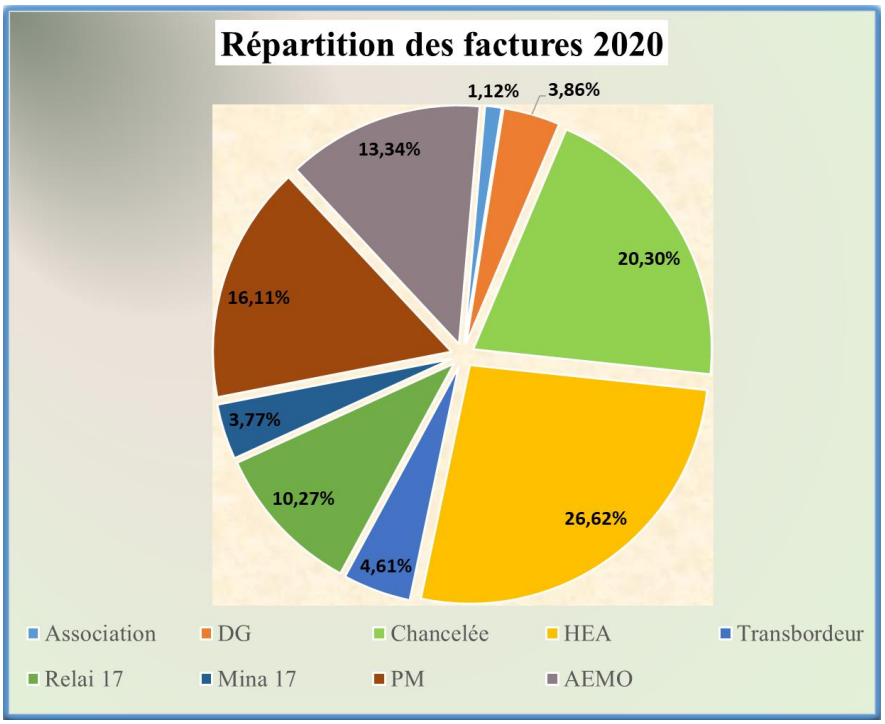

Subventions et dotations en 2020 :

ADSEA 17 LP - Subventions et dotations reçues 2020

ETABLISSEMENTS	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL DEPARTEMENT Réajustement	Hors département	TOTAL
DG				0 €
MAISON D'ENFANTS	2 269 572,00 €		85 358,34 €	2 354 930 €
H.E.A.	1 925 736,00 €	16 291,00 €	83 520,20 €	2 025 547 €
P.M.	1 280 688,00 €			1 280 688 €
SAS TRANBORDEUR	595 536,00 €		8 304,90 €	603 841 €
RELAI 17	235 155,65 €			235 156 €
MINA 17	233 541,90 €			233 542 €
A.E.M.O.	2 239 260,00 €		151 033,32 €	2 390 293 €
Subventions dotations 2020	8 779 489,55 €	16 291,00 €	328 216,76 €	9 123 997 €
Subventions dotations 2019	8 701 913 €	22 870 €	355 090 €	9 079 873 €

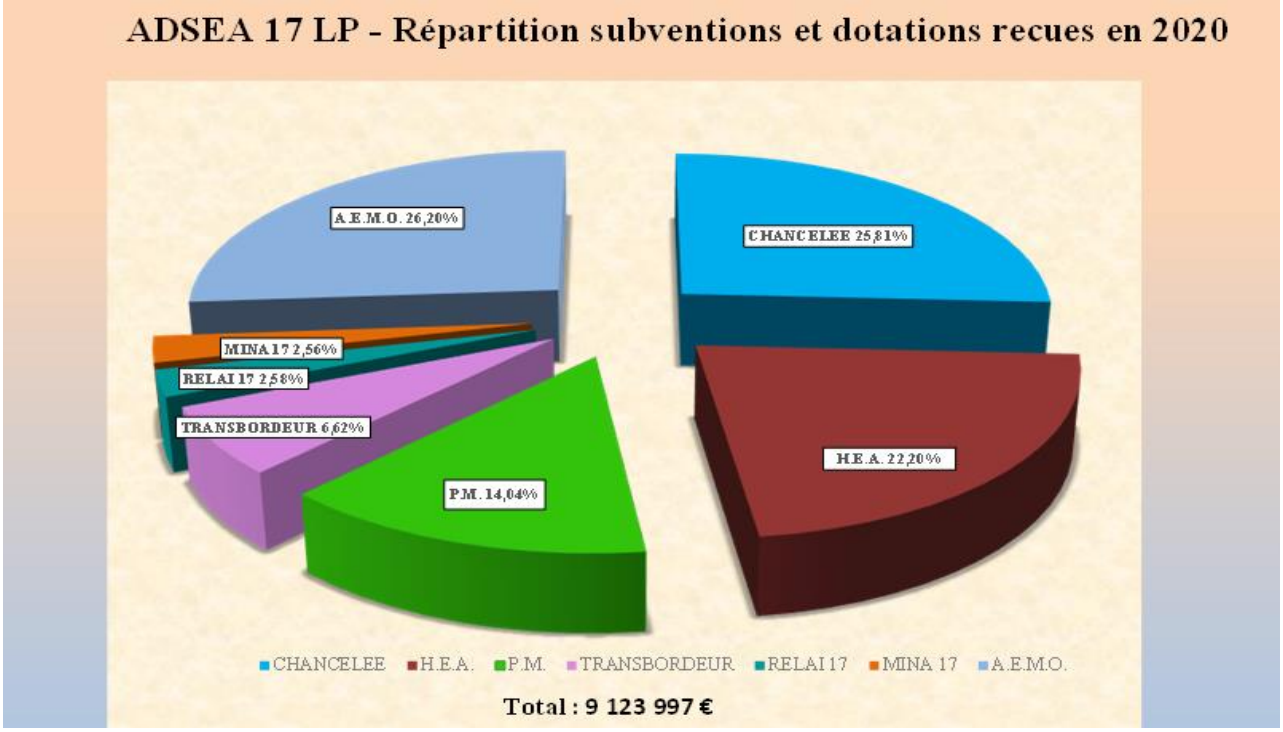
ADSEA 17 LP - Répartition subventions et dotations recues en 2020
A.E.M.O. 26,20%
MINA 17 2,56%
RELAI 17 2,58%
TRANSBORDEUR 6,62%
P.M. 14,04%
CHANCELEE 25,81%
H.E.A. 22,20%
CHANCELEE
H.E.A.
P.M.
TRANSBORDEUR
RELAI 17
MINA 17
A.E.M.O.
Total : 9 123 997 €

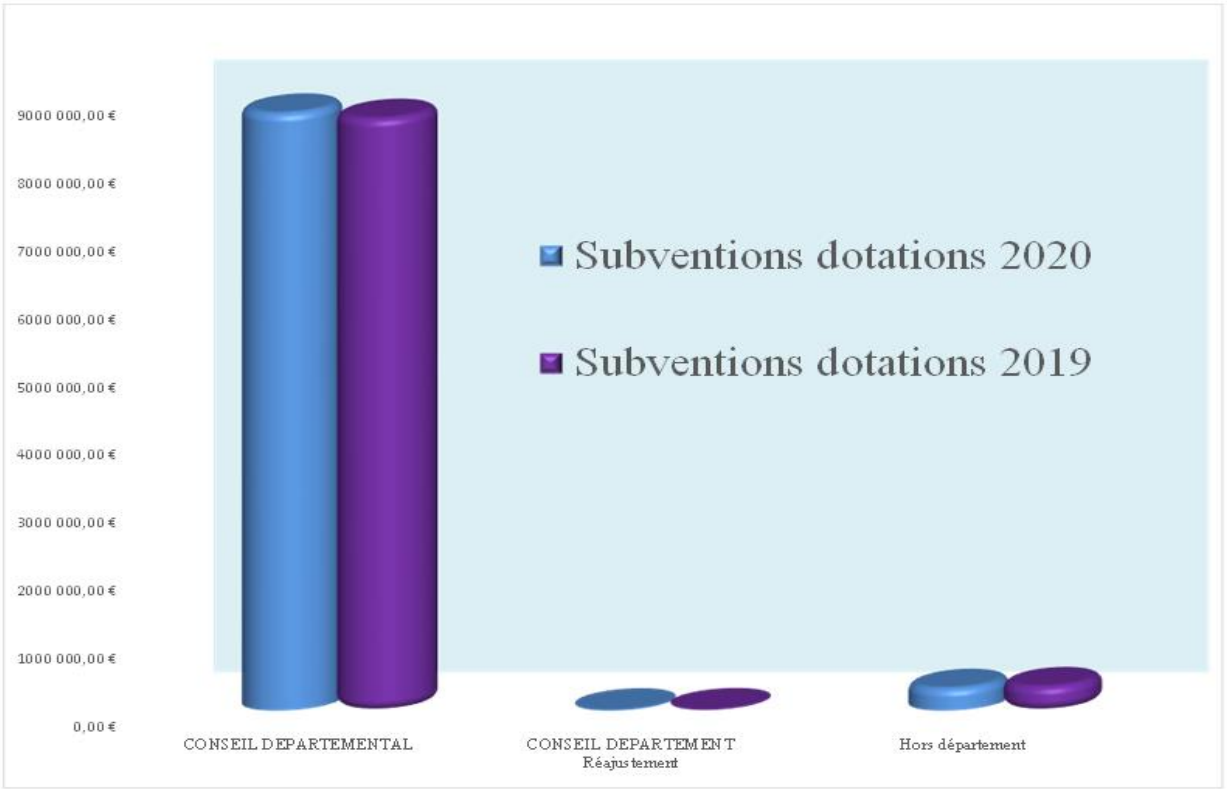
9000 000,00 €
8000 000,00 €
7000 000,00 €
6000 000,00 €
5000 000,00 €
4000 000,00 €
3000 000,00 €
2000 000,00 €
1000 000,00 €
0,00 €
Subventions dotations 2020
Subventions dotations 2019
CONSEIL DEPARTEMENTAL
CONSEIL DEPARTEMENT Réajustement
Hors département

Les résultats comptables et administratifs 2020 :

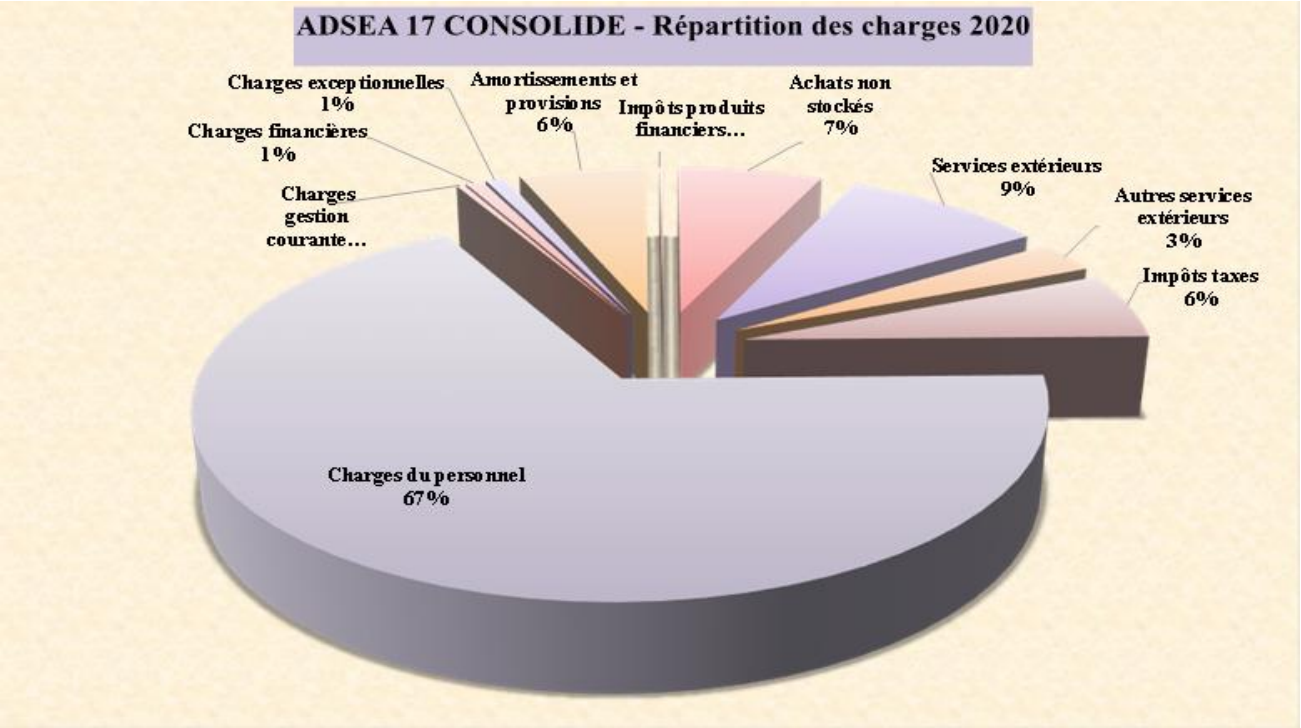

ADSEA 17 LP - BILAN 2020

Mise à jour le 13 avril 2021	Résultats Etablissements CPOM							Résultats Lieux de Vie			Vie Associative	ADSEA17 LP
	DG	CHANCELEE	HEA	TRANSBORDEUR	PM	AEMO	CPOM	RELAI	MINA	LIEUX DE VIE		
R+ 2020 hors prov	76 096	189 756	176 003	47 724	94 324	268 618	852 522	31 902	22 805	54 707	- 7 264	899 965
Dont reprise provision restructuration		*45 000*					*45 000*			-		*45 000*
Dont reprise provision suractivité		*57 200*				*230 367*	*287 567*					*287 567*
Souscription variation CET Externalisés Malakoff	- 5 464	- 7 408	- 4 594	- 1 723	- 6 048	- 10 936	- 36 174			-		- 36 174
Réajustement dotation globalisée 1,90 % ARMN HEA			16 291				16 291			-		16 291
Résultat comptable avant passage provisions	70 632	182 348	187 700	46 000	88 276	257 683	832 639	31 902	22 805	54 707	- 7 264	880 082
Réajustement provision CP	1 290	- 9 097	- 7 249	- 7 410	- 3 286	2 988	- 22 763	102	- 15	87		- 22 676
Provision prévoyance risques avenant 347	193	1 099	942	286	561	1 258	4 338	67	67	134		4 472
provision IFC		42 097	17 704	4 822	17 819	53 658	136 100		450	450		136 550
provision risques licenciement fin d'activité						-	-	2 708	2 967	5 675		5 675
Fonds dédiés COVID	3 240						3 240	2 580	3 180	5 760		9 000
Résultat comptable (plaquette bilan)	65 909	148 248	176 303	48 303	73 181	199 779	711 724	26 445	16 157	42 601	- 7 264	747 061
Amort compt diff	793						793			-	*Hors périmètre "Comptes Administratif*	
Neutralisation réaj prov cp	1 290	- 9 097	- 7 249	- 7 410	- 3 286	2 988	- 22 763	102	- 15	87		
Résultat administratif	66 406	139 151	169 054	40 893	69 896	202 767	688 167	26 547	16 142	42 689		730 856

JOURNEES EXTERIEURES	DG	CHANCELEE	HEA	SAS	PM	AEMO	TOTAL
Journées extérieures = produits excédentaires		85 358	83 520	8 305		151 033	328 217

REGULARISATION DOTATION GLOBALISEE 2020	DG	CHANCELEE	HEA	SAS	PM	AEMO	TOTAL
INTERNAT							-
ARMN 1,90 %			16 291		-		16 291
FEAD							-
TOTAL	-	-	16 291	-	-	-	16 291

3.5.3 - Ressources Humaines :

DONNÉES GÉNÉRALES DE 2020

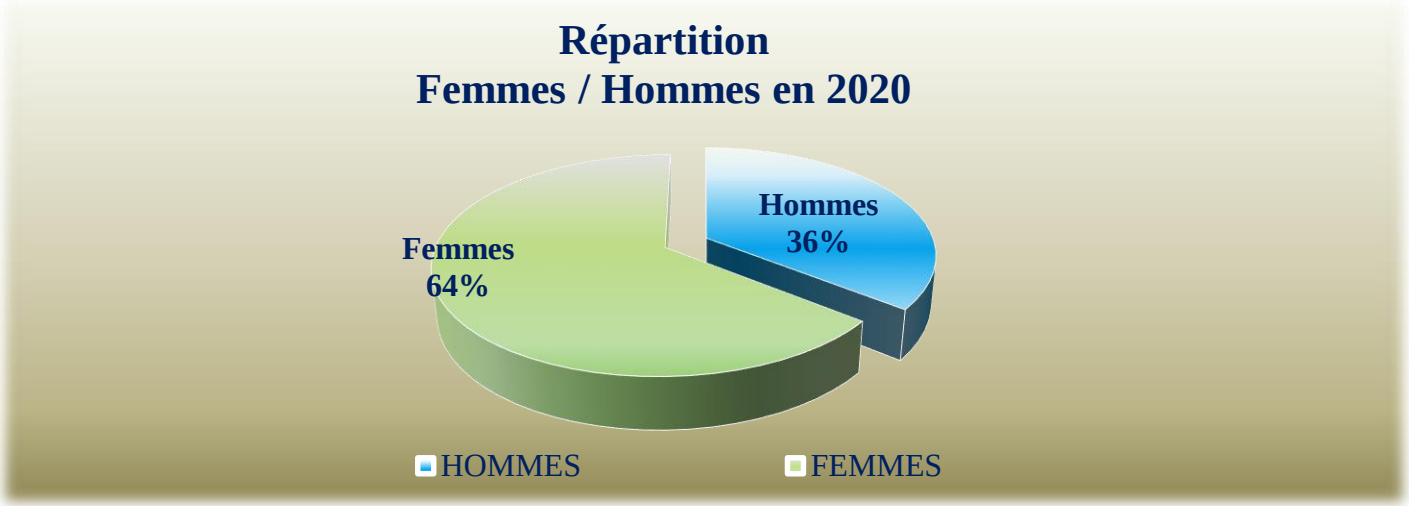

Au 31/12/2020, l'effectif de l'ADSEA 17 se compose de :
109 femmes et 62 hommes

107 femmes et 59 hommes en 2019
106 femmes et 57 hommes en 2018

catégorie professionnelle	sexe	effectif au 31/12 CDD+CDI	nombre d' embauches en CDI dans l'année	nombre moyen d'heures de formation par an par salarié	contrat au 31/12		nombre de promotion dans l'année	durée de travail CDI		âge moyen des personnes	ancienneté associative moyenne au 31/12 pour les CDI	rémunération moyenne annuelle au 31/12/20
					CDI	CDD		temps complet	temps partiel			
Non Cadre	Femmes	94	3	20	72	22	0	63	9	40,78	11,03	1933,18
	Hommes	53	5	20	45	8	2	39	6	45,13	10,49	2161,99
Cadre	Femmes	15	2	56	15	0	0	7	8	42,07	10,73	2994,49
	Hommes	9	0	14	9	0	0	8	1	45,56	10,67	3492,51

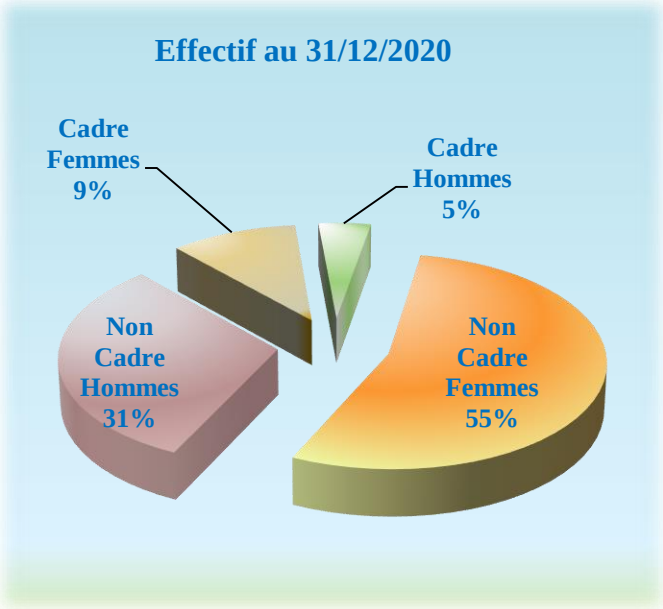
Effectif au 31/12/2020
Cadre Femmes 9%
Cadre Hommes 5%
Non Cadre Hommes 31%
Non Cadre Femmes 55%

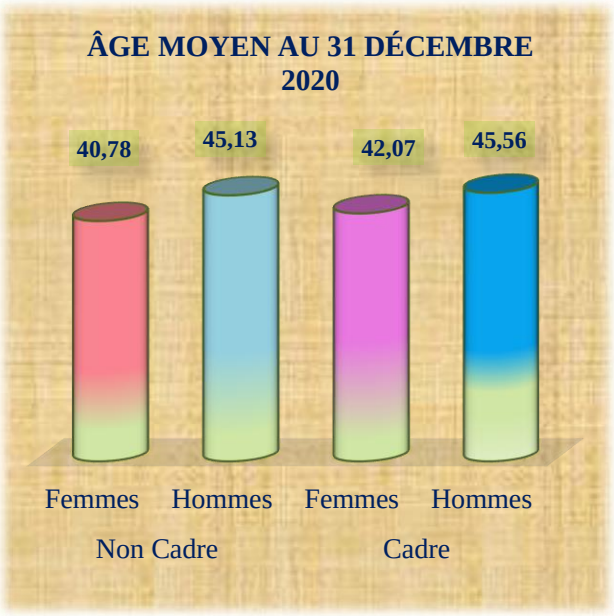
ÂGE MOYEN AU 31 DÉCEMBRE 2020
40,78
45,13
42,07
45,56
Femmes
Hommes
Femmes
Hommes
Non Cadre
Cadre

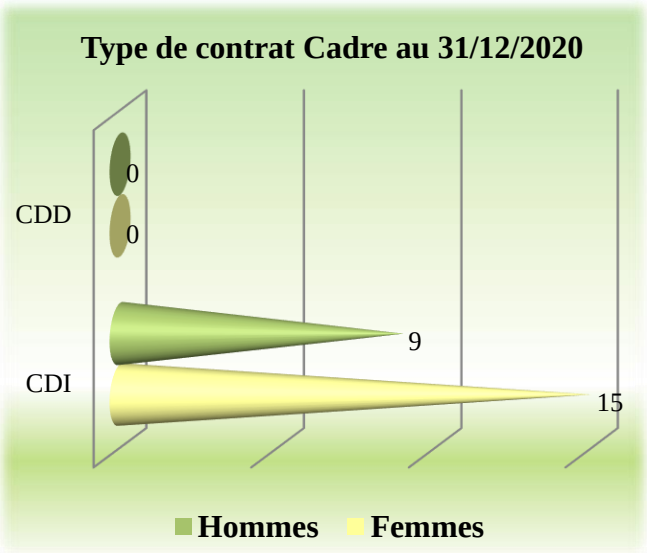
Type de contrat Cadre au 31/12/2020
CDD
CDI
0
0
9
15
Hommes
Femmes

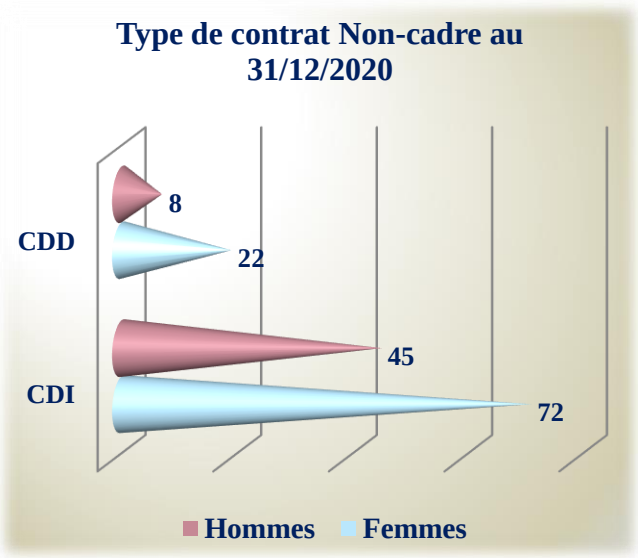
Type de contrat Non-cadre au 31/12/2020
CDD
CDI
8
22
45
72
Hommes
Femmes

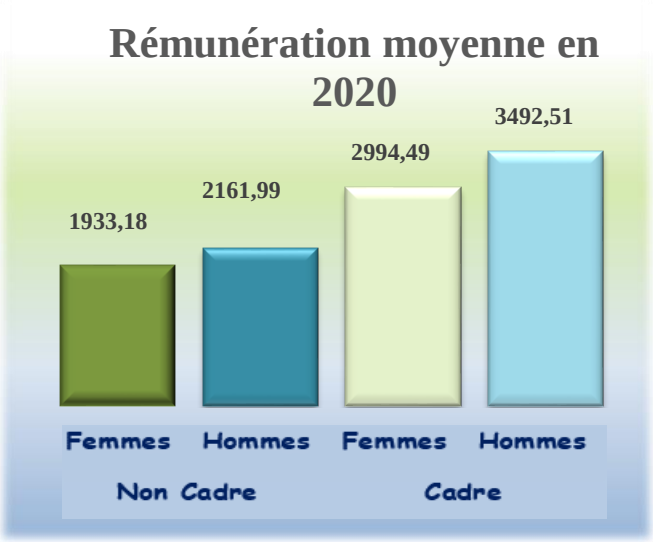
Rémunération moyenne en 2020
1933,18
2161,99
2994,49
3492,51
Femmes
Hommes
Femmes
Hommes
Non Cadre
Cadre

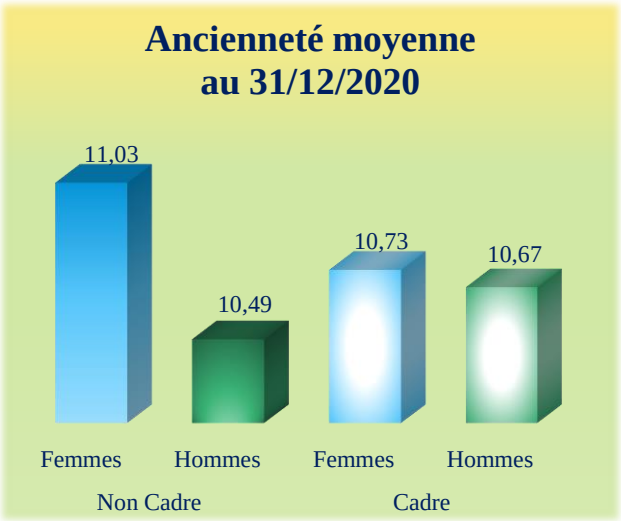
Ancienneté moyenne au 31/12/2020
11,03
10,49
10,73
10,67
Femmes
Hommes
Femmes
Hommes
Non Cadre
Cadre

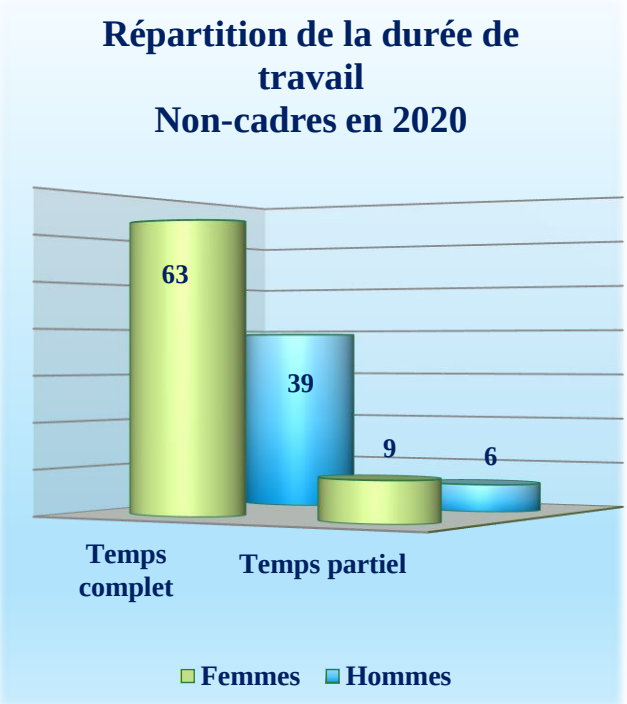

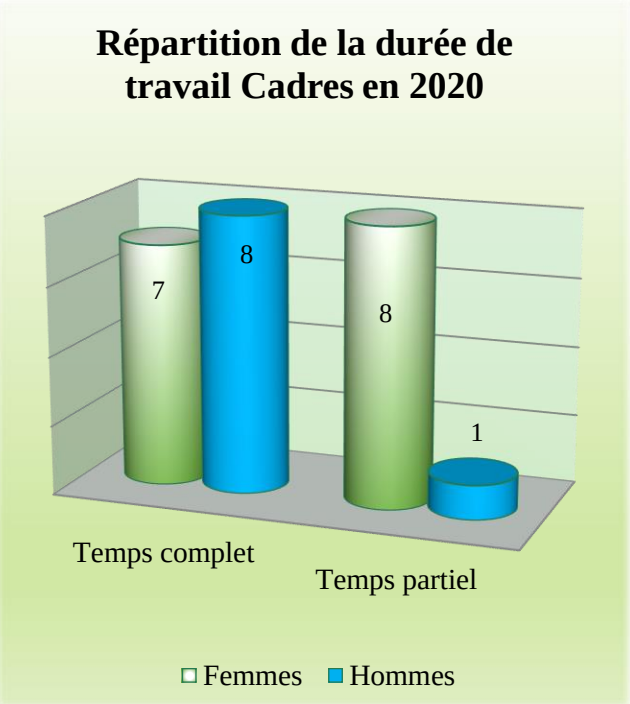

1% logement

L'association cotise au 1% logement auprès d'« Action Logement ».
Cette année, 1 personne a bénéficié de ces services.

Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

L'association adhère à l'OETH, collecteur de la branche dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
L'association présente un effectif assujetti de 133 ETP et un taux légal de 6%, soit 7 unités légales.
En 2020, l'association a employé 1,88 unité et la cotisation devrait s'élever à 15 987€ contre 12718€ en 2019 pour 2,66 unités.

RÉCAPITULATIF PAR TYPE DE CONTRAT

Les Entrées du personnel sur les trois dernières années

Le Pôle Hébergement Diversifié

nb de contrats				pers. concernées	motifs
Chancelée	2018	CDD	82	26	66 remplacements + 11 surcroîts d'activité + 2 mutations temporaires + 3 mutations
		CDI	4	4	1 augmentation tps travail + 3 postes vacants
	2019	CDD	63	16	55 remplacements + 4 surcroît d'activité + 1 CAE + 2 mutations + 1 affectation
		CDI	7	7	7 postes vacants
	2020	CDD	193	39	161 remplacements + 8 mutations + 22 surcroîts + 2 CAE
		CDI	7	7	6 postes vaccants + 1 surcroît
HEA	2018	CDD	85	20	80 remplacements + 1 att. Recrutement + 2 surcroîts d'activité + 1 CAE + 1 mutation
		CDI	4	4	2 postes vacants + 1 remplacement + 1 mutation
	2019	CDD	111	20	109 remplacements + 1 surcroît d'activité + 1 CAE
		CDI	5	5	2 mutations + 3 postes vacants
	2020	CDD	109	27	104 remplacements + 1 mutation + 1 tuilage + 1 CAE + 2 surcroît
		CDI	4	4	1 promotion + 1 poste vacant + 1 mutation + 1 mutation temporaire
PM	2018	CDD	119	30	2 att. Recrutement + 117 remplacements
		CDI	3	3	1 mutation temporaire + 2 postes vacants
	2019	CDD	109	23	1 attente de recrutement + 106 remplacements + 2 surcroît d'activité
		CDI	6	6	5 mutations + 1 promotion
	2020	CDD	131	20	3 mutations + 1 tuilage + 2 surcroîts + 1 attente de recrutement + 124 remplacements
		CDI	5	4	1 chgt de poste + 2 postes vacants + 1 retour de mutation + 1 mutation temporaire

Direction Générale et AEMO

DG	2018	CDD	2	2	2 remplacements
		CDI	2	2	2 postes vacants
	2019	CDD	0	0	
		CDI	0	0	
	2020	CDD	0	0	
		CDI	0	0	
AEMO	2018	CDD	9	4	2 surcroîts d'activité + 7 remplacements
		CDI	2	2	1 mutation sur activité + 1 poste vacant
	2019	CDD	3	2	3 remplacements
		CDI	3	3	1 remplacement + 2 créations de postes
	2020	CDD	17	8	1 tuilage + 6 surcroîts + 10 remplacements
		CDI	7	4	3 surcroîts + 3 remplacements + 1 tuilage

473 entrées ont été traitées dans l'année 2020.

94 personnes en CDD et 19 en CDI sont concernées par ces entrées.

Les Sorties du personnel sur les trois dernières années

Le Pôle Hébergement diversifié

nb de contrats				pers. concernées	motifs
Chancelée	2018	CDD	81	26	80 fins de CDD + 1 autre
		CDI	6	6	2 mutations + 2 retraites + 1 inaptitude + 1 transfert
	2019	CDD	64	18	64 fins de CDD
		CDI	4	4	1 mutation + 1 fin de contrat + 2 démissions
	2020	CDD	184	38	183 fins de CDD + 4 ruptures
		CDI	4	4	1 fin de mutation + 3 démissions
HEA	2018	CDD	84	22	84 fins de CDD
		CDI	4	4	2 démissions + 1 mutation + 1 transfert
	2019	CDD	108	17	108 fins de CDD
		CDI	4	4	1 fin de mutation + 1 retraite + 1 démission + 1 mutation
	2020	CDD	107	29	107 fins de CDD
		CDI	3	3	3 départs à la retraite
PM	2018	CDD	120	33	118 fins de CDD + 2 transferts
		CDI	4	4	1 retraite + 2 inaptitudes + licenciement
	2019	CDD	105	22	105 fins de CDD
		CDI	4	4	2 fins de mutation + 1 mutation + 1 rupture conventionnelle
	2020	CDD	134	22	134 fins de CDD
		CDI	4	4	2 transferts + 1 démission + 1 retraite

Direction Générale et AEMO

DG	2018	CDD	4	3	4 fins de CDD
		CDI	2	2	1 démission + 1 licenciement
	2019	CDD			
		CDI			
	2020	CDD			
		CDI			
AEMO	2018	CDD	8	3	8 fins de CDD
		CDI	1	1	1 licenciement
	2019	CDD	3	2	3 fins de CDD
		CDI	1	1	1 retraite
	2020	CDD	14	10	13 fins de CDD + 1 démission
		CDI	4	1	3 fins de contrat + 1 autre

451 départs ont été traités dans l'année 2020.

99 personnes en CDD et 12 en CDI sont concernées par ces sorties.

ORGANIGRAMME GENERAL DES SERVICES de l'ADSEA 17

5, place Françoise Dorléac – 17300 ROCHEFORT - ☎ : 05.46.88.89.89
✉ : direction-generale@adsea17lp.fr – Site : www.adsea17lp.fr

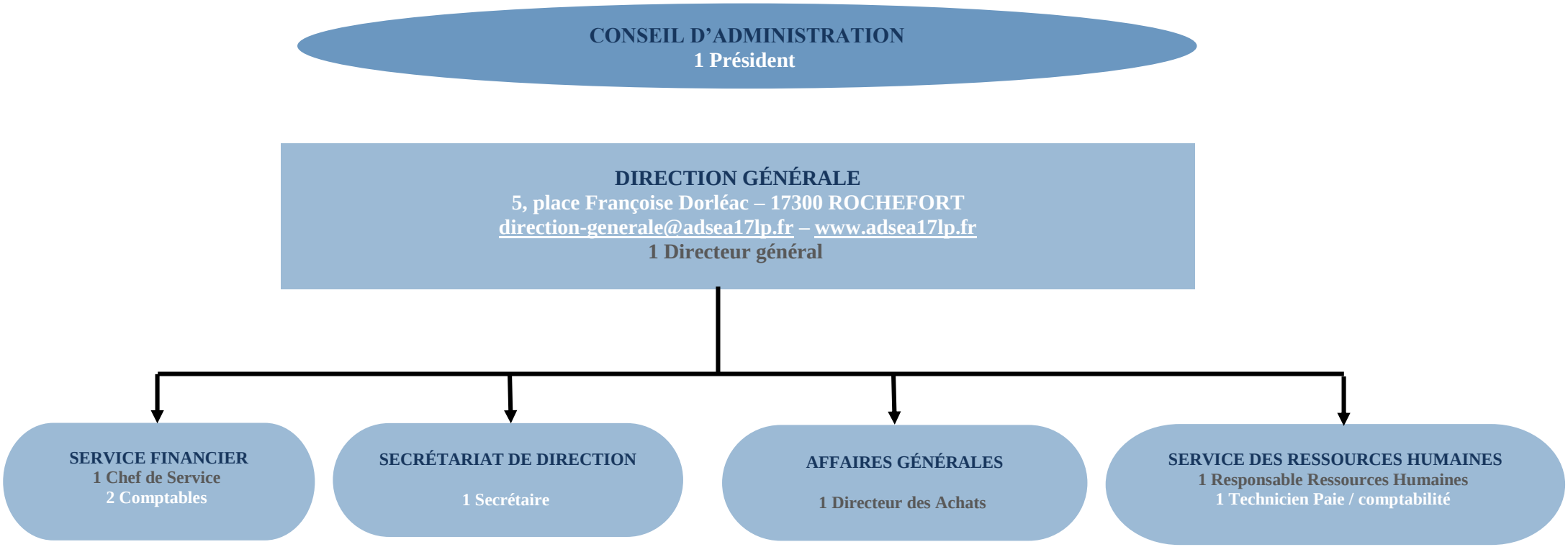

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

9 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 SAINTES

☎ : **05 46 93 67 21** - 🖷 : **05 46 74 33 34**

R A P P O R T

D'A C T I V I T É

2 0 2 0

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'AD0LESCENCE
DE CHARENTE-MARITIME - LA PROTECTRICE

5 place Dorléac - 17300 ROCHEFORT SUR MER

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE 23

A. Présentation du service 23
1. Capacité autorisée : 23
2. Moyens financiers et humains : 24
3. Origine géographique des nouvelles mesures d'AEMO : 24
4. Situation au début de la prise en charge : 24

B. Organisation : 25

C. Implantation du service 26

DEUXIEME PARTIE 27

A. Focus sur l'activité globale AEMO/AED du service 27
1. Activité : 27
2. Journées réalisées : 28
3. Proportion du nombre d'enfants suivis par famille : 30
4. Nombre moyen d'enfants suivis par famille : 30
5. Comparaison des tranches d'âge au début de la prise en charge (AEMO/AED cumulées) : 31
6. Répartition par sexe au moment de la prise en charge : 31
7. Demandes adressées au département (TISF, aide-ménagère, allocation mensuelle…) : 32

B. Données relatives à l'activité en AEMO 33
1. Activité : 33
2. Évolution du nombre de mesure en attente par mois au cours de l'année 2020 : 33
3. Durée moyenne d'attente (en jours) : 34
4. Évolution du nombre de mesures en attente au 31 décembre entre 2016 et 2020 : 35
5. Décisions des tribunaux venant impacter l'activité du service en 2020 : 36
6. Moyenne du nombre de mineurs suivis par mois : 38
7. Nombre de mineurs suivis entre le 1er janvier et 31 décembre : 38
8. Journées réalisées : 39
9. Durée moyenne de la prise en charge des mineurs : 40
10. Motifs de fin de prise en charge : 41
11. Focus sur les OPP : 41
12. Répartition par sexe : 42
13. Proportion du nombre d'enfants suivis en AEMO par famille : 42
14. Évolution du nombre de mineurs suivis par tranches d'âge : 43
15. Répartition de l'activité par cabinet : 44
16. Répartition par DT : 45

C. Données relatives à l'activité en AED *46*

1. Activité 2020 :..... 46
2. Nombre de journées réalisées en AED dans l'année :..... 47
3. Nombre moyen de mineurs suivis par mois :..... 47
4. Durée moyenne de la prise en charge des mineurs :..... 47
5. Motif de fin de prise en charge :..... 48
6. Répartition par sexe au moment de la prise en charge :..... 48
7. Nombre de mineurs suivis par tranches d'âge :..... 49
8. Répartition sur le territoire de la DT Jonzac-Royan :..... 49

D. Organigramme (en décembre 2020)..... *50*

TROISIEME PARTIE 51

A. Bilan..... *51*

1. Impact de la crise sanitaire sur l'activité du service :..... 51
2. Impact de l'activité sur le plan de charge du service, sur les ressources humaines et sur l'immobilier :..... 53
3. Participation aux formations initiales/accueil de stagiaires :..... 54
4. Formation professionnelle continue :..... 55
5. Congrès et colloques :..... 55
6. Rencontres avec les partenaires du service :..... 55
7. Activités de recherche et de réflexion :..... 55
   a. Groupe de réflexion interne au service :..... 55
   b. Apports des professionnels du service ayant bénéficié de formation :..... 55
   c. Participation à des groupes de travail/réseau :..... 56
   d. Des activités et des jeux pour soutenir la relation :..... 56
   e. Création/innovation :..... 56

B. Perspectives 2021 ..... *57*

1. Des enjeux :..... 57
2. Des chantiers à poursuivre et à ouvrir :..... 57

PREMIERE PARTIE

Présentation du service

Le service d'AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) de l'ADSEA 17 LP participe à la mise en œuvre de la protection de l'enfance dans le département depuis le 1er avril 1965.

Sa mission consiste à favoriser le maintien de l'enfant dans son milieu de vie naturel, en portant une attention particulière à ses besoins fondamentaux et à son intérêt.

Ses moyens d'actions sont multiples. En premier lieu, il s'agit d'accompagner les parents vers un réaménagement de leurs pratiques parentales en fonction des potentialités qu'ils peuvent mobiliser, en tant que premiers responsables des conditions d'éducation de leur(s) enfant(s), et :

- ✓ De rechercher avec la famille une réponse aux problèmes ayant motivé la décision du Magistrat,
- ✓ Au -delà des symptômes, de faire émerger les problématiques non repérées au préalable et d'aider à leur résolution si elles constituent un danger pour l'enfant.

La finalité de l'intervention vise à réduire le danger encouru par l'enfant dans son milieu de vie, en proposant à la famille un espace d'accompagnement pluridisciplinaire, où chacun peut trouver une aide et un soutien qui lui permettent de cheminer vers un mieux-être.

Son action s'inscrit dans le champ de l'intervention éducative en milieu naturel. Ce domaine recouvre deux types de mesures :

- ✓ L'une est judiciaire (AEMO) ; décidée par le Juge des Enfants, elle s'impose aux familles au titre de l'article 375 du Code Civil relatif à l'enfance en danger. Elle constitue la majeure partie de l'activité du service.
- ✓ L'autre est administrative (AED) ; elle répond à une demande d'aide des titulaires de l'autorité parentale au titre de l'article L222-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. La conclusion d'une AED s'effectue avec les services de l'ASE du Conseil Départemental.

À cette fin, le service est autorisé à réaliser des mesures éducatives ordonnées par le Magistrat au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil ou contractualisées par le Conseil Départemental au titre de l'article L.221-1 du CASF.

L'activité du service est financée par le Conseil Départemental.

Capacité autorisée :

La capacité du service est fixée à 800 mesures individuelles à l'année. Le service est autorisé, depuis mai 2017, à effectuer des accompagnements en AED.

Courant 2018, la capacité du service a été augmentée de 78 mesures (suractivité non-pérenne) pour faire face à une conséquente liste d'attente de mesures d'AEMO et pour répondre aux attentes départementales pour la réalisation d'AED externalisées.

En 2020, une nouvelle augmentation provisoire de la capacité du service (+ 84 mesures d'AEMO) a été entérinée.

Une nouvelle autorisation établissant l'activité socle à 878 mesures AEMO/AED est en cours d'instruction par les autorités (Conseil Départemental, Préfecture) : date 29/01/2021

Moyens financiers et humains :

Le service est doté d'un budget annuel de ~ 2 400 K€, dont 1 900 K€ pour les moyens humains.

Le prix de journée 2020 est de 10.08 €.

Des moyens supplémentaires non pérennes, ont été alloués successivement en 2018 (+ 78 mesures), puis dans l'été 2020 (+ 84 mesures) pour permettre au service de faire face à une liste d'attente qui ne cesse de croître.

Fin 2020, l'équipe pluridisciplinaire se décompose comme suit :

Postes	ETP socle	ETP Suractivité	Ensemble
Secrétariat	3,30	0.45	3,75
Éducatif	28,45	3	31,45
Psychologue	2,51	0.3	2,81
Cadre	4		4

Ceci correspond à :

- 4 secrétaires,
- 32 éducateurs spécialisés,
- 4 psychologues (5 à compter du 4 janvier 2021),
- 4 cadres,

soit 44 professionnels.

Origine géographique des nouvelles mesures d'AEMO :

- Département 17 : 86.07 %
- Autres : 13.93 % par dessaisissement, délégation de compétence du Juge des Enfants du département d'origine ou sa décision directe, soit 26 départements

Situation au début de la prise en charge :

Tous les mineurs sont dans leur famille naturelle ou de façon résiduelle confiés à des Tiers Dignes de Confiance (TDC), voire à des membres de leur famille ou des établissements.

Organisation :

Implanté initialement à La Rochelle, le service a développé des antennes à Saintes, Royan et Montendre afin de rapprocher l'équipe pluridisciplinaire des usagers.

En janvier 2004, une antenne est créée à Rochefort avec pour fonction de faire jonction entre les secteurs Nord et Sud pour mieux réguler les flux générant une "liste d'attente". Une autre a été ouverte à Jonzac en 2005, puis à Saint-Jean d'Angély en 2006, à Marans en 2009 et enfin dans l'Île d'Oléron fin 2016. En 2019, toujours dans l'esprit de développer des interventions AEMO de proximité, l'ADSEA 17 LP et le département 17 ont signé une convention de mise à disposition de locaux et de bureaux au "Centre d'Action Sociale" de Surgères.

Le siège du service a été transféré à Saintes le 30 avril 2005. Cette ville est en position centrale par rapport à l'activité exercée sur la totalité du département et l'implantation de ses différents pôles d'intervention.

La Charente-Maritime est en effet un département à dominante rurale avec des pôles urbains de taille modeste en dehors du chef-lieu La Rochelle. Ceci entraîne une grande disparité dans la répartition des lieux-ressources pouvant compléter l'intervention du service.

Le découpage territorial retenu est celui des Délégations Territoriales. Une certaine flexibilité, aux frontières de ces secteurs, nous donne la possibilité de nous adapter aux inéluctables variations de charge.

L'organisation est conçue autour de deux pôles. L'un regroupe à Saintes les Délégations Territoriales de Royan Atlantique-Haute Saintonge et Saintonge Romane-Vals de Saintonge, l'autre à La Rochelle recouvre celles de La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique et Rochefort-Aunis Sud-Marennes-Oléron. Le secteur de Royan est partagé selon les flux entre les secteurs Nord et Sud. L'antenne de Rochefort a pour fonction de pouvoir répondre aux besoins du Nord et du Sud, et donc de déplacer ses interventions en fonction des nécessités.

Les mesures d'AEMO sont décidées par les Juges des Enfants. Les AED sont à l'initiative du Conseil Départemental.

Le financement est à la charge des Conseils Départementaux.

Le budget du service est arrêté par le Président du Conseil Départemental et le Préfet sur proposition de la Direction de la Solidarité Départementale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ces mêmes services contrôlent, a posteriori, les dépenses. Ils définissent, dans un schéma départemental de protection de l'enfance, la nature des besoins et dressent le bilan de l'offre existante. À ce titre, ils déterminent les perspectives de développement de l'offre sociale.

Le service d'AEMO fait partie des réponses à ces besoins et son activité, ainsi que la qualité de ses prestations, font l'objet d'une évaluation.

Implantation du service

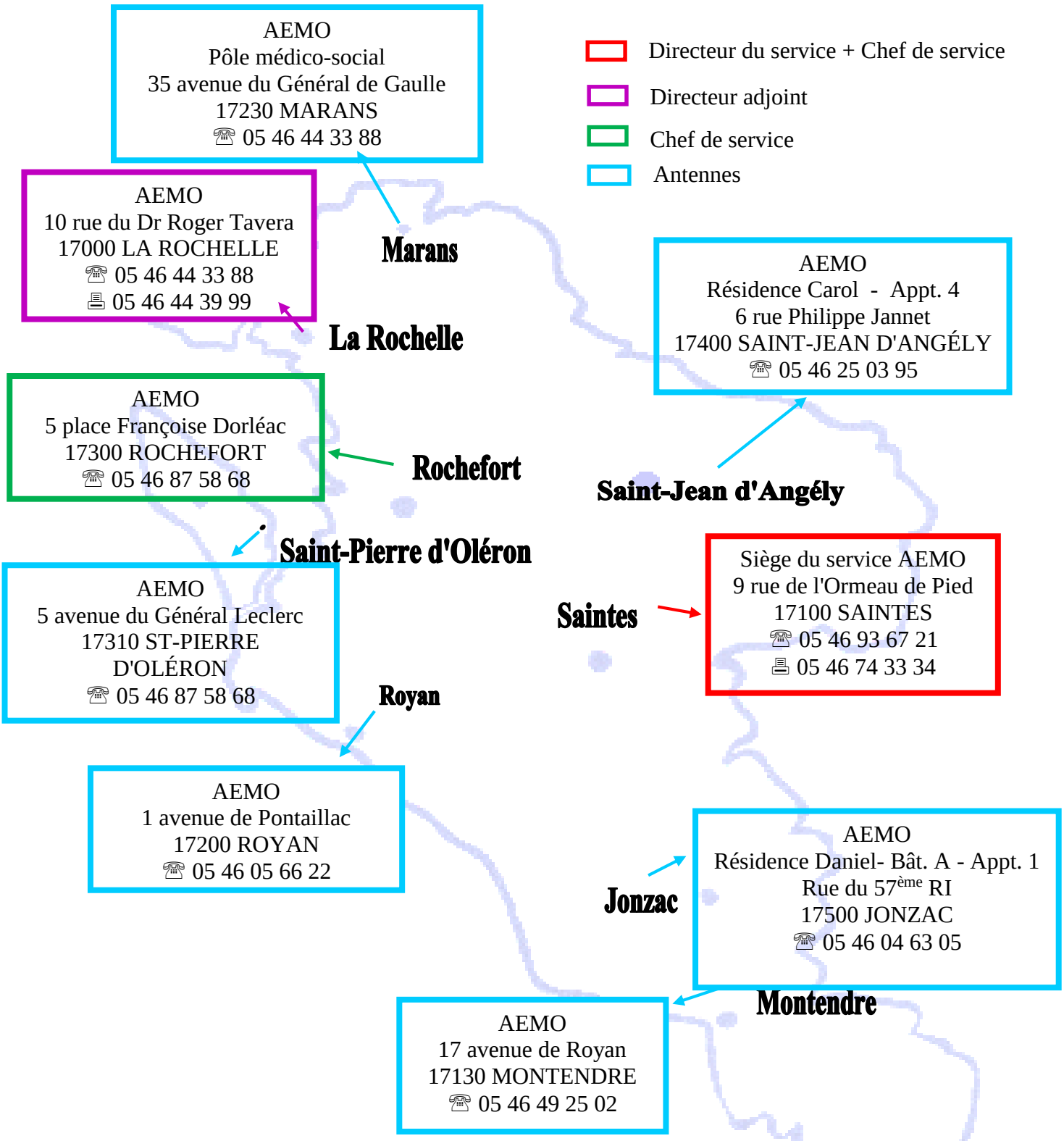

DEUXIEME PARTIE

1. Focus sur l'activité globale AEMO/AED du service

Les tableaux présentés ci-dessous sont à prendre en compte à l'aune des remarques suivantes :

- ✓ L'année 2020 a été marquée (16 mars 2020) par la crise sanitaire liée au COVID-19. Les données extraites pour le présent rapport d'activité sont sans nul doute à appréhender eu égard à ce contexte exceptionnel.
- ✓ Le service a commencé à effectuer des accompagnements en AED en juin 2017.
- ✓ L'année 2018 constitue la première année "complète" avec des AED.
- ✓ L'année 2018 est marquée par deux hausses successives de suractivité :
  - ✓ janvier 2018 -- > + 48 mesures AEMO
  - ✓ septembre 2018 -- > + 30 mesures AED
- ✓ En 2019, l'activité du service intègre, pour la première fois en année pleine, les 78 mesures inhérentes à la suractivité AEMO/AED.
- ✓ L'année 2020 est marquée par une nouvelle hausse de suractivité :
  - ✓ septembre 2020 -- > + 84 mesures

L'activité attendue pour 2020 a été fixée à 315 015 journées.

L'activité effective s'est traduite par la réalisation de 331 049 journées, soit un dépassement de + 16 034 journées (+ 5.09 %) par rapport à l'activité prévisionnelle.

Le taux d'activité réalisé est de 99.84 % pour 95 % prévu.

1. <u>Activité :</u>

Moyenne de 909 mineurs suivis mensuellement en AEMO et AED.

826 familles pour 1422 mineurs suivis sur l'année en AEMO (1374) et AED (48).

523 nouvelles mesures d'AEMO exercées en 2020 ; 73 ont pour origine une décision judiciaire provenant d'un département extérieur (13.93 %), soit 26 départements extérieurs au total.

4 nouvelles prises en charge d'AED, dont 1 mesure sur Jonzac et trois à Royan.

Journées réalisées :

Figure 1

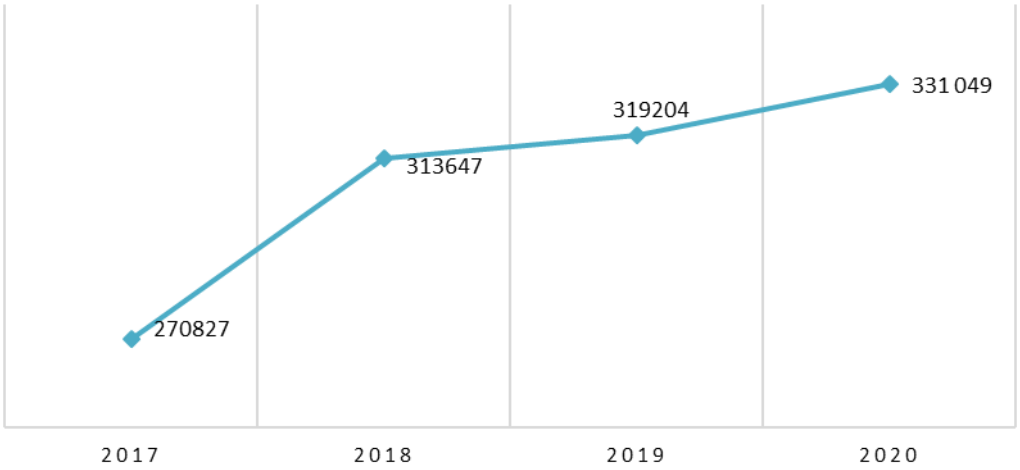

L'année 2020 marque une nouvelle hausse du nombre de journées réalisées par rapport aux années antérieures en raison, entre autres, de la nouvelle suractivité effective à compter de septembre 2020 (soit sur une période de 4 mois).

Figure 2

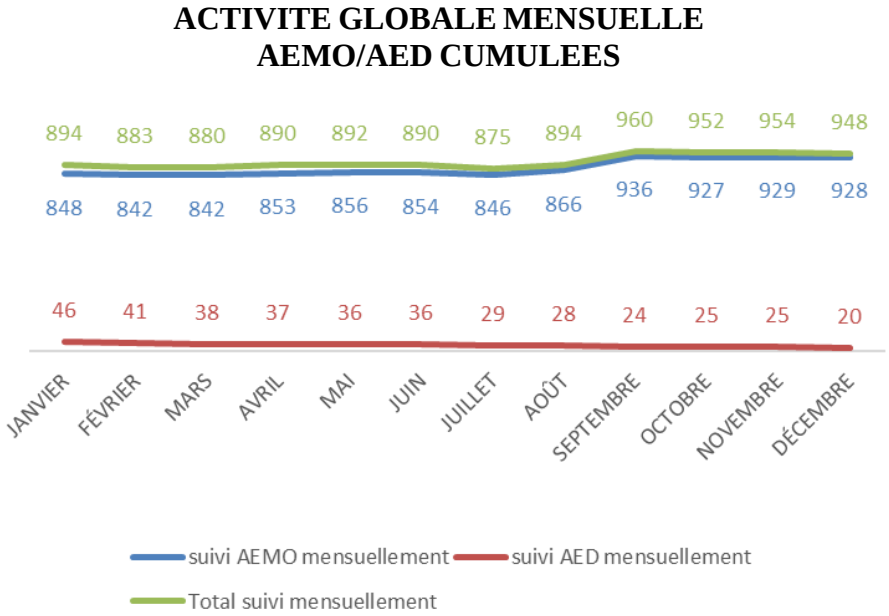

Les chiffres de la figure 2 correspondent à ceux relevés chaque 1er vendredi du mois. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas un volume d'activité constant sur une durée d'1 mois. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager des grandes tendances.

La figure ci-dessus donne à voir les fluctuations de l'activité au fil des mois.

Elle met en exergue l'activité principale du service très largement centrée sur les mesures d'AEMO dont la mise en œuvre est prioritaire par rapport aux AED.

On observe que la capacité AEMO/AED cumulée de 878 mesures est globalement atteinte tout au long de l'année, avec une inflexion à la hausse en septembre correspondant à la nouvelle suractivité de 84 mesures enregistrées à partir de cette période.

Enfin, cette logique de priorité donnée à l'exécution des mesures d'AEMO, couplée au nombre croissant des décisions prononcées par les Magistrats en 2020, a également pour effet (nonobstant la nouvelle suractivité réalisée depuis septembre) pour la seconde année consécutive, de voir la part des AED encore décroître (baisse de plus de 50 % entre janvier et décembre 2020).

Plus précisément, ce mouvement de vases communicants entre AEMO et AED s'opère sur le secteur de Jonzac/Royan.

Ainsi, après le pic de 72 AED réalisées au printemps 2019, la part des AED diminue "inexorablement" pour atteindre le seuil de 20 AED en fin d'année civile 2020 (cf. figure 3).

Figure 3

COMPARATIF AED ET AEMO SUR LE SECTEUR JONZAC/ROYAN

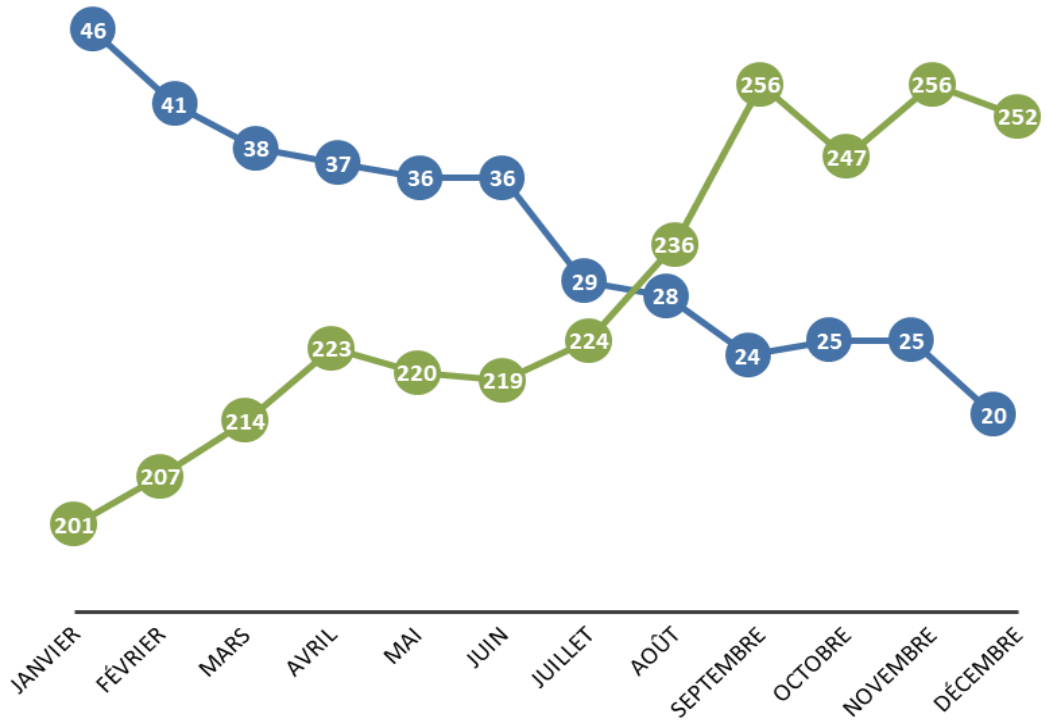

Les chiffres de la figure 3 correspondent à ceux relevés chaque 1er vendredi du mois. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas un volume d'activité constant sur une durée d'1 mois. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager des grandes tendances.

Proportion du nombre d'enfants suivis par famille :

Figure 4

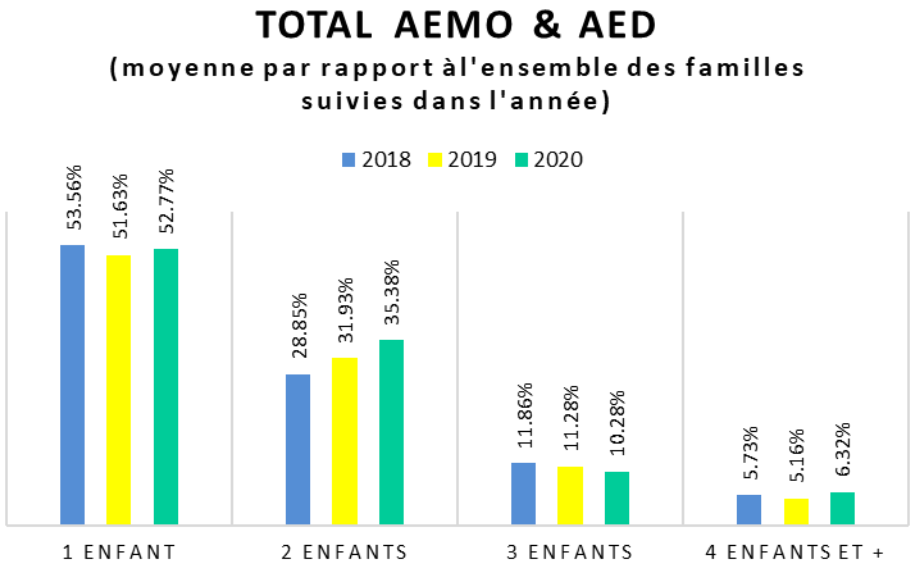

Biais d'interprétation : Quand bien même 1 seul enfant fait l'objet d'un suivi éducatif, dans plus de la moitié des familles accompagnées en AEMO et AED, cela ne signifie pas, pour autant, que le mineur suivi soit fils ou fille unique. En effet, certaines décisions des Magistrats peuvent cibler tout ou partie des mineurs composant une même fratrie ou fratrie recomposée et donc ne concerner qu'un, deux … ou tous les mineurs d'une fratrie.

Le nombre d'enfants suivis dans une même fratrie est relativement stable à l'exception de l'indicateur "2 enfants" qui lui est en augmentation de plus de 3 points pour la seconde année consécutive.

Nombre moyen d'enfants suivis par famille :

826 familles pour 1422 mineurs suivis sur l'année en AEMO et AED, soit 1,72 enfants suivis par famille en 2020.

Figure 5

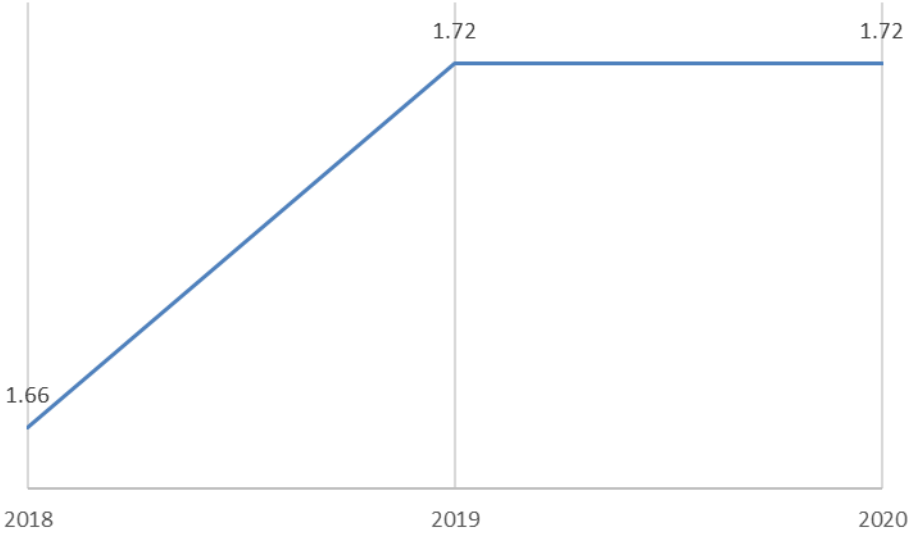

	1999	….	2010	….	2016	….	2018	2019	2020
Nombre moyen de familles suivies par éducateur	**16**	**....**	**21**	**….**	**19.9**	**….**	**19.3**	**18.6**	**18.6**

Ainsi, le nombre moyen de "familles" accompagnées par éducateur en baisse depuis 2010, tend à se stabiliser à un peu de moins de 19 familles pour la seconde année consécutive. Une donnée qui a pour pendant le nombre croissant de fratries suivies sur la même période.

Comparaison des tranches d'âge au début de la prise en charge (AEMO/AED cumulées) :

Figure 6

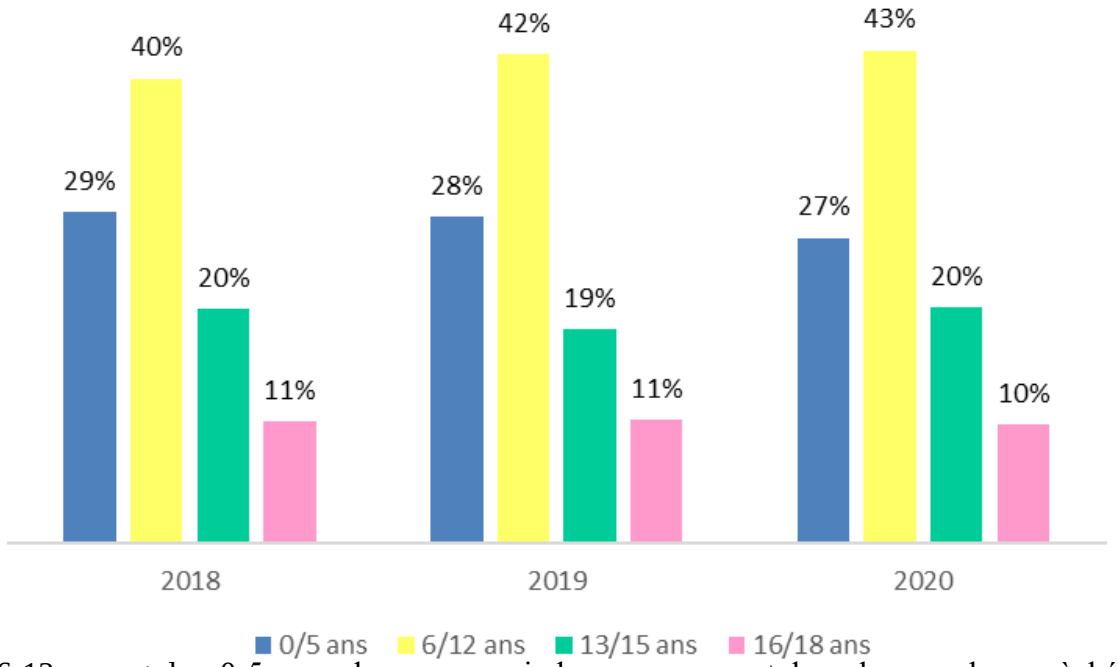

Les 6-12 ans et les 0-5 ans, dans une moindre mesure, sont les plus nombreux à bénéficier d'un accompagnement éducatif. Ensemble, ils représentent depuis 3 ans, 70 % des mineurs suivis.

Ce constat donne des indications sur les compétences et savoir-faire majoritairement requis pour adapter la nature des interventions en direction d'un jeune public surreprésenté.

Répartition par sexe au moment de la prise en charge :

Figure 7

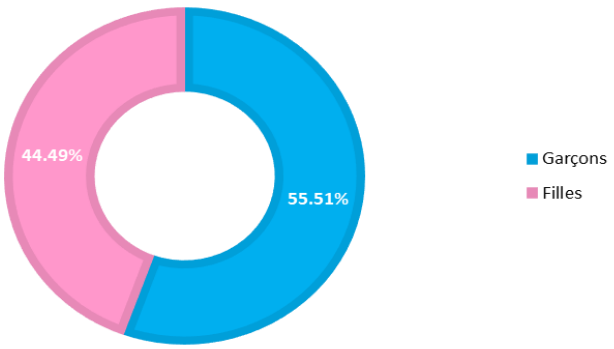

Les mineurs de sexe masculin sont les plus représentés avec un écart d'~ 11 points.

Demandes adressées au département (TISF, aide-ménagère, allocation mensuelle…) :

Concernant les demandes de TISF, d'aide-ménagères et d'allocations mensuelles, le service assume ce transfert de charge depuis mars 2019.

150 demandes d'aides diverses ont été instruites en 2020, qui constitue la première année pleine pour cet exercice.

Figure 8

Répartition par nature des prestations

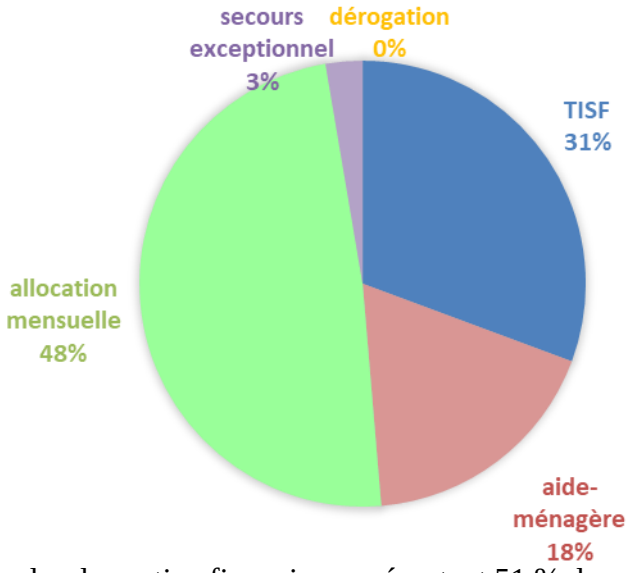

Les différentes demandes de soutien financier représentent 51 % des prestations d'aides sollicitées en 2020 contre 69 % en 2019.

A contrario, le nombre de demandes d'intervention de TISF/aide-ménagère est en forte augmentation. Il s'établit à 49 % en 2020 contre 31 % en 2019.

Figure 9

Répartition par secteur géographique

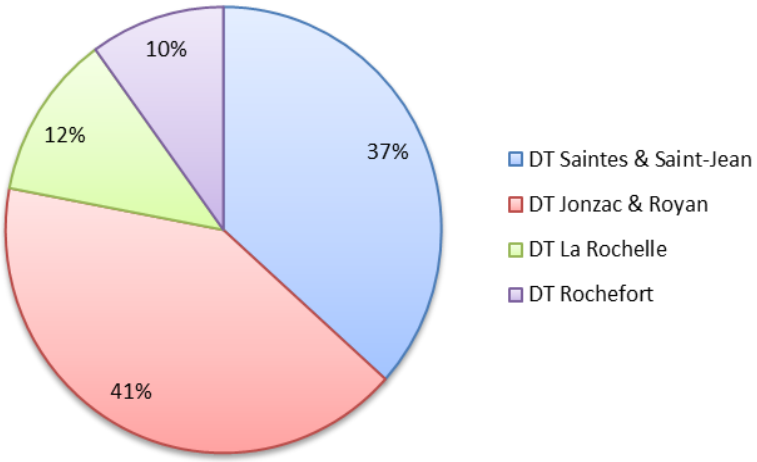

Les territoires relevant des délégations de Saintes/Saint-Jean et Jonzac/Royan concentrent massivement les demandes d'aides diverses formulées par le service.

Données relatives à l'activité en AEMO

2. Activité :

Figure 10

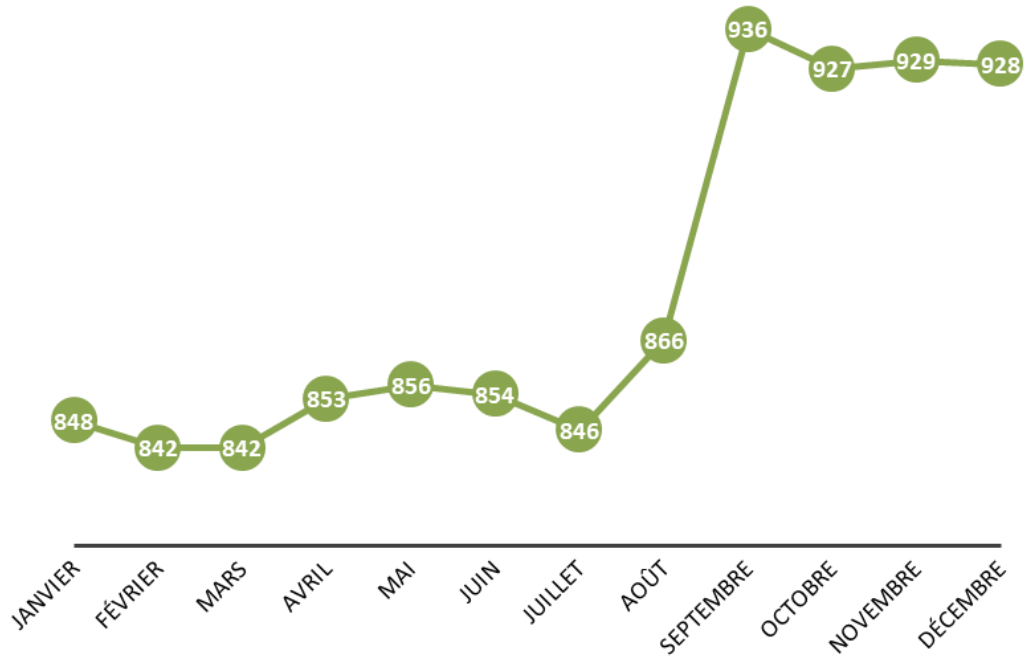

Le nombre de mesures d'AEMO exercées oscille autour de 850 pendant les huit premiers mois de l'année en correspondance avec l'activité attendue. Le "bond" à la hausse de septembre correspond à la nouvelle capacité provisoire autorisée (+ 84 mesures) pour tenter de contenir une liste d'attente de 80 à 100 mesures d'AEMO constatée depuis plusieurs mois.

Évolution du nombre de mesure en attente par mois au cours de l'année 2020 :

Figure 11

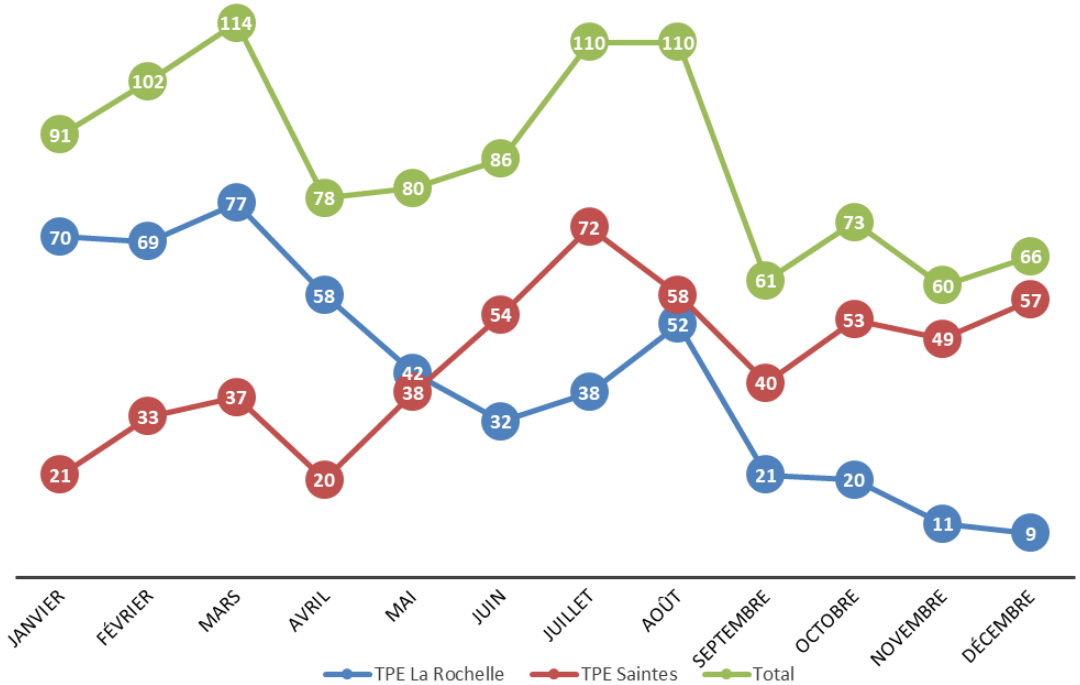

Les chiffres de la figure 11 correspondent à ceux relevés chaque 1er vendredi de chaque mois. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas l'état des mesures en attente en volume constant sur une durée d'1 mois. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager les fluctuations de la liste d'attente au cours de l'année 2020.

Dans le prolongement des indicateurs de 2019, la liste d'attente est restée conséquente les deux tiers de l'année avec des pics à plus de 110 mesures.

Celle-ci, sous l'effet de l'arrivée de 3 professionnels supplémentaires, a pu être en partie résorbée dès la fin de l'été 2020.

Elle reste néanmoins significative en raison d'une recrudescence d'activité sur le sud de la Charente-Maritime, alors que le nord du département qui avait concentré une forte attente depuis 2019 affiche une liste de mesures non-exécutées quasi inexistante au 31 décembre 2020.

Durée moyenne d'attente (en jours) :

Figure 12

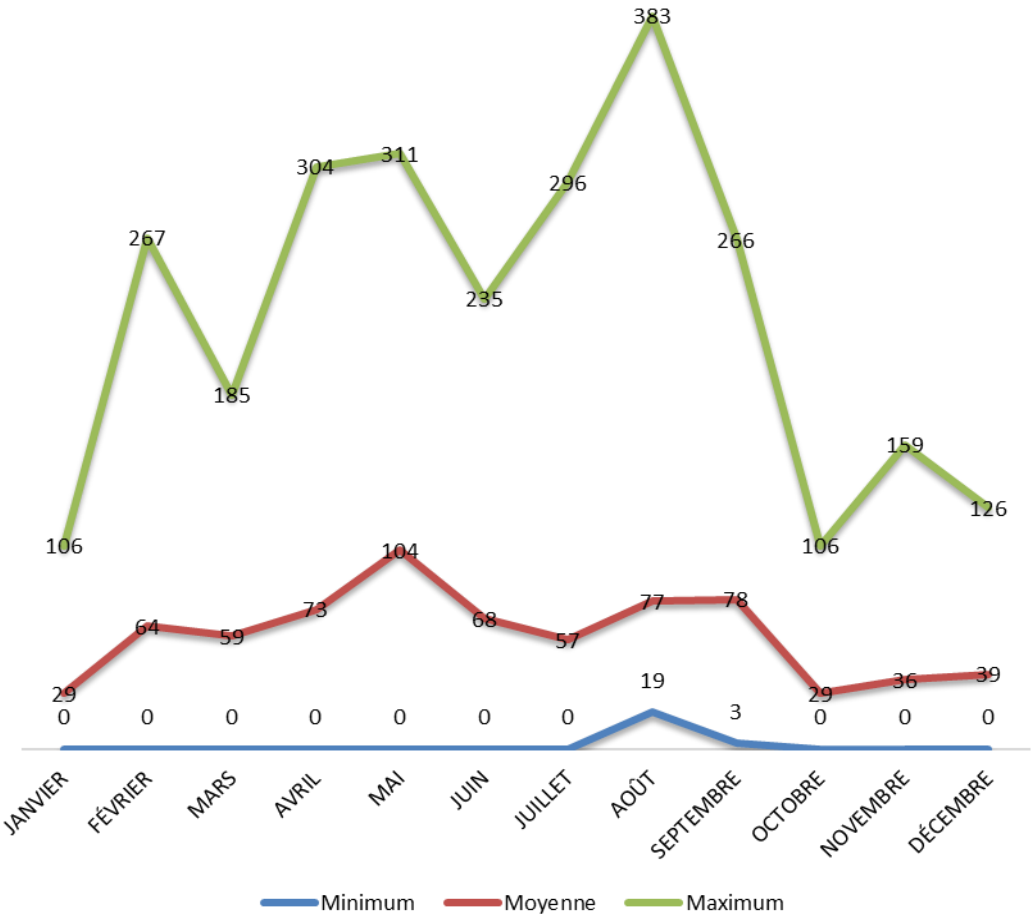

Ce graphique représente pour chaque mois, le nombre de jours d'attente minimum (en bleu) et maximum (en vert) par rapport aux mesures d'AEMO attribuées aux éducateurs, ce qui correspond aux fourchettes basse et haute. La courbe rouge est une moyenne de l'ensemble des attributions mensuelles.

Les délais d'attribution des mesures d'AEMO ont varié entre 0 jour et 383 jours en 2020, pour une moyenne d'attente de 59.4 jours, soit des délais de début d'intervention qui se sont encore allongés pour la seconde année consécutive.

À noter, que la mesure qui présente plus d'une année d'attente (383 jours) avant sa mise en œuvre, est en grande partie la conséquence d'une erreur administrative non imputable au service AEMO.

Ces chiffres, en augmentation comparativement à 2018, sont à mettre en relation avec la liste d'attente conséquente observée depuis l'automne 2019.

Le diagramme met en évidence l'impact des trois nouveaux postes éducatifs venus renforcer les moyens d'intervention début septembre 2020. Ainsi, à la fin de l'été, les délais de mise en œuvre approchent, en moyenne, l'objectif de trente jours fixés, mais dans les faits, certaines familles ont malgré tout dû patienter 4 à 5 mois avant d'être conviées à un premier rendez-vous au cours de l'automne 2020.

Évolution du nombre de mesures en attente au 31 décembre entre 2016 et 2020 :

Figure 13

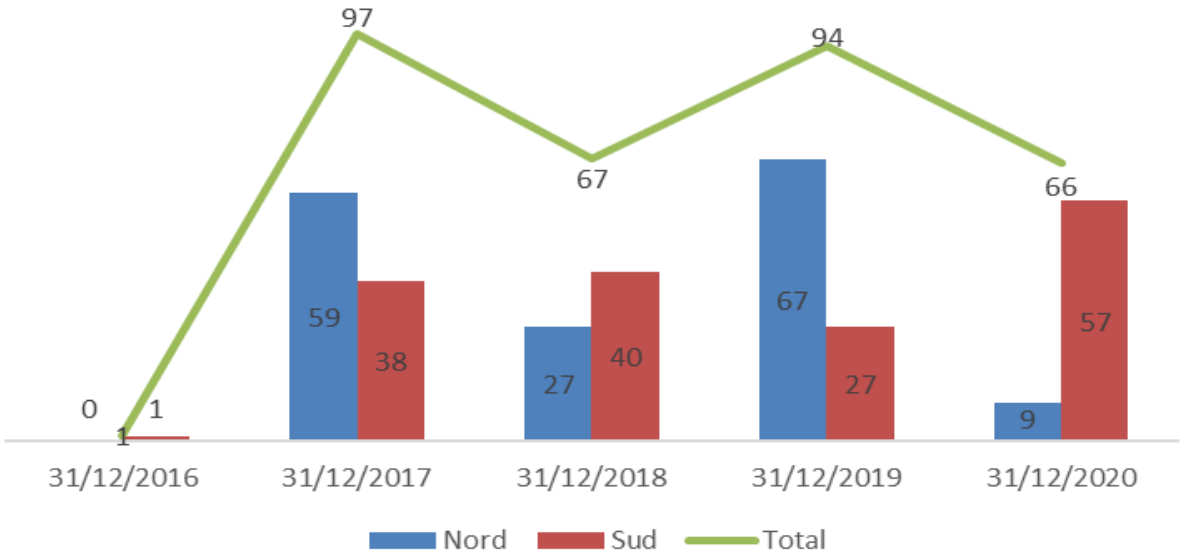

Les chiffres de la figure 13 correspondent à ceux relevés chaque 31 décembre. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas l'état des mesures en attente en volume constant sur une durée d'1 an. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager des grandes tendances.

Les moyens supplémentaires (accordés en 2018) pour répondre aux besoins des tribunaux pour enfants (+ 48 mesures d'AEMO en suractivité), se traduisent par une liste d'attente qui se résorbe d'un tiers (avec un écart de - 30 mesures) entre le 31/12/17 et 31/12/18.

Mais ceux-ci n'ont pas véritablement permis de résorber significativement le nombre de mesures non-exécutées, qui repart à la hausse en 2019 pour atteindre de nouveau le seuil de plus de 90 au 31/12/19.

Une problématique qui restera préoccupante toute l'année 2020 malgré 3 postes créés en renfort en fin d'été. Ces recrutements auront eu, en effet, un impact limité, générant une nouvelle diminution de seulement 30 % de la liste d'attente au 31/12/20.

Ainsi, bien que la capacité ait été augmentée de 48 mesures en 2018, puis de 84 mesures en 2020, le service ne parvient pas à résorber significativement la liste d'attente. En effet, fin 2020, elle est toujours de + 66 mesures, tout comme en 2018.

Décisions des tribunaux venant impacter l'activité du service en 2020 :

Figure 14

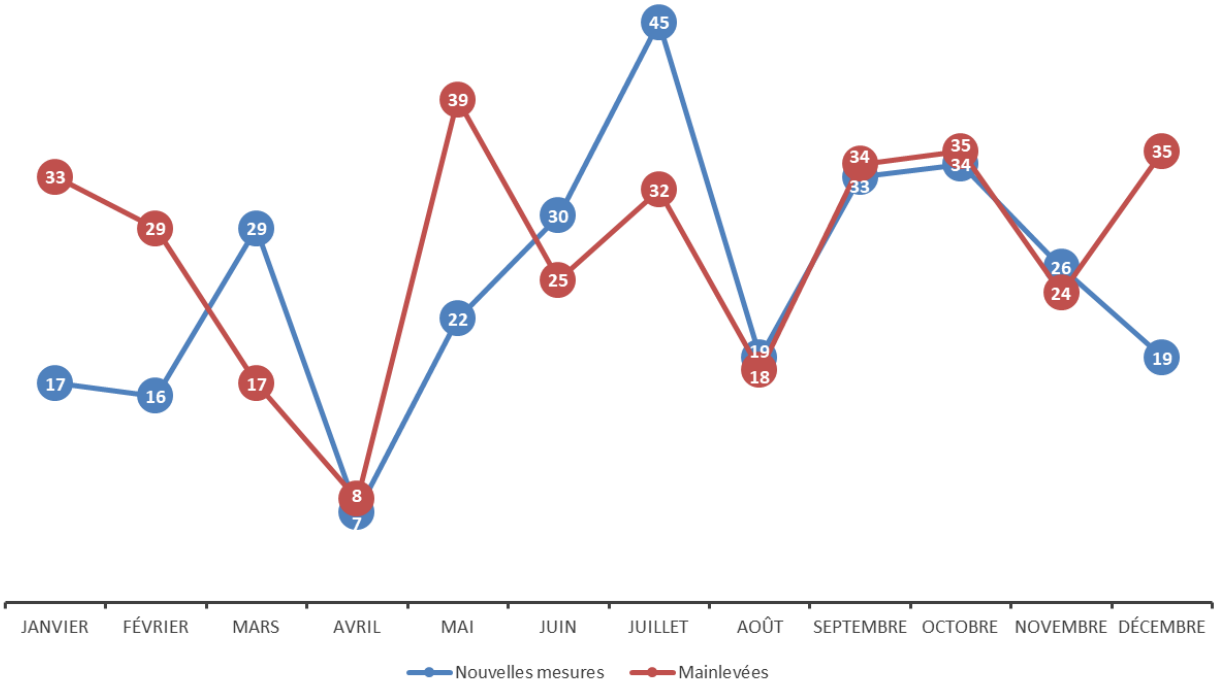

Au global, sur l'ensemble de l'année, le service a été destinataire de 297 nouvelles mesures, contre 329 mainlevées, soit un différentiel de - 32 mesures.

Ainsi, à l'inverse de 2019, le nombre de mainlevées est, en 2020, supérieur au nombre de nouvelles mesures.

Ces données se traduisent, sous l'effet du nombre de mesures reconduites (+ 67 "reconductions" par rapport à 2019) par une baisse toute relative de la liste d'attente (cf. tableau ci-dessous).

	2017	2018	2019	2020
Nouvelles mesures	406	339	398	297
Reconductions	284	240	301	368
Mainlevées	311	334	290	329

Nota : Le nombre de "reconductions" affiche pour la seconde année consécutive une nouvelle hausse de + de 60 mesures.

Toutefois, cet indicateur est, en 2020, à accueillir avec prudence en raison de la conjoncture "crise sanitaire" qui a conduit les Tribunaux Pour Enfants à prononcer des AEMO pour une durée de 6 mois à compter du mois de mars 2020, au lieu d'1 année habituellement.

Cette pratique a de fait occasionné la tenue de deux "audiences" au cours de la même année pour plusieurs familles et, par voie de cause à effet, a eu comme incidence de générer une nouvelle augmentation des décisions de "reconduction".

- **Point sur les décisions comportant la mention "soutenue/renforcée/intensive" entre 2016 et 2020**

2016	7
2017	5
2018	1
2019	10
2020	2

- **Point sur les décisions comportant la mention "obligations particulières/maintien à domicile sous conditions" entre 2016 et 2020**

2016	44
2017	52
2018	50
2019	58
2020	55

- **Nombre d'informations préoccupantes reçues entre 2016 et 2020**

2016	26
2017	52
2018	96
2019	110
2020	125

- **Nombre de soit-transmis reçus entre 2016 et 2020**

2016	163
2017	158
2018	191
2019	195
2020	188

Moyenne du nombre de mineurs suivis par mois :

Figure 15

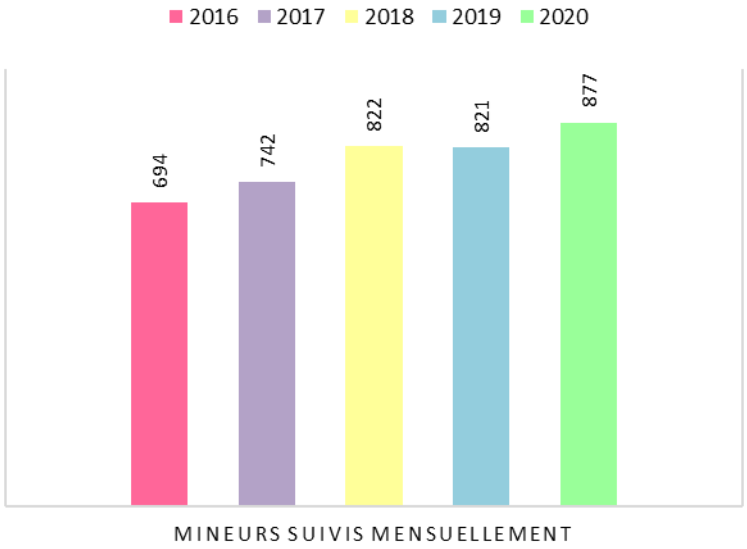

Après deux baisses d'activité successives en 2015, puis en 2016, l'activité rencontre des hausses successives en 2017, 2018, puis en 2020.

La nouvelle augmentation du nombre moyen de mesures suivies chaque mois (877 contre 821 en 2019), qui confirme cette montée en charge, est à mettre en relation avec la création "en suractivité" de 84 mesures supplémentaires en septembre 2020.

Nombre de mineurs suivis entre le 1er janvier et 31 décembre :

Figure 16

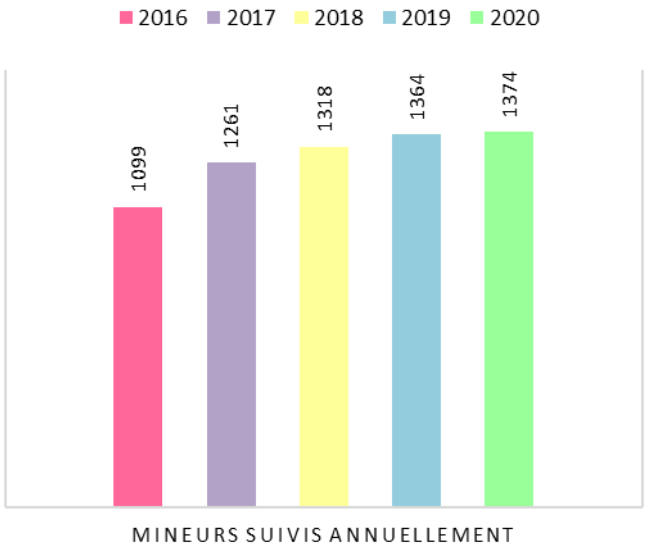

Les chiffres du tableau précédent sont corrélés par le nombre de mineurs accompagnés en file active chaque année. Ceux-ci sont en augmentation constante depuis 2016.

Journées réalisées :

Figure 17

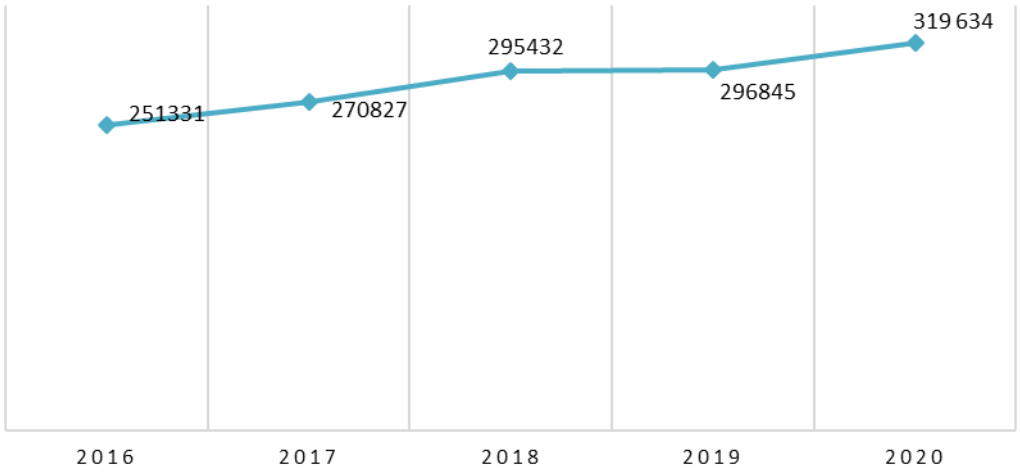

En 2018, l'activité réalisée connaît une hausse significative issue de la suractivité à réaliser (48 mesures), + 9 % par rapport à 2017. Cette hausse s'accentue encore en 2019, mais dans une proportion moindre. Ainsi, nous observons seulement un écart positif de + 1413 mesures par rapport à 2018, soit une activité en nombre de journées qui semble peut-être atteindre un palier à + ou – 296 600 journées. En effet, l'augmentation constatée par rapport à 2018 s'établit à + 0,4 %. Elle est "négligeable".

En 2020, l'activité réalisée rencontre une nouvelle augmentation de + 9 % sous le double effet d'une tentative de réponse au nombre de mesures en attente (occasionnant une surcharge du nombre de mesures confiées à chaque éducateur) et de la nouvelle suractivité de 84 mesures accordées au service en fin d'été 2020.

Durée moyenne de la prise en charge des mineurs :

Figure 18

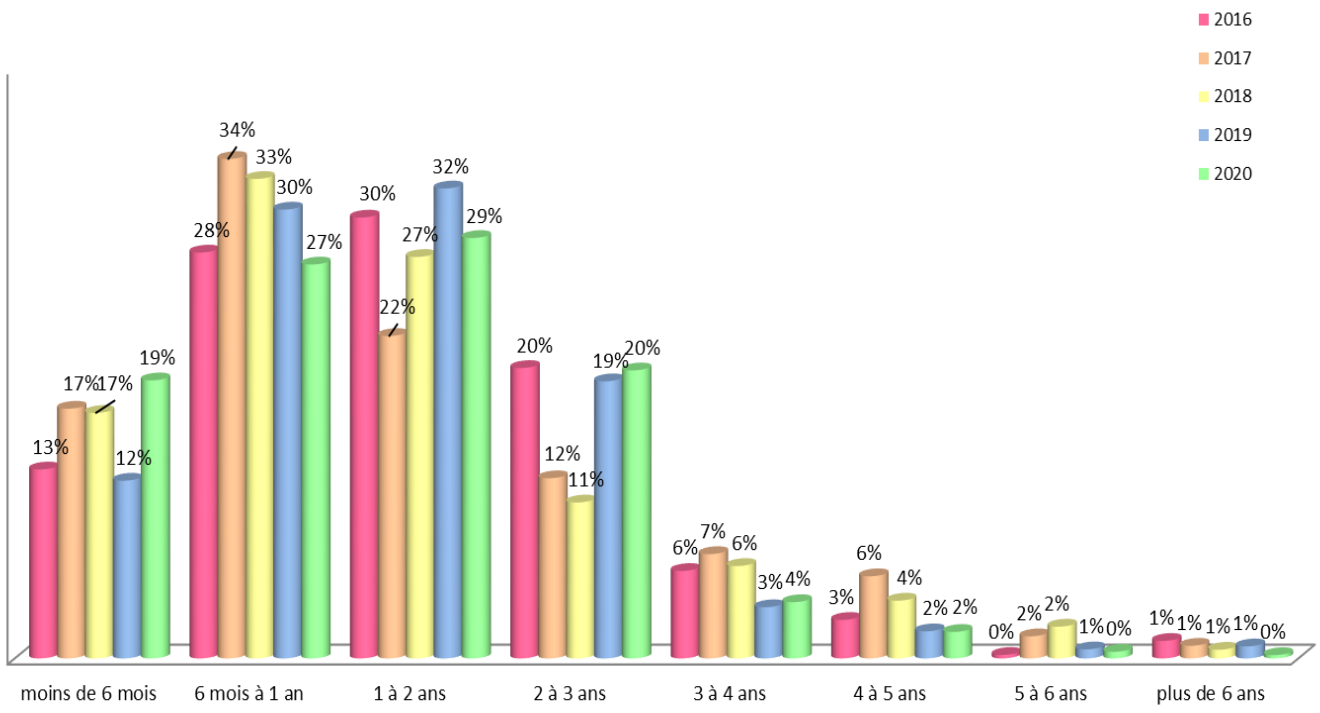

Les mesures de moins de 6 mois (un autre effet de la crise sanitaire ?) rencontrent quant à elles une hausse de + 7 points.

La figure montre également une diminution pour la seconde année consécutive de toutes les mesures d'une durée de 3 ans et plus (toute la moitié droite du schéma).

Les mesures d'une durée de 1 à 3 ans sont les plus nombreuses et contribuent pour une large proportion à fixer la durée moyenne d'une mesure AEMO à 20 mois pour 2020.

À noter que le nombre de mineurs suivis sur une durée de :

- 4 à 5 ans s'établit à : 8 mesures,
- 5 à 6 ans à : 2 mesures,
- + de 6 ans à : 1 mesure.

Motifs de fin de prise en charge :

Figure 19

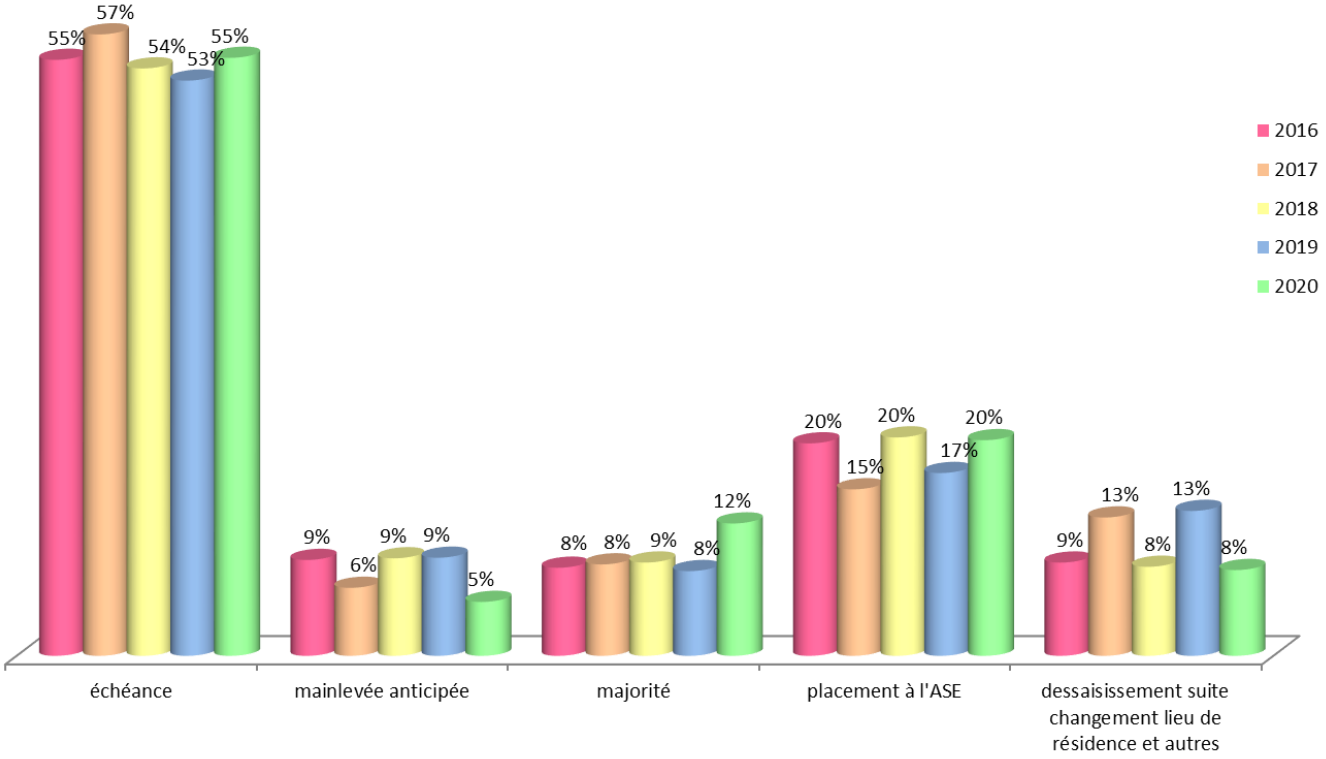

Les données cumulées des indicateurs "échéance" et "mainlevée anticipée" (55% + 5 % = 60 %), donnent à voir l'impact de l'intervention du service sur la réduction du niveau de danger dans les familles. Cela concerne 266 mineurs sur les 443 mineurs relevant d'une fin de prise en charge en 2020.

Les chiffres sont assez stables depuis 5 ans.

À l'identique de 2016 et 2018, les mineurs concernés par une décision de placement représentent 20 % des décisions en 2020.

Ainsi, sur les 443 mineurs relevant d'une fin de prise en charge AEMO en 2020, 88 ont fait l'objet d'une décision de placement, contre 82 en 2019.

Focus sur les OPP :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
nombre de mineurs concernés	placement à l'ASE	113	82	71	103	82	88
	dont OPP ASE	20	22	20	19	29	50

Depuis 2015, une vingtaine d'OPP sont prononcées chaque année.

Entre 2015 et 2018, ces chiffres sont stables quel que soit le nombre de placements prononcés.

Par contre, l'accentuation significative (+ 50 %) de recours à des OPP constatée en 2019 a rencontré une augmentation exponentielle en 2020, avec 50 mineurs concernés contre 29 en 2019.

Un phénomène à mettre en lien avec la crise sanitaire ?

Répartition par sexe :

Figure 20

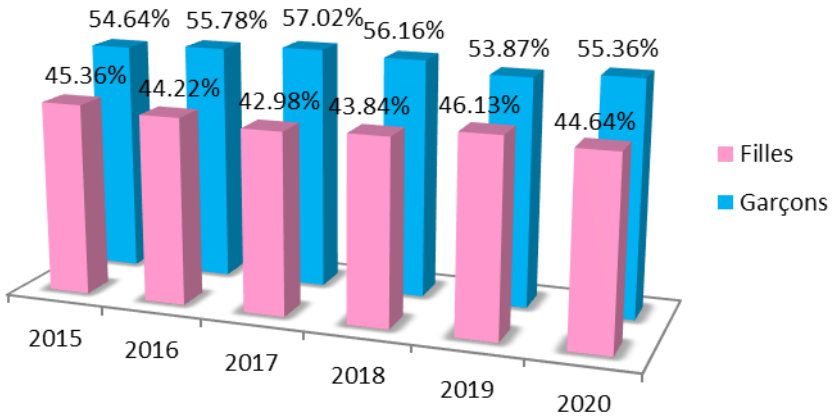

La proportion de garçons reste toujours supérieure, ce qui rejoint les proportions démographiques des mineurs de la région Poitou-Charentes.

Proportion du nombre d'enfants suivis en AEMO par famille :

Figure 21

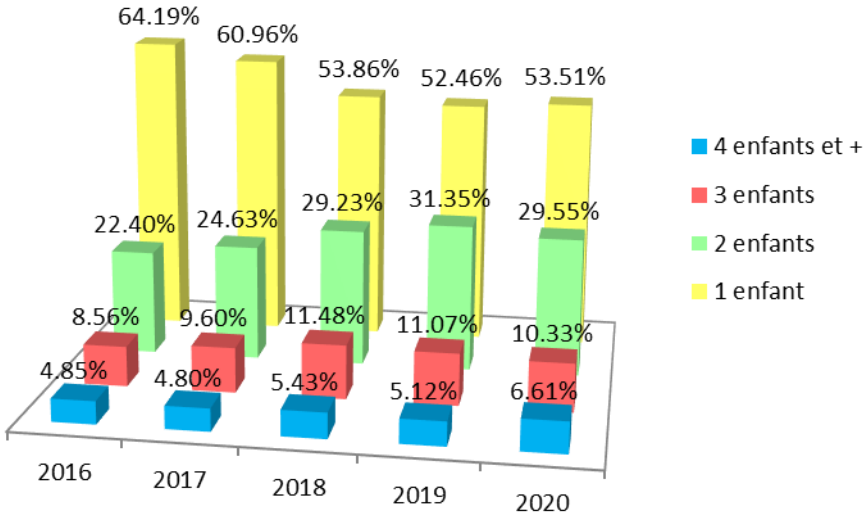

Biais d'interprétation : Quand bien même 1 seul enfant fait l'objet d'une mesure AEMO dans 53,51 % des plus de 800 familles accompagnées, cela ne signifie pas, pour autant, que le mineur suivi est fils ou fille unique. En effet, certaines décisions des Magistrats peuvent cibler tout ou partie des mineurs composant une même fratrie ou fratrie recomposée et donc ne concerner qu'un, deux ….ou tous les mineurs d'une fratrie.

Nous observons néanmoins que le nombre d'enfants suivis dans une même fratrie tend à augmenter pour l'indicateur "4 enfants et plus", à l'inverse de l'indicateur "2 enfants" qui fléchit légèrement en 2020, alors qu'il était en augmentation constante depuis 4 ans.

Évolution du nombre de mineurs suivis par tranches d'âge :

Figure 22

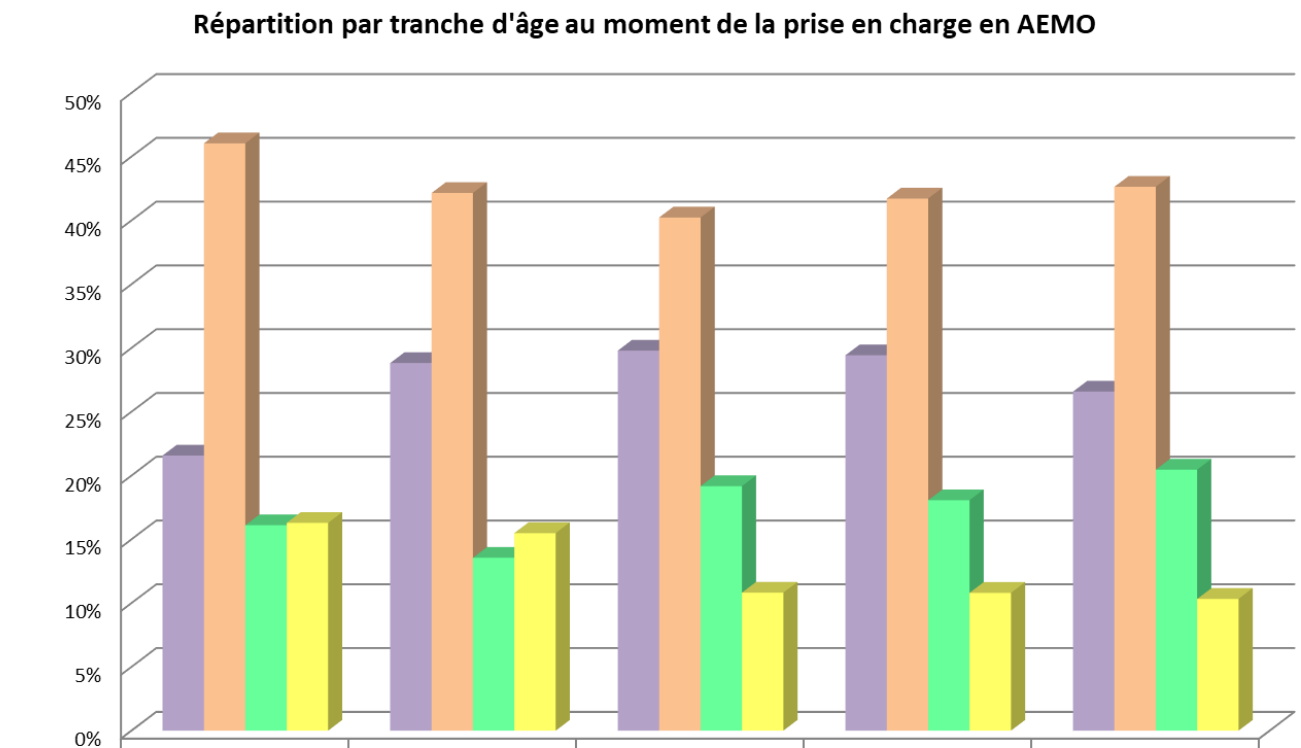

	2016	2017	2018	2019	2020
0/5 ans	22%	29%	30%	29%	27%
6/12 ans	46%	42%	40%	42%	43%
13/15 ans	16%	14%	19%	18%	20%
16/18 ans	16%	15%	11%	11%	10%

Cette rubrique permet de repérer des "tendances relatives" sur l'évolution de l'âge des publics suivis en AEMO et donner des indications sur les compétences et savoir-faire majoritairement requis pour adapter la nature des interventions. Ici, la part des 0/12 ans est très significative. Elle représente à elle seule près de deux tiers (70 % constant sur 5 ans) de la population des mineurs suivis, soit 962 enfants.

Plus précisément :

- La part des 0/5 ans correspond 371 mineurs.
- La part des 6/12 ans correspond 591 mineurs.
- Par ailleurs, la part respective des 13/15 ans et des 16/18 ans affiche une certaine stabilité depuis 5 ans (~30 %), soit un total de 412 mineurs.

Répartition de l'activité par cabinet :

Figure 23

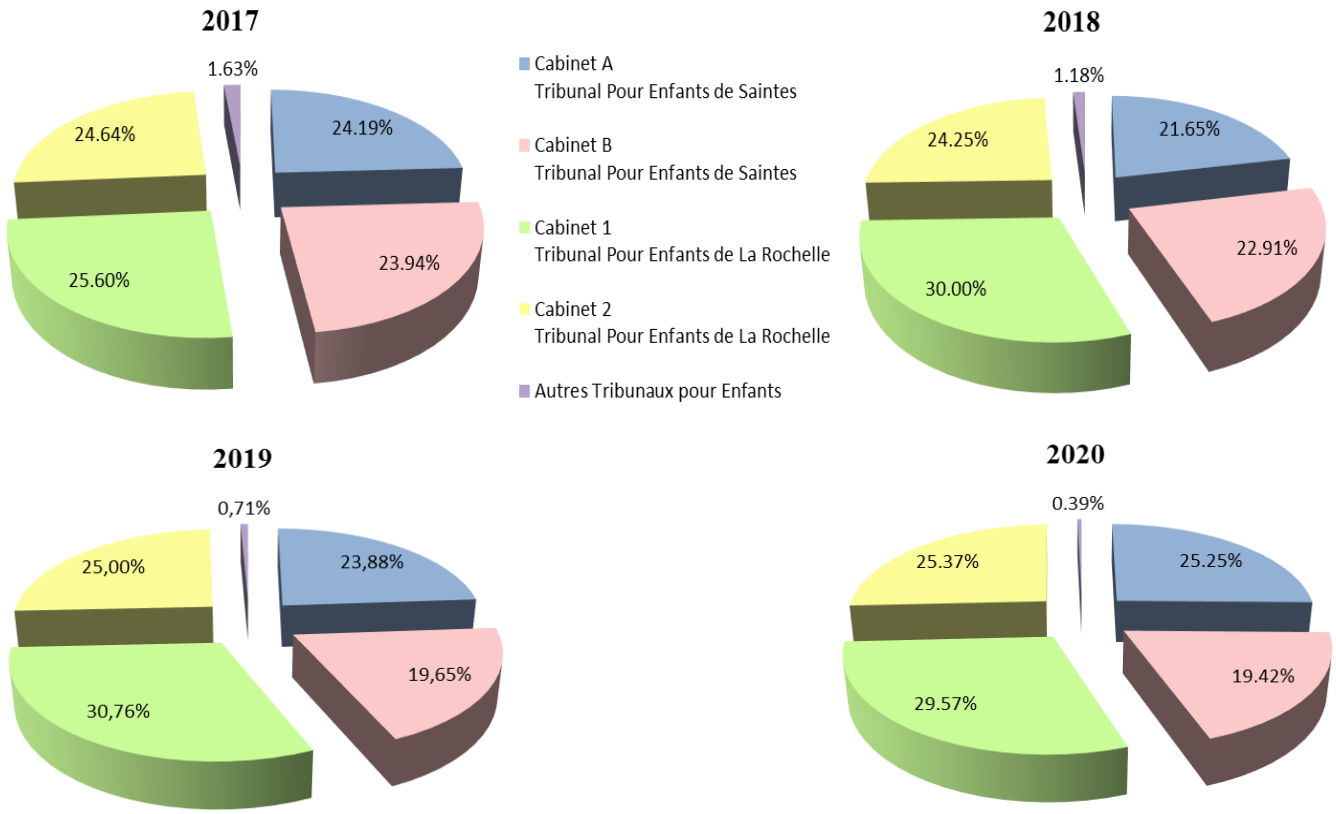

Pour la quatrième année consécutive, la part de mesures d'AEMO relevant de tribunaux hors Charente-Maritime tend à diminuer ; plus de 1 point en moins entre 2017 et 2020

Avec plus de 55 % de l'activité totale, le tribunal de La Rochelle constitue le plus important pourvoyeur de mandats AEMO confiés au service. L'inflexion à la hausse observée sur le cabinet 1 (correspondant au territoire de La Rochelle et de l'Aunis) entre 2017 et 2018, tend à se stabiliser.

À noter, pour le tribunal de Saintes, une inversion des taux de mesures d'AEMO prononcées entre les cabinets A et B. Nous observons ainsi une recrudescence de décisions en milieu rural, notamment dans le sud du département.

Répartition par DT :

Figure 24

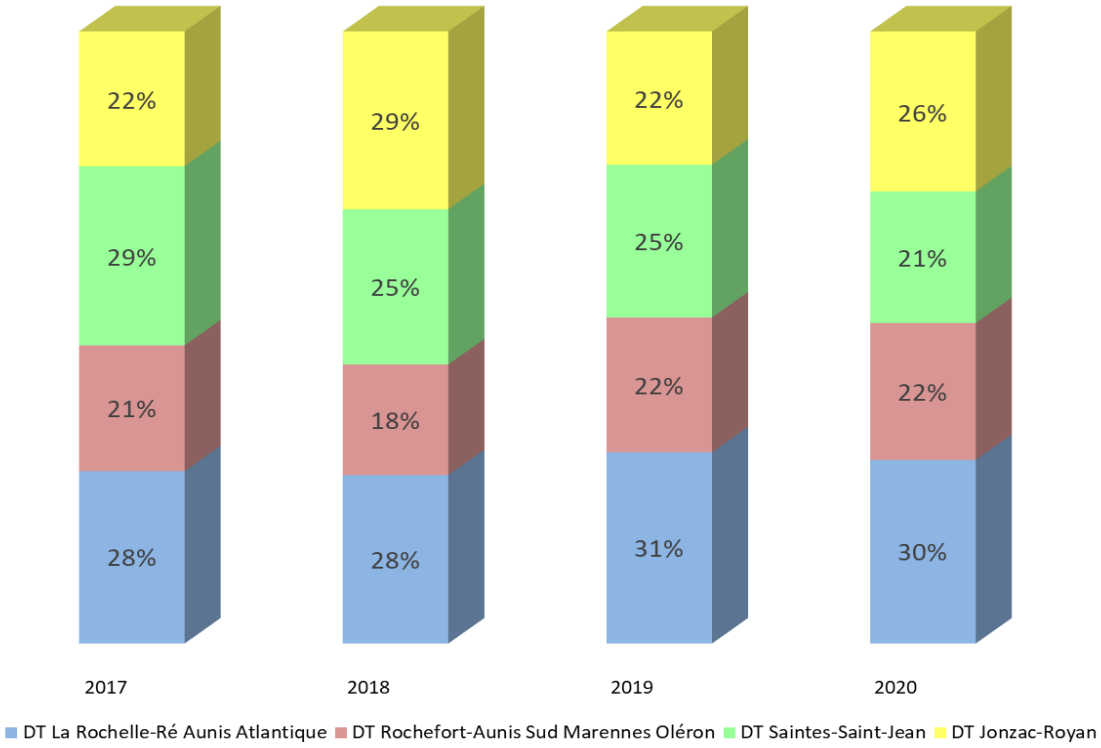

Les écarts de correspondance entre la figure 29 ci-dessus et la figure 24 représentant "la répartition par cabinet" sont dus à un découpage territorial différent entre les zones de compétence des TPE et les secteurs d'intervention des DT. Avec notamment, la DT de Saintes-Saint-Jean dont l'activité dépend à la fois des cabinets A et B du tribunal de Saintes.

Pour mémoire :

- 2017 et 2019 : les AEMO relèvent principalement des DT Saintes-Saint-Jean et de La Rochelle.
- 2018 et 2020 : les AEMO relèvent principalement des DT de Jonzac-Royan et de La Rochelle.

Données relatives à l'activité en AED

Le service a commencé à effectuer des accompagnements en AED en juin 2017 relevant exclusivement de la DT de Jonzac-Royan.

L'année 2018 constitue la première année "complète" avec des AED.

2018 a été ponctuée par une nouvelle commande départementale pour la réalisation de 30 AED en suractivité, à compter du mois de septembre.

L'année 2019 constitue donc une année de référence intégrant la suractivité de 30 AED en année pleine.

1. Activité 2020 :

Figure 25

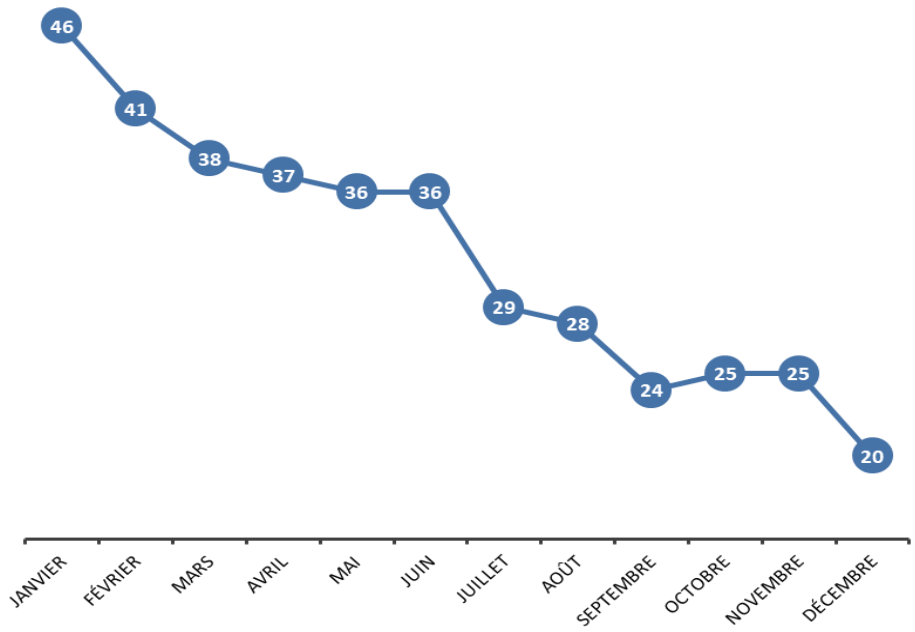

Depuis le pic d'activité de 72 AED (printemps 2019), nous observons une décroissance significative du nombre de mineurs accompagnés dans les mois qui suivent pour parvenir au 31/12/20 à un seuil bas de 20 prises en charge.

Cette diminution est à mettre en étroite relation avec la problématique prégnante du nombre d'AEMO en attente dans le sud du département et de la politique de gestion de la liste d'attente retenue. Celle-ci a consisté à progressivement "désengager" le service de l'activité AED (et cela depuis l'automne 2019) pour privilégier l'exécution des mesures d'AEMO.

Solution en partie insatisfaisante puisque parallèlement, la DT de Jonzac-Royan faisait état d'un besoin croissant en matière d'AED externalisées.

En 2020, 4 nouvelles prises en charge AED ont été confiées au service.

Nombre de journées réalisées en AED dans l'année :

En 2020, 11 429 journées comptabilisées ; pour rappel, 18 215 en 2018 et 22 359 en 2019.

Nombre moyen de mineurs suivis par mois :

46 mineurs ont été suivis au cours de l'année 2020, pour une moyenne de 32 mineurs suivis mensuellement.

Durée moyenne de la prise en charge des mineurs :

Figure 26

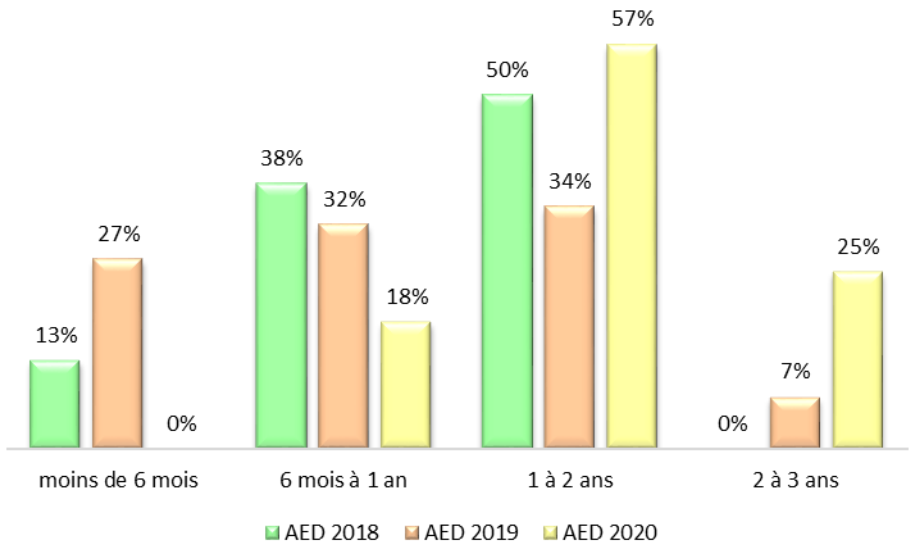

Sur les 28 fins de prise en charge dénombrées au cours de l'année, 7 (soit 25 %) ont été exercées sur une période de plus de 2 ans.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit à 20 mois.

Motif de fin de prise en charge :

Figure 27

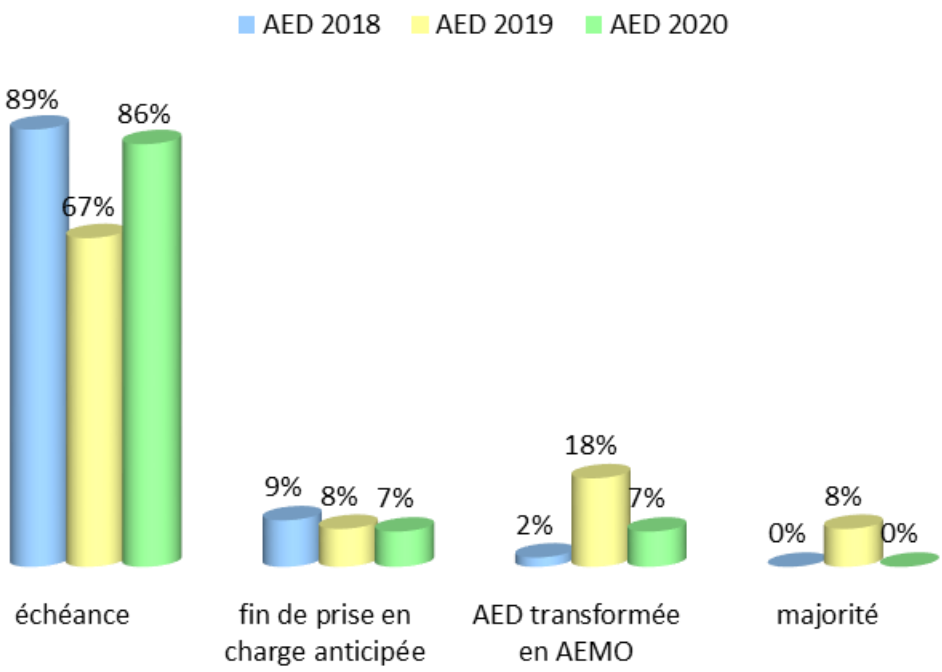

En 2018, sur 53 fins de prise en charge AED, 1 situation (2 %) a fait l'objet d'une judiciarisation en mesure d'AEMO, alors qu'en 2019, sur 42 fins de prise en charge, 8 situations ont été transformées en AEMO.

En 2020, cet indicateur s'établit à 2 situations pour 28 fins de prise en charge.

Les données cumulées des indicateurs "échéance" et "fin de prise en charge anticipée" (86 % + 7 % = 93 %), donnent à voir l'impact de l'intervention du service sur la résorption du niveau de risque dans les familles. Cela concerne 26 mineurs sur les 28 relevant d'une fin de prise en charge en 2020.

Répartition par sexe au moment de la prise en charge :

Figure 28

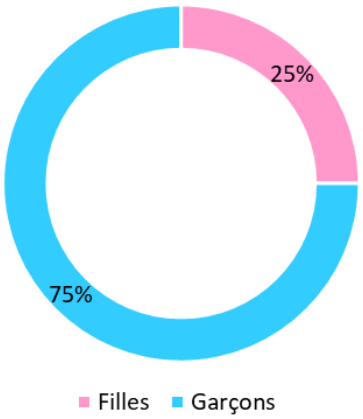

Nombre de mineurs suivis par tranches d'âge :

Figure 29

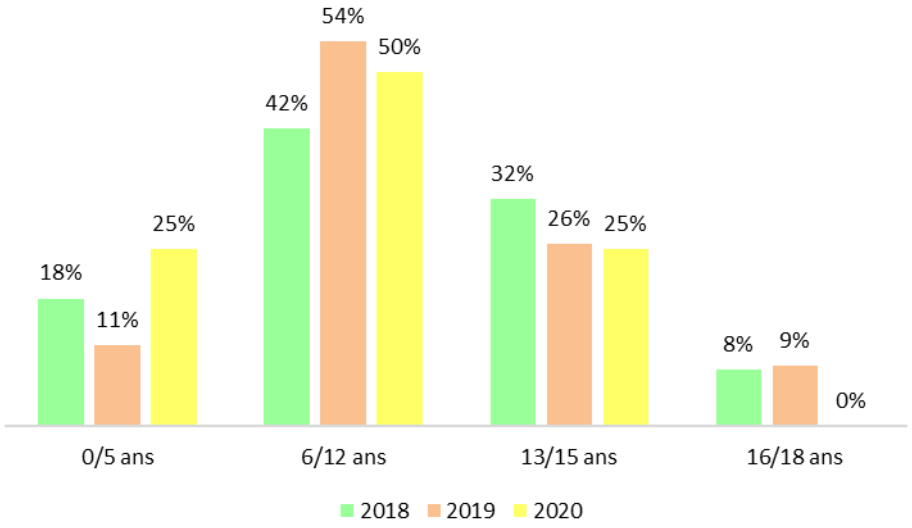

Sur les 48 mineurs suivis dans l'année, la tranche des 0/12 ans concentre 75 % de l'activité avec les 6/12 ans qui en représentent la moitié (50 %).

Répartition sur le territoire de la DT Jonzac-Royan :

Figure 30

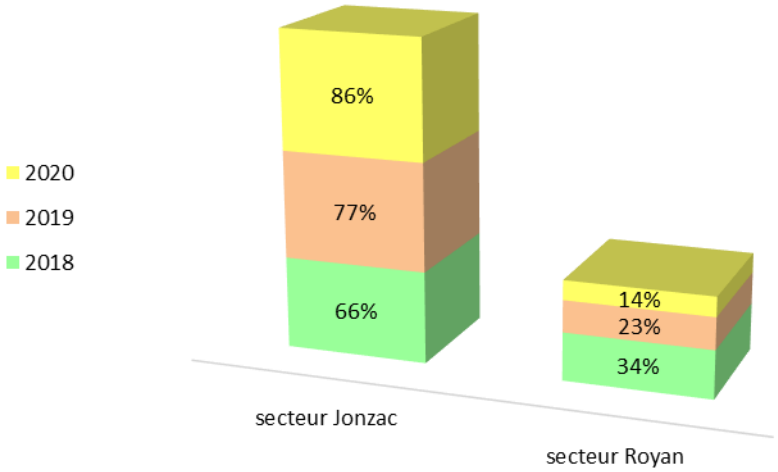

Les territoires dépendant de l'ancienne délégation de Jonzac concentrent cette année encore l'activité, en AED externalisées, exercée par le service AEMO, avec une augmentation de 9 points par rapport à 2019.

ORGANIGRAMME DU SERVICE AEMO

DIRECTION
9, rue de l'Ormeau de Pied 17100 SAINTES
✉ : aemo17@adsea17lp.fr ☎ : 05.46.93.67.21
Directeur Général: Olivier LAFON

DIRECTEUR
Stéphane CHIVOT

DIRECTEUR ADJOINT
Franck JEANNIN

CHEFS DE SERVICE
Evelyne BAQUEY
Cédric PELLEN

SAINTES
Siège Administratif
4 éducateurs

LA ROCHELLE
8 éducateurs

SAINT-JEAN D'ANGELY
2 éducateurs

MARANS
1 éducateur

MONTENDRE
2 éducateurs

ROCHEFORT
5 éducateurs

JONZAC
3 éducateurs

Île D'OLÉRON
1 éducateur

ROYAN
3 éducateurs

4 Secrétaires

5 Psychologues

TROISIEME PARTIE

2. Bilan

Quelques faits saillants :

2. Impact de la crise sanitaire sur l'activité du service :

2020 restera sans aucun doute dans les annales en raison de l'état de crise sanitaire liée au COVID 19 qui aura durement éprouvé les sphères professionnelles et personnelles de chacun tout au long de l'année.

Retraçons synthétiquement, ci-après, les trois grandes périodes de confinement / déconfinement / confinement ayant "structuré" le rythme, l'organisation et l'activité du service, ainsi que le quotidien des familles accompagnées.

✓ *Confinement Acte 1 (16 mars - 11 mai 2020) :*

Le 16 mars 2020, le gouvernement décrète le confinement généralisé de la population pour faire face à l'épidémie due au CORONAVIRUS.

- Concernant le service :
  - Mise à l'abri massive des professionnels qui vont tant bien que mal, désormais, exécuter leurs missions depuis leur domicile. Apparaît le télétravail en mode dégradé. Des permanences en présentiel sont maintenues dans les principales antennes.
  - Rapidement, l'ensemble des personnels est rappelé à la nécessité pour les services AEMO, dans les situations d'enfants faisant l'objet d'un suivi prioritaire, de maintenir "un contact en présentiel".
  - Le service s'adapte en conséquence. En lien avec les autorités, les situations des plus de 850 jeunes pour lesquels un suivi AEMO/AED est en cours, sont analysées. Il s'agit de recenser dans les meilleurs délais, ceux pour lesquels seront maintenus des visites à domicile.
  - Malgré l'absence de masques, les professionnels se prêtent à l'exercice dans un contexte où le risque encouru par rapport à la propagation du virus et à sa dangerosité, est relativement inconnu. Des circonstances de travail et d'intervention anxiogènes avec lesquelles chacun compose..., avec des retentissements divers selon les personnes. Toutefois, aucune défection ne sera à signaler, ce qui doit être salué.
  - Ainsi, au cours des huit semaines de confinement, l'ensemble du service a su rester mobilisé et s'acquitter de ses missions : protection des mineurs, accompagnement, soutien, contrôle et vérification des conditions de vie matérielles à domicile.

- Concernant les familles : Nous ferons le constat que pour la plupart d'entre elles, la situation de confinement n'a pas occasionné une majoration des difficultés, des dysfonctionnements internes, et observerons à l'inverse une forme de remobilisation salvatrice dans plusieurs familles identifiées au préalable comme les situations les plus à risque.

  En témoigne, au-delà des perceptions des professionnels, le nombre de décisions de placements ou d'alertes en provenance des partenaires ou des Magistrats qui restent dans des proportions similaires à la période ante-confinement.

✓ Déconfinement (11 mai 2020) :

Après un mouvement de recul, inhérent aux incertitudes, aux interrogations par rapport aux risques sanitaires qui restent entiers, mais simultanément avec le besoin exprimé par les professionnels de retrouver le chemin du bureau, d'être de nouveau en relation, d'être en lien, le service reprend une activité au plus proche de ses habitudes de fonctionnement.

Le télétravail disparaît, sauf pour les professionnels confrontés à des situations personnelles singulières (santé à risque, enfants non scolarisés...).

Les instances de concertation, les réunions collectives sont soit ajournées, soit prennent la forme de visio-conférences.

Le rythme de suivi des familles retrouve son cours normal avec deux visites mensuelles.

Les équipements de protection, dont les masques, sont désormais accessibles à tous.

En septembre, le port du masque en permanence dans les locaux de travail devient obligatoire (il l'était déjà pour les entretiens avec les usagers).

Les réunions reprennent leur cours habituel, à cela près que nous sollicitons des partenaires pour le prêt de salles suffisamment spacieuses pour la tenue des réunions institutionnelles.

✓ Confinement Acte 2 (30 octobre - 1er décembre 2020) :

La seconde période de confinement est entrée en vigueur le 30 octobre 2020 et s'est prolongée jusqu'au 1er décembre 2020, soit près de six semaines.

- Concernant le service : Fort de la précédente expérience de confinement et des enseignements qui en ont découlé, le service s'est rapidement réorganisé autour des mots d'ordre suivants :
  - Maintien de l'activité, avec notamment l'ambition d'assurer la continuité de l'accompagnement des mineurs pour lesquels le service est mandaté,
  - Maintien de la prise en compte des nouvelles mesures d'AEMO et ceci afin de limiter le risque de "laisser" se dégrader des situations familiales déjà fragiles,
  - Adaptation des modalités d'intervention ; les deux rencontres mensuelles en présentiel sont aménagées comme suit :
    - Une visite à domicile et un entretien téléphonique par mois,
    - Maintien de deux rendez-vous par mois, voire plus pour les situations familiales les plus critiques,
  - Protection des salariés avec, de nouveau, le recours massif au télétravail lorsque cette modalité n'est pas incompatible avec le maintien de l'activité professionnelle.

Dans cette période, toutes les réunions et instances de concertation ont été maintenues en mixant présence d'un nombre restreint de professionnels dans le même espace et/ou visio-conférences. Cela a été rendu possible en raison, concomitamment, d'une montée en compétence de tous dans l'utilisation des outils numériques et d'une montée en charge de la dotation en équipements informatiques.

Toutefois, si ces nouveaux moyens de communication ont permis de poursuivre l'activité attendue, ces conditions de travail nouvelles ont rapidement fait resurgir des manques en termes de besoin de différencier les espaces personnels et professionnels, perte de lien de proximité entre collègues, mais aussi plus simplement manque de lien social et d'espaces/temps de convivialité…

Au terme de cette année 2020 particulièrement éprouvante, il convient de saluer le professionnalisme des différentes équipes et services, ainsi que l'engagement auprès des familles dont ont su faire preuve les professionnels malgré un contexte d'intervention contraignant, incertain et pour le moins anxiogène.

- Concernant les familles :

Il est à notre niveau délicat de tirer des conclusions, des affirmatives quant à l'incidence de ces périodes de confinement et de restriction d'aller et venir sur l'équilibre des situations familiales et sur la majoration de violences intrafamiliales (comme le suggèrent les enquêtes nationales). Nul doute que ce contexte de contraintes sanitaires, de couvre-feu à 18H depuis le 1er décembre 2020, est venu renforcer des situations déjà sous-tension, mais compte-tenu de nos ressources statistiques nous devons rester prudents à ce sujet. D'autant plus que les indicateurs clefs comme le nombre de placements préconisés par le service ou d'OPP, ou d'alertes provenant de nos partenaires, ne traduisent pas, au terme de cette année 2020, une progression exponentielle.

Quant aux mesures d'AEMO, toujours en augmentation, avec une liste d'attente qui ne parvient à être endiguée, il ne s'agit pas ici d'un fait nouveau qui serait circonscrit à l'année 2020. Le nombre croissant de prises en charge ne peut, en conséquence, directement et uniquement être imputé à la situation de crise sanitaire et aux effets de sa gestion par les autorités, sur les publics en situation de fragilité sociale et familiale.

Nous avons, ici, tenté de rendre compte de manière synthétique de la question de l'impact à court terme de la crise sanitaire sur l'activité du service. Il sera instructif d'essayer de repérer les répercussions de ce contexte si singulier sur les organisations de travail, sur les déséquilibres générés tant individuels que collectifs, à moyen, voire à long terme, d'autant que nous basculons en 2021 et que la crise sanitaire et ses multiples questionnements et incertitudes sont toujours présents…

Impact de l'activité sur le plan de charge du service, sur les ressources humaines et sur l'immobilier :

Les renforts en personnel, tous postes confondus (éducateur, psychologue, secrétaire), pour permettre la prise en compte de + 78 mesures d'AEMO/AED en suractivité depuis 2018, ont été stabilisés dans l'organigramme au cours de l'été 2020. Cette décision est l'aboutissement des négociations engagées avec le département depuis novembre 2019, compte-tenu de la liste d'attente qui n'a, in fine, pas pu être résorbée.

En septembre 2020, de nouveaux moyens sont consentis au service pour faire face à la liste d'attente qui perdure. La capacité du service est de nouveau augmentée, cette fois de + 84 mesures. 3 postes éducatifs (1 ETP pour 28 mesures), 0,45 ETP de secrétariat et 0,3 ETP de psychologue, sont créés pour répondre à cette suractivité.

Malgré ces nouveaux renforts, une nouvelle liste d'attente (~70 à 100 mesures) s'est rapidement reformée au cours de l'automne, notamment sur la partie sud du département.

L'octroi de moyens supplémentaires a fait l'objet de discussion dès novembre 2020. Le dossier reste pour le moment au stade de l'instruction.

Cette problématique prégnante occasionne (toujours) une pression non négligeable sur l'ensemble des professionnels du service, avec, entre autres contingences, le nombre de mesures attribuées par éducateur (base de 31/32 pour 1 ETP) qui a dû être revu à la hausse (et cela plusieurs mois durant), pour faire face aux situations "d'urgence" et de "maintien à domicile sous conditions" **et à plusieurs mesures qualifiées d'AEMO renforcées ou soutenues (une modalité d'intervention pour laquelle le service n'est ni autorisé, ni financé).**

Un tel contexte impacte fortement les délais d'intervention auprès de nombreuses familles, avec pour incidence directe la majoration du risque encouru pour les mineurs. En outre, la non-exécution des décisions des Juges des Enfants dans des délais raisonnables (soit 1 mois) met en tension la responsabilité des différentes parties au dossier.

Depuis 2018, ce sont 9 professionnels tous postes confondus, qui ont rejoint le service AEMO.

En conséquence, plusieurs des locaux actuels ne sont plus adaptés et ont conduit à :

- Réaliser des travaux (pose de cloisons) dans l'antenne de Rochefort, des aménagements qui permettent une adaptation transitoire ; le projet d'investir de nouveaux locaux a été retenu.

  Engager les démarches pour que les professionnels de l'antenne de Royan puissent disposer de bureaux plus spacieux.

L'augmentation significative de soit-transmis (depuis 2018), impliquant une réponse prenant la forme d'un condensé de rapport de situation, ainsi que l'instruction par les professionnels du service des demandes de TISF, d'aide-ménagère et d'allocation mensuelle, constituent également une charge de travail supplémentaire et nouvelle venant peser sur les ressources humaines.

Deux autres contingences, en lien avec la crise sanitaire, sont venues se rajouter à la charge de travail :

- Le recueil auprès des parents de leur avis écrit pour transmission au Tribunal Pour Enfants en l'absence d'audience,
- Les nouvelles mesures ordonnées sans audience pour une durée de 6 mois, pour lesquelles de nombreux rapports ont dû être produits dans un délai rapproché de 5 mois.

Les étapes préalables à l'exploitation du dossier numérique de l'usager - SIL'AGE - a occasionné une forte pression sur le secrétariat, sans discontinuer depuis octobre 2020, pour permettre :

- Le paramétrage du dossier numérique et de la quarantaine d'ordinateurs du service, la formation à son utilisation,
- La reprise des données des usagers des "anciens" supports numériques vers SIL'AGE,
- Une séquence de 5 mois avec de la triple saisie, dans l'attente de la "bascule" complète dans le nouveau logiciel.

0.25 ETP de secrétariat supplémentaire ont été dégagé pour épauler les secrétaires du siège de l'AEMO dans cet exercice et pour faire face à cette charge de travail accrue.

Participation aux formations initiales/accueil de stagiaires :

Le service accueille régulièrement des stagiaires, des filières : secrétaire, psychologue, éducateurs, cadres.

2020 sera à classer comme une année blanche. En effet, seule un stagiaire psychologue a commencé un stage qui sera interrompu dès le mois de mars à l'annonce du confinement acte 1.

Formation professionnelle continue :

En raison du contexte sanitaire, les formations ont été décalées et/ou ajournées :

- Intervention Systémique, 2ème cycle, 6 jours, à FORSYFA, La Rochelle, pour 1 éducateur spécialisé
- Approche systémique de la maladie mentale, 6 jours, à FORSYFA, La Rochelle, pour 1 éducateur spécialisé
- Sensibilisation à l'approche systémique et 1er cycle, 6 jours, à FORSYFA, La Rochelle, pour 1 psychologue
- Méthodologie systémique de l'entretien, 6 jours, à FORSYFA, La Rochelle, pour 1 éducateur spécialisé
- "Besoin fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", 1 jour, colloque organisé par l'ADSEA 86 à Poitiers, pour 4 professionnels
- Recyclage SST ajourné

Congrès et colloques :

- "Travail social et numérique : Évolution ou révolution ?", 3 jours, Assises du CNAEMO, Toulouse, pour 2 éducateurs spécialisés

Nota : Ces différentes séquences de participation à des colloques et congrès font l'objet d'une restitution collective en interne, sous forme de synthèse, à l'occasion des réunions d'équipes.

Rencontres avec les partenaires du service :

- Rencontre des cadres avec l'équipe renouvelée des Magistrats du Tribunal Pour Enfants de La Rochelle en janvier 2020
- Seule une rencontre collective (réunion d'équipe) avec des partenaires extérieurs a pu être organisée en présentiel au cours de l'année ; en octobre 2020, avec les représentants de "l'espace Salomon" de La Rochelle

Activités de recherche et de réflexion :

Groupe de réflexion interne au service :

- Commission "écrits professionnels" : Lancée en septembre 2020, cette commission, composée de 12 professionnels du service, a eu pour commande et ambition de revisiter et de moderniser la trame du rapport de fin mesure d'AEMO en y introduisant des éléments clefs issus de la loi de 2016 relative à la protection de l'enfance, et notamment les notions de besoins fondamentaux. Ces conclusions sont attendues pour le début de l'année 2021.

Apports des professionnels du service ayant bénéficié de formation :

Plusieurs professionnels font, chaque année, profiter le collectif de différents contenus auxquels ils ont eu accès en termes d'apports et de connaissances théoriques sur un champ ou un thème particulier, ou en termes de restitution de travaux auxquels ils ont contribué ou qu'ils ont réalisés à l'occasion d'une formation qualifiante.

En 2020, deux temps forts ont rassemblé tout le service autour de deux thématiques :

- Février 2020 : présentation d'une recherche action portant sur le Projet d'Accompagnement Éducatif (PAE) et besoins fondamentaux de l'enfant
- Novembre 2020 : présentation de la Médiation Familiale comme modalité d'intervention complémentaire à l'activité de l'AEMO.

Participation à des groupes de travail/réseau :

- Le GRAEMO : Les activités de ce groupe composé de professionnels émanant de plusieurs services d'AEMO de l'ancienne région Poitou-Charentes et auquel participent 2 éducateurs spécialisés du service, ont été mises en suspens au cours de l'année 2020.

Des activités et des jeux pour soutenir la relation :

Au-delà de l'action éducative régulière auprès des enfants et de leurs parents, l'équipe éducative de l'AEMO met en œuvre des projets destinés à étayer la relation, à évaluer les compétences, attitudes et comportements des mineurs dans un autre cadre que celui du domicile familial, en créant un contexte de partage d'une activité, d'un temps de loisir socialisant ; une expérience toujours riche en échanges et en observations.

Dans le contexte sanitaire inhérent au COVID 19, seules quelques rares sorties, temps d'activité partagée ont pu être maintenus : base de loisirs de Jonzac, goûter en plein air, partage d'un sandwich ou d'un repas à emporter…

Les intervenants, malgré des contraintes d'utilisation pour préserver le respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène, ont également continué à recourir à des jeux de société comme support à la relation avec les mineurs. Les observations qu'ils en retirent donnent beaucoup d'informations sur la personnalité, les compétences et les difficultés des enfants.

Création/innovation :

- Groupe de parole : Mise en place d'un atelier de médiation avec les enfants pour aborder la maltraitance. Ce groupe de parole animée par une éducatrice et une psychologue a pu mener à bien, malgré le contexte sanitaire, les trois séances programmées de février à avril 2020, avec un nombre d'enfants restreint.

- SYSTEMO : Fortement et impatiemment attendu des concepteurs mais aussi par l'ensemble de l'équipe, 50 boîtes de jeu ont été fabriquées et livrées au service en fin d'année 2020.
  C'est en 2017 que plusieurs professionnels du service décident de se mobiliser pour la conception et le développement d'un jeu visant "à aborder la question des émotions au sein du système relationnel familial ou groupal". Ce jeu, dont l'ambition est de constituer un médiateur ludique à l'usage des professionnels de la protection de l'enfance, prendra le nom de SYSTEMO. Il fera l'objet d'une publication dans la revue "Lien Social" N° 1262, dans la rubrique Echo du terrain, le jeu en protection de l'enfance.
  Le jeu doit encore subir quelques dernières finitions (ce sont les aléas des premières fois) avant de pouvoir être diffusé auprès de nombreux partenaires locaux et nationaux.

Perspectives 2021

3. Des enjeux :

Le service reste fin 2020 dans l'attente d'un nouvel arrêté d'autorisation : arrêté daté du 29/01/2021 portant officiellement la capacité à 878 mesures. Il en est de même de la dotation budgétaire correspondante. Il apparaît indispensable de parvenir à assainir cette situation en allouant les moyens pérennes ad hoc. C'est un enjeu de stabilité à la fois en termes de gestion budgétaire mais aussi de gestion des ressources humaines.

La suractivité de 84 mesures engagées depuis septembre 2020 relève de la même problématique.

Parvenir, en relation avec les autorités, à trouver les moyens de résorber significativement la problématique de la liste d'attente.

Envisager, en relation avec les autorités, l'opportunité de créer une modalité d'intervention correspondant à de l'AEMO renforcée, intensive, soutenue.

Diminuer progressivement le seuil de 32 mesures pour un 1 ETP éducatif et introduire le seuil de 20 familles maximales suivies simultanément comme paramètre complémentaire, afin de limiter le nombre de familles accompagnées lorsqu'un éducateur se voit confier essentiellement des mesures pour un seul enfant. Cette disposition est effective dans d'autres services AEMO. Ce double objectif serait de nature, dans un contexte de charge de travail accrue, de contexte socioéconomique de précarité grandissante et de situations de plus en plus complexes, à garantir notre mission de protection et de prévenir certaines décisions de placement.

Retrouver de la stabilité sur l'antenne de Jonzac composée de trois éducateurs spécialisés. Le service est à la fois confronté à un turn-over important sur les postes éducatifs – 6 professionnels se sont succédés sur une période de 2 ans – générant des tensions, des insatisfactions à plusieurs niveaux et nuisant à la qualité des accompagnements et à une pénurie de candidats sur ce territoire présentant une moindre attractivité.

Des chantiers à poursuivre et à ouvrir :

- Axer la formation professionnelle vers les thématiques suivantes :
  - Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
  - L'entretien familial dans le cadre de l'intervention socio-éducative
  - L'intervention de protection de l'enfance à domicile

La proportion des 0 à 12 ans (70 %) accompagnés par le service plaide en faveur du développement de tels axes de formation.

- Poursuivre les travaux de modernisation des équipements (mobiles et structurels) pour permettre au service de prendre le "virage numérique" dans des conditions optimales d'exploitation.

- Poursuivre la modernisation du SI (Système d'Information) du service par le développement de solutions informatiques et numériques conforme aux exigences de la RGPD, avec :
  - La mise en œuvre généralisée du dossier numérique de l'usager - solution Sil'Age
  - Le recours à une solution de stockage externalisée des données exploitées par le service - solution Share Point/Office 365

- Réinitialiser le système actuel de facturation et de compilation de recueil des données (statistiques) - solution Sil'Age

- Poursuivre le processus de mise en conformité du service avec le RGPD
- Entreprendre une réflexion sur la question de l'interdisciplinarité dans le service
- Procéder à l'évaluation interne 2021 ; rapport à rendre début janvier 2022
- Engager la recherche de locaux plus en phase avec les besoins du service compte-tenu des récentes extensions en personnel pour les sites de :
  - Rochefort
  - La Rochelle

RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2020

DU POLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

Chancelée à La Vergne

Foyer Paule Maraux

Foyer Pont l'Abbé

Foyer Saintes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE MARITIME - "LA PROTECTRICE"

Les axes d'évolution 2020 du Pôle Hébergement Diversifié MECS (P.H.D.)

L'ADSEA 17LP est à nouveau pour une durée de 5 ans, engagée dans un CPOM 2019-2023, en lien avec des mesures et des réorganisations induites par le **Schéma départemental 2018-2022** de la protection de l'enfance qui induit :

- Une gestion financière :

  - Actuellement, une dotation globale CPOM lui est allouée annuellement (~8,4 Millions d'€) pour permettre le financement de la totalité de ses établissements et services,

  - Pour le PHD, les modalités de prise en charge des enfants accueillis relèvent d'une facturation différenciée, pour 2020 :
    1. Prix internat (foyers et sas/hébergement), moyenne 234 €uros et 270 € pour le SAS, service atypique…
    2. Prix APMN, moyenne 114 €uros
    3. Prix PEAD, moyenne 58 €uros
    4. Prix MNA, moyenne 64 €uros

- Une direction du P.H.D. en binôme :

  Depuis mai 2014, la Maison d'Enfants de Chancelée, l'établissement HEA et l'établissement Paule MARAUX ont été rassemblés au sein d'un **DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE** permettant d'offrir une palette de services à la personne, enfants et parents.
  Une directrice et une directrice adjointe en assurent la gestion et le pilotage : Mme HEULLANT et Mme VASSEUR.

- **Un accompagnement qui s'adapte aux besoins de placement et à la conjoncture de la crise sanitaire Covid**

→ Les rapports d'activité du pôle MECS ont démontré une activité constante (sur **Chancelée /** Secteur de **Saint Jean d'Angely**, l'Institut **Paule Maraux /Rochefort** et l'**Hébergement Educatif / Saintes**).

Ils traduisent une offre de placements diversifiés ; il est à noter sur les trois MECS et tous services confondus, des effectifs importants sur le service APMN en suractivité en fin d'année, Rochefort et Saintes ; une activité complète du PEAD et des foyers avec lit de repli tout au long de l'année répartie sur les trois sites.

Le constat que sur l'internat, l'activité est marquante, pendant les confinements liés à la crise sanitaire Covid, et le week-end, les vacances scolaires : un désengagement et des difficultés psychologiques des familles pour prendre leur enfant …

Extrait du rapport d'activité 2020 :

*Pour **la MECS de « Chancelée »**, nous constatons la présence en moyenne de 12 à 19 jeunes dont les fratries (sur un effectif de 27 places d'internat) lors de chaque week-end et période de vacances scolaires avec **des pics d'activité** irréguliers (Toussaint / Noël) de jeunes présents sur ces mêmes périodes.*

*Cette adaptation en trois unités de vie en groupes verticaux de proximité rend plus lourde la gestion des maisons, **notamment les week-ends** plus délicate la question du vivre ensemble au quotidien, avec des enfants aux parcours de vie chaotiques…et demandant une prise en charge individualisée à la vue de leur comportement qui peut devenir agressif et violent.*

→ La situation sanitaire actuelle de la pandémie a complexifiée le fonctionnement dans sa globalité tant pour les enfants, les jeunes adolescents que pour les professionnels du PHD.

- **L'année 2021** doit permettre la mise en œuvre **des projets suivants** :

➢ Le service PEAD **: la demande renouvelée budgétaire d'un poste pérenne**

La dispersion géographique des familles sur le département à couvrir, combinée au fait que le nombre de professionnel étant impair, ne permet pas un travail en binôme et une sectorisation plus limitée.
Aussi, le **pré- projet** déposé au département pour 6 nouvelles places et six professionnels permettraient de répondre à la liste d'attente qui perdure … une meilleure « couverture » du territoire et améliorerait la qualité du travail permettant de répondre davantage au cahier des charges (visite hebdomadaire pendant les congés n'est pas possible pour le « trinôme »).

➢ Le service APMN

La participation des jeunes aux espaces de paroles (mettre des mots sur leur ressenti) ; un Conseil à la Vie sociale, spécifique, service APMN a été mis en place en 2020, dans ce cadre a été réécrit le questionnaire de satisfaction annuel ; chaque jeune est sollicité pour participer activement et donner son avis lors des réunions préparatoires de Saintes et Rochefort...

Un jeune « relais » sorti du dispositif APMN a participé à l'instance CVS afin de témoigner de son expérience …auprès des jeunes.

La crise sanitaire a fortement impacté les organisations, les accompagnements éducatifs. Malgré cette conjoncture et les protocoles mis en place (les gestes barrières, etc ...), nos établissements en internat collectif ont trouvé les ressources humaines et matérielles pour fonctionner, nous avons pu continuer nos réunions en petit comité (COPIL /CVS / réunions éducatives …)

➢ FOYERS

L'accompagnement éducatif et la préparation des sorties :

En 2021, une réflexion et un travail sur le thème de l'accompagnement en semi-autonomie des adolescents doit reprendre et se mettre en œuvre.
Plus largement, la préparation à la sortie à travers notamment l'anticipation de la majorité sera au cœur du travail mis en œuvre (COPIL, réunions de service…).

Egalement,

- ✓ Développement de projets autour de « l'extériorité », à partir de séjours et d'activités extérieures.

- ✓ Démarrage de l'évaluation interne : suivi en comité de pilotage des outils d'analyse et d'évaluation du public accueilli et de son accompagnement (objectivation à partir de recueils de données et des écarts des enquêtes de satisfaction)

- ✓ Démarche parallèle de Qualité de vie au travail pour les MECS de « Chancelée » et de HEA / Saintes avec des entretiens collectifs réalisés et un plan d'action d'amélioration continue.

 Lieux de vie MNA Relai et Mina 17

En tenant compte de la pandémie covid et des conditions de confinement, l'accompagnement aux démarches administratives de sortie des dispositifs :

Les jeunes en apprentissage sont amenés à partir à leur majorité. Pour anticiper au mieux cette sortie et accompagner le jeune dans la constitution du dossier qui lui permettra d'obtenir un titre de séjour, il est nécessaire de bien connaître les démarches à suivre, de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels et de suivre l'évolution des réglementations concernant les droits des personnes étrangères sur le territoire français.

La préparation de la sortie du jeune implique également de connaître et de transmettre les ressources que pourra solliciter le jeune lorsqu'il sera autonome. Pour le jeune, cela veut dire qu'il doit faire des économies lors de leurs séjours sur nos lieux de vie. Pour les éducateurs, cela nécessite d'être au plus près du réseau associatif, citoyen et/ou solidaire. L'idée pourrait être de constituer un livret de sortie, transmis au jeune lors de son départ.

- Le développement du pôle MECS en lien avec l'association

→ **Evaluation et révision des projets d'établissements MECS :**

- Chancelée/St Jean d'Angély
  Objectif : évaluation en continue en interne en 2021, le fonctionnement, le projet pédagogique…)
- IPM et SAS /Rochefort : le foyer et le SAS poursuivent une démarche d'amélioration continue, en travaillant en COPIL leur évaluation interne.
- HEA/Saintes : les deux foyers ont révisé et réécrit collectivement leur projet de service en actant leur évaluation interne en 2015 : exemple, règlement intérieur, livret d'accueil (documents de la loi 2002.2 actualisés). La démarche QVT et l'évaluation interne sont en cours.

→ **Les axes d'amélioration/projet établissement/évaluation :**

- Foyer IPM :

- Évaluer le projet en développant les axes d'amélioration continue (délégation de référence et accompagnement, semi-autonomie…)
- Continuer la démarche de rénovation des bâtiments (projet lieu de vie collectif…)

- HEA /Saintes :

- Contribuer au confort et au bien-être des jeunes (rénovation des chambres, mobilier …)
- Proposer des mini-séjours de rupture

→ Réflexion sur les locaux, sur l'environnement :

- Investissements futurs (travaux...) pour l'IPM à Rochefort, pour le foyer de Gambetta à Saintes (pérennité du site…),
- Suivi des aménagements de Chancelée (espaces extérieurs)
- Suivi de la conformité des installations (chauffage / légionnelle)

→ Promotion des projets en matière d'accompagnement éducatif

- Évaluation du projet du service SAS de Rochefort, « Transbordeur » : âge, effectif, type d'hébergement : constat et continuité pour des situations complexes
- Poursuite de l'évaluation du projet de la MECS de Chancelée

Le schéma départemental se poursuit à travers son livret blanc, en fonction de l'activité des trois MECS : **en partie**, la question au travail (référentiel) de la délégation de référence, et l'évolution « fragile » des services mineurs non accompagnés.

Début 2021, la suractivité pour cinq jeunes majeurs en APMN (contrat jeune majeur) plus de 18 ans est financée temporairement (5 mois) ; en PEAD, les demandes sont toujours importantes, dans l'attente d'une réponse du pré-projet…

Des objectifs reportés en raison de **la crise sanitaire**, des missions dévolues aux prises en charge de l'association ADSEA17-LP, les perspectives aujourd'hui, préparent déjà le prochain CPOM, …

B. HEULLANT
Directrice du pôle MECS

ORGANIGRAMME PÔLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ -PHD-

DIRECTION
1, Cours Lemercier—17100 SAINTES
Directeur Général : Olivier LAFON
137 PLACES EN ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENTS DIVERSIFIES

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR

HEA
Hébergement Éducatif Adolescents
(mixte)

- **Foyer Saintes**
  Internat en collectif (10 places) 14-21 ans
  + lit de repli **PEAD**
  - **Foyer Pont l'Abbé**
    Internat en collectif (10 places) 14-21 ans
    + lit de repli **PEAD**
- **APMN Saintes et Rochefort**
  (24 places) 17-21 ans
- **Services Généraux et Administratifs**

IPM
Institut Paule Maraux
(mixte)

- **Foyer Rochefort**
  Internant en collectif (10 places) 14-21 ans
  + lit de repli **PEAD**
  - **SAS « Le Transbordeur »**
    (8 places) 16-18 ans
- **RELAI 17 (MNA)**
  (10 places) 15-21 ans
  - **MINA 17 (MNA)**
    (10 places) 15-21 ans
- **Services Généraux et Administratifs**

MAISON D'ENFANTS CHANCELÉE
Maison d'enfants à Caractère Social
(mixte)

- **Maison PAPILLON**
  Internat de 10 places
  6-14 ans
  - **Maison LIBELLULE**
    Internat de 11 places
    6-14 ans
- **Maison COLIBRI**
  Internat de 6 places (6—14 ans)
  + lit de repli + lieu de WK
  - **PEAD**
    (28 places) 0— 18 ans
- **Services Généraux et Administratifs**

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE-MARITIME LA PROTECTRICE

MAISON D'ENFANTS DE CHANCELEE

POLE HEBERGEMENT DIVERSIFIE

1 chemin de La Fayolle

17400 LA VERGNE

Service Administratif : ☎ 05.46.32.33.00 / Fax : 05.46.32.60.07

Courriel: chancelee@adsea17lp.fr / pead.secretariat@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

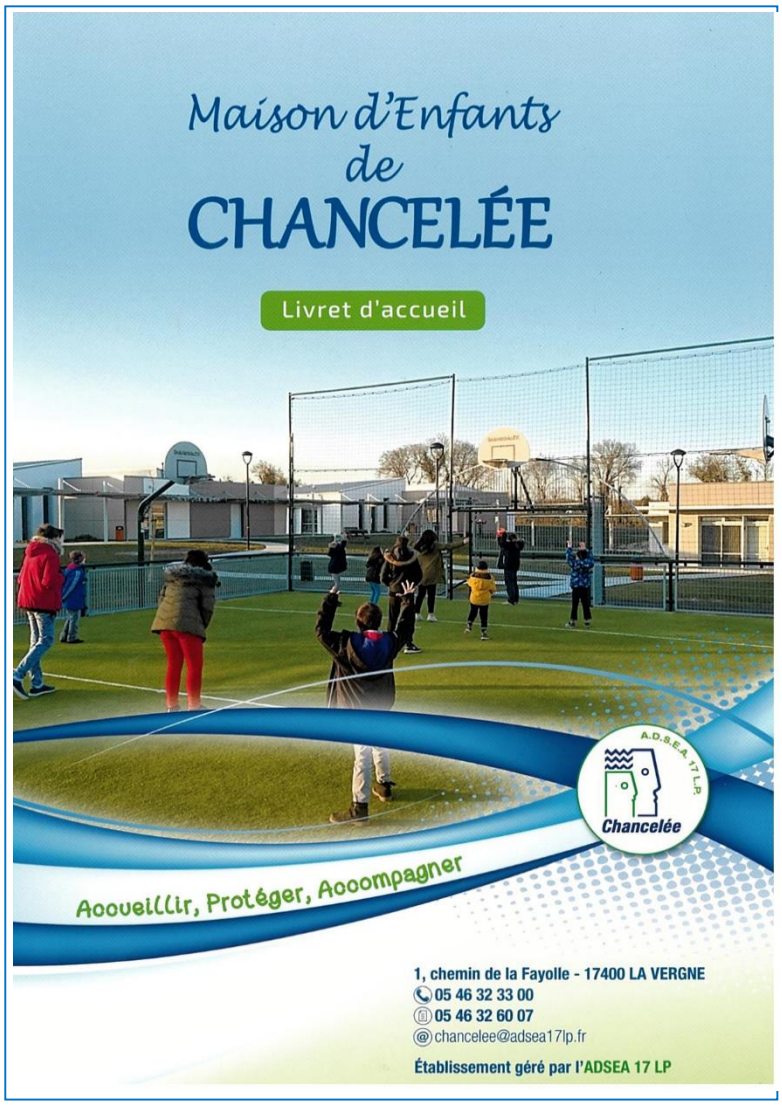

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I. La Présentation administrative de la MECS

II. L'organisation

III. Les missions et l'actualité du service PEAD

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité

a) Placement Educatif A Domicile

b) Hébergement collectif

II. Le personnel

TROISIEME PARTIE

I. Points sensibles :

- L'impact de la crise sanitaire et l'accompagnement éducatif
- L'effectif en augmentation et la problématique d'enfants relevant du médico-social

II. Points de satisfactions :

- La spécificité de l'accueil
- La réponse institutionnelle

Perspectives 2021

Annexes

PREMIERE PARTIE

I. La présentation administrative de la MECS :

Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse **33 062 BORDEAUX**	Tribunal Pour Enfants	Cour d'Appel
	17	

Fonction Principale : **Etablissement**

MECS CHANCELEE

1, chemin de La Fayolle

17400 LA VERGNE

☏ 05.46.32.33.00 🖷 05.46.32.60.07

Courriel : chancelee@adsea17lp.fr / pead.secretariat@adsea17lp.fr

Direction : Mme B. HEULLANT, directrice du pôle MECS

Mme O. VASSEUR, directrice-adjointe

N° FINESS : **170 782 726 177 177 000** CODE CATEGORIE : **177**

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89 🖷 05.46.88.89.90
@ direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Monsieur Jean-Claude **DORE** Directeur Général : Monsieur Olivier **LAFON**

HABILITATION

HEBERGEMENT COLLECTIF MECS CHANCELEE	**SERVICE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE** MECS CHANCELEE (adresse administrative)		
27 mesures	Mecs Chancelée	Mecs Hébergement Educatif d'Adolescents	Mecs Institut Paule Maraux
	16 mesures	6 mesures	6 mesures
TOTAL : 27	TOTAL : 28		

HEBERGEMENT COLLECTIF			
PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL			
01 JUILLET 2019		232,85 €	
01 OCTOBRE 2020		**234,32€**	
SERVICE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE			
PRIX DE JOURNEE	Mecs CHANCELEE La Vergne	Mecs Institut Paule Maraux Rochefort	Mecs Hébergement Educatif pour Adolescents Saintes
01 JUILLET 2019	58,21 €	58,52 €	55,68 €
01 OCTOBRE 2020	**58,79 €**	**59,11 €**	**56,24 €**

FACTURATION DES JOURNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2020 Placement Educatif à Domicile

FACT/MECS	DECISION JUDICAIRE ASE	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
CHANCELEE			
Nombre de journées facturées Dépt 17	**4 218**		**934**
Montant total/prix de journée	*245 309,08 €*	*€*	*54 454,02 €*
INST PAULE MARAUX			
Nombre de journées facturées Dépt 17	**1 464**		**700**
Montant total/prix de journée	*85 627,77 €*		*41 014,86 €*
HEA			
Nombre de journées facturées Dépt 17	**1 626**		**290**
Montant total/prix de journée	*90 618,56 €*		*16 203,00 €*

FACTURATION DES JOURNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

HEBERGEMENT COLLECTIF

FACT/MECS	DECISION JUDICAIRE ASE	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
CHANCELEE			
Nombre de journées facturées Dépt 17	**7 428**		**1 861**
Montant total/prix de journée	*1 727 653,8 €*		*432 401,9 €*
Nombre de journées facturées Dépt 16	**366**		
Montant total/prix de journée	*85 114,39 €*		

- **Arrêté n°17-849 du 4/10/2017 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance**

Art L.221 et 375 du code civil valide pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 2/01/2032

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	6 ans	6 ans
Maximum à l'admission	14 ans	14 ans
Limite de présence	5	17

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :

Département Charente-Maritime prioritairement

II. L'organisation :

La Maison d'Enfants de Chancelée est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), est gérée depuis 1994 par l'ADSEA 17 – La Protectrice.

→ Depuis **2009**, la restructuration.

En lien avec l'association ADSEA17-LP, les autorités, aux fins d'économies d'échelles, ont tranché en **2014**, en faveur d'une construction d'une nouvelle MECS, toujours localisée sur le secteur de Saint Jean d'Angely, sur la propriété de Chancelée à environ 500 mètres de l'ancien établissement dit « château ».

Le déménagement et l'installation officielle pour les enfants et le personnel s'est concrétisée en juillet 2016 pour les trois maisons actuelles baptisées Papillon /Colibri /Libellule …

Cf., en annexe (projet plan d'ensemble)

• Depuis, s'est concrétisé une capacité d'accueil sur le nouveau site :

→ Site de Chancelée : 39 jeunes (21 en internat/ 12 en PEAD) sur trois maisons en proximité.

≥ 10 places en internat sur la maison « Libellule »

≥ 11 places en internat sur la maison « Papillon »

≥ 6 places en internat et 12 places PEAD (Placement éducatif à Domicile) sur la maison dite RELAI « Colibri ».

• **Depuis 2018**, une évolution des besoins des demandes en placement à domicile (PEAD) dans le département en lien avec notre réorganisation du pôle (cf. organigramme du Pôle Hébergement Diversifié) nous a permis de restructurer les trois MECS (Chancelée / IPM Rochefort/ HEA Saintes) et leurs services diversifiés Foyers / PEAD / APMN.

→ nous avons redistribué les missions sur les 3 MECS et mis en place **un service « unique » PEAD de 28 places**, localisé par lieu permanent et d'accueil des familles, en lieu central géographique à **Beurlay**.

Ce service est aujourd'hui piloté par un chef de service de la MECS de Chancelée, il est administrativement rattaché au secrétariat de Chancelée mais pas budgétairement.

Il fonctionne aujourd'hui avec un encadrement de 5 éducateurs spécialisés (1 poste obtenu en fonction de la demande de PEAD en 2017 pour 4 mesures engagées) et d'un temps partiel de psychologue.

Récapitulatif au 31/12/2020 des capacités d'accompagnement de la MECS de Chancelée :

→ Etablissement Chancelée : 43 jeunes (27 en internat/16 en PEAD) sur trois maisons en proximité.

≥ 10 places en internat sur la maison « Libellule »

≥ 11 places en internat sur la maison « Papillon »

≥ 6 places en internat (+ lit de repli pead + lieu de WK-regroupement Domicile) sur la maison dite RELAI « Colibri ».

→ Service PEAD : 28 jeunes en suivi de placement à domicile répartis sur les 3 MECS par secteur géographique

≥ 16 places : site de St Jean d'Angely (rattachement lit de repli /Chancelée)

≥ 6 places / site de Rochefort (rattachement lit de repli /Institut Paule Maraux)

≥ 6 places / site de Saintes (rattachement lit de repli /Hébergement éducatif pour adolescents)

III. Les Missions et l'actualité du service PEAD :

→ **L'objectif général de la MECS** est de contribuer à mener une intervention sociale et familiale globale en collaboration étroite avec les responsables légaux et avec les services partenaires.

• Il s'agit avant tout de protéger, mais aussi d'évaluer, d'identifier et d'interroger des fonctionnements familiaux portant atteintes gravement au développement des enfants. Le but est de permettre aux familles de trouver un nouvel équilibre autorisant l'enfant « séparé » à retourner auprès des siens durablement. Pour autant que cela sera possible……

• Les enfants, garçons et filles, pouvant être accueillis sont âgés de 6 à 14 ans. Il s'agit d'une façon générale, d'enfants carencés (carences affectives, éducatives,) vivant des situations de danger, sociales et familiales susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychique et physique et mettant en péril leur potentiel évolutif.

• La MECS propose de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés :

- Internat en accueil collectif
- Placement Educatif A Domicile (PEAD)

- Sur le plan scolaire, l'établissement, en partenariat avec l'Education Nationale, développe un accompagnement porté par le Dispositif de Médiation Scolaire (DMS) sous l'égide d'un professeur des écoles.

• La Maison d'Enfants a pour mission d'accueillir toute l'année 365 jours par an, 24 h/24, des enfants et adolescents, au titre de la protection administrative et judiciaire de la jeunesse ; Accueil Provisoire, Assistance Educative.

• Aujourd'hui, avec une capacité de 55 accueils, l'établissement fonctionne principalement :

- Pour moitié, comme un **internat** : 27 places

- Et l'autre moitié, à partir d'accompagnements externalisés en **Placement Educatif à Domicile,** 28 accompagnements, soit 16 (PEAD) sur le site de Chancelée et pour 12 PEAD (6 Rochefort /6 Saintes).

• Pour l'internat, les enfants et les adolescents accueillis en internat, sont hébergés en verticalité et en mixité sur

- deux unités de vie composées de 12 places chacune (Maison papillon et libellule)

- une unité de vie de 6 places en internat (Maison Colibri), unité qui accueille les enfants en regroupement le week-end, pendant les vacances. Cette maison peut accueillir les enfants en repli du placement éducatif à domicile.

• Pour le suivi du placement à domicile du pôle hébergement, le passage de 12 places à 16 pour le site de Chancelée, et à **28**, en totalité pour les 3 MECS, nous a amené à restructurer en un service « unique », localisé géographiquement à Beurlay, axe central entre Rochefort/Saintes /Saint Jean d'Angely. Cf. Pré-Projet PEAD en annexe.

Ce lieu a regroupé un accueil et les bureaux de 5 ETP (3 éducateurs spécialisés/ Chancelée -1 /Rochefort -1/Saintes) et a permis le recrutement de 0,34 ETP de temps de psychologue.

DEUXIEME PARTIE

I. *Données relatives à l'activité :*

a) *Le service « Placement Educatif A Domicile »*

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2017	2018	**2019**	2017	2018	**2019**	2017	2018	**2019**
Jeunes en Charge au 31.12	25	23	**21**	3	0	**2**	28	23	**23**
Jeunes suivis sur l'année	43	43	**38**	4	0	**1**	47	43	**39**

Commentaires :
Depuis 2017, le passage à 28 mesures en accompagnement PEAD, marque une adaptation des besoins à domicile demandée par les juges des enfants :
Pour 2019 ,21 mesures en décision judiciaire et seulement, 3 administrative

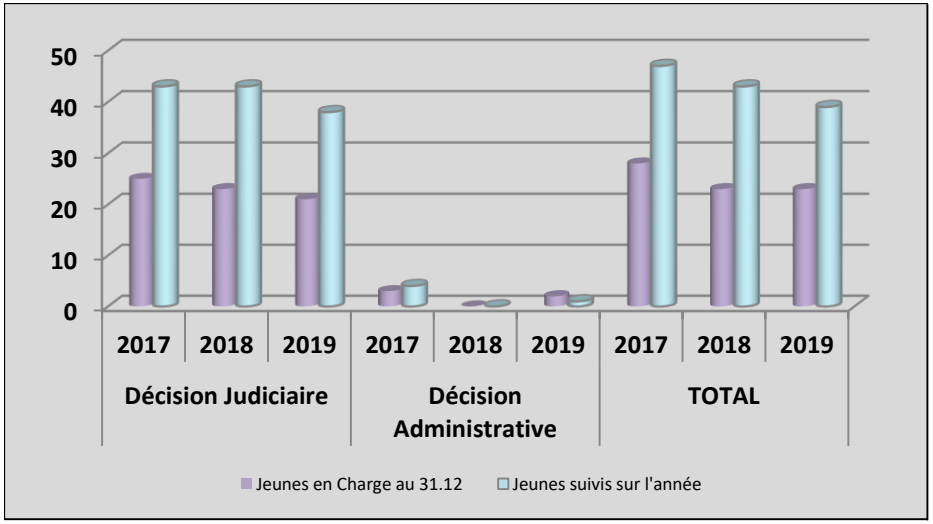

	MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020								
		Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	12	9	**21**	2		**2**	14	9	**23**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	11	3	**14**	7	3	**10**	18	6	**24**
	Jeunes sortis durant l'année	10	7	**17**	2		**2**	12	7	**19**
	Jeunes en charge 31.12	13	5	**18**	7	3	**10**	20	8	**28**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	23	12	**35**	9	3	**12**	32	15	**47**

Commentaires :

En 2020, 47 enfants au total ont été suivis sur l'année : soit 95 % du taux d'activité réalisé.

Le nombre de jeunes accompagnés par le biais de mesure administrative est en légère hausse, à savoir 12 sur 35 mesures judiciaires.

Une grande majorité de garçons 32 pour 15 filles bénéficient d'une mesure éducative à domicile.

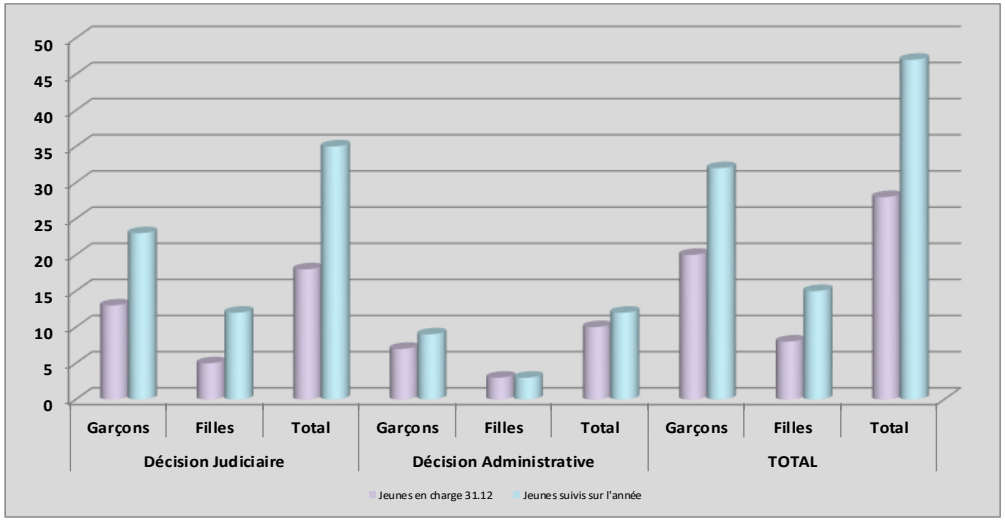

MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01		21		**21**	2			**2**	**23**
Jeunes confiés dans l'année		14		**14**	10			**10**	**24**
Jeunes sortis dans l'année		17		**17**	2			**2**	**19**
Jeunes en charge au 31.12		18		**18**	10			**10**	**28**
Jeunes suivis sur l'année		35		**35**	12			**12**	**47**

Commentaires :

Le nombre de jeunes accompagnés par le biais de mesure administrative est toujours moindre par rapport au judiciaire, aucun enfant placé directement par le juge des enfants.

Nous comptons en PEAD, quatre fratries de deux enfants sur l'ensemble des mesures.

MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

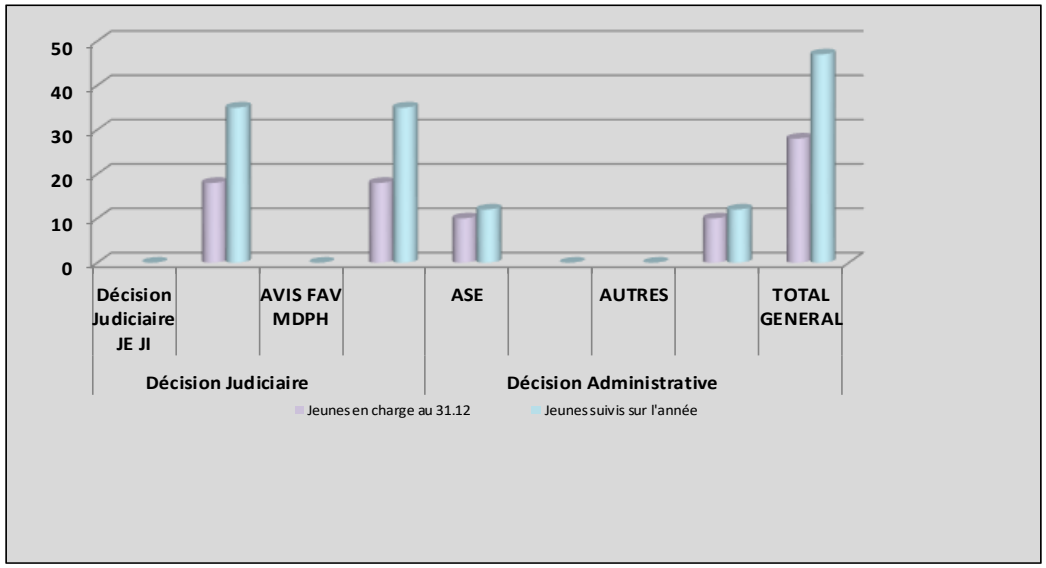

MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 16	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01		21		**21**	2			**2**	**23**
Jeunes confiés dans l'année		14		**14**	10			**10**	**24**
Jeunes sortis dans l'année		17		**17**	2			**2**	**19**
Jeunes en charge au 31.12		18		**18**	10			**10**	**28**
Jeunes suivis sur l'année		35		**35**	12			**12**	**47**

Représentation graphique des effectifs selon l'origine géographique

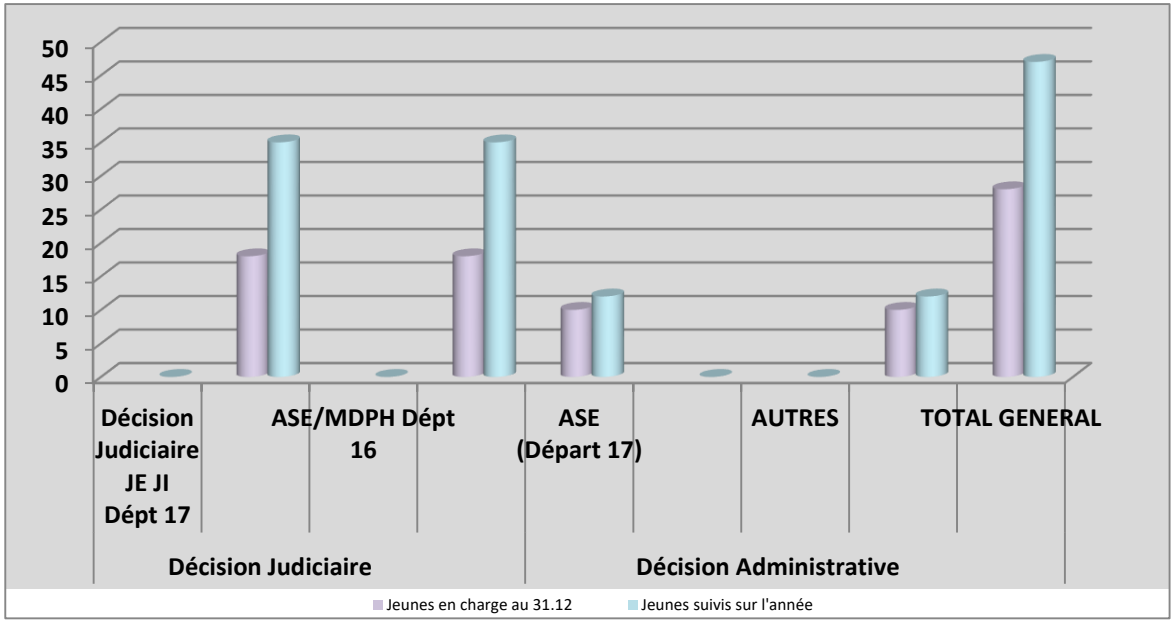

Commentaires :

En 2020, tous les enfants confiés en PEAD sont issus du département de Charente Maritime.

Les mesures sont majoritairement ordonnées par un Juge des Enfants, dans des proportions assez similaires que les trois dernières années.

Suite aux remarques du Conseil départemental (référentiel en cours de validation P.E.A.D. de 2019) plaçait l'activité du service P.EA.D de l'ADSEA 17 LP , sur la partie nord du département afin de couvrir plus équitablement cette offre de service géographiquement sur l'ensemble du département (le nord étant moins doté), en 2020, nous avons réparti différemment nos effectifs. Encore cette année, la dispersion géographique des zones d'intervention ne permet pas d'optimiser le travail de suivi auprès des familles : d'un territoire pouvant aller de Jonzac à Marans, et de Royan à Cognac.

AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE

	Moins de 6 ans	De 6 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 13 ans	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	1	3	2	4	4	**14**
ADMINISTRATIF		1	4	5		**10**
TOTAL GENERAL	1	4	6	9	4	**24**

Commentaires :

Pour rappel, en PEAD, la prise en charge des fratries, et en fonction des mesures de suivi des adolescents :

- Toutes les situations accompagnées sont du 17 avec une grande proportion d'enfants et membres des familles accompagnés sur le secteur de La Rochelle (39%) puis 21% sur Rochefort, 21% sur Saintes et enfin 18% sur le territoire de Saint-Jean-D'Angély.

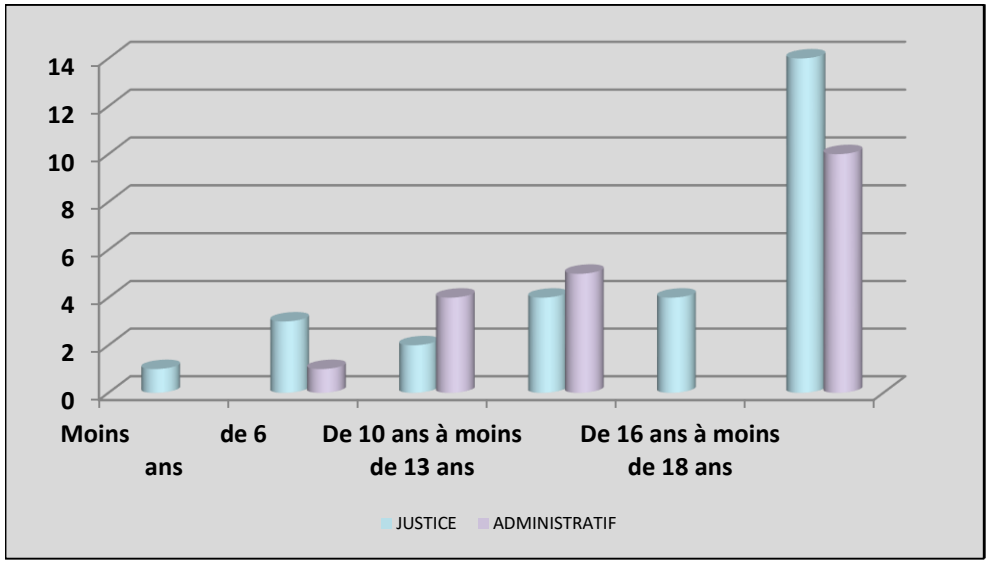

DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires		2		5		5	1	4	**17**
Décisions Administratives				2					**2**
TOTAL GENERAL									**19**

Commentaires :

La durée des prises en charge, se situe pour un tiers, 7 sur 19 entre 6 mois à 9 mois ; on notera, cependant, qu'un tiers des mesures a une tendance d'accompagnement longue, 1 an à 3 ans.

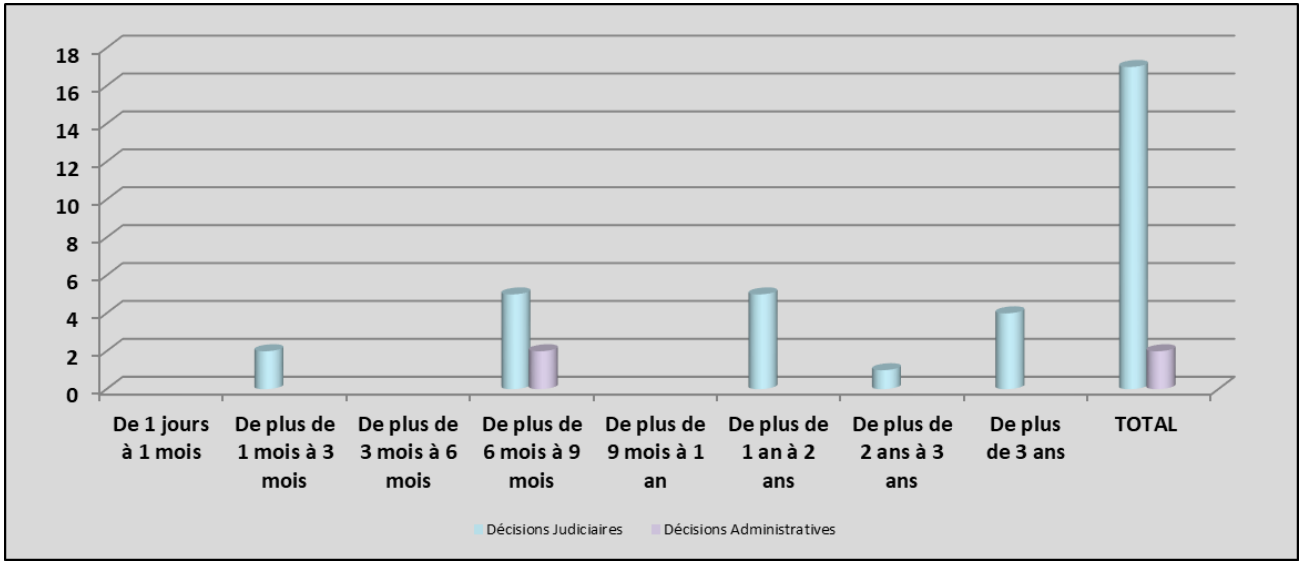

SITUATION JURIDIQUE AU DERNIER JOUR DE PRISE EN CHARGE

	Garçons	Filles	Total
Mineurs en danger	10	7	18
Total Justice	**10**	**7**	**17**
Mineurs Administratif	2		2
Total Administratif	**2**		**2**

SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

ORIENTATION	TYPE DE PUBLIC	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Jeunes confiés à un autre établissement	Public d'un Service de l'Aide Sociale à l'Enfance		
	Secteur associatif (même association	8	2
Jeunes confiés à un autre établissement Hors départ		5	
Parents, familles et sans mesure éducative		4	
Familles d'accueil ASE			
TOTAL GENERAL		**17**	**2**

Sur les 28 jeunes PEAD 2020 :

- 11 enfants / garde mère (vivant seule ou avec compagnon),
- 9 enfants vivent chez leurs deux parents,
- 5 enfants / garde principale père
- 3 enfants en garde alternée

AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2020

		- 6 ans	+ 6 à - 16 ans				+ 16 ans			Total
			6 à-10 ans	10 à-13 ans	13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total	
Décision Judiciaire	Garçons		1	3	3	**7**	5	1	**6**	**13**
	Filles	1	2		2	**4**			**0**	**5**
	Ensemble	**1**	**3**	3	5	**11**	5	**1**	**6**	**18**
Décision administrative	Garçons		1	3	3	**7**			**0**	**7**
	Filles			1	2	**3**			**0**	**3**
	Ensemble	0	**1**	**4**	**5**	**10**	**0**	**0**	**0**	**10**

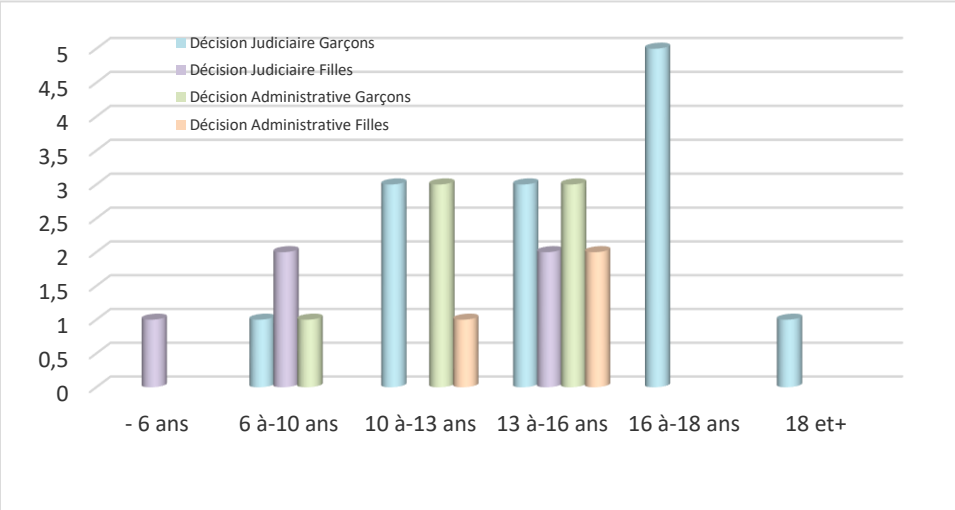

Commentaires :
Comme l'année précédente, une majorité de garçons accompagnés (moitié moins de filles soit au total 15 filles et 32 garçons).
Davantage de mesures administratives confiées au service que l'année 2019, même si la majorité reste des mesures judiciaires.
Au 31.12.2020 : 54% des enfants sont âgés de moins de 13 ans et 46% ont plus de 14 ans.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	Nombre d'Enfants et Age				
	Nbre d'enfants 3-6 ans	Nbre d'enfants 7-13 ans	Nbre d'enfants 14-18 ans	TOTAL GENERAL	%
ROCHEFORT		6		**6**	**21**
LA ROCHELLE-RE	1	5	5	**11**	**39**
SAINTES		2	4	**6**	**21**
ST JEAN D'ANGELY		1	4	**5**	**18**
JONZAC					**0**
ROYAN					**0**
					0
TOTAL GENERAL	**1**	**14**	**13**	**28**	**100**
%	**3,571428571**	**50**	**46,42857143**	**100**	

RÉCAPITULATIF REPLI 2020

	Repli sur foyer Paule Maraux Nombre de place 1		Repli sur foyer HEA Nombre de place 2		Repli sur Chancelée Nombre de place 4		TOTAL REPLI Nombre de place 7	
	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée
Janvier							0	0
Février							0	0
Mars			15	1	3	1	18	2
Avril			30	1			30	1
Mai			16	1			16	1
Juin			15	1			15	1
Juillet					30	3	30	3
Août					29	4	29	4
Septembre					30	1	30	1
Octobre					41	3	41	3
Novembre							0	0
Décembre					3	1	3	1
TOTAL	**0**	**0**	**76**	**4**	**136**	**13**	**212**	**17**
TAUX OCCUPATION	**0,00%**	**0,00%**	**10,38%**	**16,67%**	**9,29%**	**27,08%**	**8,27%**	**20,24%**

Commentaires :

- Sur les 8 jeunes accueillis **sur une place de repli** durant l'année. 5 enfants sur 8 ont vu l'accueil se pérenniser sur un établissement traditionnel type Maison d'Enfants à Caractère Social soit 62,5%.

- La dimension de parcours de l'enfant a pu être privilégiée dans le Pôle Hébergement Diversifié (une orientation sur H.E.A Pont l'Abbé d'Arnoult, deux sur H.E.A Saintes, deux sur la Maison d'Enfants de Chancelée). Sur les cinq enfants, une situation bénéficiait d'une mesure administrative.

- Les cinq enfants étaient accompagnés dans le retour suite à une mesure de séparation, deux enfants étaient sur une maison d'enfants 6-14 ans, trois enfants étaient confiés à des familles d'accueil. S'agissant des trois autres jeunes, ils sont retournés au domicile parental. Pour l'une des trois, l'accueil en repli, s'est effectué sur l'intégralité de la période de confinement liée à la crise sanitaire de la COVID-19. Cette période de séparation stricte et durable a été particulièrement bénéfique car les différents acteurs sont restés très en lien (équipe éducative du foyer, mère, équipe soignante du Soléado et service P.E.A.D).

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE

DES JEUNES AU 31/12/2020

	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Voie générale		
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE Ecole primaire (3-11 ans)	6	2
ENSEIGNEMENT 2ème DEGRE		
Collège (11-15 ans)	5	6
Lycée (15-18 ans)		
Voie technologique		
3ème PREPA PRO		
CAP-BEP	1	
BAC PRO		
Apprentissage		
CFA	3	
Autres		
IMPRO		
IME ITEP	1	
MFR		1
sans scolarité	2	1
TOTAL GENERAL	**18**	**10**

DEUXIEME PARTIE

I. Données relatives à l'activité :

b) Le service « Hébergement Collectif »

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2017	2018	**2019**	2017	2018	**2019**	2017	2018	**2019**
Jeunes en Charge au 31.12	17	22	**21**	5	5	**5**	22	27	**26**
Jeunes suivis sur l'année	30	23	**28**	6	8	**8**	36	31	**36**

Commentaires :
Pour l'activité, en hébergement collectif, l'activité de la MECS des trois dernières années (2017-2018-2019) varie d'une moyenne de 36 jeunes suivis dans l'année, dans un cadre d'assistance éducative.
En 2019, une augmentation s'observe en particulier pour les mesures à décision judiciaire (28).
Par contre, une augmentation pour stabilité pour 8 accueils administratifs est à relever, évolution en parallèle aux intentions du législateur, sur fond de loi du 5 mars 2007.

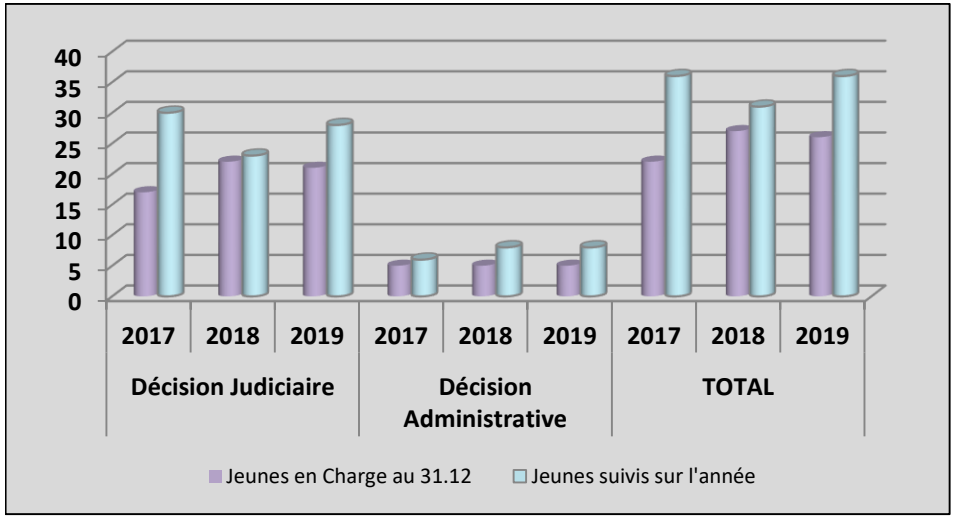

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020

	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
Jeunes en Charge au 01.01	12	9	**21**	3	2	**5**	15	11	**26**
Jeunes confiés durant l'année	4	3	**7**	2		**2**	6	3	**9**
Jeunes sortis durant l'année	6		**6**	2	2	**4**	8	2	**10**
Jeunes en charge 31.12	10	12	**22**	2	1	**3**	12	13	**25**
Jeunes suivis sur l'année	16	12	**28**	5	2	**7**	21	14	**35**

Commentaires :

35 jeunes suivis dans l'année 2020, l'établissement affiche une activité pleine et évolutive :

- De la stabilisation de sa nouvelle organisation
- D'une augmentation des places en PEAD, demande départementale
- Les replis (PEAD) de fin d'année entrainent de la suractivité.

Ainsi, la capacité d'accueil de la Mecs se répartit par

- 27 places réparties en trois maisons d'internat
- 28 places PEAD : 16 mecs Chancelée / 6 mecs HEA Saintes/ 6 mecs IPM Rochefort
- Pour 21 garçons et 14 filles, le masculin reste majoritaire comme les années précédentes.

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020

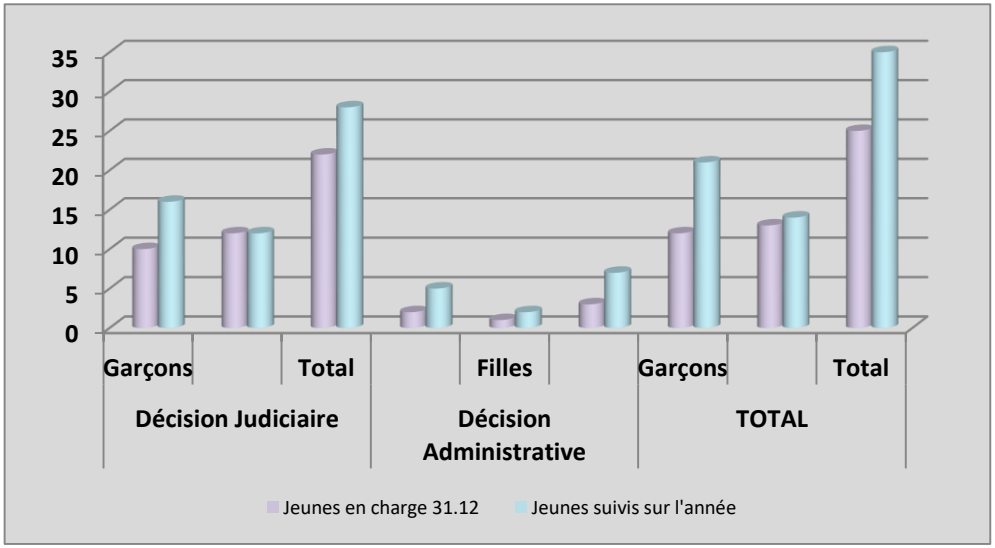

MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01		21		**21**	5			**5**	**26**
Jeunes confiés dans l'année		7		**7**	2			**2**	**9**
Jeunes sortis dans l'année		6		**6**	4			**4**	**10**
Jeunes en charge au 31.12		22		**22**	3			**3**	**25**
Jeunes suivis sur l'année		28		**28**	7			**7**	**35**

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

Commentaires :
Sur 35 jeunes pris en charge dans l'année :

- 28 par décision judiciaire (aucun placement judiciaire direct)
- 7 seulement par décision administrative

9 admissions ont été prononcées et 10 jeunes sont sortis de la MECS :
le flux des entrées/sorties reste stable.
Si le tableau ne fait pas état des jeunes présents au titre d'une décision MDPH, 25 enfants ont des prises en charge dans d'autres structures médico-sociales ou sanitaires (cf. tableau de bord départemental //fin d'année 2020).

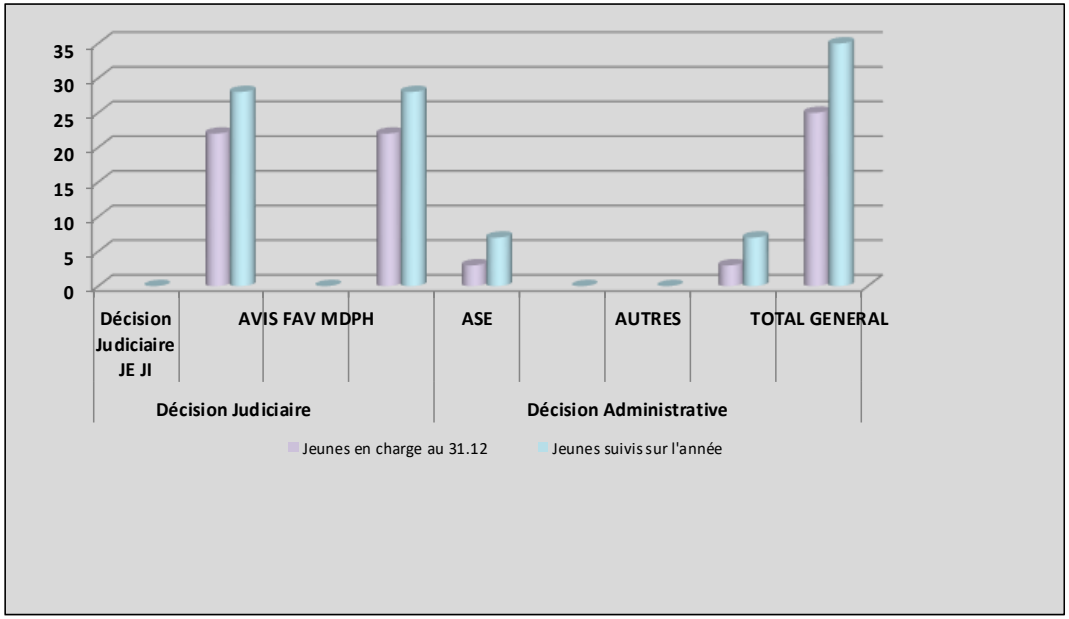

MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 16	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01		20	1	**21**	5			**5**	**26**
Jeunes confiés dans l'année		7		**7**	2			**2**	**9**
Jeunes sortis dans l'année		6		**6**	4			**4**	**10**
Jeunes en charge au 31.12		21	1	**22**	3			**3**	**25**
Jeunes suivis sur l'année		27	1	**28**	7			**7**	**35**

Commentaires : tableau des mouvements de jeunes en 2020 selon l'origine géographique

Nous constatons aucun placement judiciaire directe.

Dans l'année, et notamment au cours de l'été, 10 enfants ont quitté la MECS, et 10 l'ont intégré. Pour 4 d'entre eux, il s'agit de réorientation suite à un accueil chez une assistante familiale qui s'avère non adapté ou ne répondant plus à l'évolution des besoins de l'enfant. Nous accueillons deux jeunes filles pupille de l'état.

Le nombre de gardes judiciaires confiées au CG 17 est quasi-majoritaire à plus de 95 % ; en 2020, seulement, un enfant de Charente (16).

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

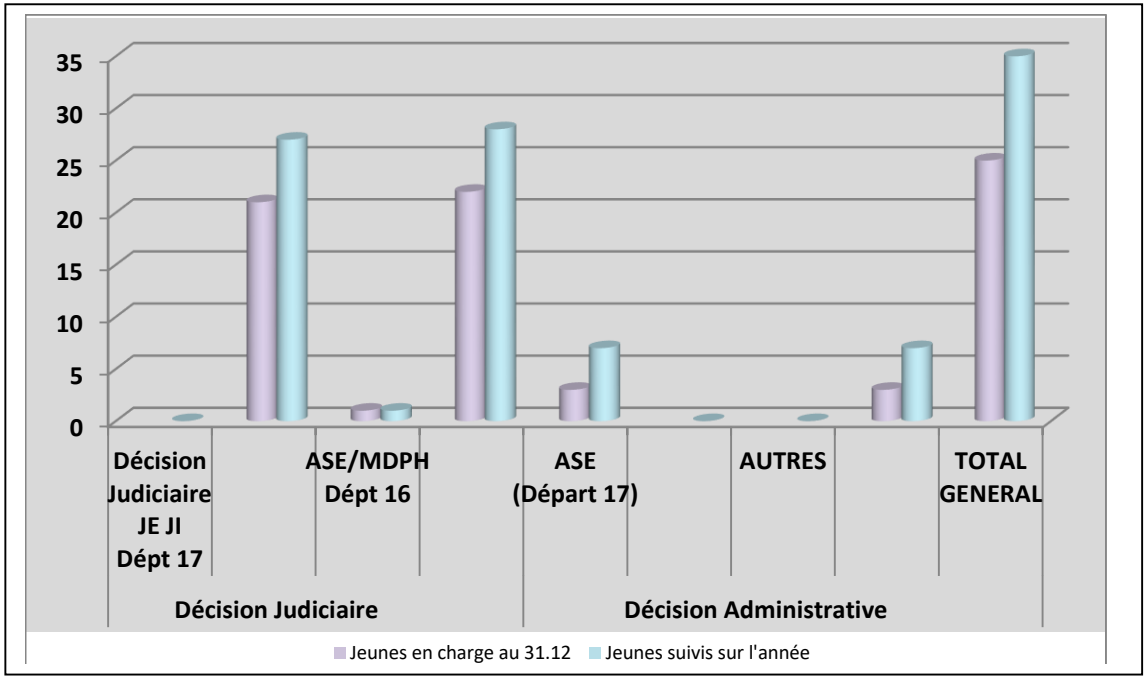

AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE

	Moins de 6 ans	De 6 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 13 ans	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	Total/prise en charge
JUSTICE		2	3	2		**7**
ADMINISTRATIF			1	1		**2**
TOTAL GENERAL		2	4	3		**9**

Commentaires :

- Pour 2020, sur les 9 enfants accompagnés sur une année pleine :

  - 2 enfants de moins de 6 ans
  - 4 enfants entre 10 et 13 ans
  - 3 entre 13 et 16 ans

Aucun adolescent de plus de 16 ans qui serait accompagné en fratrie.
En hébergement collectif, nous comptabilisons 3 fratries de 2 enfants,
Et une fratrie de 4 enfants.

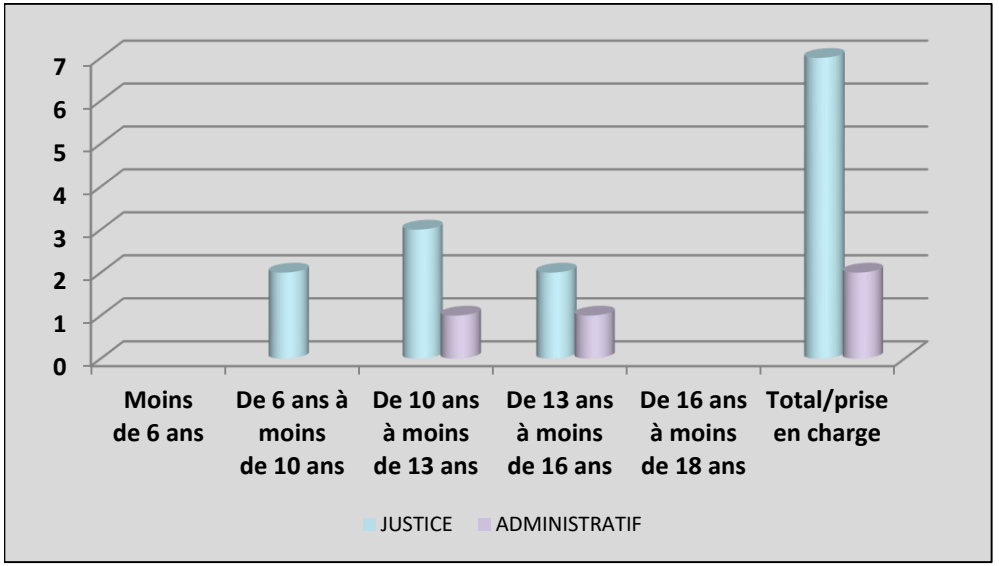

SITUATION DES JEUNES

AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT

TYPE DE MESURE	JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement hors département		
Jeunes confiés à un autre établissement du département	**2**	
Jeunes confiés à un autre établissement du département secteur associatif ADSEA 17 LP	**1**	**2**
Famille d'Accueil Aide Sociale à l'Enfance	**4**	
TOTAL	**7**	**2**

Commentaires :

On notera sur les 9 nouveaux enfants accueillis en 2020, 2 proviennent d'établissements du 17 (réorientation), 4 proviennent de familles d'accueil et 3 sont réorientés en intra dans nos Mecs.

DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires		1			2		2	1	**6**
Décisions Administratives			1			1	2		**4**
TOTAL GENERAL									**10**

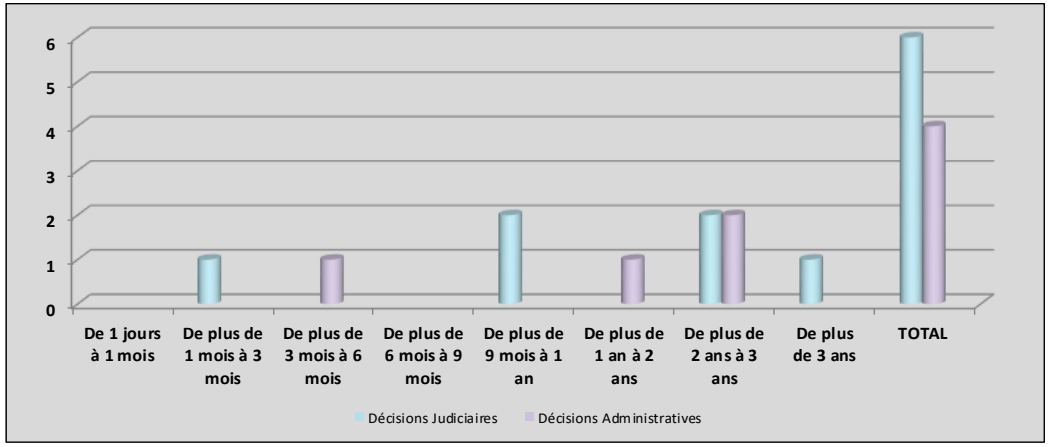

Commentaires : Pour l'hébergement collectif en internat, la durée moyenne des placements, terminés depuis leur primo -accueil dans l'institution, s'établit à deux ans et demi : par rapport à 2019 (26 mois), 2020 reste stable (24 mois).

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2020

CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET DECISION ADMINISTRATIVE

SITUATION JURIDIQUE AU DERNIER JOUR DE PRISE EN CHARGE

	Garçons	**Filles**	**Total**
Mineurs en danger	6	0	6
Total Justice	**6**	**0**	**6**
Mineurs Administratif	2	2	4
Total Administratif	**2**	**2**	**4**

ORIENTATION	**TYPE DE PUBLIC**	**DECISION JUDICIAIRE**	**DECISION ADMINISTRATIVE**
Jeunes confiés à un autre établissement	Secteur associatif même association	4	3
	Autre association		
Parents, familles et sans mesure éducative		2	1
TOTAL GENERAL		**6**	**4**

SITUATION JURIDIQUE DES JEUNES AU 31/12/2020

	Garçons	Filles	TOTAL	DPT 17	DPT 16
Mineurs en danger Justice	10	12		21	1
Mineurs en danger administratifs	2	1		3	
TOTAL GENERAL				**24**	**1**

Commentaires :

Les mesures judiciaires ont été prépondérantes, et la part des accueils administratifs moindre (à peine, un tiers).

On constate une orientation évolutive (en fonction de l'âge et de la scolarité) vers un établissement d'adolescents (4 pour les foyers ADSEA-17).

Du département 16, une adolescente (14 ans) de sexe féminin avec handicap moteur.

AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2020

		- 6 ans	+ 6 à - 16 ans				+ 16 ans			Total
			6 à-10 ans	10 à-13 ans	13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total	
Décision Judiciaire	Garçons		4	1	5	**10**				**10**
	Filles		3	2	7	**12**				**12**
	Ensemble		**7**	3	12	**22**				**22**
Décision administrative	Garçons			2		**2**				**2**
	Filles			1		**1**				**1**
	Ensemble			**3**						**3**
TOTAL GENERAL										**25**

Commentaires :

Les âges // sur 25 enfants tout au long de l'année.

- 7 enfants de 6 à 10 ans
- 6 enfants de 10 à 13 ans
- 12 pré-ados de 13 à 16 ans
- Les sexes // 13 filles pour 12 garçons, équilibre.

JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2020

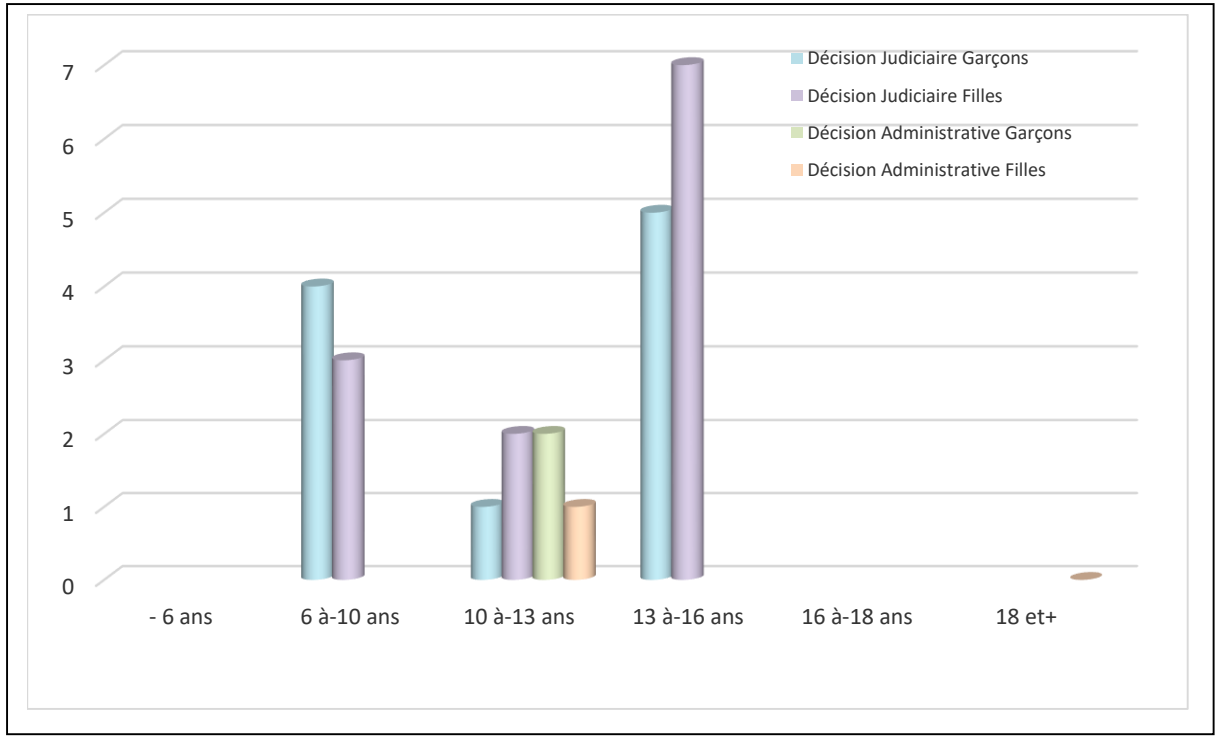

JEUNES ACCUEILLIS 31.12.2020

SECT GEOGRAPHIQUE	Nombre d'Enfants et Age				
	Nbre d'enfants 3-6 ans	Nbre d'enfants 7-13 ans	Nbre d'enfants 14-18 ans	TOTAL GENERAL	%
ROCHEFORT		8		**8**	**32**
LA ROCHELLE-RE		4		**4**	**16**
SAINTES		2	1	**3**	**12**
ST JEAN D'ANGELY		2		**2**	**8**
JONZAC			2	**2**	**8**
ROYAN		3	2	**5**	**20**
CHARENTE			1	**1**	**4**
TOTAL GENERAL	**0**	**19**	**6**	**25**	**100**
%	**0**	**76**	**24**	**100**	

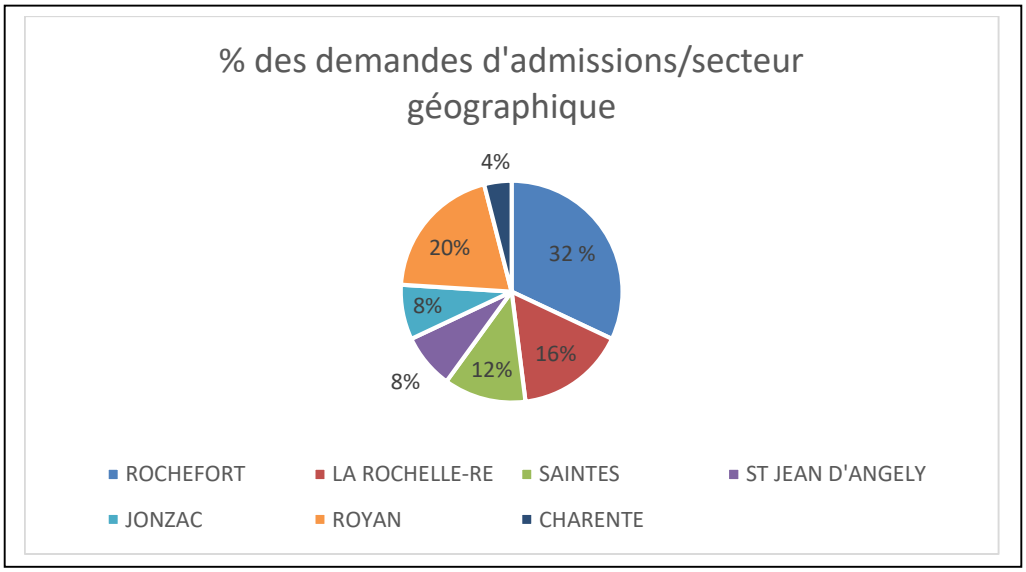

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU 31/12/2020

Voie générale	**DECISION JUDICIAIRE**	**DECISION ADMINISTRATIVE**
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE Ecole primaire (3-11 ans)	10	1
ENSEIGNEMENT 2ème DEGRE		
Collège (11-15 ans)	10	2
Voie technologique		
CAP-BEP		
BAC PRO		
Apprentissage		
CFA		
Autres		
IME-ITEP	2	
TOTAL GENERAL	**22**	**3**

Commentaires :

Ces chiffres relatifs à la scolarité n'expliquent pas toute la difficulté que rencontrent certains enfants et adolescents pour vivre une scolarité « ordinaire » : le dispositif de médiation scolaire (Institutrice spécialisée / psychologue/ psychomotricienne) instauré à la MECS de Chancelée démontre encore et surtout cette année 2020, en période sanitaire de Covid, son utilité essentielle éducative.

A noter, deux enfants scolarisés en ITEP/IME, enseignement spécialisé.

Pour **le PEAD,** 12 enfants sont soutenus par une équipe de soins de type C.M.P.E, Laps'Ado, CASPA, I.T.E.P, S.E.S.S.A.D.

- Lorsque la mise en place du soin n'est pas possible, la psychologue propose ponctuellement de rencontrer l'enfant et les membres des familles en attendant qu'un relais soit possible.

II. LE PERSONNEL

→ FORMATIONS EN 2020

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION COLLECTIVE-INTER ETABLISSEMENT					
14 personnes		Les besoins fondamentaux de l'Enfant	COPES	3 jours 14-15-16/10	Intra mecs adsea17
9 personnes		Neutraliser l'agression physique en institution recyclage	GERFI	1 jour 30/09	Intra mecs Adsea17
Collectif en équipe pluridisciplinaire		Analyse et renforcement de compétences professionnelles	LORCOLSIM		
4 personnes		Genre et santé sexuelle	Planning familial Association Départementale des Deux Sèvres	5 jours 13-14/01 ; 27-28/01 ; 17/02	HEBERGEMENT COLLECTIF PROF EDUCATIF
FORMATION INDIVIDUELLE					
C. MARX	CSE	CAFERIUS	IRTS POITOU-CHARENTES	24 mois	Cadre PHD
E. PANTEIX	ES	Approche systémique dans le travail avec les familles	CERF NIORT	19 au 23 /10	HEBERGEMENT COLLECTIF LIBELLULE

A noter : La formation demandée **« les besoins fondamentaux de l'enfant »** organisée en intra par l'organisme COPES- Paris. Un colloque inter mecs sur la thématique de la sexualité : **« Genre Féminin, masculin, sexualité et santé … »** a été organisé **par le Planning familial des Deux Sèvres.**

→ ACCUEIL DE STAGIAIRES EN 2020-

- L'accueil régulier de stagiaires de différentes formations (AES, ME, ES ou découverte du métier) valorise les professionnels et les place dans une logique de transmission qui développe leurs propres compétences. Les retours positifs, des uns et des autres participent de la bonne image véhiculée par Chancelée et par extension pour la Protection de l'Enfance dans le département.

- De nombreuses formations collectives ou individuelles ont été mise en place en amont de l'analyse des pratiques. Nous avons choisi le thème **Des Besoins Fondamentaux de l'Enfant** et un organisme de formation COPES situé en région parisienne est venu dispenser ces 3 jours de formations.

- Nous avons choisi de mixer les équipes des différents établissements du pôle hébergement diversifié (3 Mecs). Le but avoué étant double : partager la même formation et créer du lien entre professionnels de la même association.

- Pour ce qui est des formations individuelles cela ciblait plus particulièrement des attentes spécifiques des éducateurs en lien avec leur pratique. L'envie d'aller plus loin dans leurs réflexions et par la même de prendre le recul que cela induit. Ce même recul a été recherché au travers des nombreux rendez-vous dans le cadre de l'analyse des pratiques. L'ensemble des professionnels y participent afin de comprendre, de mettre du sens sur des situations vécues.

- L'établissement reste attractif sur le territoire, les nombreuses demandes de stages ou d'emplois en attestent. Cette dynamique est portée par les équipes dans l'envie de soutenir les stagiaires et de partager leurs savoir-faire. Cette expérience s'avère être un vrai atout pour les stagiaires des écoles de Saintes, de Poitiers et de Bergerac avec lesquels nous travaillons. Cette attractivité, et ce dynamisme nous a été d'un grand secours pendant le confinement. L'ensemble des stagiaires se sont proposées de venir palier aux absences, stagiaires que nous avons contractualisé pour l'occasion.

TABLEAU DES STAGIAIRES ACCUEILLIS

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DATE DU STAGE	DUREE DU STAGE regroupement vacances	SERVICE
L. RICHARD non gratifiable	2ème et 3ème année Educateur Spécialisé	IRTS POITOU-CHARENTES	**11/02/2019 au 07/02/2020**	28 semaines 6,43 mois	HEBERGEMENT COLLECTIF LIBELLULE
H. CIROU gratifiable	3ème année Educateur Spécialisé	IRTS-IDS Normandie	**30/09/2019 au 15/05/2020**	18 semaines 4,13 mois	HEBERGEMENT COLLECTIF COLIBRI
E. LANNAUD	1ère année Moniteur Educateur	IRTS LR	**25/11/2019 à mi-mai 2020**	16 semaines 3,68 mois	HEBERGEMENT COLLECTIF PAPILLON
V BLAIS	2ème année Moniteur Educateur	IRTS POITOU-CHARENTES	**21/09/2020 au 26/02/20**	12 semaines	HEBERGEMENT COLLECTIF LIBELLULE
S. POURPOINT	Mise en situation en milieu professionnel Maitresse de Maison	POLE EMPLOI SAINTES	**28/09/2020 au 06/10/2020**	46 heures	HEBERGEMENT COLLECTIF

Suite

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DATE DU STAGE	DUREE DU STAGE regroupement vacances	SERVICE
L. TYDTGAT	Mise en situation en milieu professionnel Animatrice	MISSION LOCALE SAINTONGE	**20/07/2020 au 23/07/2020**	3 jours	HEBERGEMENT COLLECTIF
M. FRANCOIS	1ère année Educateur Spécialisé	CEF BERGERAC	**29/06/20 au 18/07/2021**	26 à 29 semaines	HEBERGEMENT COLLECTIF COLIBRI
G. CHAPOTTE-BALDACCI	3ème année Educateur Spécialisé	CEF BERGERAC	**13/10/2020 au 18/04/2021**	17 semaines	HEBERGEMENT COLLECTIF PAPILLON
S.SAVIN	M1 Psychologue	Université d'Angers	**15/10/2020 au 19/05/2021**	7 mois	PEAD PSYCHOLOGUE

TROISIEME PARTIE

Points sensibles…,

A) L'impact de la crise sanitaire sur l'accompagnement éducatif

Le confinement a suscité beaucoup d'émotions dans un premier temps et a révélé l'engagement fort des professionnels auprès des enfants, en défendant des valeurs humanistes et en étant en soutien pour les familles et parents :

- Des enfants se sont retrouvés confinés chez leurs parents, de fait, nous avons pu expérimenter des retours en famille à long terme, et valoriser le travail qui y avait été effectué. Au déconfinement le bilan positif a permis à 7 enfants de bénéficier d'une main levée de placement.
- Stopper un rythme effréné de rendez-vous divers (loisirs / médicaux.), pour se centrer sur l'essentiel, le quotidien.
- L'absence des parents a créé beaucoup d'angoisse chez les enfants. Une angoisse qui n'a pas pu être pallié par les nombreux contacts téléphoniques. L'absence de flux internet lié à notre position géographique, n'a pas permis d'effectuer dans des qualités suffisantes, des appels en visio.
- Les écoles fermées ont fait la joie des enfants, mais à l'inverse la charge de travail quotidienne, les différences d'âges, et la multiplicité des niveaux n'ont pas permis de répondre de façon efficiente aux exigences de l'éducation nationale.

- Pour **le service PEAD**,

- La période de confinement liée à la pandémie COVID-19 a permis de mettre en exergue des capacités de certaines familles, contre toute attente, celle-ci ont su rebondir et ont amené des réaménagements de fonctionnement propice au maintien de l'enfant à leur domicile.

- Une partie de l'activité en télétravail des professionnels a permis de monter en compétence notamment le travail via le numérique (accès aux mails sur les téléphones portables professionnels) mais le développement du lien téléphonique a pu donner la sensation aux éducateurs de travailler davantage en amplitude horaire et disponibilité …

- La déconnection et la difficulté de couper entre le personnel et le professionnel se sont amplifiées pendant la période de confinement et de déconfinement. D'autres pratiques ont été développées notamment les appels en Visio qui sont avérées être un outil intéressant, ainsi que des visites en extérieur.

- Le service a maintenu des visites à domicile.

Par ailleurs, pendant cette période particulière, l'accès au dispositif de droits communs notamment pour la mise en place et/ou évaluation de soins a été ralenti.

La période de déconfinement a amené les professionnels à une grande vigilance pour accompagner les membres des familles à un retour progressif à la prise en compte de l'extérieur notamment pour réinvestir sereinement les espaces de socialisation de leur enfant avec les gestes « barrières » qu'imposaient le contexte sanitaire (établissements scolaires, accueil périscolaire, établissement de soins). De façon, globale les membres des familles ayant toujours été en liens présentiel et/ou « distanciel » hebdomadaire, les éducateurs et la psychologue ont pu favoriser l'intégration de ces gestes quand il a fallu aller sur l'extérieur. Ce lien a sans doute permis une meilleure appréhension de la menace potentielle.

B) L'effectif en augmentation et la problématique d'enfants issus du médico-social

La capacité d'accueil de la MECS (27 places en internat et 16 en PEAD) est toujours encore en 2020 importante et effective toute l'année :

Une liste d'attente de demande d'accueil est assez conséquente (une dizaine de demande fin décembre) en particulier du sud du département (Jonzac).

Comme l'année précédente, le taux de présence des enfants le weekend et les vacances scolaires est important (entre 12 et 20 jeunes par weekend en moyenne), ce qui demande une présence éducative (maitresse de maison et veilleur de nuit également) très importante.

Contrairement au projet initial, où seule une maison est ouverte le weekend et la moitié des vacances scolaires, nous avons ouvert toute l'année deux maisons le weekend, ainsi que tout l'été, à l'exception d'une semaine en aout. Les lits de repli PEAD ont aussi été régulièrement sollicités, 8 cette année 2020, ce qui impacte également le nombre de jeunes présents et la dynamique collective.

D'autant plus dans un contexte sanitaire rigoureux, avec un protocole strict, des gestes barrières (masque/ lavage des mains / distanciation) au quotidien**,** la vie collective en trois unités de vie, en groupes verticaux de proximité a rendu plus lourde la gestion des maisons, **notamment les week-ends.** Plus délicate, la question du vivre ensemble pour des enfants aux parcours de vie chaotiques et demandant une prise en charge individualisée à la vue de comportements agressifs, voir violents.

Exemple d'un accompagnement complexe :

- Le passif violent des parents.
- L'isolement positif et productif d'une partie de la fratrie.
- L'histoire du jeune.
- Le confinement.

L'accueil de ce jeune s'est opéré dans le cadre d'une étroite collaboration avec les services de l'ASE de la Rochelle. L'équipe éducative a bien pris en compte la complexité de la situation, mais cela n'a pas suffi à rassurer le jeune pour qu'il se pose. Le secret du placement trop lourd à porter, « *c'est injuste, j'ai passé la totalité du confinement chez mon père* ». Inégale, car il ne pouvait pas communiquer avec ses frères. Ces faits, ont eu pour conséquences un profond sentiment de ne pas exister. *"Le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre*." Victor HUGO. Exister c'est, « *sortir de*, être debout, *se manifester, se montrer* ». C'est ce qu'a fait le jeune, la violence déployée a été telle que d'un commun accord, le placement n'a pu être maintenu. Nous avons pu compter sur un soutien sans faille de L'ASE. Néanmoins il est à noter que le secret du placement dans un contexte où il est très facile de se procurer un téléphone portable pour quelques instants, a d'office était

§§§

- L'isolement géographique de l'institution est toujours un frein.

L'éloignement de Chancelée est à la fois un atout indéniable pour la tranquillité des enfants. Mais cet atout est aussi une contrainte en ce qui concerne les transports. Cela nous laisse peu de latitude en termes de temps pour honorer les situations complexes, et notamment celles du sud du département.

I. *Points de satisfaction :*

A) La spécificité de l'accueil de Chancelée

→ La MECS bénéficie d'un plateau technique pluridisciplinaire qu'elle doit préserver,
Cf. organigramme fonctionnel de la MECS.

- Le pôle thérapeutique (psychologue et psychomotricienne)
- Les équipes éducatives (encadrants éducatifs / maîtresse de maison / surveillant de nuit)
- Le Dispositif de Médiation Scolaire (enseignant spécialisé)
- Le service PEAD (éducateurs et psychologue)

L'objectif permanent est d'aménager une organisation quotidienne d'internat de proximité en adéquation avec les équipes éducatives de terrain.

→ **répartition des missions** de deux chefs de service :

- Un CDE (chef de service) est responsable de l'équipe éducative « maison Libellule » + SNQ (surveillant de nuit) + 3 MM (maîtresse de maison) + 3 agents entretien
- Un CDE est responsable des deux équipes éducatives Colibri et Papillon
- Les deux CDE ont réorganisé des temps de réunion des équipes éducatives, plus ciblées et ont pu permettre ainsi, un travail d'analyse et d'élaboration, avec l'équipe du dispositif de médiation scolaire : instituteur spécialisé / deux psychologues à temps partiels / psychomotricienne

≥ Deux réunions de suivi de projet d'accueil personnalisé pour chaque enfant en internat sont réalisées, elles coordonnent les actions, le partenariat (DT-ASE / Santé / Education nationale) …
Nous favorisons de plus en plus les rencontres avec les familles, en lien avec nos partenaires, ce qui facilite les échanges, donnent du sens au projet (accompagnement, rythme de visite, projet de leur enfant).

≥ La **problématique de la violence chez certains enfants** est prise en compte particulièrement : nous avons accueilli des enfants avec des troubles du comportement important, relevant d'une démarche de soins intense et spécialisée.

≥ Les **soins psychologiques** sont une partie importante de leur accompagnement.

- Les enfants pâtissent de grandes carences éducatives et affectives de la part de leurs parents, qui sont eux-mêmes dans une grande précarité : chômage, troubles psychologiques, conflit conjugal, isolement social et familial.

- Nous sommes aujourd'hui confrontés aux jeux vidéo et écrans, et la place qu'ils prennent dans la vie des enfants est aussi inquiétante. Le rapport à la réalité s'en trouve perturbé, le rapport à la frustration difficile.

Pour le service PEAD,

En effet, les jeunes et leur famille ont pu continuer à s'appuyer sur les différentes structures médico-sociales qui les accompagnaient déjà (CMPP, CMP-E, SESSAD, ...). Dans ce premier temps, la psychologue s'est positionnée en soutien technique pour l'équipe et a pu intervenir ponctuellement pour les situations le nécessitant. Ces interventions se sont déroulées en présentiel. Au moment du dé confinement, il n'y a pas eu d'augmentation de la demande d'entretiens psychologiques et cela est resté relativement stable jusqu'en septembre 2020.

Au moment de la rentrée scolaire, de nouvelles admissions ont eu lieu qui ont engrangé un regain d'activités sur la fin d'année 2020.

Les missions 2020 de la psychologue sont restées les mêmes que les années précédentes : entretiens de prise de contact avec les jeunes, puis, avec leur famille et travail de partenariat avec le réseau. La forme et le contenu de ses missions changent en fonction des interlocuteurs et du secteur géographique. Ainsi certaines interventions peuvent se faire en binôme avec l'éducateur référent de la situation, d'autres non.

Une piste d'amélioration envisagée pour l'année 2021 se trouve dans le travail avec les partenaires.

≥ Les **problématiques sexuelles** sont aussi prépondérantes : abus, attouchements ou climat incestueux ou sexualisé dans la famille sont récurrents, et provoquent des dynamiques de groupes complexes dans lesquelles se jouent nombre de fantasmes ou comportements sexualisés déviants.

- Sur ce sujet, nous avons maintenu une activité interne, mené par deux éducateurs.

Toujours en lien avec le projet d'établissement et la mixité des accueils, ils ont travaillé sur les aspects singuliers de **l'image masculine et féminine.** Cette démarche qui perdure depuis plusieurs années reste d'autant plus d'actualité en ce moment. Cette poursuite activité fait suite aux nombreuses interrogations légitimes des enfants et ce quelques soit l'âge.

Ces questionnements dépassent le simple thème de la sexualité, mais renvoie à l'image du corps et aux représentations induits par les uns et les autres, la famille, la société. Le groupe d'éducateurs à l'initiative de cette action c'est formé et continue de l'être. L'idée est de maintenir des pôles ressources dans chacun des pavillons

pour répondre au plus près aux interrogations des enfants. Ce travail a trouvé des appuis auprès du planning familial. Cette action de fond permet à la fois la mise en place d'un réseau ciblé, et accroit les compétences spécifiques des équipes.

Aussi, nous accueillons cette année beaucoup de collégiens, les problématiques pré-adolescentes sont présentes : réseaux sociaux, sexualité, pornographie… et seront accompagnées par les équipes : projet d'ateliers pour parler de sexualité avec des éducateurs formés et la psychologue de la MECS, intervention d'un officier de gendarmerie pour la prévention face aux risques des réseaux sociaux, en associant les familles pour accompagner les adolescents ensemble

≥ La spécificité de la Mecs Chancelée consiste également à véritablement pouvoir proposer **aux frères et sœurs** d'être accueillis sur une même unité de vie, un même groupe. L'organisation en verticalité et en mixité des groupes, adossée à la volonté institutionnelle de favoriser le maintien du vivre ensemble pour les enfants issus d'une même famille s'est concrétisée, en 2020, par l'accueil de 4 fratries différentes.

- Cette modalité d'accompagnement permet d'éviter à des enfants séparés de leurs parents, de devoir vivre une rupture supplémentaire en étant « coupés » de leurs frères et/ou sœurs.

- Ainsi, le lien fraternel est préservé et mis au travail tout au long du séjour

D'ailleurs, nous constatons que l'établissement est de plus en plus sollicité pour accompagner des fratries, que cela soit en internat ou dans le cadre du dispositif PEAD.

→ **Le service PEAD** s'est restructuré (passage de 12 à 16 pour Chancelée et 28 places en totalité avec 6 /Rochefort et 6/Saintes) en lieu unique d'accueil central (Beurlay) avec une jeune équipe dans sa constitution de 5 éducateurs spécialisés et de la psychologue, gérée par le chef de service.

Une équipe très sollicitée (liste d'attente), dynamique avec des compétences complémentaires.

Elle a su rapidement se constituer, apprendre à travailler ensemble et communiquer avec ses partenaires (juges des enfants, délégations ASE…).

Les accompagnements éducatifs sont dispersés (La Rochelle – Royan – Jonzac) géographiquement et nécessitent une mobilité et une autonomie des éducateurs.

B) La réponse institutionnelle aux difficultés rencontrées

≥ La **dynamique institutionnelle** demeure même dans un contexte de confinement et de crise sanitaire, un **turn-over du personnel** s'est opéré par de jeunes professionnels et des remplaçants. De plus, nous constatons une mutation des salariés vers d'autres services de l'association et /ou vers des projets de carrière, quittant la MECS de Chancelée (retraites).

Aussi, les équipes sont composées aujourd'hui de jeunes professionnels qui se forment, et travaillent aux problématiques actuelles d'accompagnement.

- Le comité de pilotage (COPIL) s'est tout de même réuni cette année.

Il tient compte de **l'enquête de satisfaction** réalisée auprès des enfants et de leurs parents : les commissions du COPIL qui y sont engagées portent sur les thématiques suivantes dans le cadre toujours de la révision du projet d'établissement :

→ La délégation de référence et son adaptation en lien avec le référentiel ASE,

→ Indicateurs de l'enquête de satisfaction et l'évaluation interne

→ Le développement durable, l'environnement écologique au quotidien …

→ **Le confinement** a suscité beaucoup d'émotions les premiers mois 2020, et a révélé l'engagement très fort des professionnels (les titulaires, les stagiaires) auprès des enfants, en défendant leurs valeurs humanistes et en étant très présents pour les enfants et leurs parents à l'institution.

Au sein des groupes, les professionnels ont développé des compétences pédagogiques, d'animation, de soutien aux parents en inventant de nouvelles formes de communication.

Les enfants présents ont fait beaucoup d'efforts pour supporter la collectivité 24h/24 et en sont ressortis grandis. Leurs parents ont soutenu leurs enfants malgré la distance, et bravo à ceux qui avaient leurs enfants près d'eux pendant de longues périodes, et ont montré leurs nombreuses compétences,

- En gérant des situations éducatives complexes,

En proposant tout de même :

- La Fête « masquée » de fin d'année scolaire interne en comité réduit (juin)
- Le spectacle de Noël organisé sur les maisons par un repas, et des petites représentations dansées, musicales, …

Les Séjours de vacances :

Malgré le confinement et les incertitudes liés aux réservations de vacances potentielles, nous avons pu offrir aux enfants des vacances.

Un certain nombre de séjours n'ont pu être mené à bien. Les partenaires qui avaient l'habitude d'accueillir les enfants ont souhaité rester prudent et ne pas ouvrir. De fait, les équipes se sont mobilisées massivement pour permettre à tous de partir en vacances.

Le choix a été fait cette année de partir avec de petits effectifs (6 ou 7 enfants) pour que chacun profite du séjour, autour d'un projet construit. Ex : weekend ados à Bordeaux, semaine en camping avec activités de nature, semaine camping à la mer ….

Plusieurs séjours ont eu lieu :

- Dans la **Vienne,** ou 7 adolescents ont pu participer activement à **un camp multi-activités à LATHUS-LA VOULZE. (Kayak ; accrobranches ; vélos ; escalades ; randonnées ; fermes pédagogiques ; cuisine)**. Chacun a pris part à l'organisation des journées, l'élaboration des repas, l'organisation des courses, et encore l'anticipation et la préparation des activités. Le fait de s'approprier leur journée, a permis à chacun de sortir de la prise en charge institutionnelle classique, et de fait, de devenir acteur de leurs vacances. Les adolescents ont développé des compétences organisationnelles dont ils n'avaient pas conscience, cela a été très positif pour eux. Ils sont revenus prêt à repartir.
- Les équipes ont également organisé **un séjour au bord de mer dans un camping en Vendée**. L'idée principale était de faire passer à quelques enfants, des vacances familiales aux yeux de tous. Au-delà des vagues, de l'initiation au surf et de la piscine qu'ils ont pu utiliser, ils sont allés au marché acheter des produits frais, ils ont fait des jeux, et ont tenté, pour les plus grands de bronzer le plus possible sous l'œil vigilant des éducatrices.

Pour les enfants qui n'ont aucune solution familiale, ils ont pu aussi passer quelques jours de vacances dans des familles d'accueils de **l'association Famille Vacances Loisir des Hauts de Saintonge.** Cela a été pour ces enfants, l'occasion durant quelques jours, de trouver un accueil chaleureux, individuel et proche d'un fonctionnement familial.

De plus, parallèlement, plusieurs journées ont été organisées sur le thème du surf et la grimpe d'arbres. A tour de rôle et en fonction de leur âge, ils ont pu s'initier à la planche de surf et pour les plus téméraires

s'encorder pour les plus hautes cimes. Encadré par un moniteur jeunesse et sport, les enfants ont pu en profiter encore et encore, en toute sécurité.

Ces vacances au-delà de l'aspect reposant, a été une formidable bouffée d'air post confinement pour tous les enfants. Cela a permis de balayer un temps, les inquiétudes des uns et des autres, et de respirer de l'air non filtré.

***

Perspectives 2021 :

→ Nous avons aménagé les locaux de l'accueil administratif, les bureaux des psychologues, des cadres chefs de service,

* pour accueillir plus spacieusement les familles (salle confortable dédiée)

* pour réserver une salle d'activité spécifique détachée des maisons pour une animatrice en contrat aidée.

* pour redynamiser le pôle thérapeutique (psychologues /psychomotricienne)

❖ **Continuer l'évaluation interne** et **travailler à la réécriture du projet d'établissement :**

o Le projet d'établissement intégrera les paramètres issus des commissions de suivi du COPIL et doit s'adapter aux évolutions des enfants accueillis :

Thèmes à travailler :

- Des modalités d'accompagnement à considérer
  - ***La délégation de référence éducative*** *:*
  - *Le renforcement de temps (une journée et demi /semaine) pour une psychologue afin qu'elle soutienne aux entretiens familiaux.*

Un projet d'accompagnement « expérimental » pour mener à bien nos missions de suivi des familles est en cours d'élaboration et permettra notamment de répondre aux besoins d'encadrement de visite, assez conséquents pour la classe d'âge des 6-14 ans.

- ***Le suivi de l'évaluation interne*** *nous aidera à réviser le projet d'établissement de l'hébergement collectif.*

- *Celui du service PEAD :* La poursuite de l'écriture du projet de service avec le concours des membres des familles (interrompue par la crise sanitaire), avec le groupe « Avançons ensemble » réunissant aussi des professionnels : deux réunions seront prévues en janvier et février 2021 (une réunion sur le processus de départ et une sur le nom du service, l'élaboration de deux textes et d'un courrier pour consulter les membres des familles).

Devant notre liste d'attente conséquente et les nombreuses sollicitations des juges pour enfants, nous avons déposé en février 2021, à la demande du département, un **pré-projet d'extension du service PEAD cf. en annexe** (nouvelle répartition sectorielle avec un sixième poste éducatif pour 8 places supplémentaires).

§§§

ANNEXES

- Le plan de l'établissement
- L'organigramme fonctionnel
- Le pré-projet « extension » du service PEAD

PLAN DE L'ETABLISSEMENT

ORGANIGRAMME MAISON D'ENFANTS DE CHANCELÉE

ADSEA 17

DIRECTION
1, Chemin de La Fayolle 17400 LA VERGNE
✉ : chancelee@adsea17lp.fr ☎ : 05.46.32.33.00
Directeur Général : O. LAFON

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT

1 Chef de Service

MAISON LIBELLULE
Educateurs
3 éducateurs spécialisés
1 moniteur-éducateur
1 éducateur de jeunes enfants

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR

1 Chef de Service

MAISON PAPILLON
Educateurs
2 éducateurs spécialisés
5 moniteurs-éducateurs

MAISON COLIBRI
Educateurs
1 éducateur spécialisé
3 moniteurs-éducateurs
1 éducateur de jeunes enfants

1 Secrétaire

1 Animatrice

Equipe Thérapeutique
2 psychologues
1 psychomotricienne

DISPOSITIF MEDIATION SCOLAIRE
1 professeur de l'Education Nationale

Maîtres/Maîtresses de maison
5 personnels

Entretien-Chauffeurs
3 personnels

Professionnels de nuit
6 personnels

HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS
1 Cours Lemercier – 17100 SAINTES
Tel : 05.46.95.69.70 – mail : hea@adsea17lp.fr

RAPPORT ACTIVITES 2020

Les Foyers de Saintes et de Pont l'Abbé d'Arnoult

Le Service APMN

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

IV. La Présentation administrative de la MECS HEA

V. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité

- Organigramme / Formations / Stagiaires

II. Le personnel

TROISIEME PARTIE

I. L'actualité : points sensibles et points de satisfaction
II. Les perspectives

***

PREMIERE PARTIE

I. La présentation administrative de la MECS :

Direction Régionale de la protection judiciaire de la jeunesse : **17 LA ROCHELLE**	Les Tribunaux pour enfants : **17 LA ROCHELLE** **17 SAINTES**	La Cour d'Appel : **86 POITIERS**

Fonction Principale : **Etablissement**

HEBERGEMENT EDUCATIF pour ADOLESCENTS
1 cours Lemercier
17100 SAINTES
☏ 05.46.95.69.70 - 🖷 05.46.90.87.35
e-mail : hea@adsea17lp.fr

Directrice : Mme Brigitte HEULLANT
Directrice adjointe : Mme Olivia VASSEUR

N° FINESS : 170 782 726 CODE CATEGORIE : **177**

***

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89
e-mail : direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Mr Jean-Claude **DORÉ**

Directeur Général : Mr Olivier **LAFON**

HABILITATION

DERNIERE DATE D'EFFET :

- Autorisation du 23 Octobre 2017, notification de l'arrêté n° 17-851 en date du 4 octobre 2017, au titre d'une habilitation à l'aide Sociale à l'Enfance art. L.221 et art.375 du code civil, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 22 Octobre 2032.

TARIFICATION

PRIX DE JOURNEE FOYER **224.95 €** APMN Saintes **112.47 €** Rochefort **: 118.21 €**

CAPACITE en 2020 : **44 places**

- **FOYERS : 20** **APMN : 24 (12 Saintes -12 Rochefort)**

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	14 ans	14 ans
Maximum à l'admission	21 ans	21 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :
Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées, MFR, CFA … du secteur

***

II Les missions, objectifs, public cible :

L'Hébergement Educatif pour Adolescents accueille des jeunes, filles et garçons âgés de 14 à 21 ans, répartis dans trois structures, soit une capacité d'accueil totale de **44** places.

- **deux FOYERS** (Saintes et Pont l'abbé d'Arnoult) de 10 places, soit 20 places au total :

L'accueil en semi-autonomie (2 autorisés pour chaque foyer) n'est acté que pour des « montages » d'accompagnements éducatifs individualisés ayant un prix de journée **internat.**

De ce fait, nous ne pouvons proposer cet accompagnement que sur le site de Pont L'abbé.

Ce suivi éducatif articule la vie en collectivité et l'accompagnement individuel, en valorisant les compétences des jeunes, les mettre face à une réalité du quotidien autre que celle du foyer, leur permettre d'apprivoiser la solitude et pour certains sans famille ou en rupture, d'entrer dans la vie d'adulte avec un minimum de ressources.

- **un service unique d'« Accueil Personnalisé en Milieu Naturel** » (APMN) pour l'accompagnement de jeunes en studio (24 places externalisées : 12 à Saintes et 12 à Rochefort).

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement l'inscription dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

§§§

Une direction conjointe en pôle, par **délégation**, sur les trois MECS de l'association ADSEA17-LP a changé les fonctionnements en interne de chaque établissement : aussi, depuis septembre 2016, pour HEA : cf. Organigramme du PHD

▪ Un chef de service gère les deux **FOYERS** d'internat, davantage mobilisé aujourd'hui pour accompagner les équipes et suivre au plus près les projets des adolescents accueillis.

✎ Et pour l**e service APMN** s'est restructuré par :

- Une appartenance administrative à HEA, adresse : 1 cours Lemercier à Saintes.
- Un chef de service actuel gère ce service et pilote quatre éducateurs répartis sur les secteurs de Rochefort / Saintes / Saint Jean d'Angely.
- Un effectif de 24 mesures de 17 à 21 ans (dérogation possible pour 16 ans)

DEUXIEME PARTIE

I - Les données relatives à l'activité :

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES - internat

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2017	2018	**2019**	2017	2018	**2019**	2018	2018	**2019**
Jeunes en Charge au 31.12	15	13	**16**	5	5	**2**	20	18	**18**
Jeunes suivis sur l'année	25	20	**25**	7	7	**8**	32	27	**33**

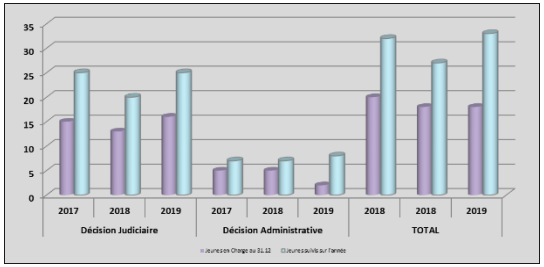

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES pour les APMN'S de HEA et IPM

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2017	2017	**2019**	2017	2018	**2019**	2017	2018	**2019**
Jeunes en Charge au 31.12	3	2	**5**	18	19	**19**	21	21	**24**
Jeunes suivis sur l'année	7	11	**7**	32	28	**28**	39	39	**35**

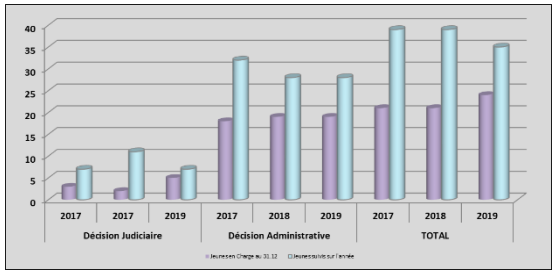

Commentaires :

RAPPEL : la mise en commun du service APMN (Saintes et Rochefort) n'est effective qu'en 2017-2018 sur les tableaux ci-dessus :

- 27 jeunes pour les foyers en internat en 2018, pour **33** en 2019.

Une augmentation qui s'explique par de nouvelles admissions aux foyers, et paradoxalement, à l'allongement des durées des placements.

Une majorité par décision judiciaire (25) pour (8) en décision administrative.

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020 en internat

	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Jeunes en Charge au 01.01	7	9	**16**	0	2	**2**	7	11	**18**
Jeunes confiés durant l'année	6	5	**11**	0	1	**1**	6	6	**12**
Jeunes sortis durant l'année	4	4	**8**	0	2	**2**	4	6	**10**
Jeunes en charge 31.12	9	8	**17**	0	2	**2**	9	10	**19**
Jeunes suivis sur l'année	13	14	**27**	0	3	**3**	13	17	**30**

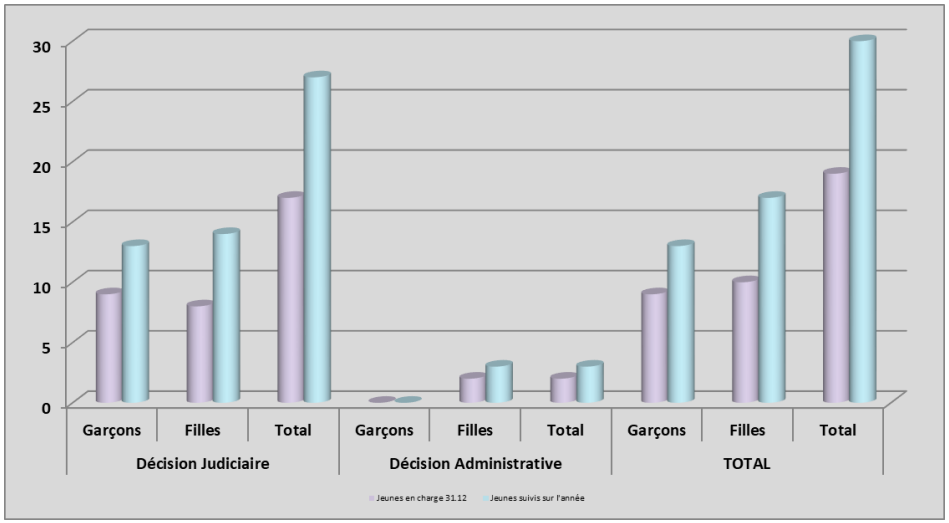

Commentaires :
Tableau 1 : Internat

- Pour 20 places, 30 jeunes suivis sur l'année 2020

Stabilisation de l'activité en placement en foyer pour 19 jeunes au 31/12.
En 2020, les jeunes en sortie des foyers (10 contre 12 en 2018) est en légère baisse, également, les entrées sont stables (12 contre 15 en 2019).
La proportion filles (12) – garçons (18) est assez équilibrée en notant une majorité masculine.

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020 à l'APMN									
	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Jeunes en Charge au 01.01	3	0	**3**	3	6	**9**	6	6	**12**
Jeunes confiés durant l'année	1	3	**4**	6	8	**14**	7	11	**18**
Jeunes sortis durant l'année	1	1	**2**	4	7	**11**	5	8	**13**
Jeunes en charge 31.12	1	1	**2**	14	13	**27**	15	14	**29**
Jeunes suivis sur l'année	4	3	**7**	9	14	**23**	13	17	**30**

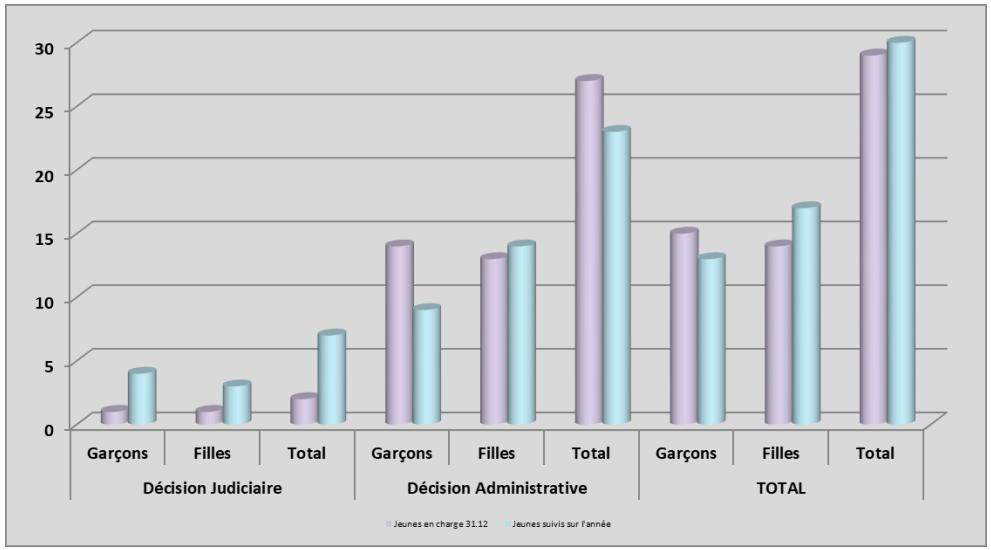

Commentaires :
Tableau 1 : APMN

- 30 jeunes pris en charge sur 24 places, ce qui constitue une activité constante pour 2020 malgré la crise sanitaire.
  La majorité de mesures est de décision administrative (23) pour 7 en décision judiciaire.

- Le flux des sorties est stable, place pour place, 13 pour 18 jeunes accompagnés dans l'année.

- La proportion filles (17) est plus importante sur Saintes 54 % pour les deux sites par rapport au nombre de garçons 46%(13)

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE en internat

	Décision Judiciaire			Décision Administrative			
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	TOTAL	ASE	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	16	**16**	2	0	**2**	**18**
Jeunes confiés dans l'année	0	11	**11**	1	0	**1**	**12**
Jeunes sortis dans l'année	0	8	**8**	2	0	**2**	**10**
Jeunes en charge au 31.12	0	17	**17**	2	0	**2**	**19**
Jeunes suivis sur l'année	0	27	**27**	3	0	**3**	**30**

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE (APMN)

	Décision Judiciaire			Décision Administrative			
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	TOTAL	ASE	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	3	**3**	9		**9**	**12**
Jeunes confiés dans l'année	0	4	**4**	14		**14**	**18**
Jeunes sortis dans l'année	0	2	**2**	11		**11**	**13**
Jeunes en charge au 31.12	0	2	**2**	27		**27**	**29**
Jeunes suivis sur l'année	0	7	**7**	23		**23**	**30**

Représentation graphique (tableau 2)

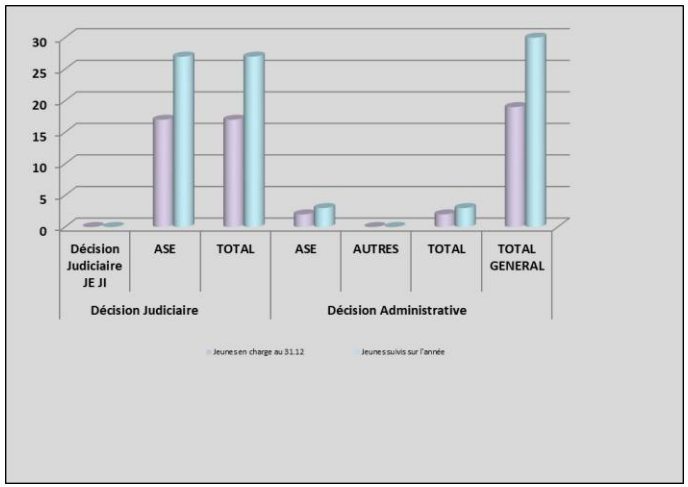

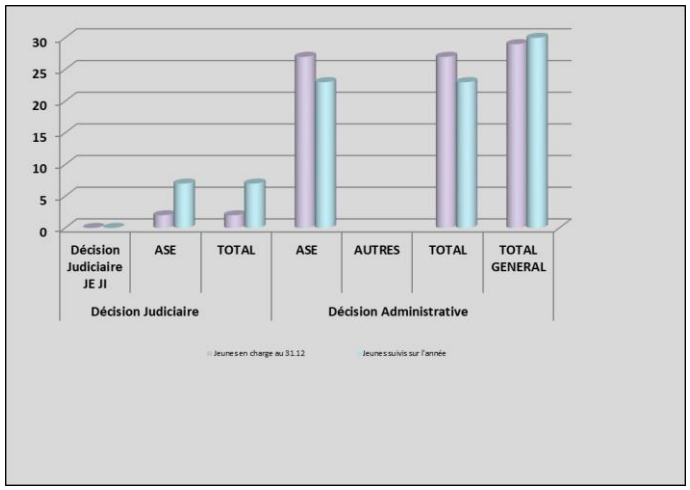

Commentaires : Tableaux 2 et 3 (ci-dessous) : Internat et APMN

Tous les jeunes sont issus du département de la Charente Maritime.

Le nombre des gardes judiciaires confiés au CG 17 en internat est conséquent, 27 sur 30 mesures suivis.

En APMN, c'est l'inverse, 23 mesures administratives pour 30, dont 7 gardes judiciaires, aucun placement direct, cela marque la spécificité de l'accompagnement « des contrats jeunes majeurs ».

La majorité des jeunes accompagnés sont des majeurs bénéficiant d'un contrat jeune majeur sur le département 17 : 28% des jeunes accueillis durant l'année sont mineurs au moment de leur installation sur le dispositif/1 mineur sur 5 n'est pas connu des services ASE, les autres bénéficient d'une mesure judiciaire de protection exercée par l'Aide Sociale à l'Enfance.

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE INTERNAT									
	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Autre Dépt	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	15	1	**16**	2	0	0	**2**	**18**
Jeunes confiés dans l'année	0	11	0	**11**	1	0	0	**1**	**12**
Jeunes sortis dans l'année	0	8	0	**8**	2	0	0	**2**	**10**
Jeunes en charge au 31.12	0	16	1	**17**	2	0	0	**2**	**19**
Jeunes suivis sur l'année	0	26	1	**27**	3	0	0	**3**	**30**

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE APMN									
	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE autres dépt	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	3	0	**3**	9	0	0	**9**	**12**
Jeunes confiés dans l'année	0	4	0	**4**	13	1	0	**14**	**18**
Jeunes sortis dans l'année	0	2	0	**2**	11	0	0	**11**	**13**
Jeunes en charge au 31.12	0	2	0	**2**	26	1	0	**27**	**29**
Jeunes suivis sur l'année	0	7	0	**7**	22	1	0	**23**	**30**

Représentation graphique (tableau 3)

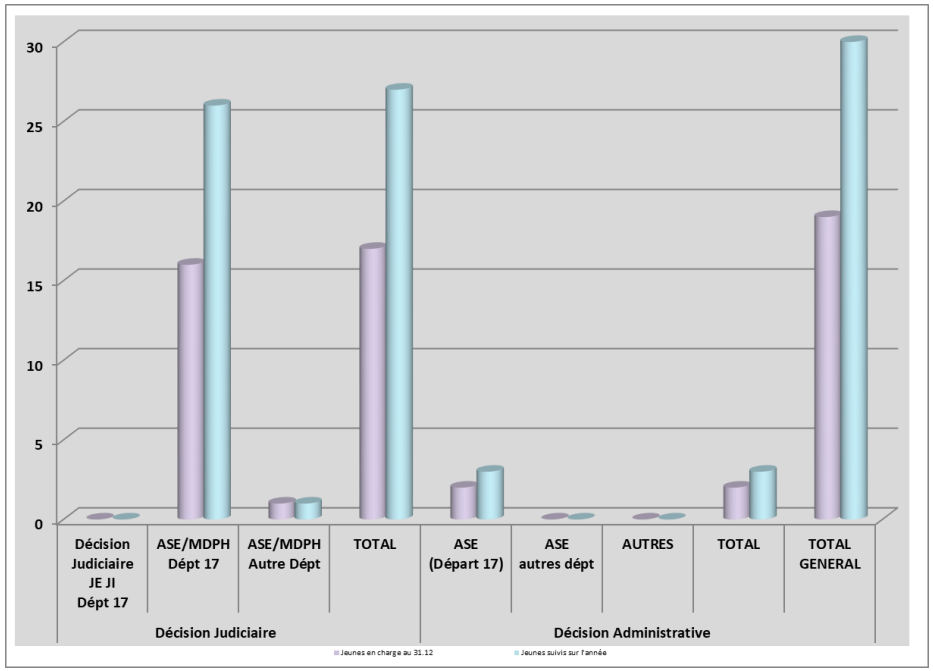

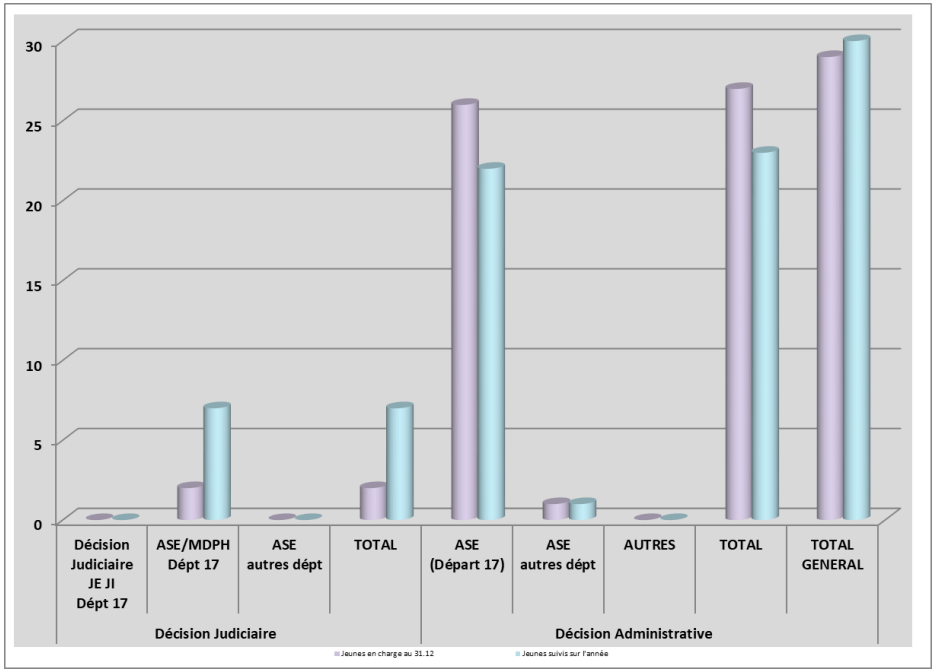

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE INTERNAT				
	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	7	4	0	**11**
ADMINISTRATIF	0	0	1	**1**
TOTAL GENERAL	7	4	1	**12**

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE - APMN			
	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	4	0	**4**
ADMINISTRATIF	1	13	**14**
TOTAL GENERAL	5	13	**18**

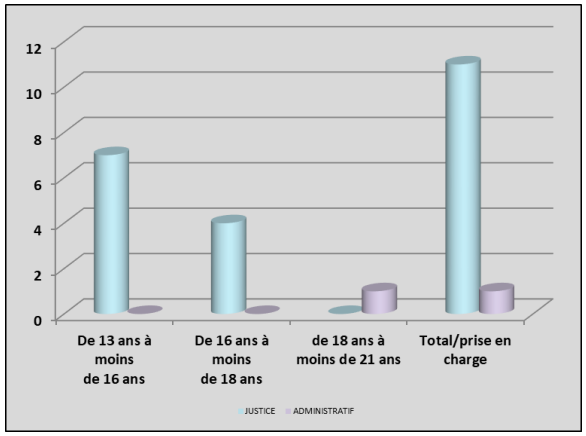

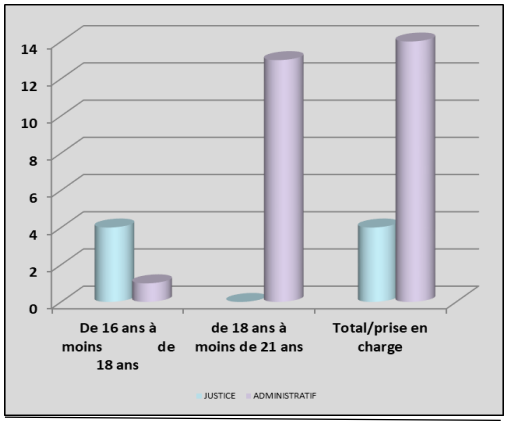

Commentaires :
Tableaux 4 :

INTERNAT / APMN :
Pour 12 jeunes accueillis **en internat**, 7 âgés de 13 à 16 ans et 5 de 16 à 18 ans et plus.
Pour 18 jeunes « majeurs », 2 ont moins de 18 ans 93 %ont leur majorité …

CONSTAT :
- les jeunes sont à 10 % **mineurs seulement en 2020,** à l'arrivée du service **APMN**, d'où l'accompagnement en prolongation des jeunes majeurs déjà présents en 2019.
- les jeunes admis en **internat** sont accueillis dès 13-14 ans, les demandes de dérogation sont courantes.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE EN INTERNAT

			JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		**4**	
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	7	
		Autre association		
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association		
		Autre association		
Jeunes en famille d'accueil			1	
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative				
Autres situations non répertoriées ci-dessus				
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**12**	**0**

Commentaires :
Tableau 5 :
en 2020 / internat

- Les placements judiciaires sont important et majoritaires (12).
- Les placements administratifs sont moindres (3)
- Les origines **avant** placement :
  - 1 jeune issu de famille d'accueil
  - 4 jeunes en établissement de protection
  - 7 jeunes en établissement de notre association Adsea 17

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE EN APMN

			JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		1	1
	Public d'un service		1	
	Secteur associatif	Même association		3
		Autre association	1	
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association		
		Autre association		
Famille d'accueil ASE			2	5
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative				3
Autres situations non répertoriées ci-dessus				1
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**5**	**13**

Commentaires :
Tableau 5 :
en 2020 / APMN

- Les placements judiciaires restent minoritaires (5), mais en augmentation par rapport à 2019.

- Les placements administratifs sont toujours importants (13).

- Les origines avant placement :
  - 3 jeunes issus de leur propre famille
  - 4 jeunes issus d'établissements
  - 5 jeunes issus d'une famille d'accueil ASE

Constat :
3 jeunes viennent directement de leur propre famille, dont 2 suivis par le service AEMO, en particulier des adolescents de 16 ans, saturant dans une sphère familiale en difficulté sociale, économique.

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES INTERNAT								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires					1	5		2	**8**
Décisions Administratives			1			1			**2**
TOTAL GENERAL									**10**

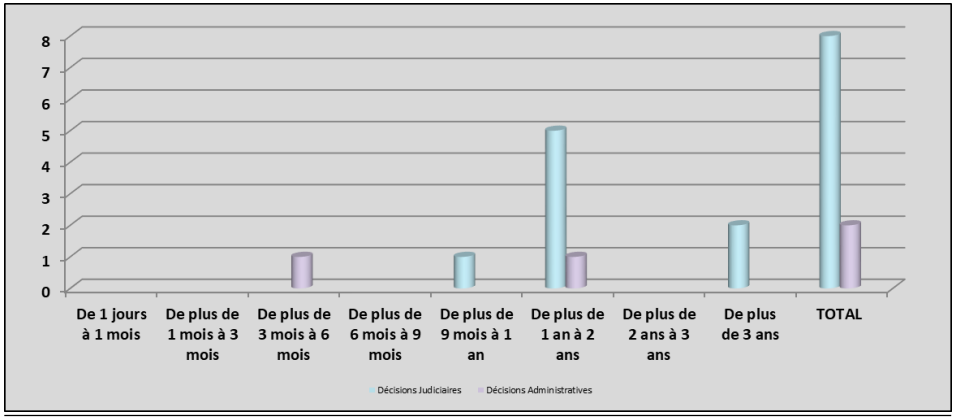

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES APMN								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires			1	1					**2**
Décisions Administratives		1				5	4	1	**11**
TOTAL GENERAL									**13**

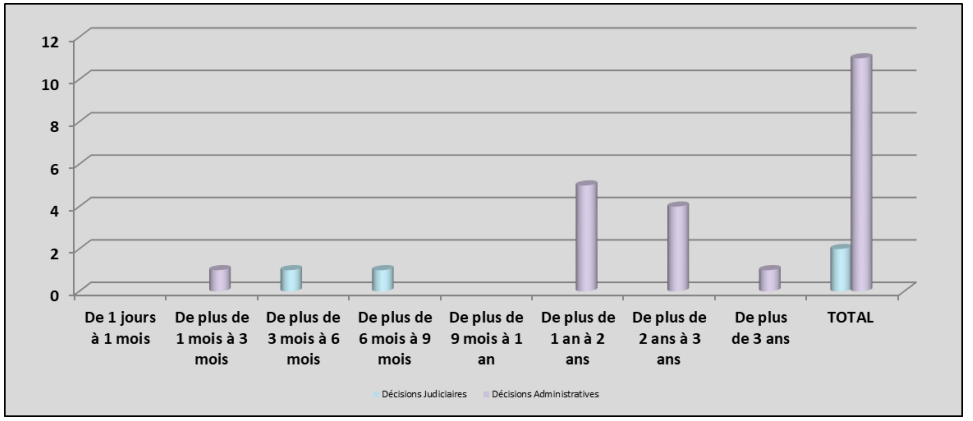

Commentaires :

Tableaux 6 : Internat /APMN

La durée moyenne des placements **en internat** se situe entre 12 mois (année scolaire) et 2 ans.

Pour l'**APMN**, la durée de l'accompagnement se manifeste par un 'pic' pour 10 jeunes, de 2 à 3 ans, et donc, un tiers des jeunes accueillis demeurent dans ce service dans une moyenne de 9 mois.

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2020 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

INTERNAT

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association	1	
		autre association		
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		1	
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association	**1**	
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			5	2
autonomie , sans mesure éducative				
autres situiation non répertoriées				
TOTAL GENERAL			8	2

(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE	**Garçons**	**Filles**	Total
Mineurs en danger	4	4	
Total Justice	**4**	**4**	**8**
Mineurs administratifs	0	1	
Jeunes majeurs administratifs	0	1	
Total Admin	0	2	2

Commentaires :
Tableau 7 et 8 :

- Les 10 jeunes sortis (4 garçons et 6 filles) ont donné lieu à :

→ 7 retours en milieu familial
→ 2 orientations vers un établissement de protection

→ 1 orientation vers une mesure AEMO

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2020 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

APMN

Commentaires :
Tableau 7 et 8 :

- Les 13 jeunes sortis, majoritairement des filles (8), ont donné lieu à :

→ 3 retours en milieu familial
→ 1 placement en établissement de protection type foyer

→ 9 départs en autonomie (studio seul, en couple, fjt, etc …) ; ce qui correspond à une sortie classique du dispositif .

(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE

	Garçons	Filles	Total
Mineurs en danger	1	1	2
Total Justice	**1**	**1**	**2**
Mineurs administratifs			0
Jeunes majeurs administratifs	4	7	11
Total Admin	4	7	11

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			1
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			1	2
autonomie , sans mesure éducative			1	8
autres situiation non répertoriées				
TOTAL GENERAL			2	11

JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2020								
(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2020 en INTERNAT								
		13 a 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
Décision Judiciaire	Garçons	3	**3**	6	0	**6**	**9**	**16**
	Filles	3	**3**	5	0	**5**	**8**	
	Ensemble	6	**6**	11	0	**11**	**17**	
Décision administrative	Garçons	0	**0**	0	0	**0**	**0**	**2**
	Filles	0	**0**	0	2	**2**	**2**	
	Ensemble	**0**	**0**	**0**	**2**	**2**	**2**	
TOTAL GENERAL								**18**

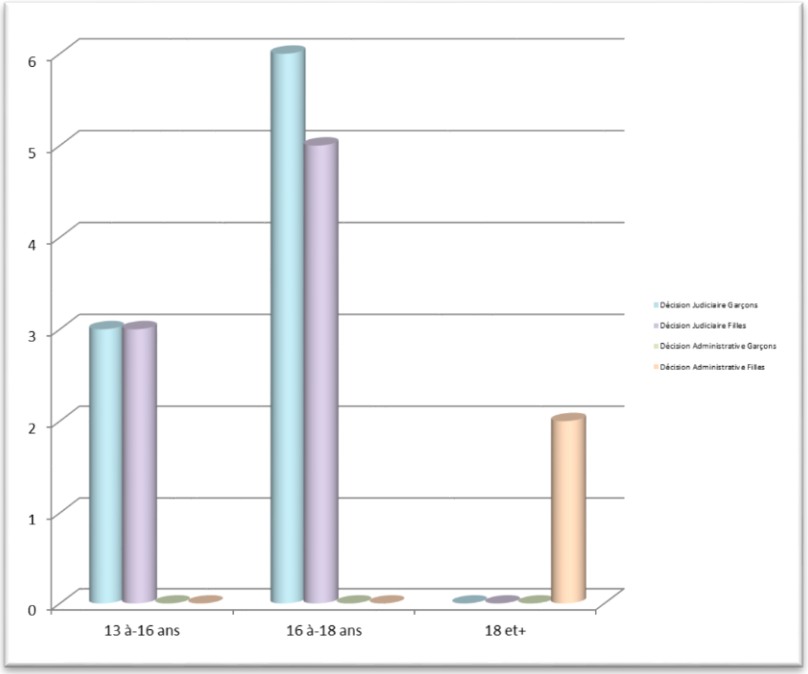

Commentaires :
Tableau 9 : Internat

Au regard des chiffres, sur les 19 jeunes accueillis au 31/12/20 :

- 6 jeunes (dont 3 garçons /3 filles) sont âgés entre 13 et 16 ans
- 11 (dont 10 filles) entre 16 et 18 ans.
- 2 filles ont plus de 18 ans.

La tranche d'âge la plus présente en 2019 est celle entre 16 et 18 ans, avec une quasi majorité de filles.

JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2020					
(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2020 en APMN					
		+ 16 ans			Nbre familles
		16 à-18 ans	18 et+	Total	
Décision Judiciaire	Garçons	1	0	**1**	**1**
	Filles	0	0	**0**	
	Ensemble			**1**	
Décision administrative	Garçons	0	13	**13**	**28**
	Filles	1	14	**15**	
	Ensemble	**1**	**27**	**28**	
TOTAL GENERAL					**29**

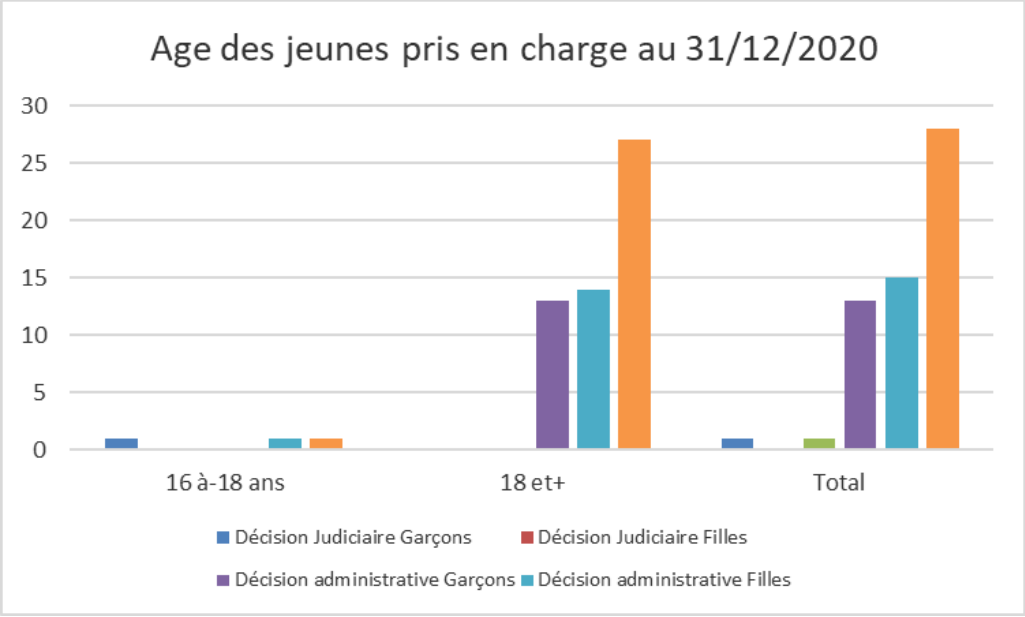

Commentaires :
Tableau 9 :

Au regard des chiffres, sur les 29 jeunes accueillis au 31/12/20 :

- 1 garçon et 1 fille âgées entre 16 et 18 ans
- 14 filles, pour 13 garçons de plus de 18 ans.

La tranche d'âge, la plus présente de jeunes majeurs de plus de 18 ans est importante, mais au fil du placement, la répartition filles /garçons est équilibrée.

INTERNAT

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2020		
Tableau 10	**Décision Judiciaire**	**Décision Admin**
Hébergement collectif	**14**	**2**
annexe	**2**	
chambre en ville ou FJT		
Parents-Famille	**1**	
TOTAL	**17**	**2**

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2020			
Tableau 11	**Garçons**	**Filles**	**TOTAL**
Mineurs en danger	9	8	
Ens Justice	**9**	**8**	**17**
Mineurs administratifs	0	0	
Jeunes majeurs administratifs	0	2	
Ens administratif	**0**	**2**	**2**

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 12		**Décision Judiciaire**		**Décision Administrative**		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation	Formation scolaire	**3**	**5**			
	Formation professionnelle	3	6			
	Apprentissage ou stage de formation		1			
	Au Chomage ou sans travail				1	
	travaille					
TOTAL		**6**	**12**	**0**	**1**	19

Commentaires : Tableaux 10 /11/12

1. Le nombre de jeunes accueillis et hébergés s'est stabilisé, comme en 2019, en effectif quasi complet.
2. La prépondérance des mesures judiciaires (17) demeure, seulement (2) accueils provisoires.
3. Pour 2020, nous retrouvons une majorité forte de jeunes placés qui sont scolarisés (12) dont (5) en formation professionnelle.

APMN

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 10	Décision Judiciaire	Décision Admin
Appartement	1	26
chambre en ville ou FJT	1	1
TOTAL	2	27

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	1		
Ens Justice	1	0	1
Mineurs administratifs		1	
Jeunes majeurs administratifs	13	14	
Ens administratif	13	15	28

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 12		Judiciaire	administratif	
	Formation scolaire	7		
	Formation professionnelle	3	1	
	Apprentissage ou stage de formation	1		
	Mission locale, Chomage ou sans travail	11		
	travaille	5		
TOTAL		27	1	28

Commentaires :
Tableau 10 /11/12 :

1. Le nombre de jeunes accueillis et hébergés augmente en effectif quasi complet en service APMN 100 % et une suractivité, une liste d'attente en fin d'année.
2. La prépondérance des mesures judiciaires (27) est nouvelle cette année, seulement 1 mesure administrative.
3. Pour 2020, nous retrouvons une majorité forte des jeunes en autonomie qui sont scolarisés (7) et en formation professionnelle (5), cinq jeunes travaillent et onze sont inscrits à la mission locale en attente d'un stage, d'un emploi.
4. 25% des jeunes font des études type baccalauréat ou études supérieures/21% étaient en activité professionnelle à durée déterminée (deux jeunes sur six ont vu leur CDD se transformer en CDI).
5. Un jeune est arrivé sur le dispositif au sortir d'un parcours à l'A.S.E. avec un CDI en restauration pour une mise en autonomie en appartement à 19 ans ½ alors qu'il avait toujours vécu en famille d'accueil.
6. L'inscription des jeunes sur le dispositif de la Garantie Jeune est positive pour les jeunes qui sont en recherche de projet et permet de lutter contre le vide qui peut être difficile à vivre pour les jeunes vulnérables que nous accompagnons.
7. La possibilité d'accompagner les jeunes sur la durée et tout en prenant le temps nécessaire à la reconstruction et la mise en confiance, nous permet d'éviter les ruptures et sorties sans solutions. Ainsi pour un jeune majeur sorti au cours de l'année 2020, c'est la prise en compte de sa difficulté à faire face à ses angoisses vis-à-vis des autres par du soin mais aussi un étayage sur son fonction paternelle qui lui ont permis de faire sens et de raccrocher à un projet professionnel par l'accès à un emploi et logement autonome avec les membres de sa famille constituée.

QUATRIEME PARTIE : ACTIVITE FINANCEE AU TITRE DE L'ANNEE 2020				
INTERNAT				
ELEMENTS DU FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE RETENUS AU BUDGET PREVISIONNEL 2020				Prix de journée principal
PRIX DE JOURNEE MOYEN EN EUROS				222,72 €
NOMBRE DE JOURNEES RETENUES AU BUDGET PREVISIONNEL				6 588
BUDGET PREVISIONNEL CONSECUTIF				**1 467 279,36 €**
NOMBRE DE JOURNEES FACTUREES AU TITRE DE L'ANNEE 2020				
	MESURES	ORGANISMES PAYEURS		Journées internat
Jeunes confiés par décision judiciaire unique	Mineurs délinquants ordonnance 02.02.1945	direction protection judiciaire jeunesse		
	Jeunes majeurs décret du 18.02.1975	direction protection judiciaire jeunesse		
	Mineurs en danger art 375 Code civil	ASE même département		6 041
		ASE autres départements		366
Jeunes confiés par décision judiciaire	droit de garde au Président du Conseil	ASE même département		
		ASE autres départements		
	avis favorable CDES	sécurité sociale		
Jeunes confiés par décision administrative	Protection administrative	- 18 ans	ASE même dépt	199
		+18 ans	ASE même dépt	131
		- 18 ans	ASE autres dépt	
		+18 ans	ASE autres dépt	
	avis favorable CDES	sécurité sociale		
	Réadaptation sociale	DDASS Etat		
	Autres mesures	Autres organismes		
ENSEMBLE				**6737**
dont : éléments du financement assuré par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.				0

Au vue de nos prévisions en effectifs 2020 (6588), pour les deux foyers, l'activité réelle est en augmentation (6681).

L'année est marquée par un nombre important de « sorties » en internat (10) contre 12 en 2019 compensée par 12 « entrées ». Nous ne pouvons que constater un allongement des durées des placements, et son impact sur la mise en attente des demandes d'admission.

QUATRIEME PARTIE : ACTIVITE FINANCEE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

APMN Saintes		APMN Rochefort	
ELEMENTS DU FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT DU SERVICE RETENUS AU BUDGET PREVISIONNEL 2020	Prix de journée principal	ELEMENTS DU FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT DU SERVICE RETENUS AU BUDGET PREVISIONNEL 2020	Prix de journée principal
PRIX DE JOURNEE MOYEN EN EUROS	111,36 €	PRIX DE JOURNEE MOYEN EN EUROS	117,04 €
NOMBRE DE JOURNEES RETENUES AU BUDGET PREVISIONNEL	3 953	NOMBRE DE JOURNEES RETENUES AU BUDGET PREVISIONNEL	3 953
BUDGET PREVISIONNEL CONSECUTIF	**440 206,08 €**	BUDGET PREVISIONNEL CONSECUTIF	**462 659,12 €**

NOMBRE DE JOURNEES FACTUREES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

	MESURES	ORGANISMES PAYEURS		Journées APMN Saintes	Journées APMN Rochefort
Jeunes confiés par décision judiciaire unique	Mineurs délinquants ordonnance 02.02.1945	direction protection judiciaire jeunesse			
	Jeunes majeurs décrêt du 18.02.1975	direction protection judiciaire jeunesse			
	Mineurs en danger art 375 Code civil	ASE même département		833	319
		ASE autres départements			
Jeunes confiés par décision judiciaire	droit de garde au Président du Conseil Général	ASE même département			
		ASE autres départements			
	avis favorable CDES	sécurité sociale			
Jeunes confiés par décision administrative	Protection administrative	- 18 ans	ASE même dépt	9	60
		+18 ans	ASE même dépt	3591	3587
		- 18 ans	ASE autres dépt		
		+18 ans	ASE autres dépt	16	
	avis favorable CDES	sécurité sociale			
	Réadaptation sociale	DDASS Etat			
	Autres mesures	Autres organismes			
ENSEMBLE				**4449**	**3966**
dont : éléments du financement assuré par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.					

L'activité du service APMN, tant sur Saintes que sur Rochefort a été totale, et nous pouvons constater **une suractivité** (7906 journées prévisionnelles et 8415 réalisées au 31.12.2020).

Cette forte sollicitation a augmenté le délai d'attente des admissions et retardé l'entrée dans le dispositif (1 à 4 mois).

II – Le personnel :

Les équipes des **foyers** sont gérées par un chef de service à temps plein, Mr Robin FAUCHER.

Elles sont composées de façon identique,

Soit un total de 28,89 ETP.

Pour **chaque** foyer :

- 0,25 ETP psychologue
- 6, 5 ETP éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs référents, garants du projet individuel de chaque jeune,
- 1 maîtresse de maison,
- 2 surveillants de nuit.

→ L'équipe APMN

L'effectif de l'équipe a été révisé dans le cadre du redéploiement des places APMN et PEAD.

Elle est toujours composée en 2020 :

- 1 Chef de Service, Mme Sarah BASSET à temps partiel qui gère les 24 places APMN réparties sur les deux territoires : Rochefort et Saintes
- 1 psychologue à temps partiel
- 4 éducateurs spécialisés :

Le projet est basé sur la cohérence de l'action éducative et, nécessite une communication de qualité entre les intervenants pour assurer la continuité du service soit,

→ comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis, dimanches et jours fériés. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

→ Formations réalisées en 2020 :

		Type de formation	Organisme	Durée	Service
Collectif foyers	Analyse de la pratique	Travail thérapeutique	Lorcolsim	**6 séances /an/ foyer**	Foyers PA et Gambetta
Collectif APMN	Analyse de la pratique	Travail thérapeutique	Mr Bassofin	**1 séance/ mois**	APMN
Collectif PHD	Neutraliser l'agression physique en institution -	Formation/ journée recyclage	Gerfi +	**1 jour**	PHD
Collectif PHD	Fondamentaux des besoins de l'enfant	Formation continue	Copes	**3 jours**	PHD
E. GRISE / K. REYNERT / R. ROY	Validation des ACQUIS PAR EXPERIENCE	Validation ES	IRTS		Foyers
BASSET S.	Clinique de concertation	Travail thérapeutique	Réseau famille	**8 journées /an**	APMN /PEAD

→ Accueil de stagiaires en 2020 : L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social et autre par l'accueil régulier de stagiaires.

A l'Internat

NOMBRE DE STAGIAIRES					
		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
MARCHAND Morgane	IRTS Poitou Charente	23/09/2019	14/02/2020	**00-5**	Gambetta
BATARD Emma	CEF Bergerac	22/06/2020	04/07/2021	**01-1**	Gambetta

A l'APMN

NOMBRE DE STAGIAIRES					
		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
BOURDAGEAU Alicia	IRTS Poitou Charente	11/02/2019	07/02/2020	**00-12**	APMN

ORGANIGRAMME HEBERGEMENT ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS - HEA -

ADSEA 17

DIRECTION
1, cours Lemercier—17100 SAINTES
✉ : hea@adsea17lp.fr ☎ : 05.46.95.69.70
Directeur Général: O. LAFON

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR

1 Chef de service Educatif

FOYER SAINTES
6 Éducateurs
1 animateur
1 maîtresse de maison
2 surveillants de nuit

FOYER PONT L'ABBÉ D'ARNOULT
6 éducateurs
1 contrat aidé éducatif
1 maîtresse de maison
2 surveillants de nuit

1 Chef de service Educatif APMN et PEAD

APMN
4 éducateurs

1 Psychologue

1 Secrétaire

1 Agent d'entretien

1 Psychologue Pont l'Abbé-APMN

TROISIEME PARTIE

I. *L'actualité :*

Les points sensibles :

→ L'impact de la crise sanitaire et le quotidien du confinement au déconfinement :

Le confinement est venu bouleverser le quotidien sur les Foyers, certains jeunes ont dû passer cette épreuve dans leurs familles.

- L'accompagnement d'une situation complexe a été réalisé sur le foyer Gambetta, avec un travail important de partenariat pour une jeune chez une famille d'accueil relai / hors département.
- Nous avons poursuivi les échanges et la mutualisation entre les 2 foyers : exemple 1 jeune a été passer le WK sur un autre foyer ADSEA 17, suite à des difficultés sur le foyer de Gambetta de Saintes, activité voile commune…
- Le suivi éducatif de deux jeunes en colocation sur la semi-autonomie de Pont l'Abbé s'est mis en place par des temps spécifiques, repérés dans le planning de l'équipe, pour des interventions chaque semaine sur ce dispositif.
- Il y a eu beaucoup de transport pour le Foyer PA, de nombreux jeunes sont en MFR et alternent avec des périodes de stages (horaires, lieux différents…), ce qui nécessite parfois de faire appel à un service de taxi.

- L'accueil d'une situation complexe en « urgence » juste avant le confinement sur le foyer de Pont l'Abbé. Celui-ci devait être sur une courte période, nous avons accompagné cette situation tout au long de l'année (difficultés au sein du groupe, dégradations, agressivité, déscolarisation…) et avons dû adapter notre prise en charge : accueil séquentiel chez le père, puis suivi éducatif renforcé depuis le domicile paternel, avec des entretiens familiaux.

Pour **le service APMN**, nous avons pu observer une grande capacité des jeunes à faire avec le 1er confinement ; ceux-ci ont trouvé des ressources pour faire face, avec une certaine facilité, l'aide de leurs éducateurs a contribué à les soutenir, à les rassurer …

L'impact sur les projets professionnels s'est démontré : la difficulté de recherches de stages et d'emploi (moins de possibilité dans ce contexte sanitaire), l'utilisation d'internet et de la visio-conférence. Cela a demandé à certains d'être davantage autonome, à la fois de vivre plus isoler, mais de ne pas s'enfermer non plus. L'adaptation des jeunes au port du masque a été long, la communication est plus complexe quand le visage est caché.

≥ Une réorganisation des services en adaptation à la crise sanitaire et aux gestes barrières ….

- Le chef de service pour **les deux foyers** a réorganisé le rythme des réunions (mardi et jeudi) lié aux plannings des équipes accompagnées, en contrepartie, des échanges, des projets, le suivi des jeunes ont été mis en commun.

- Pour le service **APMN**, depuis le projet de service unique, la chef de service et l'équipe éducative de quatre éducateurs ont dû s'adapter à des pratiques communes :

  - en maintenant malgré les gestes barrières une organisation et une présence optimale (astreintes/ planning / réunion en commun/ rythme des visites / activité) ; remise en état des studios sur les deux sites en lien avec l'agent d'entretien du site.
  - sur un territoire plus important (Rochefort /Marennes / La Rochelle/ Saintes …) générant des déplacements plus nombreux et nécessitant un véhicule chacun.

≥ La spécificité des services et la problématique des jeunes

→ Dans un contexte de crise sanitaire, nous notifions pour les **foyers**, 3 jeunes sur 20 qui ont été suivis par les services médico-sociaux du département Saintes : l'expression de « mal-être » des jeunes (surtout les filles) passent par des plaintes somatiques.

→ 3 jeunes ont bénéficié d'un suivi par les services de pédopsychiatrie (CMPP de Rochefort, Solé'Ado de La Rochelle, Laps'Ado de Saintes). Cela peut se traduire dans le quotidien par des difficultés à accepter la frustration, à respecter les règles, ce qui a pu générer des dégradations sur les espaces de vie (dépôt main courante du Service à l'encontre d'un jeune) ainsi que des violences. Difficultés de socialisation également qui rendent difficiles l'inscription dans un projet scolaire ou professionnel.

- Une fratrie avec des troubles du spectre autistique (notification MDPH), a amené les équipes à adapter leur accompagnement, et leurs interventions auprès de ces jeunes et chercher des ressources auprès de partenaires.
- La rédaction de deux informations préoccupantes, au cours de l'année concernant 2 jeunes filles dénonçant des faits à caractère sexuel.
- 2 hospitalisations en pédopsychiatrie pour faits de violence, notamment par une jeune en repli PEAD qui a été accueillie pendant la durée du confinement.

Malgré le confinement et le « choix » limité d'interlocuteurs disponibles (Laps'ado, Capado, CMPP, psychologue de l'HEA), rares sont-ils à accepter d'être accompagnés, un suivi téléphonique a pu s'opérer régulièrement néanmoins, et les entretiens psychologiques ont été maintenus dès que possible, en respectant les gestes barrières, le masque, la distance.

→ Certains jeunes sont « consommateurs occasionnels » de cannabis, mais nous avons constaté cette année, sur le Foyer de Saintes situé en centre-ville, **une baisse de l'addiction aux stupéfiants.**

Leurs conduites ayant un impact direct sur leur scolarité et sur leurs comportements au sein du groupe (fugues, humeurs changeantes, non-respect des règles de vie …).

→ Certains adolescents de 16-17 ans et l'approche de la majorité (sans projet particulier ni personne ressource) ont pu générer une forte inquiétude chez certains créant des « incivilités » «et des manifestations d'opposition», plus particulièrement sur **les foyers**.

→ En service **APMN**

- <u>Les jeunes et leur vie en studio</u> ….

Pour la majorité, les jeunes ont expérimenté la vie en confinement et déconfinement positivement.

En ce sens, quelques situations ont nécessité un étayage éducatif permanent ainsi qu'une prise en charge qui doit tenir compte d'une certaine temporalité (*Pour 61 %, la durée moyenne des placements est supérieure à 9 mois pouvant aller jusqu'à 3 ans, 22 %)* afin de permettre l'émergence des ressources propres à chaque jeune. On peut constater là un réel empêchement pour quelques-uns des jeunes à pouvoir s'investir dans un projet professionnel ou scolaire.

Dans la même perspective, les ressentis abandonniques suscitent parfois de telles angoisses que l'on peut noter, semble-t-il, un recours plus ou moins important, voire récurrent, à l'endroit de consommations de produits illicites.

La prescription de psychotropes s'avère, à ce jour, très ponctuelle, et quand c'est le cas, cela concerne essentiellement les difficultés liées au sommeil.

- <u>La période d'été et le service</u>

La période estivale est resté une période difficile à accompagner par les professionnels notamment lorsque des admissions sont effectuées. Un remplacement conséquent s'avère nécessaire : il garantit la continuité de l'accompagnement.

En effet, sur cette période, l'activité des mineurs et majeurs n'est pas moindre au contraire. L'isolement et la construction de projets professionnels de ces jeunes ne s'arrêtent pas pendant l'été, ils ne partent pas en vacances, de ce fait la présence éducative est nécessaire voire primordiale. Si les éducateurs sont moins présents, des habitudes s'installent notamment en termes de non-respect des règles établies lors du contrat d'accueil, un remplacement sur chaque antenne, des congés s'avèrent pertinent impérativement.

Les points de satisfaction :

≥ Le dynamisme institutionnel

L'ensemble des équipes ont su se mobiliser, et faire preuve de créativité pour adapter le quotidien sur chaque Foyer.

L'achat d'ordinateurs portables pour assurer la scolarité et donc, les cours en distanciel, en webcam ont permis les contacts en visio des jeunes avec leurs professeurs.

Un groupe What'sApp a été créé par les jeunes pour continuer à avoir du lien entres eux. Il a fallu maintenir un rythme, avec des horaires spécifiques (heures de lever, temps scolaires, activités ludiques…) afin de poursuivre les acquis scolaires et le rendu des différents travaux. Ces temps scolaires étaient alternés avec des moments de jeux notamment dans le jardin et des activités artistiques, culinaires.

Le fait de se retrouver en petit groupe sur les foyers, la moitié des jeunes sur chaque foyer étant en confinement dans leur famille, en promiscuité avec les éducateurs a été bénéfique pour certains. Pour d'autres ne pas pouvoir retourner dans leur famille pendant cette période a été compliqué. Nous avons maintenu les réunions d'équipe soit en se rendant sur les Foyers, soit par téléphone, soit en visio, ainsi que les entretiens avec les psychologues du service qui se déplaçaient sur les foyers à la demande.

Il est à noter qu'après le confinement et tout au long de cette année la demande des jeunes des 2 foyers a été plus importante pour rencontrer de façon régulière les psychologues du service.

Sur cette année, les périodes de couvre-feu ont amené les jeunes à être beaucoup plus présents sur les foyers, avec plus de proximité avec les équipes éducatives. Vers la fin de l'année il y eu plusieurs moments de « défiance » de la part du groupe de Gambetta vis-à-vis des règles du foyer, souhait de plus de libertés, d'autonomie.

Pour les jeunes qui ont passés le confinement dans leurs familles, cette période est venue confirmer et assoir leur projet, d'où le nombre significatif de mains-levées et de retour au domicile après le déconfinement, sans être présents aux audiences.

Pour d'autres, le retour au Foyer lors du déconfinement et après plusieurs mois passés en famille, a été difficile : être de nouveau en collectivité avec les règles inhérentes au foyer, la reprise des cours et toujours en respectant les gestes barrières

Plus spécifiquement, **en service APMN**, les jeunes ont pu poursuivre leur apprentissage en pointillé, et se sont insérés en travaillant, en étant indépendant par un logement seul et/ou en reprenant du lien avec leur famille.

Des accompagnements « à la carte » :

- Une jeune majeure enceinte a été accompagnée jusqu'à la naissance de son enfant avec son conjoint, pendant la période de confinement et ce jusqu' à l'accès au dispositif de droit commun (logement SEMIS) retardé à cause de la crise, soit jusqu'au 15 aout (3 mois et demi avec son nourrisson).

- Une proportion de jeunes (18 %), bénéficiant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé et / ou d'un statut d'adulte handicapé non reconnu (car le jeune n'est pas capable de reconnaître sa vulnérabilité) a été accompagné cette année 2020 : nous développons le travail en réseau, mais il est regrettable que l'autonomie de ces jeunes n'aient pas été évalué en amont de leurs 18 ans. En effet, 40 % d'entre eux ont eu un vécu en famille d'accueil, palliant, masquant leurs aptitudes à une vie autonome (soucis de protection). Ainsi, un jeune mineur a été orienté dans un premier temps (6 mois) vers le SAS Transbordeur, sur ce dispositif, les interventions montées en réseau en mosaïque (saisine du juge des tutelles / TISF / passage d'une infirmière au quotidien) ont permis d'accompagner à long terme ce jeune, en service APMN.

→ Une participation collective et active au suivi du projet des services Foyers et service APMN :

La consultation des jeunes de l'APMN par le biais du Conseil à la vie sociale s'est vu redynamiser, avec une nouvelle organisation (que des jeunes de ce service Saintes et Rochefort) et une bonne mobilisation et participation des jeunes (enquête de satisfaction et travail sur le livret de sortie).

Les jeunes majeurs de ce service souhaitent faire partager leur expérience et leur vécu de « leur placement ».

Le suivi des projets de service est réfléchi en COPIL (comité de pilotage qui réunit des professionnels du service APMN, de chaque foyer, un chef de service, un administrateur), cette année 2020, les thèmes travaillés sont :

- Prise en charge de la problématique des addictions

- L'évaluation interne (questionnaire participatif en équipe pluridisciplinaire)
- La mise en place de **la délégation de référence**

La **délégation de référence**, dictée en un « référentiel par le département » s'est mise place en janvier 2020, elle a induit des modifications dans l'accompagnement et la prise en charge des jeunes pour les équipes éducatives.

Au quotidien, et en ces périodes répétées de confinement, les éducateurs sont beaucoup plus en lien avec les familles : avec une mise en place pour certaines situations, d'entretiens familiaux en présence du jeune, de sa famille, de l'éducateur référent ainsi, que du psychologue par exemple.

Le fait de gérer les calendriers de sorties de WK et vacances scolaires en accord avec le jugement, permet plus de « souplesse » et permet d'équilibrer le nombre de jeunes présents sur les foyers.

Néanmoins, cela demande plus de temps pour les accompagnements encadrés (lien direct avec les familles), et les écrits professionnels.

→ Un réseau partenarial actif pour **les foyers et le service APMN :**

L'éducation nationale : nous travaillons en étroite collaboration avec tous les établissements scolaires et professionnels qui accueillent nos jeunes à Saintes et dans les environs (EREA, CFA, MFR, classe DIMA, différents collèges et lycée) ; l'aménagement du temps au collège en fonction du projet d'accompagnement individualisé est essentiel pour une réussite au minimum du jeune.

- Le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi pédopsychiatrique est constant et nous oblige à des contacts et échanges réguliers ; la qualité de ce partenariat est un soutien réel pour accompagner des jeunes aux problématiques complexes et dépassant largement le cadre d'une MECS (jeunes relevant de mesures MDPH ou d'un suivi psychiatrique).

Le service APMN travaille aussi avec les réseaux de santé (Laps'ados / Ados pays rochefortais /Violences conjugales) et de familles (Mecs Cheval Insertion – réseau familles –ressources)

- Le partenariat :

→l'association AGIR dont les bénévoles donnent des cours de soutien aux jeunes des trois services HEA, particulièrement en français et en maths

→ la mission locale, association vivra'actif

→ les services d'aide au logement : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ de La Rochelle et de Rochefort, intervention de Mr Godot sur les dispositifs d'aides existant en matière d'accès au logement) et Résidences Habitat Jeunes Le Logis à Saintes et Horizon Habitat Jeunes à la Rochelle.

- **Des actions et animations inter- MECS qui participent à la cohérence du pôle hébergement diversifié**

De nombreuses actions communes sont mises en place et se pérennisent sur des sujets variés comme l'animation, le groupe de travail semi- autonomie. Ces actions sont d'autant plus importantes qu'elles permettent aux professionnels de mieux connaitre les projets éducatifs et participe de la cohérence du parcours de l'enfant.

Cette année plusieurs **formations** ont permis de réunir les professionnels des trois établissements (HEA/IPM/CHANCELEE)
cf. tableau HEA des formations et stages p 151.

- Journée sur la sexualité « Masculin-Féminin » avec le planning familial de Poitiers.
-Journée perfectionnement « Maitriser l'agression physique » avec l'organisme GERFI+.

Ces temps de formations inter-service permettent non seulement de développer des compétences, d'apporter des pistes de réponses aux problématiques rencontrées, mais aussi de permettre aux professionnels des différents établissements de partager leurs préoccupations et leurs outils.

→ Le groupe transversal de travail (en suivi COPIL) sur le thème de la « semi-autonomie » formé de professionnels des foyers HEA et IPM réfléchit et reprend cette notion d'autonomie au pré-départ, à la sortie du jeune du foyer et, en préparation à l'APMN, en FJT, studio indépendant …. L'objectif étant de réécrire cet aspect éducatif (préparer un jeune à vivre seul dans son logement).

- **Camps**

  Les équipes des foyers HEA ont organisé 2 projets d'activités pendant l'été :

  - **Séjour à Saint gilles Croix de vie en Vendée (foyer de Pont l'abbé) en juillet.**
  - **Sortie voile mixant les jeunes des deux foyers.**
  - **5 séjours individuels pour des accompagnements spécifiques (séjours de rupture).**

II. Les perspectives :

- **Le développement du pôle hébergement diversifié (PHD) en continuité et en lien avec les orientations du nouveau schéma de la protection de l'enfance 2019-2023 :**

Le schéma départemental détermine ses objectifs en fonction de l'activité des établissements qui accueillent le public de l'aide sociale à l'enfance : **en partie**, la question de l'accompagnement des jeunes majeurs (stabilité et pérennité toujours fragile des demandes de contrats) … La question des jeunes en « situation complexe » et l'évolution de l'arrivée sur notre département des mineurs non accompagnés.

SERVICE APMN

Au regard des fortes sollicitations du département et un besoin de places en APMN sur le secteur de Saintes, **une autorisation de fonctionnement temporaire** pour accompagner cinq jeunes de plus, à titre dérogatoire s'est opéré dès janvier 2021.

L'antenne de Saintes est passée de 12 à 17 jeunes rapidement, fin 2020, avec un poste d'éducateur supplémentaire en CDD pour six mois.

La pérennité de cette extension permettrait d'accompagner à long terme ces jeunes qui ont un profil complexe (MDPH / isolé en ressource et en emploi, précarité).

→ La révision du **projet de service APMN en 2018** avait dégagé plusieurs axes d'amélioration auquel nous travaillons aujourd'hui :

* La participation des jeunes aux espaces de parole (mettre des mots sur leur ressenti) ; un Conseil à la Vie sociale, spécifique, service APMN est mis en place en 2020, dans ce cadre a été réécrit le questionnaire de satisfaction annuel ; chaque jeune est sollicité pour participer activement et donner son avis lors des réunions préparatoires de Saintes et Rochefort.

Un jeune « relais » sorti du dispositif APMN a participé à l'instance CVS afin de témoigner de son expérience auprès des jeunes.

* Le développement des actions avec les partenaires du territoire afin que les jeunes majeurs repèrent mieux le dispositif de droits communs et les acteurs locaux pour leur vie future d'adulte : un livret de sortie est en cours d'écriture …

* L'entrée en formation au « travail thérapeutique de réseaux soutenu par la Clinique de concertation et la thérapie contextuelle » de la chef de service ont permis d'accentuer le travail en réseau comme le préconise l'Inspection Générale des Affaires Sociales[1]. L'utilisation de l'outil « socio-génogramme » dans le processus d'admission est validé pour les situations dites complexes.

[1] Rapport IGAS N°2017-105K, l'accompagnement social, rapport de capitalisation, recommandation n°16 : « soutenir activement l'expérimentation et l'essaimage des pratiques sociales inclusives et collectives (approche DPA, Community Organizing, croisement des savoirs, conférences familiales, « clinique de concertation », soutien par les pairs, etc).

FOYERS

→ la révision du projet des services foyers a permis une émulation et une participation positive des deux équipes pluridisciplinaires, le document finalisé engendre de futurs objectifs, des axes d'amélioration continue (**la démarche de qualité de vie au travail**) tout comme la continuité du comité de pilotage HEA (COPIL) permet de travailler la **démarche d'évaluation interne** et de préparer l'externe…

→La semi-autonomie travaillée en COPIL du pôle hébergement, doit garder sa pertinence et réponds à la double attente des jeunes : permanence éducative et autonomie. Pour beaucoup, la sortie du collectif est désirée mais, si elle n'est pas préparée et accompagnée de façon progressive, dans pratiquement tous les cas, elle conduit à l'échec ; l'étape de la semi-autonomie est un moyen de prévenir ces échecs.

Pour conclure, depuis janvier 2020 et dans le cadre du schéma départemental, les délégations territoriales nous transfèrent **le Projet pour l'Enfant.** A partir de ce projet, les établissements doivent mettre en place **la délégation de référence**.

Il s'agit de reprendre des missions assumées jusqu'alors par les référents éducatifs de l'Aide Sociale à l'Enfance, tout en les inscrivant dans un cadre fixé et contractualisé par les différents acteurs concernés.

Certains éléments de la délégation de référence ont fait l'objet d'échanges entre les responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance et les Directions d'établissements.

Pour accompagner et soutenir les missions supplémentaires des professionnels nous avons mis en place un groupe de travail, dans le comité de pilotage, qui fait l'inventaire des expériences menées dans ce cadre, qui liste les demandes et questions que cela soulève. Nous avons également mis en place un tableau de suivi du temps passé sur ces missions nouvelles afin d'évaluer leurs impacts sur le temps initialement prévu pour la prise en charge effective des adolescents en groupe et en individuel.

L'objectif est d'articuler ces nouvelles interventions avec les pratiques et la vie des services sans perdre en qualité de prise en charge. Il s'agit également de repérer les besoins que ces missions supplémentaires vont développer tout en devant développer des compétences supplémentaires pour prendre en compte les problématiques multiples, **les situations complexes**, que peut rencontrer un enfant, un jeune adolescent, un jeune majeur lors de son placement de son parcours, de son **orientation**.

ADSEA 17

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

LE FOYER

LE SAS TRANSBORDEUR

Les lieux de vie MNA

Pont du Transbordeur - Rochefort-

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I La Présentation administrative de la MECS
II Le public et les missions

DEUXIEME PARTIE

I Les données relatives à l'activité

- Le Foyer
- Le Service d'Adaptation sociale « Transbordeur »
- Les lieux de vie « Relai et Mina 17 »

II Le fonctionnement

- Le personnel : organigramme
- Le partenariat
- Les formations /stagiaires

PERSPECTIVES

- Vie des services :

- *les **points sensibles***
- *les **points de satisfaction*** :

PREMIERE PARTIE

I- *La Présentation administrative de la MECS*

Direction Régionale de la protection judiciaire de la jeunesse : **17 LA ROCHELLE**	Les Tribunaux pour enfants : **17 ROCHEFORT LA ROCHELLE SAINTES**	La Cour d'Appel : **86 POITIERS**

Fonction Principale : **Maison d'Enfants à Caractère Social et lieux de vie**

MECS INSTITUT PAULE MARAUX
29 rue du port
17300 ROCHEFORT
 05.46.99.03.80 05.46.99.95.31.

Direction pôle hébergement : B. HEULLANT, directrice
O. VASSEUR, directrice adjointe

N° FINESS : **170 800 312** CODE CATEGORIE : **177**

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
 05.46.88.89.89 05.46.88.89.90
@ adsea17lp@wanadoo.fr

Statut juridique : **Privé**
Président : Mr Jean-Claude **DORE**
Directeur Général : Monsieur Olivier **LAFON**

HABILITATION

DERNIERE DATE D'EFFET :

Foyer et Service d'Adaptation Sociale Transbordeur / Mecs « Institut Paule Maraux »

* En tant que Maison d'enfants à caractère sanitaire et sociale / arrêté n°17-850 en date du 4 octobre 2017 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 22 octobre 2032.

Services RELAI et MINA 17 / Lieux de vie « Institut Paule Maraux »

* Le service RELAI 17 « lieu de vie et d'accueil » à caractère expérimental, a été autorisé à compter du 15 décembre 2016 à accueillir 10 places pour des mineurs non accompagnés.

Cette autorisation d'ouverture est d'un an renouvelable. Suite à la visite de conformité de décembre 2017, l'autorisation est portée à 2 ans.

* Le service MINA 17 « lieu de vie et d'accueil » à caractère expérimental, a été autorisé à compter du 1er Mai 2017 à accueillir 10 places pour des mineurs non accompagnés.

Cette autorisation d'ouverture est d'un an renouvelable.

TARIFICATION

- PRIX DE JOURNEE 2020 :

FOYER /236.42 **€ SAS** /270.58 € **-MINA /RELAI 17** / 64,55 €

- CAPACITE globale en 2019 : **38 places**

FOYER : 10 - SAS : 8 - Mina et Relai 17 : 20

JEUNES CONCERNES

Age /Mixité	Foyer	SAS/ Transbordeur	Mina/Relai 17
Minimum à l'admission	14 ans	16 ans	15 ans
Maximum à l'admission	21 ans	18 ans	18 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :

Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées, MFR, CFA … du secteur

***

II. Les Missions, objectifs, public cible

Lieux en internat d'accueil d'adolescents et de jeunes majeurs, **l'Institut Paule MARAUX** est une MECS et deux Lieux de vie composées de plusieurs services différents proposant un hébergement multiforme, **soit une capacité d'accueil totale de 38 places**.

L'adresse administrative de l'Institut Paule Maraux, 29 rue du port à Rochefort.

- **Le FOYER** est situé au 1er étage, 29 rue du port,

C'est un accueil et un hébergement collectif de **10** jeunes des deux sexes de 14 à 21 ans confiés à l'Institut dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires : mise en œuvre d'actions éducatives visant à la protection et l'éducation de ces adolescents.
Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

- **Le Service d'Adaptation Sociale « le Transbordeur »**

Mission,

→ proposer à **8** adolescents (14-18 ans) « en rejet » du système classique de placement en **internat** (souvent dans un processus de fugues répétitives, de comportements pouvant tendre à l'agressivité et/ou à la violence.) **un lieu 'ressources',** une écoute, un retour à du lien éducatif … leur donner envie **d'adhérer** à **un lieu « sas »**, permettant d'être accueilli, de se poser, et **d'accrocher** à un projet …

→ être en complémentarité avec les différents acteurs et partenaires en matière scolaire (formation), professionnelle (insertion), protection judiciaire, sanitaire, et être cohérent avec tous les dispositifs en vue d'une construction du parcours du jeune.

→ permettre, à chaque fois que cela est possible, la proximité du lieu d'accueil et du lieu de vie habituelle de l'adolescent(e) et de sa famille.

Localisation,

→ en annexe à l'Institut Paule Maraux,

L'accueil administratif, 29 rue du port (lieu d'admission / entretien - famille) comprend à l'étage **deux** studios individuels tout équipés, dits « tremplins », l'aspect des studios dans l'enceinte de l'Institut permet de réserver ces deux chambres à deux jeunes en « admission », en temps d'accueil et d'observation avant un logement individuel « extérieur ».

→ **quatre** studios de proximité en location proposé pour six jeunes, afin de faciliter la prise en charge 24h sur 24h.

→ **une maison « ressources »,** rue Gambetta à Rochefort, lieu /relai pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, documents administratifs à réaliser, CV…).

- Les **lieux de vie RELAI et MINA 17**

Mission,

Ces deux lieux de vie, ont ouvert en 2017, pour l'accueil de **20** jeunes **mineurs non accompagnés** en permettant dans ses objectifs généraux de « mise à l'abri », en terme de protection et de sécurité tout en prenant en compte de leurs besoins fondamentaux et en les accompagnant au quotidien dans leurs démarches administratives et d'insertion.

Le service **Relai 17**, a ouvert fin décembre 2016 à la demande du Conseil Départemental.

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Le service **MINA 17**, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental.

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Localisation,

→ en annexe à l'Institut Paule Maraux, pour l'accueil administratif, les admissions, les entretiens, les réunions …

→ **RELAI 17** : quatre appartements collectifs, pour deux à trois jeunes, situés en centre-ville, quartier du bassin Bougainville, près du vieux port de Rochefort

→ **MINA 17** : deux appartements collectifs, pour six jeunes, situés en ville et **deux appartements « relai»,** rue Cochon Duvivier à Rochefort, qui héberge quatre jeunes ; c'est aussi un lieu /ressources pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, démarches administratives …).

DEUXIEME PARTIE

I *Les données relatives à l'activité :*

Le Foyer

→ En 2020, nous avons réalisé **3494** journées pour un prévisionnel de **3294** journées, soit un taux d'activité de **95,73** %.
L'activité du foyer est importante et stable, évolutive toute au long de l'année, avec des pics d'effectifs notamment la présence des jeunes tous les week-end.

- 10 places, une moyenne de 13 jeunes accueillis.

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2020									
	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Jeunes en Charge au 01.01	3	3	**6**	1	2	**3**	4	5	**9**
Jeunes confiés durant l'année	4	6	**10**	1	2	**3**	5	8	**13**
Jeunes sortis durant l'année	0	2	**2**	0	2	**2**	0	4	**4**
Jeunes en charge 31.12	4	4	**8**	1	1	**2**	5	5	**10**
Jeunes suivis sur l'année	4	6	**10**	1	2	**3**	5	8	**13**

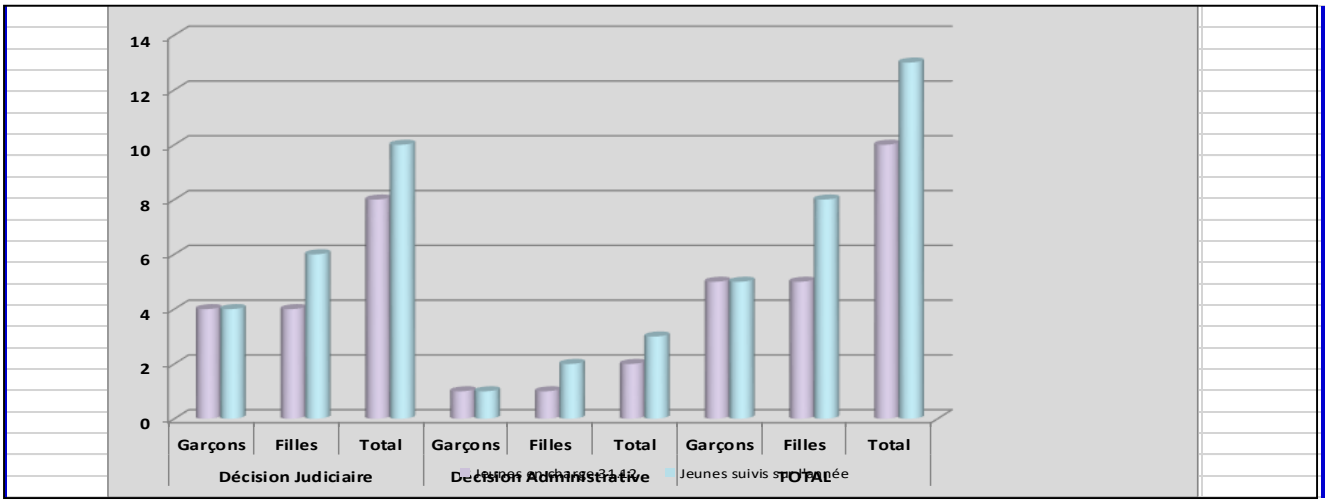

Tableau 1 :

* 13 jeunes (en file active) suivis tout au long de l'année
* + 1 jeune accueilli en lit de repli (PEAD)

Comme en 2019 (8), nous pouvons constater en **2020** que la part des jeunes confiés par **décision judiciaire (10)** augmente régulièrement ; à contrario, la part des accueils administratifs diminue (5) en 2019 pour seulement **(3) en 2020** …

	(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE									
		Décision Judiciaire				Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	6	0	**6**	3	0	0	**3**	**9**
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	10	0	**10**	3	0	0	**3**	**13**
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	2	0	**2**	2	0	0	**2**	**4**
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	8	0	**8**	2	0	0	**2**	**10**
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	0	10	0	**10**	3	0	0	**3**	**13**

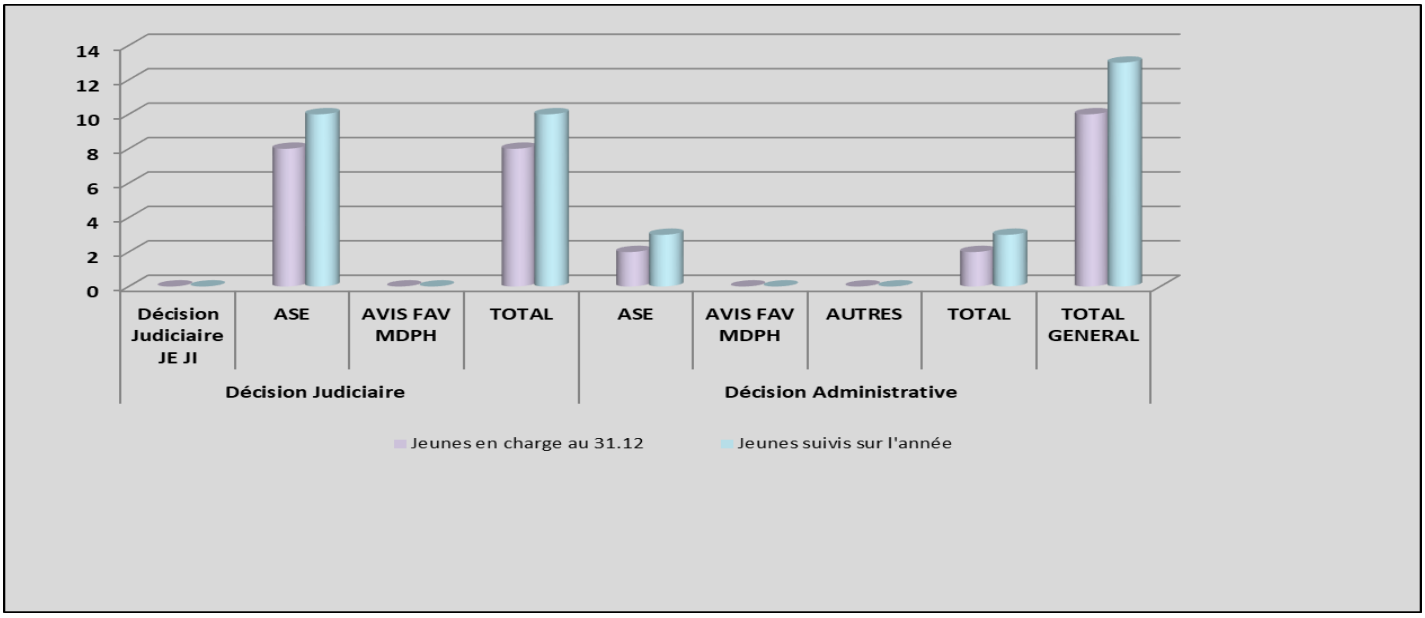

Tableau 2 :

- Nous pouvons constater une absence en 2020 de placements judiciaires directs : le nombre de gardes judiciaires confiées au CG 17 est majoritaire à 99 %.
- **Cadre du placement des jeunes accueillis :**

3 jeunes sur les 14 suivis en 2020 en file active sont confiés dans le cadre d'un **accueil provisoire**,

11 sont confiés par l'ASE dans le cadre d'un **placement en assistance éducative,**

A noter que 4 jeunes sur 11, ont bénéficié d'une prise en charge Jeune majeur, dans la continuité de leur placement, le temps de permettre l'aboutissement d'une réorientation, ou de développer davantage de capacités d'autonomie,

1 jeune accueillie en 2020 bénéficie du statut de Pupille de l'état.

Tableau 3 : Origine sectorielle et géographique

		Décision Judiciaire				Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	6	0	**6**	3	0	0	**3**	**9**
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	10	0	**10**	3	0	0	**3**	**13**
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	2	0	**2**	2	0	0	**2**	**4**
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	8	0	**8**	2	0	0	**2**	**10**
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	0	10	0	**10**	3	0	0	**3**	**13**

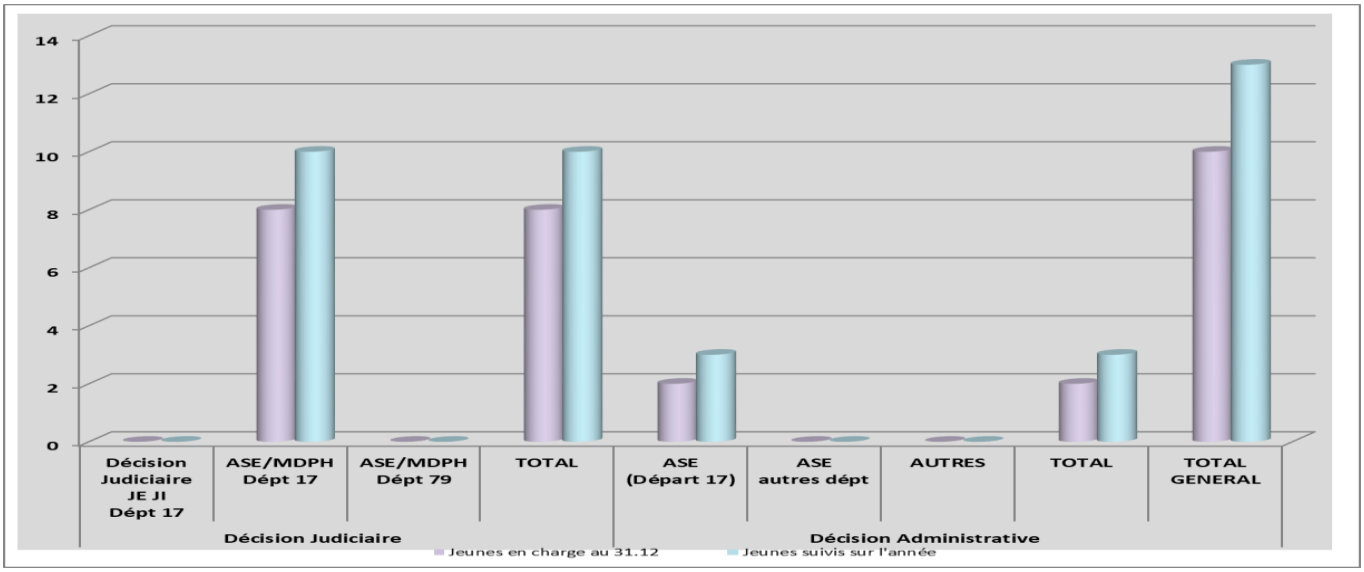

Service orienteur	Nombre de jeunes
DT ASE Rochefort/Marennes/Oléron/Surgères	6
DT ASE La Rochelle	0
DT ASE Jonzac	1
DT ASE St-Jean-d'Angely	4
DT Royan	1
DT Saintes	2

Les orientations par la Délégation Territoriale de Rochefort (recouvrant également les territoires de Marennes / Oléron / Surgères) sont très légèrement majoritaires.
Les orientations de Jonzac et de Royan sont difficiles à prendre en charge de Rochefort, en raison de l'organisation des transports pour les visites au domicile familial…
Aucun jeune d'un département extérieur n'a été accueilli en 2020 au Foyer Paule Maraux.

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE				
	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	4	5	2	**11**
ADMINISTRATIF	2	0	0	**2**
TOTAL GENERAL	6	5	2	**13**

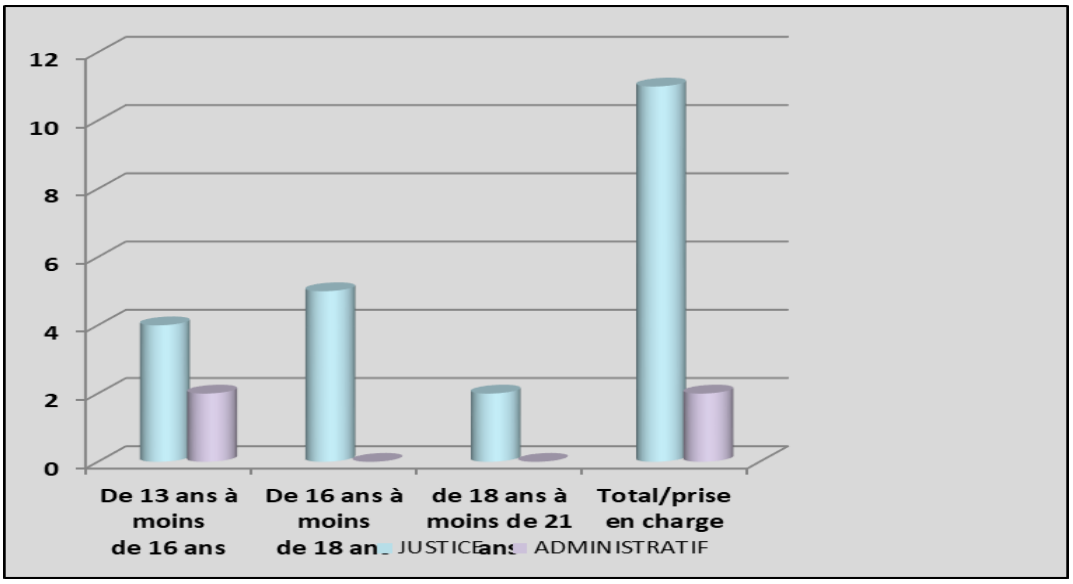

Commentaires :

- La moyenne d'âge des jeunes entrés en 2020 est de **15 ans et demi** avec un écart compris entre 15 et 16 ans
- 5 filles (plus une en lit de repli) et 5 garçons ont été accompagné au fil de l'année 2020, permettant d'équilibrer une mixité globale.
- Les accompagnements démontrent un spectre d'âge limité entre 14 et 16 ans.

Tableau 5 : situation des jeunes avant la prise en charge par notre structure

			JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		4	1
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	1	
		Autre association		
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection		1	
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association	2	
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association		
		Autre association		1
Jeunes incarcérés				
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative				1
Accueil d'urgence				
Autres situations non répertoriées ci-dessus			**2**	
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**10**	**3**

- **Tableaux 5 ci-dessus et 7 ci-dessous :**

Au regard des chiffres, pour les 13 mesures prises en charge :

→ 5/13 des jeunes viennent d'un établissement de la protection de l'enfance et 1 d'un service de notre association,
→ 3/13 d'une famille d'accueil
→ 3 du milieu familial, sans mesure éducative préalable.

- Lors de l'admission, le type de prise en charge pour les 10 accueils de jeunes en 2020 se distingue ainsi :
→ Les placements judiciaires sont majoritaires (**10**) et représentent des mesures éducatives ; à contrario, les mesures administratives (**3**), un tiers des accueils dits provisoires diminuent cette année.

Courant 2020, **4 jeunes** ont été nouvellement accueillis sur le Foyer Paule Maraux.
Pour ces jeunes, les motifs d'orientation (cumulables) ont été les suivants :

- Suspension d'accueil (Famille d'accueil et tiers digne de confiance) pour **2** jeunes.
- Eloignement familial en raison de risques psychologiques et de déscolarisation pour **1** jeune.
- Préparation à l'autonomie suite placement en maison d'enfants pour **1** jeune.

(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE

	Garçons	**Filles**	Total
Mineurs en danger		2	
Total Justice		**2**	**2**
Mineurs administratifs	0	1	
Jeunes majeurs administratifs	1	1	
Total Admin	0	2	2

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires						2			**2**
Décisions Administratives						1		1	**2**
TOTAL GENERAL									**4**

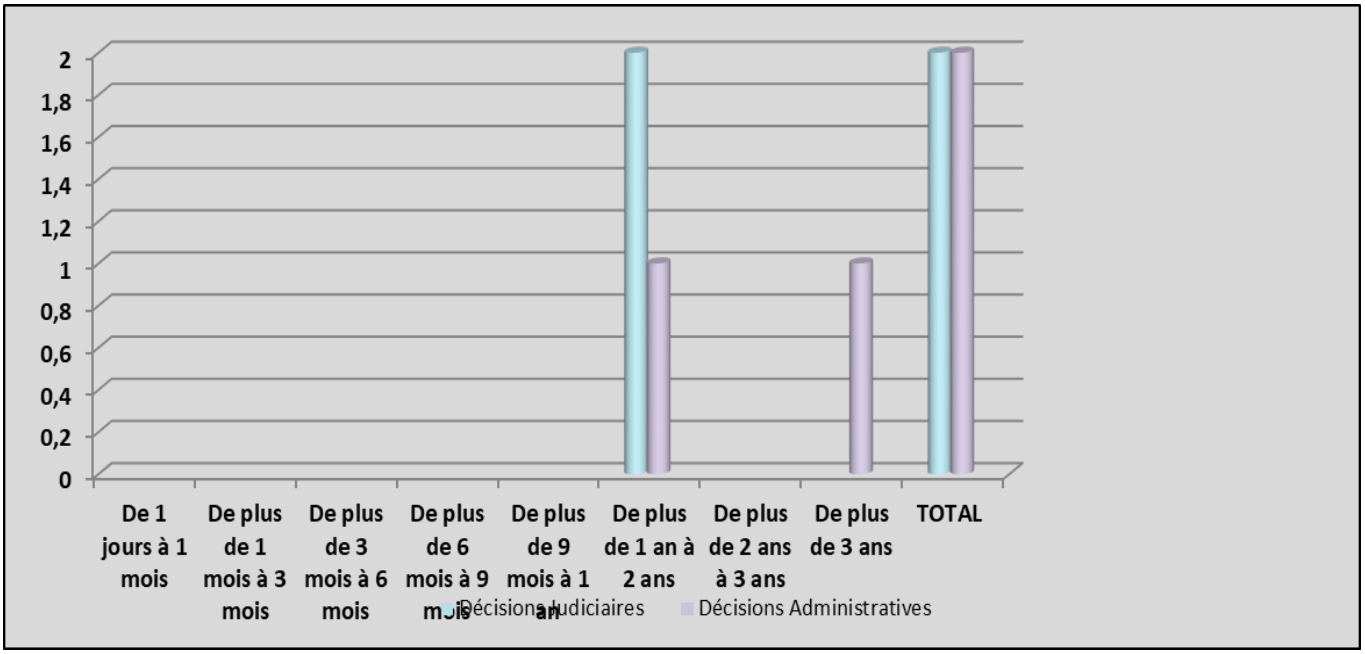

- **Tableau 6 / commentaires**

→ 4 jeunes ont quitté le foyer au cours de <u>l'année 2020</u> :

Pour ces jeunes, la **durée** moyenne du séjour a été de **24 mois** contre 18 mois en 2019.
L'écart dans les durées d'accueil ont varié de 6 mois à 3 ans pour ces 4 jeunes.

- **3 jeunes (sur 4 sortis) ont quitté le service après leur majorité :**
  - 2 jeunes ont regagné le domicile parental
  - 1 jeune s'est installée de manière autonome avec son compagnon

- **1 jeune (sur 4 sortis) a quitté le service avant sa majorité,** pour rejoindre le domicile de son père, à la suite d'un accueil provisoire.

JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2020								
(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2019								
		13 a 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
Décision Judiciaire	Garçons	1	**1**	3	1	**4**	**5**	**10**
	Filles	1	**1**	3	1	**4**	**5**	
	Ensemble							
Décision administrative	Garçons							**0**
	Filles							
	Ensemble							
TOTAL GENERAL								**10**

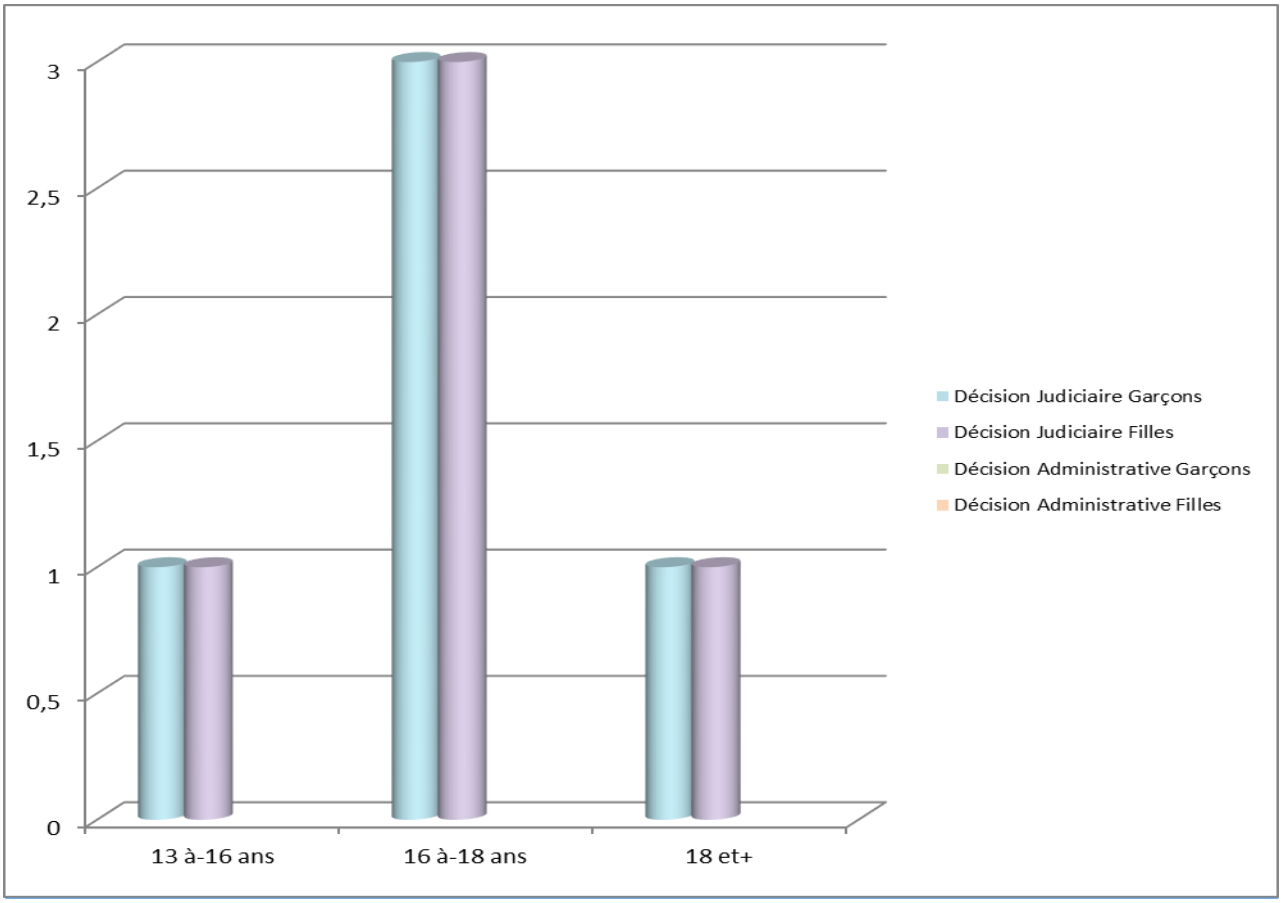

Pour les jeunes présents au 31/12 2020, la répartition entre sexe s'équilibre, 5 filles et 4 garçons.

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 10	Décision Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif	8	2
annexe		
chambre en ville ou FJT		
Parents-Famille		
TOTAL	**8**	**2**

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 12		Décision Judiciaire		Décision Administrative		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés			1			
Formation EN	Formation scolair	**2**	**5**			
	Formation professionnelle					
	Apprentissage ou stage de formation					
	Au Chomage ou sans travail		2			
TOTAL		**2**	**8**	**0**	**0**	10

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	4	4	
jeunes majeurs en danger	1	1	
Ens Justice	**5**	**5**	**10**
Mineurs administratifs			
Jeunes majeurs administratifs			
Ens administratif	**0**	**0**	**0**

Tableaux 10, 11 et 12 :

Pour les 8 /10 jeunes accompagnés sur l'année, la majorité suit un processus scolaire en collège (soit l'orientation est professionnelle, CAP, soit en apprentissage, en centre de formation pour apprentis).

INTERNAT	
Elements du financement de l'établissemement ou du service retenus au Budget prévisionnel 2020	Prix de journée
PRIX DE JOURNEE EN EUROS	236,42 €
NOMBRE DE JOURNEES RETENUES AU BUDGET PREVISIONNEL	3294
BUDGET PREVISIONNEL CONSECUTIF	778 767,48 €

NOMBRE DE JOURNEES FACTUREES AU TITRE DE L'ANNEE 2020						
	MESURES	ORGANISMES PAYEURS		Journées internat	Journées APMN	Journées PEAD
Jeunes confiés par décision judiciaire unique	Mineurs délinquants ordonnance 02.02.1945	direction protection judiciaire jeunesse				
	Jeunes majeurs décrêt du 18.02.1975	direction protection judiciaire jeunesse				
	danger art 375 Code civil	ASE même département				
		ASE autres départements				
Jeunes confiés par décision judiciaire	droit de garde au Président du Conseil	ASE même département		2 951		
		ASE autres départements				
	avis favorable CDES	sécurité sociale				
Jeunes confiés par décision administrative	Protection administrative	- 18 ans	ASE même dépt	543		
		+18 ans	ASE même dépt			
		- 18 ans	ASE autres dépt			
		+18 ans	ASE autres dépt			
	avis favorable CDES	sécurité sociale				
	Réadaptation sociale	DDASS Etat				
	Autres mesures	Autres organismes				
ENSEMBLE				**3 494**	**0**	**0**
dont : éléments du financement assuré par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.						

○ Le Service d'Adaptation sociale « Transbordeur »

En 2020, nous avons réalisé **2342** journées, dont **68** journées extérieures (autres départements).
Le taux d'activité a été de **80 %,** le taux d'activité déterminé, par le département est de 85 %.

		Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	1	1	**2**	2	1	**3**	3	2	**5**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	4	5	**9**	5	0	**5**	9	5	**14**
	Jeunes sortis durant l'année	5	4	**9**	1	1	**2**	6	5	**11**
	Jeunes en charge 31.12	2	2	**4**	3	0	**3**	5	2	**7**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	4	5	**9**	5	0	**5**	9	5	**14**

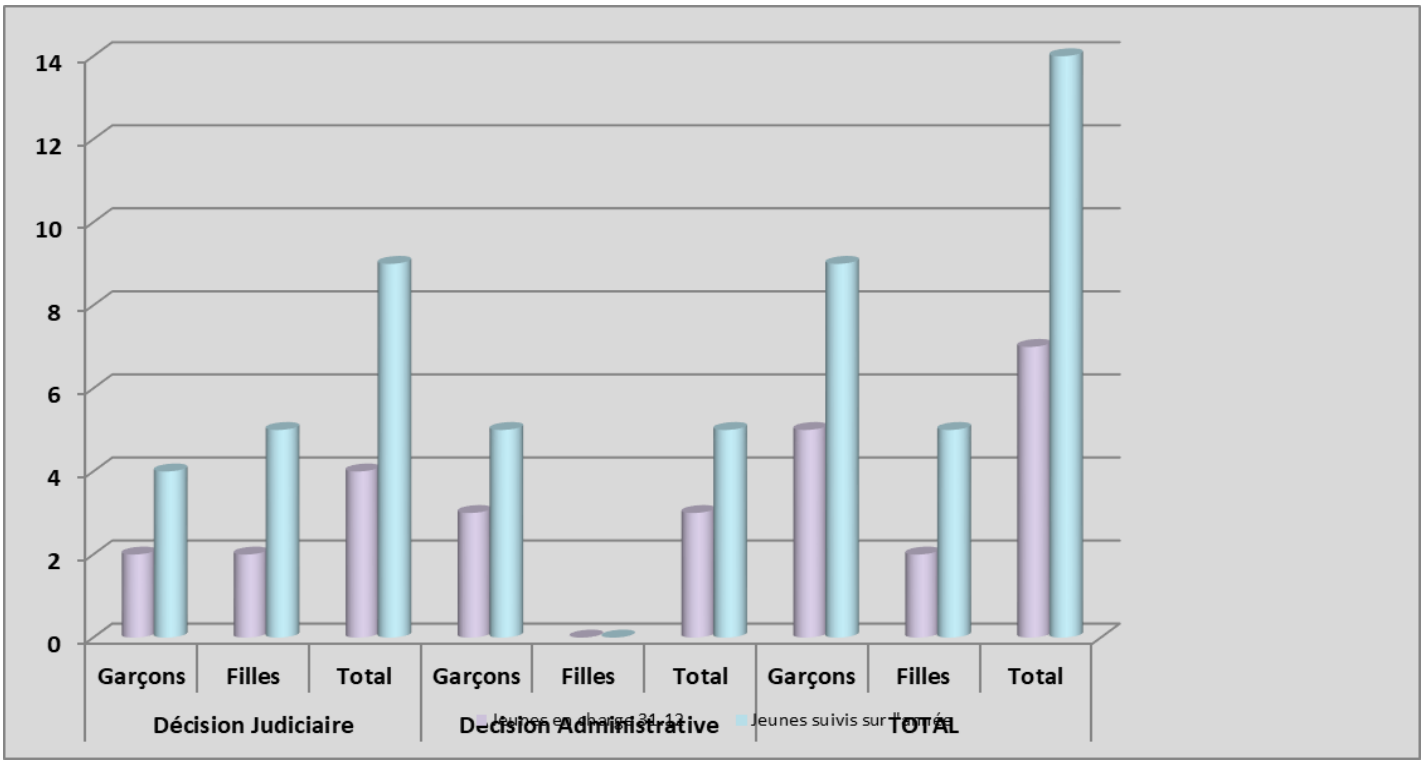

Tableau 1 :

≥ 14 jeunes (en file active) ont été accompagnés par le SAS Transbordeur
≥ 7 jeunes sont entrés en cours d'année
≥ 10 jeunes sont sortis du dispositif au cours de l'année

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE									
	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	2	0	**2**	3	0	0	**3**	**5**
Jeunes confiés dans l'année	0	9	0	**9**	5	0	0	**5**	**14**
Jeunes sortis dans l'année	0	9	0	**9**	2	0	0	**2**	**11**
Jeunes en charge au 31.12	0	4	0	**4**	3	0	0	**3**	**7**
Jeunes suivis sur l'année	0	9	0	**9**	5	0	0	**5**	**14**

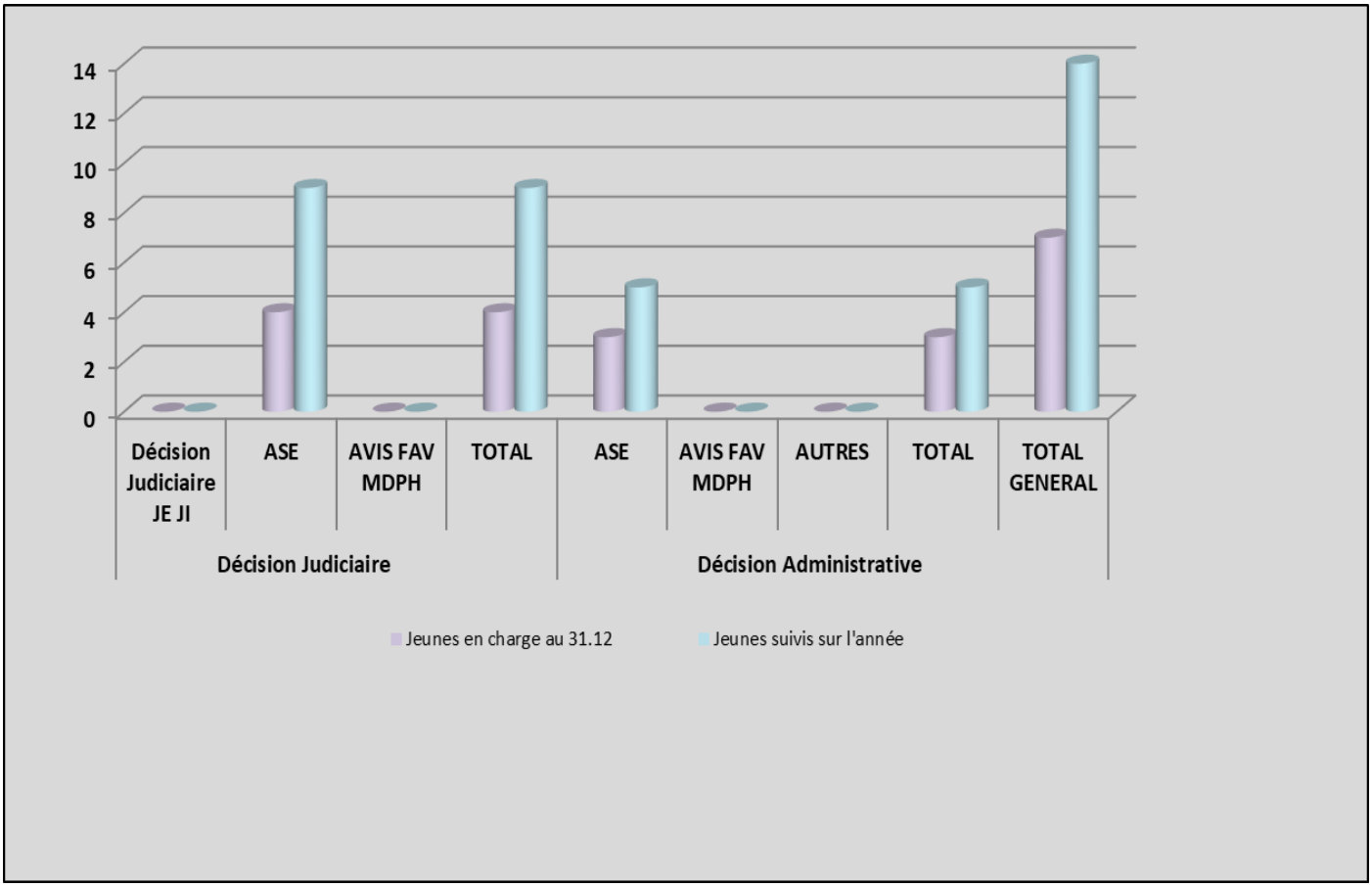

Le projet de service indique que les jeunes sont accueillis pour quatre mois, période renouvelée si besoin, en concertation avec l'ASE ; Une première phase d'observation d'un mois, permet d'évaluer la capacité du jeune à évoluer dans le cadre de ce dispositif, ou d'envisager une réorientation au besoin.

L'accueil et le renouvellement après 4 mois restent soumis à la validation du Magistrat et/ou de l'ASE.

Nous observons cependant que ce rythme n'est pas réellement pris en compte par nos partenaires. De même, le magistrat n'est pas saisi en prévision du terme des 4 mois écoulés.
En l'absence d'autre possibilité, une majorité de jeunes restent au SAS Transbordeur indépendamment de ces considérations temporelles.

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2020 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE									
	Décision Judiciaire				Décision Administrative				
	Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79-33	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
Jeunes en charge 01.01	0	2	0	**2**	3	0	0	**3**	**5**
Jeunes confiés dans l'année	0	9	0	**9**	5	0	0	**5**	**14**
Jeunes sortis dans l'année	0	8	1	**9**	2	0	0	**2**	**11**
Jeunes en charge au 31.12	0	4	0	**4**	3	0	0	**3**	**7**
Jeunes suivis sur l'année	0	9	0	**9**	5	0	0	**5**	**14**

Origine et type de placement des jeunes accueillis :

La majorité des jeunes accompagnés en 2020 (**8 sur 14)** est orientée par la Délégation Territoriale **ASE de Rochefort/Marennes/Oléron/Surgères**.
L'implantation du SAS/Transbordeur sur Rochefort reste, comme les années précédentes en cohérence avec les besoins du territoire
2 jeunes sont orientés par la Délégation Territoriale **ASE de La Rochelle,**
1 jeune est orientée par la Délégation Territoriale **ASE de St-Jean-d'Angely**.
1 jeune sont orientées par le FDE et la Délégation Territoriale **ASE de Saintes**
1 jeune a été orienté de la région bordelaise (hors département).

Service orienteur	Nombre de jeunes
DT ASE Rochefort/Marennes/Oléron/Surgères	8
DT ASE La Rochelle	2
DT ASE Jonzac	1
DT ASE St-Jean-d'Angely	1
DT Royan	0
DT Saintes	1
Hors département	1

Tableau 4 :

Age et sexe des jeunes accueillis :

- **La moyenne d'âge des jeunes accueillis en 2020 reste de 17 ans** à leur admission, avec un écart compris entre 16 et 18,5 ans.
- **6 filles et 8 garçons ont été accompagnés(es) au cours de l'année 2020.**

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE				
	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	0	10	0	**10**
ADMINISTRATIF	0	4	0	**4**
TOTAL GENERAL				

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE					
			JUSTICE	ADMINISTRATIF	
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection				FDE
	Public d'un service				LdeV
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection		3	1	Autre Ets
	Public d'un service				
	Secteur associatif	Même association			
		Autre association	1	1	FA
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection				
	Public d'un service				
	Secteur associatif	Même association	**2**		
		Autre association			
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association			
		Autre association			
Jeunes incarcérés					
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			**2**	1	
Accueil d'urgence					
Autres situations non répertoriées ci-dessus			**1**	**1**	
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative			1		
Total			**10**	**4**	

Tableau 5 :

→ Problématiques et motifs d'orientation :

Les jeunes accueillis sur le SAS/Transbordeur cumulent le plus souvent des difficultés associées (conflit ou rupture familiale, troubles et souffrances psychiques, déscolarisation, addictions…).
La multiplication des conduites à risques et des passages à l'acte (addictions, fugues, transgressions, violences…) entrainent pour eux ruptures de placements et errance institutionnelle, familiale, ou sociale.
Pour ces jeunes, l'intolérance au collectif nous amène à proposer une forme d'accompagnement plus individuelle, et potentiellement porteuse de changement.
En 2020, les jeunes accueillis au cours de l'année ont été orientés pour les motifs suivants, cumulables :

Conflit/rupture familiale	Pour d'entre eux
Rupture d'accueil (épuisement de la Famille d'Accueil ou de la MECS)	Pour tous
Conduites à risques et passages à l'acte (errance, violences, addictions…)	Pour 1 , d'entre eux
Intolérance à la collectivité	Pour 5 , d'entre eux
La totalité de ces motifs	Pour 5 , d'entre eux

SECTION 3	JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2020 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE			
(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		2
		autre association		1
Parents, familles, sans mesure éducative			4	
autonomie , sans mesure éducative			3	
autres situiation non répertoriées			1	
TOTAL GENERAL			8	3

Destination des jeunes à la sortie du dispositif :

- **10 jeunes ont quitté le service au cours de l'année 2020.**

- **4 jeunes** ont connu un temps de séjour très court (2 à 3 mois), un arrêt de l'accueil ou une réorientation ayant dû être activés rapidement.

- **Pour un jeune**, le temps d'accueil s'est allongé : il a quitté le service à l'issue de 24 mois d'accueil, pour rejoindre un service APMN.

- **3 jeunes ont quitté le service ayant atteint leur majorité :**
  - 2 de ces jeunes ont rejoint un service APMN dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur,
  - 1 jeune est partie vivre en couple chez son ami.

- **7 jeunes ont quitté le service avant leur majorité :**

  - 4 jeunes ont fait l'objet d'une exclusion du service SAS/Transbordeur en 2020. Chacun(e) de ces jeunes a fait l'objet de plusieurs avertissements en raison des transgressions et mises en danger graves qu'ils pouvaient occasionner pour eux-mêmes ou pour autrui.

  - 2 jeunes ont fait l'objet d'une réorientation vers d'autres prises en charge plus adaptées (mesure de PEAD pour l'un, foyer collectif pour l'autre).

  - 1 jeune a fait l'objet d'une fin de prise en charge par le SAS/Transbordeur suite à une fugue ininterrompue.

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 10	Décision Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif	0	0
annexe	2	
chambre en ville ou FJT	2	3
Parents-Famille	0	
TOTAL	4	3

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 12		Décision Judiciaire		Décision Administrative		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation EN	Formation scolaire				2	
	Formation professionnelle		1		1	
	Apprentissage ou stage de formation		1			
	Au Chomage ou sans travail		2			
TOTAL			4		3	7

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	2	2	
jeunes majeurs en danger			
Ens Justice	2	2	4
Mineurs administratifs	2	1	
Jeunes majeurs administratifs			
Ens administratif	2	1	3

QUATRIEME PARTIE :	Activité financée au tire de l'année 2020

SAS Transbordeur

Elements du financement de l'établissemement ou du service retenus au Budget prévisionnel 2020	Prix de journée
PRIX DE JOURNEE EN EUROS	270,58 €
NOMBRE DE JOURNEES RETENUES AU BUDGET PREVISIONNEL	2342
BUDGET PREVISIONNEL CONSECUTIF	633 698,36 €

NOMBRE DE JOURNEES FACTUREES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

	MESURES	ORGANISMES PAYEURS		Journées internat
Jeunes confiés par décision judiciaire unique	Mineurs délinquants ordonnance 02.02.1945	direction protection judiciaire jeunesse		
	Jeunes majeurs décrêt du 18.02.1975	direction protection judiciaire jeunesse		
	Mineurs en danger art 375 Code civil	ASE même département		
		ASE autres départements		
Jeunes confiés par décision judiciaire	droit de garde au Président du Conseil	ASE même département		1 571
		ASE autres départements		30
	avis favorable CDES	sécurité sociale		
Jeunes confiés par décision administrative	Protection administrative	- 18 ans	ASE même dépt	606
		+18 ans	ASE même dépt	
		- 18 ans	ASE autres dépt	
		+18 ans	ASE autres dépt	
	avis favorable CDES	sécurité sociale		
	Réadaptation sociale	DDASS Etat		
	Autres mesures	Autres organismes		
ENSEMBLE				**2207**
dont : éléments du financement assuré par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.				

Les lieux de vie Relai et Mina 17

Les services Relai 17 et MINA 17, Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) pour Mineurs Non Accompagnés (MNA), ont ouvert en décembre 2016 et en avril 2017, à la demande du Conseil Départemental.

L'autorisation d'ouverture est de deux ans renouvelable, renouvelée en 2020.

La capacité d'accueil de chaque LVA est de 10 places (15- 21 ans) et a accueilli cette année 2020 en continu 10 garçons.

	(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE2020									
		RELAI 17			MINA 17			TOTAL		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	10		**10**	10		**10**			**20**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	12		**12**	15		**15**			**27**
	Jeunes sortis durant l'année	2		**2**	5		**5**			**7**
	Jeunes en charge 31.12	10		**10**	10		**10**			**20**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	12		**12**	15		**15**			**27**

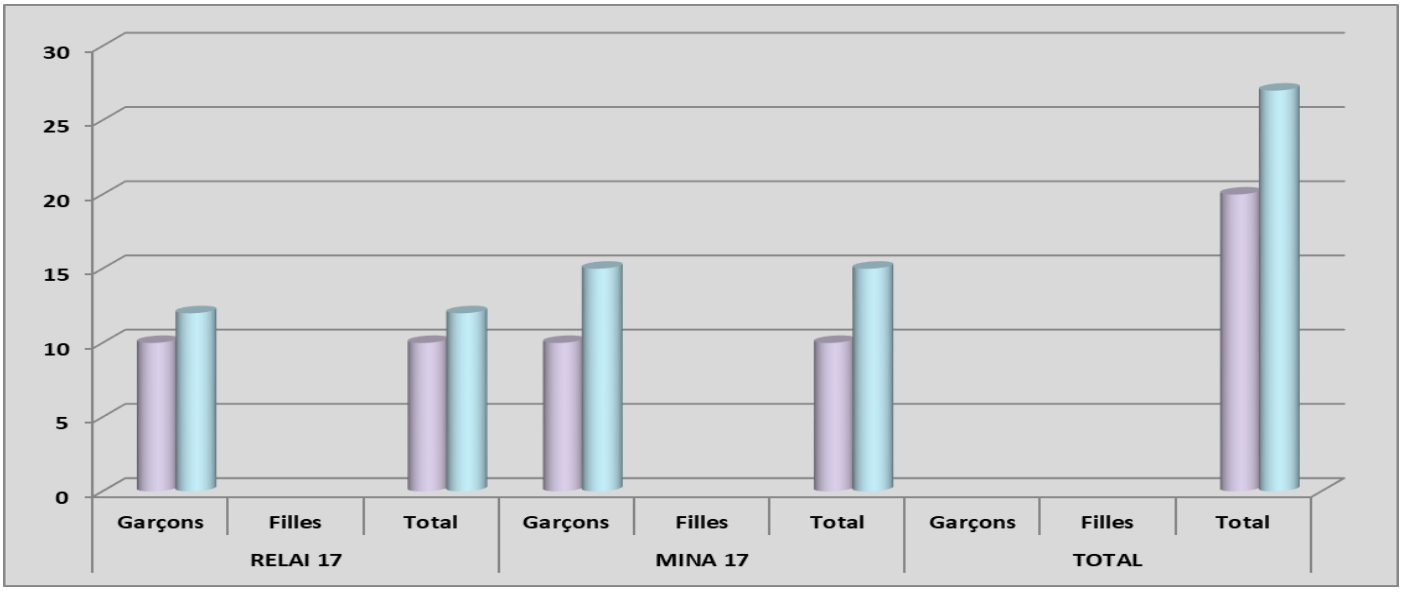

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE				
	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
RELAI 17	8	4	0	**12**
MINA 17	5	10	0	**15**
TOTAL GENERAL				**27**

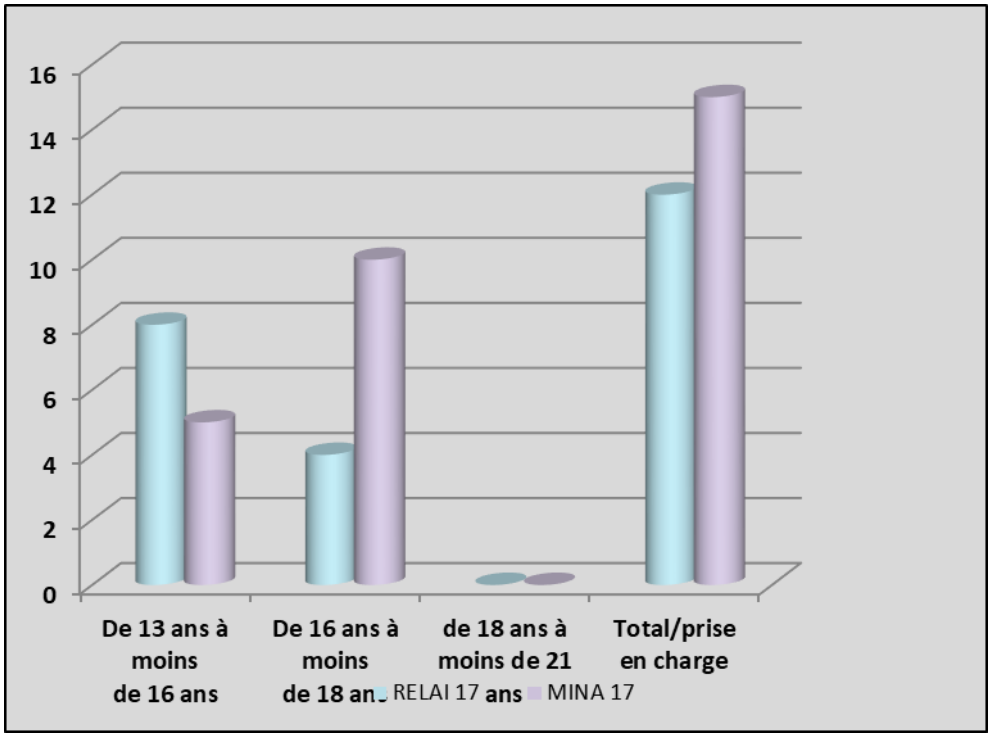

Les jeunes accueillis sont **tous des garçons, mineurs ou jeunes majeurs, étrangers et isolés** sur le territoire français, et font l'objet d'une **Ordonnance Provisoire de Placement ou** d'une **Mesure d'Assistance Educative**, prononcée par le Juge pour Enfants.

Les jeunes ont entre **15 ans et 19 ans** : l'évaluation de leur âge, en l'absence de papiers sur le territoire est réalisée à leur arrivée sur le service d'accueil de la DEFAS.

Certains ont signé un Contrat Jeune Majeur, qui prend fin à l'obtention de leur titre de séjour, où dans le contexte du Covid actuel, à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Les attendus du placement, comme la demande des jeunes, concernent la reconstitution de leur état civil, la reprise d'une formation scolaire ou professionnelle, la prise en compte de leurs besoins de santé et la préparation à la sortie du dispositif à leur majorité.

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
RELAI 17	0	0	0	0	0	1	0	1	**2**
MINA 17	0	0	0	1	0	3	1	0	**5**
TOTAL GENERAL									**7**

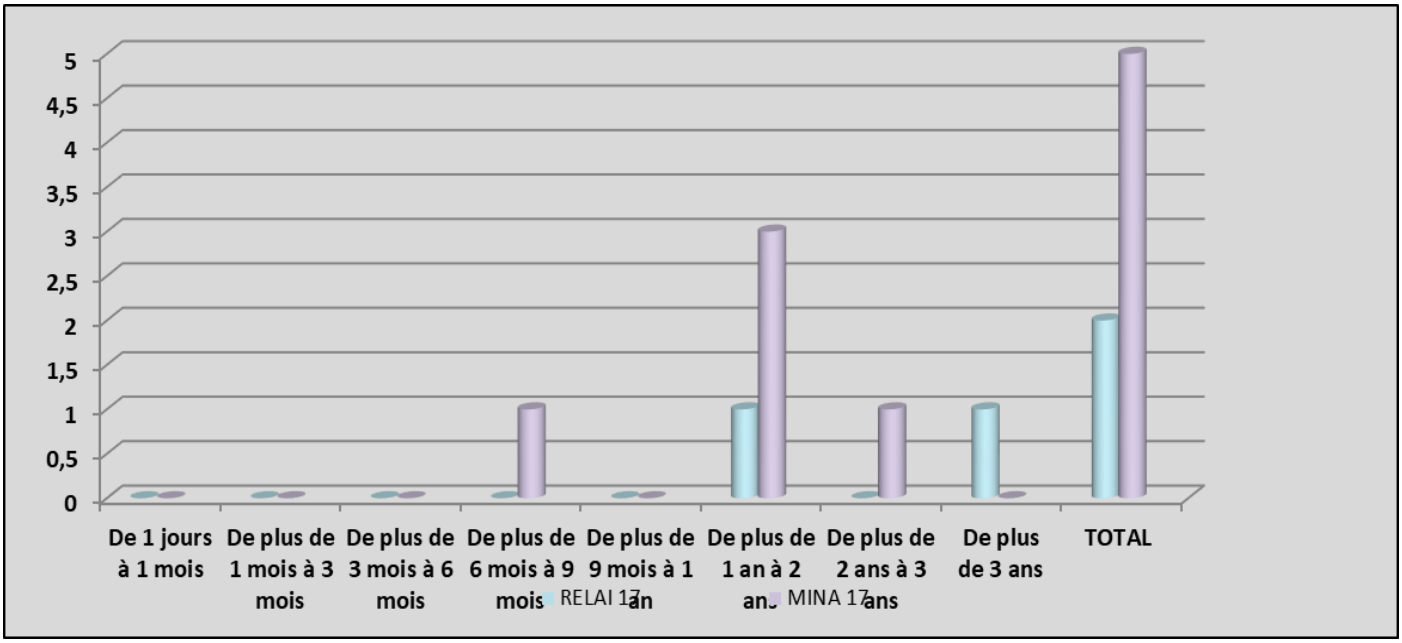

Au cours de cette année 2020, les deux services ont accueilli 6 nouveaux jeunes pour 7 départs.

Le dernier départ ayant eu lieu toute fin décembre, un nouveau jeune est arrivé en janvier 2021.

Cette année ayant été marquée par la crise sanitaire du Covid 19, certains départs ont été différés à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 10	RELAI 17	MINA 17
Hébergement collectif	4	4
Appart. Colocation	6	6
chambre en ville ou FJT		
Parents-Famille		
TOTAL	10	10

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 12		RELAI 17		MINA 17		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation EN	Formation scolair	1	1	1	1	
	Formation professionnelle		2		1	
	Apprentissage ou stage de formation		5		7	
	Au Chomage ou sans travail		1			
TOTAL		1	9	1	9	20

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2020

Tableau 11	RELAI 17	MINA 17	TOTAL
Mineurs en danger	10	9	
jeunes majeurs en dandger	0	1	
	10	10	20
			0

Au 31 décembre 2020 (20 jeunes présents sur les deux services Relai et Mina 17) :

- Les nationalités des jeunes sont les suivantes : Guinéenne (5 jeunes), Sénégalaise (3), Pakistanaise (2), Malienne (4), Bangladaise (1), Camerounaise (1), Tchadienne (1), Gambienne (1) et Ivoirienne (1).

- Quatre jeunes sont scolarisés en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivant (3 jeunes) et en 2nde Professionnelles au lycée Rompsay de La Rochelle pour l'un d'entre eux.

- Treize autres jeunes sont en Contrat d'Apprentissage dans différents domaines d'activité, notamment les métiers du bâtiment (7 jeunes), de bouche (4), de la vente (2).

- Deux jeunes ont signé un contrat de travail avec l'employeur qui les a formés en apprentissage en couverture et en peinture.

- Un seul jeune est en situation d'attente suite à une lourde opération du genou et ne peut pas encore effectuer de stages.

QUATRIEME PARTIE : ACTIVITE FINANCEE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

RELAI 17		**MINA 17**	
Elements du financement de l'établissemement ou du service retenus au Budget prévisionnel 2020	Prix de journée	Elements du financement de l'établissemement ou du service retenus au Budget prévisionnel 2020	Prix de journée
PRIX DE JOURNEE EN EUROS	64,55 €	PRIX DE JOURNEE EN EUROS	64,55 €
NOMBRE DE JOURNEES RETENUES AU BUDGET PREVISIONNEL	3477	NOMBRE DE JOURNEES RETENUES AU BUDGET PREVISIONNEL	3477
BUDGET PREVISIONNEL CONSECUTIF	224 440,35 €	BUDGET PREVISIONNEL CONSECUTIF	224 440,35 €

NOMBRE DE JOURNEES FACTUREES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

	MESURES	ORGANISMES PAYEURS		RELAI 17	MINA 17	
Jeunes confiés par décision judiciaire unique	Mineurs délinquants ordonnance 02.02.1945	direction protection judiciaire jeunesse				
	Jeunes majeurs décrêt du 18.02.1975	direction protection judiciaire jeunesse				
	Mineurs en danger art 375 Code civil	ASE même département				
		ASE autres départements				
Jeunes confiés par décision judiciaire	droit de garde au Président du Conseil	ASE même département		3 643	3 618	
	avis favorable	ASE autres départements				
		sécurité sociale				
Jeunes confiés par décision administrative	CDES Protection administrative	-18 ans	ASE même dépt			
		+18 ans	ASE même dépt			
		-18 ans	ASE autres dépt			
		+18 ans	ASE autres dépt			
	avis favorable	sécurité sociale				
	CDES Réadaptation sociale	DDASS Etat				
	Autres mesures	Autres organismes				
ENSEMBLE				**3643**	**3618**	**0**

dont : éléments du financement assuré par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

II. Le fonctionnement :

Le personnel : cf. organigramme de l'IPM

Sous la direction de Brigitte **HEULLANT** (Directrice du PHD) et d'Olivia **VASSEUR** (Directrice adjointe du PHD) depuis septembre 2019,

≥ le binôme « cadres » de la MECS Institut Paule Maraux est composé de :

- Philippe **JOURNAL**, **chef de Service** du Foyer et du service SAS Transbordeur,
- Benoit **DALLERY**, Chef de service des lieux de vie Relai et Mina 17 / MNA, Missions Transversales (Surveillants de nuit et Maîtresses de maisons),

L'organisation en binôme permet de garantir une continuité et un relai, dans le pilotage de l'institut Paule Maraux, notamment sur les astreintes et périodes de congés.

- Un poste de secrétaire et un poste d'agent d'entretien sont mutualisés sur la MECS IPM et, répondent aux besoins de l'ensemble des trois entités (Foyer/ SAS et les deux lieux de vie MNA).

➢ Conseil de la Vie Sociale et expression des usagers :

Le Conseil de la Vie Sociale de l'Institut Paule Maraux, ne s'est réuni que deux fois dans l'année (en présentiel), en raison du contexte sanitaire.
Des jeunes représentent le Foyer, le SAS et les lieux de vie MNA dans cette instance.

- **FOYER**

Le PERSONNEL

- 1 Chef de Service Educatif 0.50 ETP
- 1 secrétaire (0, 35 ETP)
- 7 ETP éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs qui assurent l'encadrement des jeunes de 7h00 à 23h00, 7/7 jours tout au long de l'année, plus un élève moniteur éducateur en contrat de professionnalisation.
- 1 maîtresse de maison qui prévoit, achète et confectionne les repas, aide à l'entretien du linge, veille à la propreté des locaux et aux respects des règles d'hygiène
- 2 surveillants de nuit qui travaillent de 22h30 à 7h30 le matin. Un contact matin et soir est prévu entre celui-ci et l'éducateur de service afin de faire le lien sur les jeunes et les évènements survenus pendant la nuit ou la journée. Un troisième surveillant de nuit recruté sur un 0.20 ETP permet aux deux premiers de prendre des congés.

- 1 psychologue à temps partiel 0.25 ETP

 L'analyse des Pratiques comme processus réflexif et soutien aux professionnels :

En 2020, les équipes du FOYER et du SAS Transbordeur ont bénéficié de l'intervention de M. **Daniel BASSO-FIN** à raison d'une moyenne de 8 séances dans l'année dans le cadre d'une approche systémique et des outils de la PNL (Programmation Neuro Linguistique).

***

- **SAS « TRANSBORDEUR »**

LE PERSONNEL : en 2020, l'équipe du SAS Transbordeur s'est renouvelée pour deux éducateurs, Mr Néron et Mr Lainé.

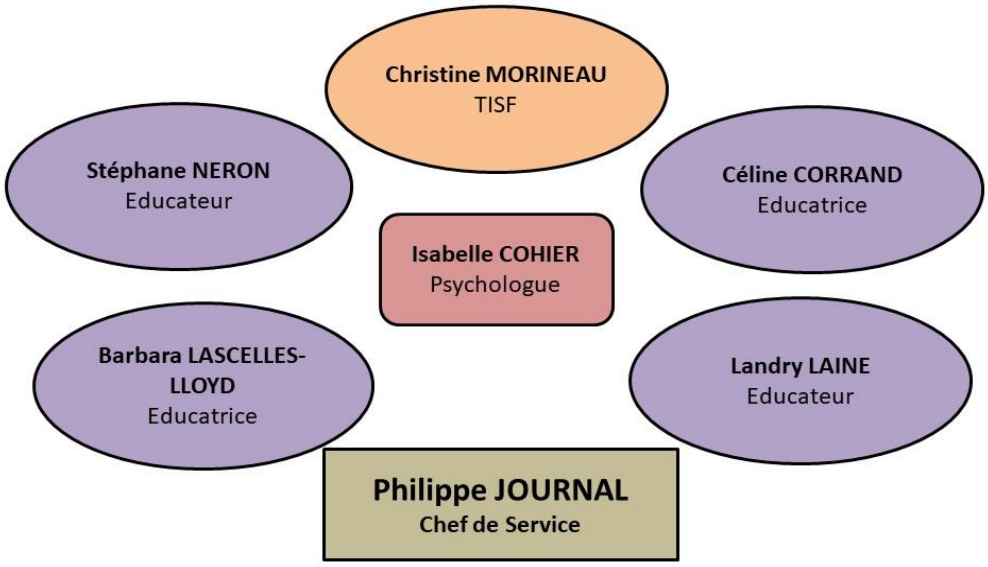

Les professionnels (7j /7 par roulement et astreintes).

- Quatre **éducateurs** interviennent par roulement auprès des jeunes :
  - Du lundi au vendredi, ils sont présents dès 9h ou 10h et jusqu'à 22h30
  - Les samedis et dimanches, 1 éducateur intervient sur la séquence 14h- 22h30.

L'intervention éducative s'articule autour des missions suivantes :

- L'accompagnement à la santé
- L'accompagnement vers un début d'autonomie (vie quotidienne, projet scolaire et/ou professionnel, logement…)
- La médiation avec les familles (chaque fois que la situation le permet)
- La mise en œuvre de projets d'animation (actions individuelles ou collectives)
- Le respect des règles de vie et, au besoin, le rappel à la Loi

- Une **TISF** est présente en journée, assurant une permanence auprès des jeunes à travers la vie et la gestion de la maison (repas, linge, tour des studios…)

- Une **psychologue** intervient sur deux ½ journées. Elle reçoit les jeunes en entretien individuel (2 séances obligatoires à l'accueil) et partage avec eux des temps de vie collective (repas) à la Maison « ressources ».

- Deux **surveillants de nuit** s'assurent au mieux de présence et de la sécurité des jeunes à partir de 21h30 jusqu'à 7h du matin. Ils procèdent à plusieurs tournées pendant la nuit sur l'ensemble des studios. Une 1ere tournée est effectuée à 21h30 avec un éducateur.

En dehors de ces plages horaires, la continuité du service est assurée par un dispositif d'astreinte éducative. Les jeunes ou les familles peuvent en permanence joindre un professionnel du service.

Le SAS/Transbordeur dispose de 8 studios individuels.

- **2 studios individuels** équipés, sont situés 29 rue du Port, dans le prolongement immédiat des locaux administratifs de l'Institut Paule Maraux (ces studios sont attribués en priorité aux nouveaux arrivants et/ou aux plus jeunes, ou aux adolescents nécessitant une vigilance plus particulière (proximité des Surveillants de Nuit). Ils constituent autant que possible un tremplin avant le studio « en ville ». Certains jeunes préfèrent cette proximité rassurante, qui conjugue davantage sécurité et expérimentation de l'autonomie.

- **6 studios ou F1 individuels** équipés, disséminés dans le centre de Rochefort, dans un périmètre raisonnable autour de la « Maison SAS ». En 2019, nous avons renouvelé une partie de ce parc locatif, qui doit rester évolutif. Cette souplesse vise à proposer des équipements les plus adaptés possibles aux profils et aux besoins des jeunes accueillis (localisation, environnement, dimension adaptée du logement, accessibilité pour les Surveillants de Nuit…).

En 2020, nous avons également travaillé en collaboration avec un Foyer de Jeunes Travailleurs et l'Auberge de Jeunesse de La Rochelle, pour deux jeunes en fin de mesure ; leur situation professionnelle nécessitant un rapprochement de leur lieu de travail et/ou une prise de logement autonome en vue de leur majorité proche.

- Organisation et sens de l'accompagnement :

(*Extrait du Projet de Service*)

Les jeunes accueillis au SAS cumulent le plus souvent des difficultés sociales, familiales, scolaires, psychologiques mais aussi des troubles psychiques et comportementaux (actes de délinquance). Ils manifestent leurs souffrances par des passages à l'acte fréquents, différentes formes de conduites déviantes, un mode de vie « hors normes ».

Ils ont la plupart du temps connus différentes institutions sociales et médico-sociales et ils se sont « échappés » comme si leur survie dépendait de l'énergie qu'ils mettent à ne pas accepter les propositions effectuées.

Beaucoup n'accepteront l'accompagnement du « Transbordeur » que dans une perspective stratégique, pour obtenir des gains immédiats, la mise en danger de soi est réelle et vis à vis des autres également…une potentialité qui régulièrement devient une réalité.

Elle nécessite de la part de l'équipe pluridisciplinaire vigilance et capacité à accepter que la protection et la sécurité qui sont aux fondements de la mission soient régulièrement mises à mal …

Rien n'est définitivement écrit et chacun dans son accompagnement quotidien participe à la résilience de ces êtres en construction.

La nature de l'offre de service : « un toit, trois repas, des adultes repères » …

L'accompagnement proposé vise ainsi à répondre de façon singulière aux besoins fondamentaux de ces jeunes, à instaurer des rituels simples, et d'autre part à tenter de restaurer leur capacité à accepter voire à créer du lien, face aux troubles de l'attachement qu'ils présentent le plus souvent.

La Maison pour se restaurer, créer du lien et être ensemble…

Les midis, les jeunes sont attendus à la Maison pour partager le déjeuner avec d'autres jeunes du service et les professionnels présents. Pour certains, il s'agira de tous les midis, pour d'autres le rythme s'est adapté à leur capacité immédiate à le supporter, ou à leurs occupations professionnelles.

A la Maison, on vient aussi laver son linge, partager un repas le soir en relation duelle, boire un verre, jouer, discuter, …

Mais il n'y a pas de chambre, on dort chez soi !

L'idée est de proposer aux adolescents un mode d'existence qui associe :

- La possibilité d'expérimenter l'autonomie et le cocon symbolique ;
- L'intégration des règles du vivre ensemble
- La prise en compte des besoins individuels.

***

- RELAI 17 et MINA 17

LE PERSONNEL

- 1 chef de service (0, 50 ETP), Benoît DALLERY qui assure le pilotage des deux lieux de vie et des missions transversales pour (0,50 ETP) concernant les Surveillants de nuit et les maîtresses de maison du PHD / 3 MECS.
- 1 secrétaire (0,30 ETP) et l'agent d'entretien mutualisés avec les autres services de l'Institut Paule Maraux (Foyer/SAS/MNA).
- 4 moniteurs éducateurs (4 ETP) fonctionnent en binôme.

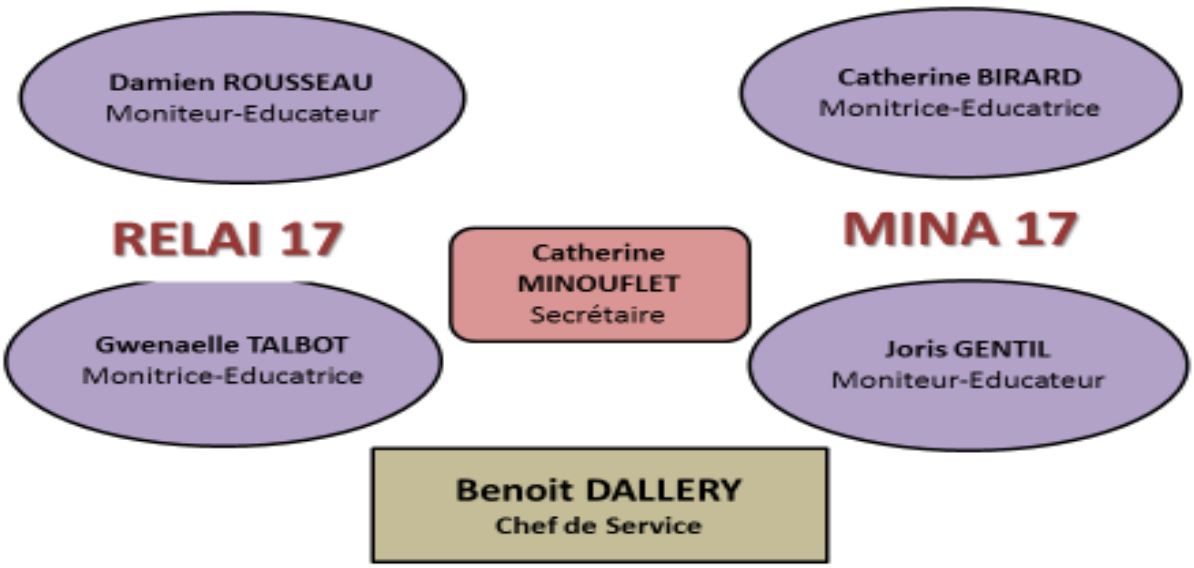

L'ouverture du deuxième service, Mina 17 a permis la mutualisation des astreintes entre les deux équipes éducatives et donc une couverture plus large de possibilités pour les jeunes de solliciter les éducateurs lorsque ces derniers ne sont pas présents sur le service.

Le projet de service de Relai 17 a évolué dès les premiers mois d'exercice. En effet, lors de l'ouverture, le département a demandé à l'ADSEA 17 LP de gérer un lieu de vie de mise à l'abri de 10 jeunes MNA, dans l'attente de l'évaluation du statut de mineur et d'isolement des jeunes. Les missions consistaient alors

essentiellement en la protection des jeunes par un hébergement, des repas réguliers et des premières démarches médicales, sans qu'un accompagnement à l'insertion professionnelle ou la reprise d'une scolarité soit possible.

Le Relai 17 et Mina 17 développent aujourd'hui, un accueil pérenne pour des jeunes qui se sont vu confirmer, en amont de leur admission, leur statut de mineur isolé sur le territoire français.

Mina 17, nouveau lieu de vie et d'accueil pour MNA, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental : les jeunes sont arrivés à partir du 10/04/2017 pour 4 d'entre eux, en sureffectif sur le Relai 17, ….

Pour ces deux lieux de vies, les attendus du placement, comme la demande des jeunes, concernent la reprise d'une formation scolaire ou professionnelle, la prise en compte de leurs besoins de santé et la préparation à la sortie du dispositif à leur majorité.

Les jeunes accueillis sont tous des garçons, Mineurs Non Accompagnés (MNA), et font l'objet d'une Ordonnance Provisoire de Placement prononcée par le Juge pour Enfants. Certains sont en attente d'une décision du Juge des Tutelles.

L'impact sur l'accompagnement de l'équipe éducative s'est matérialisé par la possibilité de fixer les jeunes dans le temps et sur le territoire. Un accompagnement autour de la recherche de lieux de stages et d'apprentissages est donc mis en place par l'équipe éducative.

Pour ce faire, les éducateurs ont dû développer leur réseau partenaires locaux, telles que les entreprises, les associations sportives (clubs de football, karaté), culturelles (théâtre de la coupe d'or) et sociales (Centre Social AAPIQ, Rotary Club…) et les institutions concernant le projet du jeune (Préfecture, CCAS, Mission Locale, structures de soins, CFA, collège ou lycée…)

En terme de suivi du projet de service, nous relevons deux point majeurs qui méritent d'être développés :

- **L'évolution des publics**

Nous avons constaté une évolution du profil des jeunes qui sont arrivés cette année. Alors que jusqu'à présent nous accueillions essentiellement des jeunes âgés entre 16 et 17 ans, sur les neuf jeunes arrivés en 2020, deux avaient moins de 16 ans et 6 avait plus de 17 ans.

Pour ces derniers, l'accompagnement éducatif revêt un caractère d'urgence car les étapes nécessaires à une sortie positive du LVA (travail, logement, situation administrative régularisée) doivent être franchies dans des délais très court. Pour ces jeunes, la perspective d'un Contrat Jeune Majeur est essentielle pour l'atteinte des objectifs fixés.

Pour les plus jeunes, il est possible de travailler leur projet sur une durée plus longue et commence par une scolarisation adaptée à leur niveau scolaire.

Nous avons également constaté une évolution dans la dynamique de vie des groupes de jeunes. En effet, nous avons appréhendé davantage, les différences culturelles des jeunes, en fonction des nationalités, des origines ethniques et de la maîtrise des rudiments de la langue française. Ces chocs culturels se ressentent notamment dans les gestes et le rythme de la vie quotidienne. Ainsi, certains points de tension peuvent apparaître lors de la préparation ou de la prise des repas ou lors de la répartition des tâches ménagères, par exemple.

De même, certains jeunes ont des personnalités affirmées qui ont parfois du mal à accepter la vie en collectivité dans des petits appartements. Le vivre ensemble peut être un défi permanent…

Enfin, nous continuons de constater de grandes difficultés psychologiques chez certains jeunes qui prennent la forme de grande déprime, de comportements addictifs ou fuyants, parfois des mises en danger, qui peuvent impacter l'ambiance de la vie de groupe et que le service est bien démuni pour traiter.

- **La gestion de la vie quotidienne**

Dans la lignée de ce qui a été dit précédemment, la gestion de la vie quotidienne prend une place prépondérante dans l'accompagnement éducatif proposé par les équipes.

En effet, les mésententes, ou du moins les difficultés de communication entre les jeunes, obligent les éducateurs à être vigilants dans la tenue des appartements et à inciter les jeunes à entretenir leur lieu de vie.

Ce maintien du cadre et des règles de vie et de fonctionnement des appartements est assez nouveau dans les pratiques. Les éducateurs sont amenés à « faire avec » les jeunes, ce qui n'était pas forcément le cas dans les années précédentes avec des jeunes plus volontaires. Ils sont également obligés de faire preuve de fermeté, ce qui n'était pas forcément habituel avec ce type de public.

***

➢ Le partenariat :

▪ **Partenaires institutionnels :** les services de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E), de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (D.T.P.J.J), de l'éducation nationale, le juge des enfants, les collèges, les lycées pour l'orientation ou réorientation vers un établissement scolaire ou enseignement spécialisé, professionnel, les C.F.A, les Maisons Familiales et Rurales.

▪ **Partenaires sociaux :** les services d'hébergement et structures partenaires (au sein même de l'ADSEA 17-LP), la M.E.C.S Cheval et Insertion avec le groupe « Familles et Réseaux » les organismes de logement, les services locaux (commissariat, mairie, associations diverses …), A.G.I.R abcd (Association Générale des Intervenants Retraités, Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement), A.A.P.I.C.

▪ **Partenaires professionnels :** la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle(DRTEFP), la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et de la formation professionnelle (DIRRECTE), le Pôle Emploi, les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (P.A.I.O), l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A), VIVRACTIF, les entreprises ….

▪ **Structures de soins :** les hôpitaux, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), le C.M.P Ados, la M.D.A.J.A, les services d'éducation et de soins à domicile (SESSAD), le Centre de Planification de Rochefort, le C.L.A.T, le Pôle Santé rue Toufaire à Rochefort, le centre de soins de Niort, l'association MANA à Bordeaux, les centres d'accueil et de soins spécialisés pour les Personnes addictes et leurs familles (Synergie 17), etc…

➢ Les formations en 2020 :

Dans le cadre de la formation continue, du fond mutualisé de branche et du plan de formation de l'ADSEA 17 LP, les professionnels de l'Institut Paule Maraux ont bénéficié des formations suivantes :

		Type de formation	Organisme	Durée	Service
Collectif 2 / équipe éducative	Analyse des pratiques	Analyse continue	Mr BASSO-FIN	**6 séances /an**	Foyer /SAS
ROUSSEAU Damien	Tuteur de proximité	Formation continue	IRTS	**1 mois**	RELAI
GENTIL Joris.	Les écrits professionnels	Préparation VAE - ES	GERFI	**3 j**	MINA
MARSAUD Eliane	Surveillante de nuit qualifiée	Formation continue	IRTS	**En cours**	FOYER
CHARRIER Justine	1er cycle formation systémique	Formation continue	GERFI	**1 an**	FOYER
LAINE Landry	Les écrits professionnels	Préparation VAE-ME	GERFI	**3 jours**	SAS
COHIER Isabelle	Sensibilisation 1er cycle systémique	Formation continue	GERFI	**2 ans**	SAS

➢ Les stages en 2020 :

NOMBRE DE STAGIAIRES		4			
		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
LEBRUN	Saoussane	04/11/2019	15/05/2020	**6 mois**	RELAI 17
FIQUET	Romain	01/09/2020	01/12/2020	**3 mois**	MINA 17
AVINET	Sonia	16/11/2020	31/12/2020	**1 mois**	RELAI 17

NOMBRE DE STAGIAIRES		2			
		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
ROUSSEAU Mélanie	ME	23/09/2019	14/02/2020	**5 mois**	FOYER
BATY Odile	ME	21/09/2020	11/12/2020	**3 mois**	FOYER

NOMBRE DE STAGIAIRES		1			
		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
FONTENIL	Thiphaine	11/02/2019	01/02/2020	**1 an**	SAS

II- Vie des services :

Points Sensibles :

- **L'impact de la crise sanitaire**

FOYER

L'année 2020 aura bien entendu été marquée par la confrontation de tous à une expérience inédite, face à la pandémie au COVID19.

Lors du 1er confinement, **en mars**, l'absence d'une partie des professionnels (pour raisons de santé ou pour garde d'enfants) nous a conduits, en lien avec les services de l'ASE, à privilégier le maintien au domicile familial pour les jeunes dont la situation familiale le permettait : absence de danger manifeste, capacité à solliciter de l'aide, projet d'un retour en famille proche, pour des adolescents de plus de 17 ans.

En cas de difficulté, un retour immédiat sur le foyer pouvait être organisé si besoin.
5 jeunes ont été confinés sur le Foyer P.Maraux, et 5 jeunes sont restés ainsi en famille.

Pour ces derniers, l'équipe psycho-éducative organise le suivi à distance, et reste en lien continu avec les jeunes et leur famille, et des déplacements ponctuels des professionnels s'exerçaient à domicile.

Cette situation inédite a eu des répercussions le plus souvent favorables pour les jeunes du Foyer P.Maraux.

Pour les adolescents, le cadre d'un confinement « universel » a constitué une bulle protectrice, hors des tensions scolaires ou familiales, et leur aura permis de trouver davantage d'apaisement tout en renforçant les liens entre eux et avec les professionnels.

Les jeunes ont parfaitement compris les enjeux sanitaires de ce confinement, et n'ont montré que très peu de signes de stress ou d'irritabilité liés à ces contraintes inédites.

Ils ont pu à cette occasion montrer leur solidarité et leur volonté de s'impliquer en confectionnant des masques en tissu à l'intention des commerçants du quartier.

Pour les adolescents confinés « en famille », peu de points de tensions sont apparus, et globalement, la situation a donné l'occasion à ces parents, avec le soutien de l'équipe psycho-éducative, de démontrer des compétences permettant d'envisager une sortie du placement à court terme.

SAS TRANSBORDEUR

Pour les jeunes de ce service, l'expérience du confinement fut sans doute plus difficile à vivre que pour les jeunes bénéficiant d'un accueil collectif.

Le caractère anxiogène de la situation sanitaire vient alors s'ajouter à l'expérience de la solitude et du silence qui sont difficilement supportables à 16 ou 17 ans. Aussi, les transgressions ont été fréquentes, et quelques amendes pour non-respect du confinement ont pu survenir.

MINA 17 et RELAI 17

La crise liée au Covid a eu, comme ailleurs, un impact sur la vie quotidienne des jeunes et dans la manière de les accompagner au quotidien.

Dans un premier temps, il a fallu faire preuve de la part des équipes de beaucoup de pédagogie pour expliquer la réalité du virus et la nécessité d'appliquer des gestes barrières et le confinement. En effet, de par leur parcours, ces jeunes ont pu être confrontés à la maladie et parfois à des épidémies, et leur vision de notre gestion de la crise passe par le prisme de leur expérience propre.

Les jeunes qui n'ont pas pu continuer à travailler (contrairement aux boulangers par exemple), se sont alors mis en « mode attente », sur le même modèle que ce qu'ils ont pu parfois vivre lors de leur parcours migratoire,

où ils n'étaient pas toujours maître de leur destin et devaient attendre, parfois longtemps, de pouvoir poursuivre leur chemin.

Malgré cette attente, les jeunes ont fait preuve de beaucoup d'abnégation et ont su conserver une bonne entente dans les appartements. Tous ont pu continuer les apprentissages à distance. Certaines solidarités se sont mis en place pour aller faire les courses, notamment. Solidarité qui a même parfois dépassé les frontières des services MNA, puisque les jeunes du foyer Paule Maraux ont fabriqué des masques pour les jeunes qui devaient continuer à travailler.

Sur la fin du premier confinement, la plupart des apprentis avaient repris le travail, exerçant leur métier dans des domaines d'activité, du bâtiment notamment, qui ont pu reprendre avant le déconfinement.

Enfin, il est à noter que les jeunes qui observent le jeun du Ramadan ont vécu ce mois plus sereinement que les années précédentes. Le fait d'être confinés leur a permis de vivre cette période de façon concentrée sur leur pratique religieuse et moins stressante que lorsqu'ils travaillent….

- **L'habitat**

- Malgré les consignes de la crise du Covid, l'entretien des locaux du FOYER et son aménagement sont en constante amélioration et l'installation d'une nouvelle chaudière (début 2021), de nouveaux meubles pour **la cuisine** et l'électroménager, des chambres refaites, ont été réalisées en investissements pour 2020 ….

Certes, la configuration actuelle des locaux du foyer n'est pas optimale et génère à la fois quelques tensions chez les jeunes (espaces d'intimité à garantir, nuisances sonores, cuisine trop petite et excentrée…) et complique l'action des professionnels.

Aussi, nous reconduisons en 2021 le projet de rénovation et l'adaptation du cadre de vie, à travers notamment un projet de lieu de vie principale du foyer.

Cette démarche doit permettre de repenser les espaces en les clarifiant, en offrant le maximum d'intimité possible aux adolescents accueillis, et en favorisant le vivre ensemble dans des espaces dédiés et mieux identifiés :

- Espace jour avec cuisine ouverte proche du salon / coin repas ;
- Espace « nuit » distinct et repensé avec des chambres et sanitaires mieux distribués et redimensionnés.

- Redéfinition des appartements de semi-autonomie, en regard de la réflexion à engager sur ce thème

- Les jeunes du SAS Transbordeur sont hébergés en autonomie « accompagnée » dans leur studio individuel et doivent être autonome dans leur gestion quotidienne (sécurité / entretien de leur logement) : or, cette autonomie n'est pas acquise de fait.

Nous avons constaté toujours d'importantes **dégradations** dans les logements, dus à différents critères (problème d'hygiène et difficulté de prise en charge matérielle d'un studio pour un jeune / manque de maturité à assumer une clé, à se protéger d'autrui, à respecter un état des lieux /contrat).

En 2020, les difficultés rencontrées ont été liées au refus des propriétaires en raison de la nature du public et de la crise sanitaire.

Aussi, la gestion du parc locatif du SAS requiert du temps et un suivi rigoureux. Les recherches sont chronophages et nécessitent une certaine technicité : réalisation des états des lieux entrées/sorties, démarches administratives et techniques.

Les difficultés rencontrées dans l'hébergement diffus sont nombreuses : troubles du voisinage nécessitant de la médiation, logements rares et parfois peu adaptés ou en mauvais état, déménagements successifs, travaux de maintenance, gestion du mobilier…

- Pour les services Relai et Mina 17, les conditions d'hébergement actuelles (en collectif et colocations) ne permettent pas à chaque jeune d'avoir une chambre personnelle.

Nous avons pris la décision de déménager en fin d'année et de prendre deux appartements, l'un pouvant accueillir deux jeunes et le bureau des éducateurs, l'autre accueillant deux autres jeunes.

Ces deux nouveaux appartements sont situés en centre-ville de Rochefort, près de la Place Colbert.

La gestion de la vie quotidienne a pris une place prépondérante dans l'accompagnement éducatif proposé par les équipes :

Nous constatons que les jeunes s'approprient de moins en moins leurs espaces de vie commune. Si leurs chambres sont souvent assez bien entretenues, les parties communes des appartements, les meubles, le matériel commun est souvent dégradé, non pas par malveillance mais par inattention.

Nous avons constaté cette année 2020 que ces faits sont plus importants lorsque ce sont des jeunes de communautés différentes qui cohabitent, car chacun trouve que l'autre n'en fait pas assez. Cette question est

difficile à travailler car elle vient toucher des codes et des références culturelles que nous n'avons pas. Le travail consiste alors à médiatiser les éventuels conflits et sensibiliser à l'importance de bien vivre ensemble.

- **L'accompagnement éducatif**

- Le cadre et les modalités de **la semi-autonomie**, accompagnement spécifique du Foyer nécessiteront d'être retravaillées en 2021, crise sanitaire oblige…
En 2021, le groupe de travail collaboratif entre les 3 foyers d'adolescents de l'ADSEA17LP reprendra ses réunions sur ce thème essentiel et s'intègrera dans la démarche d'amélioration continue et son COPIL.

Nous observons une difficulté constante pour les jeunes approchant la majorité, à se montrer immédiatement prêts à vivre l'expérience de la vie autonome, ayant atteint leur majorité. Le dispositif APMN est parfois encore trop éloigné de leurs compétences psychosociales, et ces jeunes, en manque de confiance et d'appuis familiaux ne sont pas toujours prêts à se confronter à un certain isolement. Une étape intermédiaire semble utile, et une réflexion dans ce sens doit être menée, en s'appuyant par exemple sur des FJT partenaires.

- **L'organisation des visites encadrées / la délégation de référence et la charge de travail :**

La Délégation de référence s'est progressivement déployée en 2020. Néanmoins, celle-ci a pu faire l'objet de différences dans les modalités de communication et d'application selon les délégations territoriales.
Des ateliers animés par l'ASE devraient permettre en 2021 de mieux définir ces modalités de mise en œuvre.
Les visites encadrées se sont concentrées sur les mercredis (de même que les activités périscolaires). L'accompagnement des jeunes concernés sur ces plages horaires s'avère parfois compliqué, essentiellement lorsque les distances sont importantes (Jonzac, Royan…).
La mise en œuvre **de la délégation de référence** charge les établissements de solliciter des prestataires partenaires dans l'encadrement et la médiatisation de ces visites.
Aujourd'hui, ce réseau est peu développé, et les partenaires sont rares. Il est à noter que certaines visites (encadrées ou semi-encadrées) peuvent avoir lieu dans nos locaux.

La Délégation de référence apporte globalement une charge de travail supplémentaire (multiplication des entretiens familiaux et visites à domicile) qui mobilisent encore davantage de temps éducatif.

Pour le service SAS, les situations difficiles sont par nature fréquentes ; au vu de la fragilité de ces accompagnements, la délégation de référence pourrait donc ne pas être la règle mais l'exception, dont la mise en œuvre pourrait advenir au terme des 4 premiers mois d'accueil, lorsque celui-ci se prolonge… c'est une démarche de considération, demandée pour le futur référentiel de la délégation de référence.

Un renfort en personnel demandé en « mesures nouvelles » dans notre budget prévisionnel 2021 et en matériel (véhicule) permettrait de mieux répondre à ces nouvelles responsabilités.

- **La durée des séjours pour le SAS et les services MNA et la difficulté face à la majorité**

En 2020, le service du SAS/Transbordeur a accueilli plusieurs jeunes en situation particulièrement difficile. Pour 4 d'entre eux, le séjour a dû être interrompu après seulement deux mois d'accueil, après la multiplication de nombreux incidents et /ou hospitalisations.

Pour ces 4 jeunes, comme pour d'autres avant eux, le SAS/Transbordeur n'offre pas suffisamment de contenance et de sécurité, face à des conduites à risques « sans limites ».
Ces situations viennent interroger la perception du projet de service par les partenaires, mais également la mobilisation inter partenariale autour de ces jeunes (travailleurs éducatifs, police, pédopsychiatrie …).

L'accueil au SAS / Transbordeur doit être compris comme un espace d'évaluation, et donc de réorientation lorsque la situation le nécessite, parfois de manière impérative et immédiate.

Par ailleurs, la multiplication d'accueils de courte durée n'est pas sans impact sur le temps dédié aux admissions et sur la gestion matérielle et locative du service.

Par ailleurs, nous accueillons régulièrement des jeunes à quelques mois seulement **de leur majorité.** Pour ceux-là, il est difficile de construire dans un délai très court une solution de sortie sécurisante et/ou de faire émerger un projet cohérent alors même que ces jeunes traversent une phase de grande instabilité. Le projet d'accueil s'apparente alors davantage à une mise à l'abri temporaire.

Pour certains encore, le départ du SAS/Transbordeur à la majorité signifie également une sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance. Parfois, par choix du jeune qui souhaite se libérer d'un parcours institutionnel chargé, parfois parce que le jeune ne s'est pas vu accorder de mesure jeune majeur par l'ASE.

La fragilité de ces jeunes peut toutefois laisser craindre un parcours encore chaotique, et les risques de précarisation sont élevés.

- **La prise en compte du « mal être » et de la santé des jeunes mineurs non accompagnés des services Relai et Mina 17 :**

Après un temps où les jeunes ont pu se poser et se projeter dans le temps, certaines souffrances, dues à leur parcours, à leur départ du pays d'origine, à une migration traumatique, font surface et s'expriment dans certains comportements. Or, il n'est pas toujours aisé de prendre en compte ces souffrances et l'équipe se sent parfois démunie dans **l'accompagnement psychologique** de certains jeunes.

Aussi, certains jeunes, arrivés au MINA 17 en 2019, ont **des problèmes de santé importants** qui nécessitent parfois des interventions chirurgicales lourdes ou tout au moins un traitement médicamenteux long et rigoureux dans la prise.

Ainsi, les éducateurs ont été amenés à accompagner des jeunes sur des hospitalisations ou sur l'apprentissage de la gestion autonome du traitement.

Nous sommes plus au fait qu'avant, des problèmes de santé des jeunes car le désengorgement des structures de mise à l'abri, en amont de nos services, a permis au professionnels des dites structures de mettre en place un suivi médical général plus systématique et de mettre en œuvre une fiche de transmission lorsque les jeunes sont orientés vers les structures pérennes.
D'autres jeunes ont besoin de soins qui ne sont pas couverts par la Sécurité Sociale, notamment les soins orthodontiques, souvent très chers, mais nécessaires à un mieux-être global du jeune.

Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de solution de financement pour assumer ce type de soins.

Enfin, la question de la santé mentale, question prégnante depuis l'ouverture des services, trouve quelques solutions, notamment dans le partenariat avec la MDA et dans l'utilisation de professionnels indépendants. Cela dit, nous constatons que l'offre de soins dans ce domaine, pour les MNA et les ados plus généralement, est assez pauvre sur le territoire.

* **Les difficultés administratives** et l'allongement des prises en charge nuisent à **l'autonomie** :

Il est de plus en plus difficile pour les jeunes, dans les délais de leur prise en charge, d'obtenir tous les documents nécessaires à leur régularisation administrative sur le territoire français.

Les démarches aux ambassades sont de plus en plus nombreuses et pas toujours fructueuses, ce qui oblige les jeunes à faire plusieurs allers retours à Paris ou à Lyon. Il est également plus difficile (et probablement plus

cher) de faire venir des papiers du pays d'origine, lorsque les jeunes ne sont pas arrivés en France avec ces documents, indispensables pour constituer le dossier de demande de titre de séjour.

De même, si jusqu'à fin 2019, **le délai d'obtention d'un titre de séjour** était de trois mois, la crise Covid, mais aussi probablement, les consignes données aux préfectures issues des politiques migratoires, font que le délai d'obtention dépasse les 6 mois. La conséquence, ce sont de nouvelles démarches pour obtenir la prolongation du récépissé de demande, car celui-ci arrive à échéance avant l'obtention du titre de séjour.

Enfin, plusieurs jeunes, accueillis au titre de la protection de l'enfance avant leurs 15 ans, pouvant donc prétendre à obtenir un certificat de nationalité française, se sont vu refuser cette demande pour des raisons difficiles à comprendre. Actuellement, les jeunes se renseignent et/ou entament des recours contre cette décision.

La moyenne de durée de placement se situait jusqu'à présent entre un an et un an et demi. Aujourd'hui, on constate que la durée de placement s'allonge. Certains jeunes, arrivés à l'ouverture des services sont pris en charge depuis plus de trois ans.

Le contexte de crise sanitaire a pour conséquence un retardement de la sortie des jeunes de nos dispositifs. En effet, les administrations étant fermées ou fonctionnant au ralenti, les délais d'obtention des différents documents nécessaires à la régularisation du séjour des jeunes en France, leur parviennent dans des délais très longs.

A cela, s'ajoute le fait que moins de jeunes arrivent sur le territoire français, conséquence de la fermeture des frontières notamment extra européennes, la pression est moins forte sur les services d'accueil d'urgence et de mise à l'abri des jeunes MNA.

Ces deux facteurs amènent le Département à poursuivre de façon systématique les prises en charge en prolongeant les Contrats Jeunes Majeurs. Si cela assure une certaine sécurité aux jeunes quant à une sortie positive du dispositif, cela a un impact sur l'accompagnement éducatif car les jeunes sont prêts à partir, ils sont autonomes et ont un revenu mais un blocage administratif les maintient dans leur lieu de placement. Aussi, le travail éducatif n'est plus tant dirigé vers un accès à l'autonomie que vers l'acceptation d'une attente jugée parfois incompréhensible et d'un lien de dépendance au service difficile à gérer….

Dans ces situations, le partenariat avec la DEFAS est primordial en vue d'une réorientation du jeune vers une structure plus adaptée à ses besoins.

* L'éloignement des terrains de stages et d'apprentissage :

Si à l'ouverture des services, les jeunes trouvaient assez facilement des terrains de stages et d'apprentissages sur Rochefort et les communes proches, ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui.

En effet, sur les quatorze jeunes en apprentissage à l'heure actuelle, huit sont dans une entreprise de Rochefort ou de l'une des communes attenantes, les six autres sont dans des communes plus éloignées.

Pour ces derniers, lorsque les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires des transports publics, l'éducateur doit trouver une autre solution d'hébergement plus adaptée à la réalisation du projet professionnel (location d'un appartement sur La Rochelle, chambre chez l'habitant, Foyer de Jeunes Travailleurs, Auberge de Jeunesse). En plus d'une obligation « turn-over » importante dans les locations d'appartements, cela nécessite une gestion financière locative rigoureuse….

Points de satisfaction :

- **Le dynamisme institutionnel des services**

Malgré une année Covid 2020 et deux confinements, l'équipe du Foyer Paule Maraux a maintenu son engagement auprès de jeunes parfois en grande difficulté, mettant parfois les professionnels (et le matériel) à l'épreuve.

Cet engagement s'est concrétisé à travers le respect **des protocoles sanitaires** qui sont respectés encore aujourd'hui en 2021, au mieux pour des règles de vie au quotidien : le respect des gestes barrières, la bienveillance, la capacité d'empathie, et la recherche de permanence, de soutien de l'équipe éducative proposé.

L'implication des professionnels permet d'offrir à ces jeunes un cadre contenant et non-excluant, répondant à leur besoin d'identité et de valorisation de l'image de soi. Elle permet également de maintenir le lien que le jeune vient fréquemment mettre à l'épreuve.

La relation de confiance et le « sentiment de sécurité » ainsi générés sont les principaux leviers d'évolution pour le groupe de jeunes dans le soutien de leurs objectifs, renforcés par un contexte sanitaire complexe : distanciation, isolement, confinement, scolarisation en visio, visites familiales limitées …

- **<u>La démarche d'amélioration continue :</u>**

L'année 2020 a vu ralentir le travail d'amélioration continue en raison du contexte sanitaire.
Toutes les réunions de COPIL (composé de différents membres de l'équipe (éducateurs, maitresse de maison, secrétaire, agent d'entretien, cadres…) et d'un administrateur de l'association n'ont pu être maintenues, et le travail inter/foyers ados PHD sur le thème de la « **semi-autonomie** » a été suspendu.

Néanmoins, le Foyer Paule Maraux a continué de travailler sur plusieurs thématiques :

- Extension de la **Délégation de Référence**, en lien avec les services de l'ASE
- Démarrage des formations sur le logiciel **SILAGE** autour du « dossier unique de l'usager » (Cadres et secrétariat)
- Lancement de la démarche d'évaluation interne

Participation aux réseaux locaux :

Dans la continuité du travail engagé depuis 2016, le Foyer Paule Maraux s'est inscrit dans un travail collaboratif avec « **Famille et Réseaux** » (en partenariat avec l'association Cheval/Insertion) : Une éducatrice du Foyer a participé aux quelques séances de travail qui ont pu se maintenir en 2020.

En 2020 l'action « **Défi-Rêves** » à laquelle participe traditionnellement le foyer P.Maraux a été suspendue en raison de la pandémie.

- **L'implication dans le travail auprès des familles :**

L'équipe psycho-éducative du foyer Paule Maraux travaille depuis de nombreuses années auprès des familles des jeunes accueillis dans une logique de coéducation et de soutien à la parentalité.
Depuis l'automne 2020, la mise en œuvre de la Délégation de Référence, vient encore davantage permettre à l'établissement d'ancrer et développer ces pratiques.
Les entretiens familiaux tendent ainsi à se multiplier, au sein de l'établissement comme aux domiciles des parents, tant du côté des éducateurs dans leur travail de « référent », que de celui de la psychologue.
Ce lien entre l'établissement et les familles contribue à sécuriser le jeune dans son placement, et évite bien souvent des effets de clivage, en permettant d'atténuer les conflits de loyauté.

- **Des projets reportés // crise sanitaire oblige …pour 2021** :

- Le soutien de l'Institut Paule Maraux dans **le Projet Grand Largue (week-end en voiliers entre nos îles de Charente Maritime)** malgré l'annulation du séjour, reporté en 2021 …

- **Le Défi rêve** (organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif) reporté en 2021 … : ateliers

- Le soutien de l'Institut Paule Maraux dans **le Projet Océan Peak**

Un professionnel de l'équipe du foyer a été à l'initiative de ce projet (séjours de rupture voile/escalade). Il est l'interface entre les besoins institutionnels repérés et l'équipe technique du projet.
Grâce à la générosité de nos partenaires de l'association Océan Peak, à la Rochelle, 5 jeunes et une éducatrice du Foyer Paule Maraux ont pu bénéficier d'un week-end en bateau voilier entre l'île d'Oléron et la Rochelle, en juin 2020.

- Atelier art-thérapie par le théâtre

Ce projet a émergé fin 2019. Un atelier bimensuel sera animé pendant l'année 2020 /2021, par une comédienne et art-thérapeute professionnelle, à l'intention d'une dizaine de jeunes de l'ensemble des services de l'Institut Paule Maraux. Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien associatif.

- Projet « Un vélo pour avancer » reporté en 2021….

Un éducateur du foyer a lancé une démarche participative à l'intention de partenaires publics et privés, en vue de financer l'achat d'un parc de vélos à l'usage des jeunes du foyer. La démarche, déjà bien engagée, devrait aboutir en 2021. Cet outil sera vecteur de mobilité, d'autonomie, de responsabilisation, et de loisirs partagés (randonnées collectives).

- Le camp d'été en 2020 :

  Un camp d'été a pu être réalisé en Dordogne au camping « la Peyrugue » du 8 au 12 aout 2020.
  7 jeunes du foyer encadré par 3 éducateurs ont pu profiter tout au long de leur séjour de la piscine du camping et des animations possibles et proposées (Kayak, vélo, visites culturelles), une journée de visite à Sarlat, ville historique et un repas au restaurant ont clôturés le séjour apprécié par toutes et tous.

- La créativité et l'expérimentation de la médiation animale

Le confinement a par ailleurs contraint les professionnels à déployer de la créativité afin d'agrémenter la vie quotidienne (aménagement d'une salle de sport, ateliers d'activités manuelles…).
Ce fut aussi l'occasion d'expérimenter la médiation animale, en permettant à une éducatrice de venir travailler avec son chien. L'impact sur un plan affectif et projectif notamment, a été immédiat, ce qui nous amène à réfléchir au développement de telles actions pour l'avenir.

- L'équipe du SAS Transbordeur, en 2020,

La mise en commun de moyens (formation, actions collectives culturelles ou de loisirs) entre les différents services de l'institut Paule Maraux contribue à un décloisonnement et une plus grande synergie au sein du pôle hébergement diversifié.

Des collaborations fructueuses ont pu également se créer en 2020 au niveau des différentes équipes, pour favoriser le passage « en douceur » de certains jeunes d'un service à l'autre, notamment pour des situations complexes.

- **Une dynamique d'équipe renouvelée**

Le SAS/Transbordeur est un service qui s'adresse à des jeunes dont l'accompagnement est souvent complexe et rarement sécurisant pour les professionnels. Cette complexité est un facteur d'usure professionnelle davantage présent ici qu'ailleurs. Le renouvellement partiel de l'équipe entraine une nouvelle dynamique porteuse d'énergie et de projets.

- **Démarche d'amélioration continue :**

La mise en place du **COPIL** et la diffusion du Projet SAS auprès des différents partenaires ont eu un effet dynamisant, à travers la reconnaissance ainsi apportée à ce projet et aux professionnels du SAS/Transbordeur qui le portent.
Le travail de communication et de promotion autour du projet de service, de ses modalités d'accueil et d'accompagnement, notamment à l'attention des Délégués territoriaux, ont contribué à accroitre le nombre d'accueils sur le SAS/Transbordeur et un partenariat réflexif, constructif.
La réflexion en 2020 a porté sur la question de la délégation de référence sur ce service, étant donné que chaque jeune est un cas complexe : le suivi de l'accompagnement du jeune demande un partenariat étroit entre l'ASE, et l'équipe éducative.

➢ **Les animations :**

Séjour extérieur en montagne :

Deux éducateurs du SAS/Transbordeur ont proposé à 5 jeunes un séjour de ressourcement d'une semaine à **PEYRAGUDES dans les Hautes-Pyrénées**, en mars 2020, quelques jours après le confinement. Ce séjour a permis d'offrir à ces jeunes un temps de socialisation, de distanciation et de respiration, en rupture avec leur cadre de vie habituel. Il vient également renforcer le lien de confiance en l'adulte, lien souvent vécu comme dangereux ou défaillant par ces jeunes.

- Week-end de rupture en voilier avec **l'association Océan Peak** :

Le partenariat avec l'association Océan Peak permet la rencontre et la coopération entre professionnels du secteur social et professionnels du monde de la voile.
Ces rencontres sont porteuses de changement pour les jeunes. C'est ainsi qu'un jeune ayant participé à un séjour de rupture avec l'association Océan Peak, a pu trouver sa place ensuite au SAS Transbordeur afin de l'aider à poursuivre son projet d'apprentissage en chantier nautique.

- 3 jeunes du SAS/Transbordeur et un éducateur ont participé à un WE de voile en juin 2020.

Ceci grâce à nos partenaires de l'association Océan Peak qui se sont mobilisés pour proposer cette sortie bienvenue après une période de confinement difficile.

- 1 jeune a pu également bénéficier d'un séjour de rupture de 10 jours, fin septembre 2020. Il s'agissait pour lui de participer à un séjour à la voile, en autonomie, sur les côtes bretonnes au départ de La Rochelle.

Cette expérience lui aura permis de s'ouvrir à de nouvelles sensations mais aussi d'affronter de nouvelles difficultés (la météo était particulièrement difficile), et d'en retirer une plus grande confiance et connaissance de lui-même.

Pour les services RELAI et MINA 17,

- **La continuité de l'apprentissage pendant le confinement**

Les choix de l'association, dans l'articulation du projet de service, permettent d'individualiser au maximum la prise en charge de chaque jeune. C'est toujours le projet du jeune qui dicte l'accompagnement éducatif.

Ainsi, si le projet d'un jeune nécessite un hébergement hors de nos appartements, par exemple, l'association fera en sorte que le jeune puisse réaliser son projet en prenant momentanément un hébergement « hors les murs ».

- Tous les jeunes accueillis sont dans un projet professionnel ou dans les apprentissages.

Dès leur arrivée, les jeunes sont dans un processus de recherche de terrains de stage lorsqu'ils ont plus de 16 ans ou dans une logique d'inscription dans un établissement scolaire, en fonction de leur niveau d'étude.

Au 31 décembre 2019, tous les jeunes, même ceux arrivés récemment, étaient en situation de travail ou d'étude.

Aussi, il était important, pendant cette période troublée, que les jeunes ne perdent pas les précieux acquis engrangés jusque-là.

L'association ADSEA17 LP et le Département ont mis à disposition des jeunes du matériel informatique afin de faciliter la poursuite de leurs études à distance. Parallèlement, les éducateurs ont rapidement mobilisé les ressources de leurs réseaux pour assurer la continuité des apprentissages.

Le MINA 17, par exemple, a sollicité une ancienne stagiaire et remplaçante qui a donné des cours individuels à certains jeunes en distanciel. Le professeur, chargé de l'enseignement de la classe RAP au lycée Saint Exupéry de La Rochelle, a continué à dispenser ses cours en visioconférence aux jeunes inscrits sur le dispositif. D'autres jeunes, non-inscrits au RAP, ont également assisté aux cours de M. Abautret, derrière l'ordinateur du service.

Le RELAI 17 s'est appuyé sur l'équipe éducative et notamment sur la présence d'une stagiaire pour travailler quotidiennement la question des apprentissages.

Lorsque les cours ont repris en juin 2021, aucun jeune n'avait décroché des apprentissages.

Enfin, la poursuite **du tutorat** pour certains jeunes, les plus en difficulté au plan de la langue française, a été possible, plus restreinte avec l'adaptation au présentiel et au confinement.

- **La montée en compétences de l'équipe éducative**

Depuis trois ans d'existence, les éducateurs des deux lieux de vie n'ont eu de cesse de s'adapter aux exigences de leur fonction, de développer leur connaissance des lieux et personnes ressources, de renforcer leur maîtrise des rouages administratifs afin d'être au plus près des situations des jeunes.

Pour ce faire, les éducateurs des deux services ont eu accès, à tour de rôle, à des formations en lien avec l'accompagnement des jeunes MNA.

L'équipe a également bénéficié de l'accompagnement d'une psychologue clinicienne, experte dans l'accompagnement des MNA, au cours de six séances d'analyse des pratiques, tout au long de l'année.

Pour répondre **aux nouvelles difficultés administratives** des jeunes et notamment la question du refus du certificat de nationalité française pour les jeunes pris en charge par l'ASE avant 15 ans, il nous semble nécessaire de renforcer nos connaissances juridiques en la matière et de créer un réseau de personnes ressources sur ces questions de droit des étrangers.

Pour l'instant, nos prises d'informations sont assez empiriques et reposent sur nos connaissances du réseau local. Le travail à mener dans l'année qui vient sera de bien identifier ces personnes ou associations ressources et peut-être, à terme, de formaliser certains partenariats.

Si la grande majorité des jeunes quittent nos services bien armés pour franchir les étapes de leur autonomie, leurs parcours va être difficile dans les années qui viennent. En effet, le renouvellement de leur **titre de séjour** est constitué de démarches administratives qu'il va leur être difficile de faire seuls.

En ce sens, la constitution **d'un « livret de sortie »** prend tout son sens. Cet outil, qui se veut être un guide pour les jeunes lorsqu'ils sortent de nos services, a été élaboré par l'une des stagiaires que nous avons accueillies. Il est en cours de finalisation et l'enjeu est de l'adapter en permanence à un contexte en perpétuel mouvement.

- **Les entretiens systématiques des jeunes non- francophones :**

Comme nous l'avions évoqué l'année dernière, nous avons vu notre public évoluer. Si au départ, les groupes étaient exclusivement composés de jeunes venant d'Afrique de l'Ouest, nous accueillons aujourd'hui, plus de jeunes venant du Moyen Orient (Pakistan, Bengladesh).

Avec ces jeunes non francophones, la communication est rendue difficile par la barrière de la langue. Aussi, dans le cadre de la signature du DIPC, réalisée environ un mois après l'arrivée du jeune, nous avons construit une trame d'entretien, qui évolue en fonction des situations, et formalisé un entretien avec un interprète. L'association a également dégagé un budget afin d'offrir cette possibilité d'accompagnement.

Pour ce faire, nous travaillons avec l'association IMS Interprétariat, qui nous met en lien téléphonique avec un interprète parlant la langue et parfois le dialecte local du jeune. Nous avons constaté que ces entretiens produisent beaucoup d'effets positifs pour le jeune qui peut exprimer ses envies, ses attentes et ses craintes dans sa langue maternelle. Pour l'équipe, cela permet également de s'assurer de la bonne compréhension par le jeune des messages qu'elle souhaite lui transmettre.

- **Les actions de loisirs**

Dans un contexte sanitaire prégnant, où le jeune est sous pression en permanence pour répondre aux attendus de son placement (reconstituer son état civil, apprendre les codes sociaux et sociétaux français, trouver un travail, accéder rapidement à l'autonomie), il est important que les éducateurs proposent des temps de loisirs et de pause, soit en collectif, soit en petit nombre.

Cela permet de renforcer le lien entre le jeune et les éducateurs mais aussi, pour le jeune, de sortir momentanément de ses préoccupations quotidiennes.

Les jeunes continuent de participer aux animations sportives autour de Défi Rêve. Une éducatrice du Relai a par ailleurs emmené trois jeunes du service au Grand Largue, une sortie en bateau, en Bretagne, pendant trois jours.

Au MINA 17, les éducateurs organisent des ateliers réguliers autour de la cuisine ou de la peinture. Ces ateliers sont avant tout un moment de partage et d'échange.

Pour les ateliers cuisine, qui donnent souvent lieu à des échanges autour de la culture, les objectifs sont de favoriser l'apprentissage et la découverte de plats inconnus. Ces ateliers sont également le prétexte à un travail sur l'organisation des courses nécessaires à la confection du plat et également de travailler les apprentissages de base à travers le suivi d'une recette.

Pour les ateliers peinture, le matériel est mis à disposition des jeunes qui s'en saisissent librement lorsqu'ils en ont envie. Il n'y a pas de thème imposé. Les jeunes peignent ce qu'ils veulent. Le plus souvent, ils réalisent des peintures de paysage représentant leurs villages ou des scènes de leur pays. Ces ateliers permettent aux jeunes de s'exprimer, de garder un lien avec leurs racines et d'entretenir leurs mémoires. Ces tableaux décorent les lieux de vie et les appartements des jeunes.

Depuis leur ouverture, pour Relai et Mina 17, la réactualisation des projets de service se revisitent par admissions, en fonction des besoins des jeunes.

Un travail a été effectué pour être en conformité avec les attendus de la loi 2002.2, notamment sur les questions de Document Individuel de Prise en Charge, de Règlement de Fonctionnement et de Participation aux instances d'expression associative, cette année, sur la constitution d'un « livret de sortie ».

Les règlementations régissant le séjour des personnes étrangères en France sont en constante évolution. La principale difficulté pour les jeunes qui sortent de notre dispositif concerne les démarches administratives à effectuer pour accéder à leurs droits. Le dossier de renouvellement du titre de séjour, par exemple, est difficile à constituer puisque la préfecture demande maintenant aux jeunes de détenir un passeport de leur pays d'origine pour demander le renouvellement du titre de séjour.

Le service s'attache donc à être le plus près possible de ces évolutions afin de donner aux jeunes qui sortent du dispositif le maximum d'informations sur les lieux et personnes ressources vers lesquels ils pourront se tourner pour être informés et accéder à ses droits.

Nous travaillons donc à la rédaction d'un document, clair et synthétique, que nous pourrons remettre au jeune lors de sa sortie.

Depuis l'ouverture des services, les jeunes élisent un représentant pour siéger au Conseil de la Vie Sociale de l'Institut Paule Maraux : ils participent régulièrement et sont force de proposition pour l'amélioration de leur accueil au sein du service.

PERSPECTIVES

- **Pour conclure,**

Au niveau administratif, pour l'Institut Paule Maraux
L'ADSEA17LP a choisi fin 2020, de doter l'ensemble de ses services et établissements du logiciel de gestion des usagers « SIL'AGE ».
Cette démarche vise à rationaliser les outils de suivi et de gestion et à centraliser le dossier unique de l'usager. La démarche d'appropriation de l'outil présenté en 2020, doit s'engager pour les cadres et les secrétariats en janvier 2021, puis s'étendra à l'ensemble des professionnels.

En parallèle, un travail de recensement des outils de communication et du niveau de sécurité dans le classement et la diffusion des documents a été réalisé fin 2020, dans le cadre de la mise en conformité RGPD. Ce travail se poursuivra en 2021.

Au regard des admissions des services de l'Institut Paule Maraux, nous essayons d'accueillir des jeunes du secteur entre Rochefort et Saintes … tant que possible. Cela peut être compliqué en termes de transport lorsque les jeunes viennent de trop loin et notamment du sud du département.

- Cette distance peut devenir aussi un frein lorsque le jeune recherche et même s'inscrit dans un projet professionnel et que celui-ci est plutôt proche de son environnement familial et donc éloigné de la structure.

FOYER

Dans la démarche d'amélioration continue et de l'évaluation interne, reportée pour 2021...

- L'aménagement du cadre de vie :

Dans la continuité, nous avançons toujours dans la rénovation et l'adaptation du cadre de vie, à travers notamment un projet de réaménagement des locaux. Cette démarche doit permettre de repenser les espaces en les clarifiant, en offrant le maximum d'intimité possible aux adolescents accueillis, et en favorisant le vivre ensemble dans des espaces dédiés et mieux identifiés :

- Espace nuit distinct et repensé avec des chambres et sanitaires mieux distribués et redimensionnés.
- Espace jour avec cuisine ouverte proche du salon / coin repas
- Redéfinition des appartements de semi-autonomie, en regard de la réflexion à engager sur ce thème

- L'accompagnement éducatif et la préparation des sorties :

En 2021, une réflexion et un travail sur le thème de l'accompagnement en semi-autonomie doit reprendre et se mettre en œuvre.
Plus largement, la préparation à la sortie à travers notamment l'anticipation de la majorité sera au cœur du travail mis en œuvre (COPIL, réunions de service…).

- La délégation de référence :

Pour le Foyer et le SAS, le travail sur l'adéquation du référentiel ASE en 2021, doit s'articuler en harmonie sur les attendus et les possibles en terme de moyens éducatifs : des moyens financiers en « mesures nouvelles » sont demandés budgétairement .

SAS Transbordeur

L'année 2021 travaillera à nouveau sur la mise en œuvre des projets suivants :

- ✓ Continuité de l'évaluation interne
- ✓ Suivi en COPIL des outils d'analyse et d'évaluation du public accueilli et de son accompagnement (objectivation à partir de recueils de données)
- ✓ Poursuite de l'adaptation de l'offre d'hébergement (studios)
- ✓ Développement de projets autour de « l'extériorité », à partir de séjours et d'activités extérieures.

RELAI et MINA 17

- Améliorer l'accompagnement aux démarches administratives de sortie des dispositifs :

Les jeunes en apprentissage sont amenés à partir à leur majorité. Pour anticiper au mieux cette sortie et accompagner le jeune dans la constitution du dossier qui lui permettra d'obtenir un titre de séjour, il est nécessaire de bien connaître les démarches à suivre, de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels et de suivre l'évolution des réglementations concernant les droits des personnes étrangères sur le territoire français.

La préparation de la sortie du jeune implique également de connaître et de transmettre les ressources que pourra solliciter le jeune lorsqu'il sera autonome. Pour le jeune, cela veut dire qu'il doit faire des économies lors de leurs séjours sur nos lieux de vie. Pour les éducateurs, cela nécessite d'être au plus près du réseau associatif, citoyen et/ou solidaire. L'idée pourrait être de constituer un livret de sortie, transmis au jeune lors de son départ.

- Elargir l'offre de soins et de suivi psychologique

Depuis leur arrivée beaucoup de jeunes du service ont stabilisé leur situation scolaire ou professionnelle et ont un lien de confiance fort avec l'équipe éducative. Ils s'autorisent à se projeter dans un avenir plus serein. Pour autant, leur histoire et leurs parcours traumatiques, les mauvaises nouvelles du pays d'origine mais également la crise identitaire de l'adolescence amènent beaucoup de mal être chez certains jeunes.
Dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire, l'activité des services MNA s'est maintenue de manière soutenue et efficiente. La qualité de notre accompagnement social et éducatif est reconnue par l'association et nos partenaires.

Cela dit, l'évolution du fait migratoire, liée aux politiques **de restrictions sanitaires** qui s'ajoutent aux décisions politiques nationales et européennes, pose la question de la pérennité à moyen terme des services

MNA, ceux de l'ADSEA et des autres associations du département. Le constat est fait qu'il y a moins de besoins en terme d'accueil des jeunes MNA car il y a moins d'arrivées sur le territoire français.

Le flou sur la pérennité des services d'accueil de MNA interroge les équipes, non seulement sur leur devenir professionnel, mais également et plus largement, sur l'engagement politique de l'association, du Département et de l'Etat français quant à la prise en charge des Mineurs et Jeunes Majeurs Non Accompagnés.

****

ORGANIGRAMME INSTITUT PAULE MARAUX

ADSEA 17

DIRECTION
29, rue du Port—17300 ROCHEFORT
✉ : p.maraux@adsea17lp.fr ☎ : 05.46.99.03.80
Directeur Général : O. LAFON

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR

1 Chef de service Educatif MECS

FOYER
7 éducateurs
1 maîtresse de maison
2 surveillants de nuit

S.A.S TRANSBORDEUR
5 éducateurs
2 surveillants de nuit

1 Chef du service Educatif M.N.A.

RELAI 17 MINA 17
4 éducateurs

MISSIONS TRANSVERSALES

1 Psychologue

1 Secrétaire

1 Psychologue

1 Agent d'entretien